



**IVRE
ET CRÉER
L'ESPACE PUBLIC**

**MICHEL BASSAND
ANNE COMPAGNON
DOMINIQUE JOYE
VÉRONIQUE STEIN**

AVEC LA PARTICIPATION DE PETER GÜLLER





**IVRE
ET CRÉER
L'ESPACE PUBLIC**



**IVRE
ET CRÉER
L'ESPACE PUBLIC**

**MICHEL BASSAND
ANNE COMPAGNON
DOMINIQUE JOYE
VÉRONIQUE STEIN
AVEC LA PARTICIPATION DE PETER GÜLLER**

SCIENCE, TECHNIQUE, SOCIÉTÉ

Egalement parus aux Presses polytechniques et universitaires romandes

Comprendre et combattre l'exclusion

Bernard Baertschi, François Dermange et Pierre Dominicé, Ed.

Au-delà du laboratoire

Pierre Rossel, Michel Bassand et Marie-Annick Roy, Ed.

Enjeux de la sociologie urbaine

Michel Bassand, Vincent Kaufmann, Dominique Joye, Ed.

Mobilité quotidienne et dynamiques urbaines

Vincent Kaufmann

Métropolisation, crise écologique et développement durable

Michel Bassand, Thai Thi Ngoc Du, Joseph Tarradellas, Antonio Cunha,
Jean-Claude Bolay

Enjeux de la sociologie urbaine

Michel Bassand, Vincent Kaufmann, Dominique Joye, Ed.

User, observer, programmer et fabriquer l'espace public

Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann, Ed.

La Fondation des Presses polytechniques et universitaires romandes (PPUR) publie principalement les travaux d'enseignement et de recherche de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), des universités et des hautes écoles francophones.
PPUR, EPFL-Rolex Learning Center, CP 119, CH-1015 Lausanne,
ppur@epfl.ch, tél.: +41 21 693 21 30; fax: +41 21 693 40 27.

<http://www.ppur.org>

Première édition

© 2001, Presses polytechniques et universitaires romandes,
CH – 1015 Lausanne.

ISBN 2-88074-486-5

I

Imprimé en Italie

Tous droits réservés.

Reproduction, même partielle, sous quelque forme

ou sur quelque support que ce soit, interdite sans l'accord écrit de l'éditeur.

AVANT-PROPOS

L'espace public tient une place importante dans la dynamique des villes contemporaines. Ce livre est une autre contribution pour mieux comprendre cet aspect essentiel des processus urbains.

Nous ne publions ici qu'une des synthèses possibles de nos analyses à Genève. Trois ensembles d'idées et de faits peuvent résumer nos travaux.

1. La mixité sociale et culturelle des usagers des espaces publics étudiés est considérable (chapitre 5). Néanmoins, trois types dominent: les hommes, les jeunes, les personnes ayant un haut niveau d'instruction... Ce résultat est-il généralisable à tous les espaces publics ou dépend-il de leur contexte genevois? Cette plus forte présence des hommes, des jeunes et des personnes hautement cultivées pose évidemment question... N'y aurait-il pas dans cet accent une menace sur les espaces publics conduisant insensiblement à une exclusion ou marginalisation des femmes, des personnes âgées, des milieux populaires?

2. Les responsables des espaces publics se divisent en deux camps (chapitre 7). Le premier défend *l'image* des espaces publics, c'est-à-dire l'idée qu'ils doivent être conçus selon les critères de l'esthétique contemporaine. Cette image doit contribuer à façonner une identité genevoise. Le deuxième met en exergue *l'usage* des espaces publics: ils doivent être aménagés d'abord de manière confortable, pratique... ils sont avant tout au service des Genevois. Le premier camp est constitué de professionnels de l'espace public et d'artistes. Le second camp englobe surtout des habitants, usagers, citoyens et leurs représentants.

Alors que le premier camp estime que les espaces publics sont d'abord et surtout l'affaire d'experts et notamment d'architectes, le deuxième défend

l'idée que la conception et la gestion de ces espaces doit impliquer les habitants et les usagers par des formes idoines de participation.

3. Les habitants de Genève se représentent les espaces publics de manière complexe, mêlant le positif et le négatif (chapitre 6). Ce qui plaît, c'est l'animation des espaces publics et leur diversité, mais encore l'anonymat qu'ils permettent. Ce qui déplaît est de l'ordre de deux phénomènes: d'une part, les espaces publics accueillent des personnes qui dérangent: drogués, exclus, marginaux, rollers, taggueurs, etc. Ils créent de l'insécurité urbaine. D'autre part, les espaces publics se dégradent sous des formes très diverses: bruit, pollution de l'air, laideur, etc.

N'y a-t-il pas contradictions entre ces diverses représentations? Certainement... Mais n'est-ce pas une des qualités des espaces publics que de susciter débat? D'ailleurs, ce dernier définit aussi l'espace public...

Nous voudrions utiliser cet avant-propos pour adresser nos remerciements d'une part à Marcus Meury qui a participé à la première phase de cette recherche, et d'autre part, à toutes les personnes qui ont répondu positivement à nos demandes d'entretien. Sans leur disponibilité, cette recherche était impossible. Nous tenons aussi à remercier les autorités de l'Office Fédérale de l'Education et de la Science qui nous ont permis de participer au Programme COST A9 Civitas et du même coup de réaliser cette recherche sur les espaces publics. Enfin, nous adressons un très grand merci à Christiane Roy qui avec beaucoup de compétence et talent, et sans relâche, a mis au point notre manuscrit.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	V
Chapitre 1 Premiers éléments d'une théorie urbaine et des espaces publics	1
1.1 Liminaire	1
1.2 Pour une théorie de l'urbain et de ses espaces publics	1
1.3 Régimes urbains et espaces publics	6
Chapitre 2 La dynamique des espaces publics	11
2.1 Liminaire	11
2.2 La forme urbanistique et architecturale	12
2.3 Le contexte urbain	12
2.4 Les enjeux des espaces publics	13
2.5 Les ambiances	15
2.6 Les acteurs	16
2.7 Construction systémique	18
2.8 Conclusion partielle	18
Chapitre 3 Urbanité, gouvernance et espaces publics	23
3.1 Liminaire	23
3.2 L'urbanité	24
3.3 Les dimensions du lien social	26
3.4 Participation politique et gouvernance	29

Chapitre 4	Forme et histoire. Trois places du centre-ville de Genève	37
4.1	La forme du réseau des espaces publics	37
4.2	Trois places genevoises: leur forme et leur histoire	39
4.3	Les cheminements piétons: la mise en place de connexions entre espaces publics urbains	57
4.4	Conclusion	59
Chapitre 5	La mixité des usagers des espaces publics	63
5.1	Mixité, diversité et urbanité	63
5.2	Diversité et mixité des usagers	67
5.3	Conclusion	81
Chapitre 6	Fréquentation et représentation des espaces publics	85
6.1	Interaction entre espace public et lien social	85
6.2	Fréquentation des espaces publics	88
6.3	Représentations du centre-ville et des espaces publics	93
6.4	Pratiques et représentations relatives au lien social	97
6.5	Conclusion	107
Chapitre 7	Les créateurs d'espaces publics	113
7.1	Introduction	113
7.2	Acteurs, enjeux, stratégies	116
7.3	Typologie des acteurs	136
7.4	Conclusion: à la recherche de solutions novatrices	141
Chapitre 8	Contrepoint: les espaces publics de Zurich ouest	147
8.1	Introduction: l'intérêt du cas Zurichois	147
8.2	Zurich ouest: gouvernance et recherche-action	148
8.3	De la dégradation à la régénération: le retour de l'espace public à Zurich ouest	151
8.4	Zurich ouest: négociations et déclaration d'intention	158
8.5	Les espaces publics: une problématique spécifique	164
8.6	Conclusion	171
Chapitre 9	Un analyseur remarquable de l'urbain: l'espace public	177
9.1	Liminaire	177

9.2	Espaces publics: quelque points de synthèse	178
9.3	Quelques recommandations	186
Bibliographie générale		193
Annexe		203
A.1	Trois places dans un réseau d'espaces publics	203
A.2	Une enquête auprès des habitants	204
A.3	Une enquête auprès des usagers	204
A.4	Une enquête auprès des acteurs	204
A.5	Un contrepoint zurichois	204
A.6	Questionnaire «usagers»	205
A.7	Questionnaire «habitants»	210
A.8	Guide d'entretien «acteurs»	222



CHAPITRE 1

PREMIERS ÉLÉMENTS D'UNE THÉORIE URBAINE ET DES ESPACES PUBLICS

1.1 LIMINAIRE

Les espaces publics urbains (rues, places, parcs, halles publiques de divers types, etc.) sont des objets de la plus haute importance pour les collectivités urbaines. Longtemps, ils ont été une exclusivité d'ingénieurs, architectes et urbanistes qui voyaient dans ces espaces avant tout les aspects matériels, techniques et formels. Nous nous inscrivons dans une tendance plutôt récente qui suggère que les sciences sociales (géographie, sciences politiques, sociologie, etc.) contribuent aussi à la compréhension et à l'explication de cet aspect de la réalité urbaine. Les sciences sociales interprètent la réalité urbaine à partir des pratiques et des représentations des citoyens, mais pas exclusivement.

Nous défendons le point de vue que l'interdisciplinarité est indispensable pour progresser dans la connaissance des espaces publics.

1.2 POUR UNE THÉORIE DE L'URBAIN ET DE SES ESPACES PUBLICS

Comment intégrer les espaces publics dans une problématique du phénomène urbain? Nous le ferons à partir de quelques thèses qu'il faudra encore nuancer et complexifier.

Thèse 1 Le phénomène urbain est un processus social

Cette thèse s'inscrit contre l'idée que la réalité urbaine n'est que morphologique. Nous affirmons que le phénomène urbain est un système d'acteurs qui fonctionne et se transforme continuellement. C'est en cela qu'il est processus social.

La Charte d'Athènes (Le Corbusier, 1957) mettait en relief quatre fonctions: travail, habitat, récréation et circulation. Par rapport à cette vision étriquée du phénomène urbain, la critique est aisée. D'abord, nous abandonnons l'idée de «fonction» pour la remplacer par celle d'«enjeu» qui est beaucoup plus dynamique. A côté des enjeux de l'habitat, du travail, de la récréation et de la circulation, il faut tenir compte de nombreux autres enjeux imbriqués qui donnent un contenu à l'idée que le phénomène urbain est un processus social. Les principaux enjeux sont:

1. *Le développement durable* et la qualité de la vie.
2. *La reproduction de la vie*, qui est aussi sociale, culturelle, politique, etc.
3. La nécessité de *donner du sens*, ou de permettre à chacun de se construire un sens à son existence: d'où venons-nous? qui sommes-nous? où allons-nous? comment vivons-nous? Ce sont les questions les plus fondamentales et incontournables que se posent les êtres humains et partant les citoyens. Mais ceux-ci, étant donné la taille de la collectivité urbaine, se posent d'autres questions, par exemple, dans quel quartier vis-je? comment se situe-t-il dans l'agglomération urbaine? comment cette dernière se positionne-t-elle dans le territoire national ou continental? comment puis-je accéder aux divers espaces et équipements de l'agglomération urbaine et de son territoire englobant? Par conséquent, aux questions du sens, les citoyens articulent celles de la lisibilité du contexte environnant.
4. *Les enjeux de gestion politique de la collectivité et de la participation démocratique à cette gestion.*
5. *L'enjeu de la production de richesses* qui découle de la mise en œuvre d'activités de production de biens et de services, donc du travail et des échanges; mais il ne suffit pas de produire des richesses, il faut encore les répartir équitablement.
6. *Le vivre ensemble* tant au niveau du ménage, du quartier, de l'agglomération urbaine, de la société tout entière.
7. *La mobilité des personnes et des biens*, entre les quartiers, les collectivités urbaines, les sociétés, devient un enjeu central qui correspond à l'échange et la communication et donc la construction d'un lien social.

Chacun de ces enjeux implique des espaces (quartiers et zones), des équipements, des bâtiments, etc. Parmi eux se situent les espaces publics qui assument des enjeux de mobilité, de sociabilité, de qualité de vie, de donneurs de sens, de démocratie.

Ajoutons que le phénomène urbain est processus aussi parce qu'il se transforme en permanence. Prenons un exemple très concret: dès les années soixante, les espaces publics sont appropriés progressivement mais systématiquement par l'automobile. Si bien qu'ils ne sont plus souvent que des canaux et des places de stationnement quasi exclusivement occupés par cet engin...

Ce monopole signifie que l'automobile pollue, encombre, tue... (G. Dupuy, 1995, 1995) Que faire pour rendre cet instrument génial moins néfaste? Depuis plusieurs années, des actions de modération du trafic automobile (L. Bonanomi, 1990) rendent les rues et les places plus publiques...

Thèse 2 Le phénomène urbain est étagé en profondeur

Cette thèse découle directement des propos du sociologue Georges Gurvitch (1959) qui décrit la réalité sociale comme étagée en un système de paliers et de niveaux diversement appréhendables. Nous n'en retiendrons que trois.

Le premier consiste en la morphologie et en la surface écologique. Il est directement saisissable par chacun: on le voit concrètement. Il comprend l'environnement construit et naturel, les techniques.

Un deuxième palier regroupe l'ensemble des pratiques sociales ou des comportements sociaux, ceux correspondant aux enjeux susmentionnés. Ils sont aussi relativement visibles, bien que souvent les auteurs de ces pratiques se dissimulent...

Enfin, un troisième palier est constitué des représentations que les individus et les groupes se font de la réalité. C'est le niveau des idées, des symboles, des croyances, des identités, des œuvres culturelles collectives, des idéologies, etc. Le plus souvent, ce palier est délicat à appréhender et échappe à l'observateur même attentif, pourtant son importance est aussi considérable que les deux autres.

Ces trois paliers sont imbriqués et se donnent mutuellement sens. Ils s'influencent les trois de manière très significative; il est donc impossible de dire que l'un est plus important que l'autre. Les trois sont indissociables. La recherche urbaine se doit de repérer les trois et de mettre en évidence leur rôle dans la structuration du phénomène urbain. Certes, l'architecture et la géographie sont souvent spécialisées pour rendre compte de la morphologie, la science politique et la sociologie pour analyser les pratiques sociales, la psychologie sociale les représentations. Cette spécialisation est néfaste: l'enjeu de la recherche urbaine est de rendre compte de la réalité urbaine de manière globale, selon ces trois paliers ensemble. Il en va de même pour les espaces publics, ils existent nécessairement sous l'angle de la morphologie, des pratiques et des représentations. Oublier un palier mènerait à une impasse.

Thèse 3 Le phénomène urbain résulte du jeu d'acteurs divers

Les acteurs font la réalité urbaine: elle est incompréhensible sans eux. Ce sont d'eux qu'émanent les pratiques sociales et les représentations; ils sont les producteurs de l'environnement construit, ils aménagent l'environnement naturel. Ce sont les acteurs qui sont à la base du fonctionnement urbain et qui génèrent les transformations. Il n'est pas question ici d'entrer dans la contro-

verse des acteurs, ou des agents, ou des sujets (Touraine, 1984, Bourdieu, 1992, Boudon, 1979).

Nous entendons par acteurs des individus qui ont une position sociale et qui sont partiellement déterminés par elle. Elle leur fournit des ressources, elle façonne leurs intérêts, elle leur donne accès à des valeurs, elle les met en relation avec d'autres acteurs, etc. Cela dit, la position sociale de l'acteur n'explique pas tout... Jouant de la complexité, l'acteur échappe à un déterminisme unilatéral découlant de la position sociale qu'il occupe. L'acteur n'est jamais purement et simplement déterminé: selon des modalités diverses, il se produit, et produit son environnement qui le conditionne.

Ajoutons qu'un acteur se caractérise par une identité qu'il élabore selon ses relations sociales avec d'autres acteurs. Cette image de soi – cette identité – donne sens à l'acteur.

L'acteur se définit aussi par ses projets qui résultent de l'action conjointe avec d'autres. Projets de vie quotidienne ou de société résultent de la position sociale de l'acteur et de tout ce qu'implique cette dernière: intérêts, valeurs, pouvoir, etc.

Enfin, l'acteur – de sa naissance à sa mort – est perpétuellement en cours de socialisation, il change donc continuellement de position sociale, d'identité et de projet. Cette mouvance explique qu'il n'est jamais simplement déterminé par un seul facteur, mais qu'il résulte de plusieurs dont il joue selon les stades de son itinérance.

Peut-on faire une typologie des acteurs du phénomène urbain? La réponse est évidemment positive, mais cette typologie variera selon les spécificités éminemment variables du phénomène urbain ou de ses parties (zones, quartiers, logements, espaces publics, etc.) considérées. Nous proposons de reconnaître quatre types d'acteurs pour le phénomène urbain contemporain: les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs) et les habitants-usagers-citoyens. De cas en cas, il faudra découvrir la spécificité des acteurs, leur rôle et leur pouvoir. Ce dernier concept implique l'idée que les divers types d'acteurs urbains sont constitués en une structure du pouvoir. C'est elle qui génère la dynamique urbaine. Les espaces publics dépendent directement des acteurs urbains, ils sont incompréhensibles sans eux.

Thèse 4 Le phénomène est englobé dans une société

Le sociologue Henri Lefèbvre (1968) disait que le phénomène urbain est l'inscription sur le territoire des structures de la société. Mais qu'est-ce qu'une société?

Nous n'entrons pas dans le débat relatif à la disparition de la société (Dubet, 1998). Nous pensons qu'une société informationnelle est en train de succéder à la société industrielle (Castells, 1998). Cette société de l'information est structurée autour de champs relatifs à la population, à l'économie et

aux inégalités sociales, à la politique, au territoire et à l'environnement, à la culture et enfin à la reliance.

Chacun de ces six champs implique des enjeux, des acteurs, des normes et des règles. Ils sont très interdépendants au point que seule une vision systémique permet de comprendre et d'expliquer chacun d'eux. La structuration de la société qui se définit encore par son histoire et son futur.

A partir de ces quelques éléments de définition de la société, nous ajouterons que chaque société se dote d'un régime urbain, c'est-à-dire d'un système de collectivités urbaines spécifiques. Nous parlerons ainsi du régime des cités pour les sociétés agraires, du régime des villes et de l'urbanisation pour les sociétés industrielles, du régime de l'urbain et de la métropolisation pour les sociétés informationnelles.

Nous expliciterons plus loin ces trois régimes urbains. Nous souhaitons ici présenter l'idée du changement structurel du phénomène urbain en fonction du changement de société.

Thèse 5 Le phénomène urbain se manifeste tant aux niveaux microsocial que macrosocial

Le microsocial peut être défini comme celui qui permet à un acteur participant à un ensemble restreint d'individus d'appréhender les plus ou moins nombreuses relations – conflictuelles ou non – et les divers «nous» et d'y comprendre les effets de sa propre insertion.

Inversement, le macrosocial implique des ensembles de grande taille très complexes.

Le ménage et le voisinage sont souvent considérés comme étant du domaine micro et on évoque le grouillement a-structurel des formes de sociabilité, alors que la ville, la métropole et la société qui les englobe sont essentiellement macro et le chercheur tente de dégager les structures sociales qui régissent ces ensembles ou leur processus de structuration sociospatiale. Les quartiers et les zones ainsi que certains espaces publics sont le plus souvent analysés avec des méthodes tant micro que macro, d'aucuns parlent à leur sujet d'un niveau mésosocial.

Les deux approches micro et macro sont parfaitement légitimes, l'importance réside dans la reconnaissance de l'interaction entre ces deux niveaux: le micro est incompréhensible sans le macro et inversement. Pourtant, fréquentes sont les recherches urbaines qui se spécialisent dans un des deux niveaux, ignorant ou feignant d'ignorer l'existence de l'autre...

Evidemment, la théorie urbaine ne se réduit pas à ces cinq thèses. Elles sont certes importantes, mais si nous les mentionnons ici, c'est qu'elles nous permettent de donner un premier contenu à notre thème des espaces publics. Expliquons-nous. Ces cinq thèses qualifient les espaces publics au-delà de leurs définitions courantes et bien connues. Ainsi, les espaces publics:

- impliquent de nombreux enjeux sociaux qui les marquent profondément,
- sont indissociablement des domaines de la forme urbanistique et architecturale, des pratiques et des représentations sociales des citoyens,
- sont incompréhensibles sans les acteurs qui les utilisent et les produisent,
- prennent tout leur sens en fonction de la société et du régime urbain qui les englobent,
- existent nécessairement autant dans les sphères microsociales et macrosociales.

1.3 RÉGIMES URBAINS ET ESPACES PUBLICS

1.3.1 Régime des cités, régime des villes

Le régime des cités dans les sociétés agraires est fondé sur un réseau fragile de petites cités. Elles sont des îlots dans un monde rural et ne représentent guère que le 5 à 10% de la population des sociétés agraires; rarissimes sont les très grandes cités. Max Weber a fait une excellente analyse de la cité médiévale et a mis en relief leurs principales caractéristiques spatiales, sociales, culturelles et politiques. Le rapport des cités avec leur environnement rural était souvent conflictuel. C'est dans ce régime des cités que se développe le concept d'urbanité qui désigne surtout un style de vie sophistiqué, précieux, élégant, néanmoins communautaire, qui est implicitement opposé à la ruralité elle aussi communautaire mais plus «rugueuse». Les espaces publics urbains jouent un rôle très significatif dans le développement de l'urbanité (R. Sennett, 1978). Ils sont perçus comme un ensemble de lieux (rues, places, etc.) autonomes.

Le régime des villes et de l'urbanisation des sociétés industrielles est fondé sur un vaste processus de concentration démographique et économique et de croissance des villes. Le concept d'urbanisation est utilisé pour définir cette transformation qui s'accompagne d'un exode rural très important. La taille et le nombre des villes ne cessent de grandir, les campagnes se «ratatinent». Les premières dominent les secondes qui tout ou plus résistent à la modernisation qu'implique l'urbanisation. Qui dit urbanité, dit modernité... Les communautés urbaines se fêlent. L'individualisme devient prédominant. L'urbanité est dès lors définie par ce critère. Les espaces publics restent importants bien que de nombreuses menaces se profilent.

1.3.2 Le régime de l'urbain et de la métropolisation dans la société informationnelle

Ce régime se met en place dès les années 1990. Quelles en sont les caractéristiques? Nous en distinguons cinq qui, à des degrés divers, sont l'objet de cette recherche.

L'étalement métropolitain

En termes de suburbanisation, périurbanisation et rurbanisation et grâce à des modes de transport – surtout l'automobile – et de télécommunication, la population et les emplois quittent la ville pour s'établir sur les territoires qui sont proches. Se constituent ainsi des agglomérations urbaines plus ou moins grandes. F. Choay (1994) parle du règne de l'urbain. Certaines de ces agglomérations urbaines qui se constituent de diverses manières sont gigantesques: elles avoisinent et dépassent le million d'habitants. Ce sont les métropoles. En l'an 2000, dans le monde, on en compte 400 qui regroupent le 20% de la population mondiale. Les métropoles dominent l'urbain et l'ensemble du territoire des sociétés informationnelles.

La centralité métropolitaine et mondiale

La métropolisation consiste en l'émergence de ces métropoles (Sassen, 1996) mais aussi en leur organisation en une armature mondiale. Elle se fait par l'intermédiaire d'aéroports, de ports, de téléports, d'entreprises multinationales, d'universités, d'institutions culturelles prestigieuses, etc. Ces équipements redéfinissent les espaces publics. Cette armature mondiale de métropoles représente le centre du monde; chaque métropole participe à cette centralité mondiale en fonction de sa position dans ce réseau. Bref, la mondialisation et la métropolisation vont de pair.

L'urbanité

Nous devrions parler de «métropolité» qui représente la culture du régime de l'urbain et de la métropolisation: trois traits caractérisent cette culture:

1. L'individualisation s'affirme avec toujours plus de force, mais s'accompagne de la création de nombreux nouveaux réseaux sociaux ou liens sociaux, l'individu ne peut exister s'il n'est pas inséré dans des réseaux de relations sociales.
2. La multiculturalité, liée à l'immigration, est considérée comme une chance et non plus comme un risque. Néanmoins, les mouvements xénophobes et racistes gardent une grande vigueur.
3. La «glocalité»: l'acteur métropolitain pense et agit localement et globalement. C'est le trait le plus important de la métropolité. Cette «métropolité» est constitutive des nouveaux espaces publics.

La fragmentation métropolitaine et les réseaux

La spécialisation fonctionnelle du sol et la ségrégation sociale se redéployent à l'horizon des agglomérations urbaines et des métropoles. Ce sont des processus redoutables qui génèrent des malfonctionnements qui obligent un vigoureux redéploiement des réseaux techniques et territoriaux: réseaux de

transports, réseaux d'eau potable et usée, réseaux d'énergie, réseaux de télécommunication, et partant les réseaux d'espaces publics (Offner, Pumain, 1996). Sans eux, les agglomérations et les métropoles ne pourraient plus fonctionner. Or ces réseaux ne peuvent se développer que sur ou sous les espaces publics libres de construction. Le réseau des espaces publics est donc de la plus grande importance. Il constitue un enjeu majeur de la métropolisation; il est son espace névralgique. Les espaces publics ne peuvent plus être considérés isolément, ils forment un réseau de premier ordre.

La gouvernance métropolitaine

La démocratie municipale des villes est un cul-de-sac pour les métropoles (G. Saez et ss, 1997)... Face à leur crise politique, les métropoles ont réagi en termes de gouvernance qui apparaît comme un vaste partenariat privé-public et une déssectorialisation des politiques publiques... La gouvernance reste très confuse et la technocratie est gagnante dans ce chaos... Les solutions démocratiques ont peine à s'imposer. Nous préciserons ce concept de gouvernance dans le chapitre 3.

* * *

Ce court chapitre est une ouverture: l'idée essentielle est que le phénomène urbain en peu de temps s'est transformé radicalement: de la cité à la ville industrielle et enfin à l'urbain. Evidemment, les espaces publics en même temps se sont métamorphosés.

L'ESPACE PUBLIC SOUS TOUTES
SES FORMES EST CRUCIAL POUR
L'INTÉGRATION ET LA COHÉSION
SOCIALES. LA DÉMOCRATIE
TROUVE SON EXPRESSION (...)
DANS LA QUALITÉ DE VIE DE LA
RUE.

R. ROGERS



CHAPITRE 2

LA DYNAMIQUE DES ESPACES PUBLICS

2.1 LIMINAIRE

Les espaces publics sont un des analyseurs fondamentaux du phénomène urbain.

Tout d'abord rappelons que le concept d'espace public en sciences sociales a deux sens.

Le premier a pour fondateur J. Habermas (1978); il définit l'espace public comme un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société ou entre l'une et l'autre, par exemple un débat sur la famille et la maternité, sur les étrangers, etc. Des acteurs politiques ou autres discutent et confrontent des idées, des valeurs, des propositions de politiques publiques; ce faisant, ils constituent un espace public d'une durée plus ou moins longue. Un journal, une revue, un programme TV, une instance politique peuvent générer des espaces publics sur les thèmes les plus divers. Les acteurs sociaux peuvent y participer selon des modalités différentes. La vie politique d'une société est ainsi constituée d'un ensemble important d'espaces publics, certains faisant l'objet d'une décision politique; par exemple, en Suisse, la question des étrangers ne cesse de rebondir en dépit de très nombreux scrutins qui auraient dû la clore.

Le deuxième sens affirme que l'espace public est matériel; il implique un territoire concret qui se situe dans une collectivité urbaine ou non (Sennet, 1979; Joseph, 1992; Plan urbain, 1998), par exemple, une place, une rue, etc. Dans un premier temps, deux critères toujours combinés sont utilisés pour définir ce territoire: d'une part, il est libre de constructions, il n'a donc pas fait l'objet d'une appropriation par un seul acteur; d'autre part, il permet donc la rencontre de tous les acteurs urbains et leur accès à tous les lieux de la métropole. Il est régi par le droit public. Ces deux critères sont interdépendants.

Que deviennent les espaces publics dans la métamorphose allant du régime

de la ville industrielle et de l'urbanisation à un régime de l'urbain et de la métropolisation? Pour répondre à cette question, il est indispensable de donner un contenu plus précis aux espaces publics. Nous le ferons en fonction de cinq dimensions qui sont: la forme urbanistique et architecturale, le contexte urbain, les enjeux, les ambiances et les acteurs.

2.2 LA FORME URBANISTIQUE ET ARCHITECTURALE

La forme urbanistique de l'espace public urbain peut être définie par le réseau des rues, ruelles, boulevards, places, autoroutes, etc. qui innervent l'urbain. Ce réseau irrigue des quartiers, des zones et des équipements dont l'architecture s'impose avec force à l'espace public. Le réseau d'espaces publics comprend encore des espaces verts qui, selon leur grandeur, sont eux aussi traversés par des rues et autres voies.

Le plus souvent, ce réseau de rues, places et parcs est libre de constructions et se trouve régi par le droit public. Il constitue l'essentiel des espaces publics d'une agglomération urbaine. Bien sûr, ce réseau d'espaces publics est conditionné par le site géographique de l'urbain; de même, il est plus ou moins ordonné par des règles urbanistiques de nature fonctionnelle et esthétique, d'où le concept de forme urbanistique des espaces publics. Ce réseau viaire donne accès à d'innombrables maisons et immeubles abritant toutes sortes d'activités privées (logement, ateliers, bureaux). Ces bâtiments suscitent une émotion architecturale chez les usagers des espaces publics, c'est dire qu'ils sont conçus avec des critères esthétiques qui parfois jouent un rôle immense sur l'espace public. De ce fait, ils influencent les espaces publics comme les activités qu'ils abritent et qui débordent sur eux. Un nombre non négligeable de ces bâtiments privés ont une vocation publique (c'est-à-dire qu'ils sont accessibles à tous): cafés, restaurants, services, commerces, halles diverses. Pourtant, des conditions sélectives sont souvent posées quant à leur accès. Néanmoins, ces établissements, bordiers directs du réseau des rues et des places, sont considérés comme faisant partie de l'espace public urbain.

2.3 LE CONTEXTE URBAIN

Les espaces publics innervent la totalité de l'agglomération urbaine ou de la métropole, mais selon les quartiers, les zones ou les équipements qu'ils desservent, ils sont différents. Ainsi, une rue dans une zone industrielle, ou d'affaire, de même qu'une rue dans un quartier populaire ou de couches supérieures, aura une ambiance profondément différente (Noschis, 1984). Elles seront plus ou moins publiques, plus ou moins communautaires, c'est-à-dire propres à la communauté restreinte qu'elles irriguent ou à l'ensemble de la population métropolitaine.

Plus encore, chaque agglomération ou métropole a une identité qui découle

de son site, de son urbanisme et architecture, de son histoire, de sa culture. Pensons à quelques exemples que nous voulons délibérément extrêmes, mais la liste n'est pas exhaustive: Hô Chi Minh Ville, Los Angeles, la métropole lémanique. Elles ont chacune une identité très forte. Elle marque profondément leurs espaces publics. Chaque rue ou presque porte l'identité de sa métropole, mais contribue aussi à l'élaboration de cette identité.

2.4 LES ENJEUX DES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics assument des rôles dans une agglomération ou métropole. Selon les caractéristiques de chacune d'elles, ces rôles deviennent des enjeux qui seront plus ou moins bien assumés aux risques et périls de l'agglomération ou de la métropole. Pour simplifier, nous ne distinguons que quatre enjeux interdépendants, mais spécifiques:

- enjeu de mobilité qui implique accessibilité à tout l'urbain à tous les citoyens,
- enjeu des usages civils, festifs et culturels, commerciaux plus ou moins réguliers,
- enjeu de sociabilité qui signifie que tous les citoyens peuvent selon des modalités diverses rencontrer tous les autres citoyens,
- enjeu d'identité.

Explicitons chacun de ces enjeux

2.4.1 La mobilité

La recherche urbaine met en exergue le fait que l'une des caractéristiques les plus importantes du citoyen contemporain est sa mobilité. Sa participation à la structure métropolitaine dépend d'elle. Elle implique la marche, bien sûr, mais aussi l'usage de nombreux moyens de transport qui presque tous dépendent de l'espace public. Bref, ce dernier a pour enjeu fondamental d'assurer la mobilité optimale des citoyens.

Toute solution unidimensionnelle quant à l'organisation des transports urbains est un cul-de-sac: il en va ainsi du «tout à l'automobile». La leçon qui découle de cette option, c'est que l'urbain ne peut correctement fonctionner que par un mélange de divers modes de transport propre à chaque agglomération ou métropole, entre piétons, automobiles roulant à des vitesses très variables, usagers des transports publics, vélos, etc. C'est par cette mixité semble-t-il, que l'enjeu de la mobilité sera assuré de manière optimale. Il est important de mentionner que la plupart des transports publics constituent en eux-mêmes des espaces publics, certes pas toujours confortables et agréables, mais ils représentent néanmoins un espace de sociabilité qui est loin d'être négligeable.

2.4.2 Les usages publics

La mobilité est bien entendu un des usages fondamentaux, mais il n'est pas le seul. D'aucuns sont très réguliers: les usages inscrits dans divers bâtiments: magasins, banques, usine, gares, etc. se reflètent très régulièrement sur les espaces publics. Ils impliquent des cycles et impriment des dynamiques très spécifiques aux espaces publics où ils se situent. D'autres usages sont plus éphémères, ils émergent selon des temporalités propres à l'urbain ou aux saisons. Il s'agit d'usages commerciaux, festifs, civils (Zepf, 1999). Plus précisément par exemple, la plupart des commerces riverains des espaces publics, selon les saisons, font déborder leurs activités sur l'espace public: terrasses de café et restaurants, étalages de toutes sortes, ventes exceptionnelles, marchands ambulants, marchés, publicité. Cette animation commerciale se double d'une animation culturelle et festive: théâtres de rue, cortèges, concerts, bals, fêtes religieuses, manifestations sportives. Enfin, des manifestations sociales et civiques se combinent parfois avec tout cela: défilés patriotiques et/ou protestataires (politiques, syndicaux), cortèges, campagnes électorales, discours et assemblées de toutes sortes, inaugurations, etc.

2.4.3 La sociabilité

La mobilité et les usages publics qui sont organisés impliquent une sociabilité intense. Par sociabilité, nous entendons les relations sociales et les dynamiques de groupe (des rapports à autrui et des «nous») fluides, spontanés, a-structurelles. C'est le domaine de la microsociologie, qu'il ne faut pas confondre avec une sociologie du détail. La sociabilité telle que nous l'entendons est constitutive de la solidarité sociale, de la cohésion de groupes, des collectivités, des organisations et des sociétés. Cette sociabilité est donc essentielle. Il est vrai que, dans une attitude analytique, cette sociabilité peut prendre des formes infimes: côtoiements, frôlements, regards furtifs ou appuyés, clins d'œil, échanges de salutations, d'excuses, demandes de renseignements et d'informations; ces comportements sociaux minuscules amorcent des discussions et sont peut-être le début d'une relation ou d'un groupe durable, voire très important.

Il ne faut pas seulement considérer ces formes de sociabilité séparément, mais aussi dans leur ensemble, ainsi constituent-elles un tissu social considérable. D'ailleurs, plus ou moins consciemment, chacun se «costume» pour fréquenter les espaces publics et participer à cette sociabilité. Selon qu'il s'agit de faire des courses, de se promener, de jouer, de «draguer» ou de glisser, on se construira une attitude et un «attirail» appropriés, qui auront des effets très divers.

Cette sociabilité peut apparaître comme légère, résiduelle, futile, mais, répétons-le, elle constitue en fait un tissu épais à partir duquel se construisent la solidarité, la participation sociopolitique des citoyens et la cohésion d'une société. C'est pour cela que les espaces publics sont d'une importance consi-

dérable. Certes, il y a d'autres instances (la position sociale du citoyen en terme de genre, âge, ethnie, CSP) par lesquelles se façonnent la solidarité, la participation et la cohésion, mais n'oublions pas les espaces publics et leur forme.

Dans certains quartiers et zones, il ne faudrait pas omettre qu'espace public signifie insécurité et danger. Nous revenons ainsi à l'effet du contexte métropolitain. Dans ces lieux, des citoyens se sentiraient en insécurité et, par conséquent, ne s'y risqueraient pas. Cette insécurité est-elle le résultat de la spécialisation fonctionnelle du sol et de la ségrégation sociale? Ces quelques propos mettent en relief le fait que la sociabilité, bien sûr liée à la mobilité et aux usages publics, est un enjeu très important.

2.4.4 L'identité

Par ce concept, nous entendons l'image de soi qu'un acteur s'efforce de construire par rapport à autrui. Cet effort vise à la construction d'une identité aussi positive (emblématique) que possible. La forme urbanistique et architecturale des espaces publics d'une agglomération ou d'une métropole, mais aussi la manière dont elle solutionne les enjeux de mobilité, d'usages publics, de sociabilité, tous ces éléments permettent de construire une identité, une image de marque disent les professionnels du marketing public. Les collectivités urbaines du monde entier cherchent à se construire, dans des rivalités parfois très vives, une identité qui les distingue les unes des autres et surtout qui les rende attractives. L'enjeu identitaire est donc énorme, d'autant plus que chaque habitant use de cette image de marque pour se construire sa propre identité. Selon que les citoyens partagent la même identité, la cohésion de la collectivité sera plus ou moins grande, ce qui retentit sur le bon fonctionnement collectif.

2.5 LES AMBIANCES

Bien évidemment, elles résultent de tout ce que nous venons de dire sur les formes, le contexte, les enjeux.

Deux dimensions supplémentaires doivent être relevées pour qualifier les ambiances des espaces publics: d'une part, les *temporalités* définies par les heures diurnes et nocturnes, les fins de semaine et les différentes saisons; d'autre part, le *sensoriel*, notamment le visuel, le sonore, le tactile, l'olfactif. Les temporalités combinées au sensoriel font les ambiances.

Les activités des citoyens, les flux d'usagers, de visiteurs, mais encore de divers types de véhicules ne sont pas seulement déterminés par les formes des espaces publics et leur contexte, mais encore par les temporalités de la vie urbaine et les fêtes spécifiques à chaque agglomération. Il en va de même avec les poches sociales, les attroupements plus ou moins réguliers et durables. Poches sociales, attroupements, flux plus ou moins dispersés, rapides, etc.

sont à la base de l'animation sociale d'un espace public. Les temporalités urbaines génèrent des animations fort diverses, qui sont encore conditionnées par les caractéristiques sociales, religieuses, ethniques des populations des quartiers, et par les types d'activités des zones que les espaces publics irriguent. Toutes les caractéristiques de l'agglomération et/ou de la métropole, selon des degrés divers, participent à créer l'animation sociale d'une fraction d'un espace public.

L'ambiance de l'espace public doit encore être saisie par le sensoriel. Evidemment, le visuel qui implique les formes architecturales et urbanistiques, les matériaux de construction, le mobilier urbain, les perspectives, la vue plus ou moins panoramique, la lumière. Le sonore n'est pas moins important; lui aussi est conditionné par la forme, les matériaux, le mobilier urbain (fontaines, cloches), mais surtout par l'animation découlant des activités et des flux. Le tactile est lui aussi très significatif: les microclimats journaliers et saisonniers qui se constituent en fonction des formes, impliquent de l'humidité, de la chaleur, du vent, etc. Le tactile est conditionné également par le revêtement du sol. Enfin, n'oublions pas l'olfactif qui dépendra de l'animation, des activités, de l'existence du végétal, de plans d'eau, de l'écoulement des égouts.

Nous avons isolé quatre aspects de la dimension sensorielle, de fait, c'est presque toujours ensemble que ces quatre aspects se manifestent, à moins que, selon les circonstances, certains dominent les autres. De même, certains usagers sont entraînés à percevoir les quatre dimensions, d'autres privilégient l'une ou l'autre.

Est-il nécessaire de souligner que l'ambiance chaleureuse, animée, conviviale et généreuse d'un espace public est la condition sine qua non de son succès?

2.6 LES ACTEURS

Tout au long de notre propos, nous avons laissé entendre que les espaces publics étaient construits, aménagés, transformés, utilisés par des acteurs. Il est maintenant nécessaire d'accorder à ces derniers quelques lignes.

Les acteurs des espaces publics sont une composante dont nous ne pouvons nous passer. La compréhension, l'explication des espaces publics et, partant, l'action qui pourrait être déclenchée à leur égard, passent par l'analyse des acteurs.

Par ce terme, nous entendons l'individu ou le groupe, ou l'organisation qui initie une action et qui a des effets directs ou indirects sur son entourage et son environnement. En ce qui concerne les espaces publics, nous distinguons quatre types d'acteurs étroitement interdépendants: les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace et les habitants-usagers-citoyens (HUC).

Les trois premiers dominent plutôt la scène des espaces publics, mais les habitants-usagers-citoyens ont néanmoins un rôle important: en utilisant avec plus ou moins d'enthousiasme ou en refusant les espaces publics produits, ils jouent un rôle considérable, en confirmant les décisions des précédents ou en les obligeant à procéder à des corrections ou des transformations profondes.

- ***Les acteurs économiques***

Ce sont principalement les entreprises et les propriétaires fonciers riverains des espaces publics. Ils sont les instigateurs premiers de leur dynamique.

- ***Les acteurs politiques***

Ils peuvent appartenir aux institutions communales, cantonales, fédérales. Ils accompagnent ou contestent les décisions des premiers. Par exemple, une fédération de commerçants veut construire un parking souterrain sous une place urbaine. Les acteurs politiques sont sollicités pour une autorisation. Le projet devient donc public. Un débat et une négociation s'engagent, une décision politique est prise. Dans ce cas d'espèce, les acteurs politiques jouent un rôle considérable, positif ou négatif. Les exemples sont multiples.

- ***Les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs)***

Ils accompagnent les deux premiers. Contrairement à ce que pensent certains, ils ne sont pas que les porte-parole des acteurs politiques et économiques, ils ont une conception et une connaissance de l'urbain et de l'environnement qui leur donnent une autonomie et un pouvoir réellement importants.

- ***Les habitants-usagers-citoyens (HUC)***

Nous les distinguons par le fait que les habitants tendent à s'approprier l'espace urbain, les usagers se définissent chaque fois différemment par l'utilisation des divers services urbains (commerces, transports, etc.) alors que les citoyens se posent comme responsables de l'ensemble de la gestion de la dynamique urbaine. Bien entendu, tout en étant distincts les trois sont interdépendants. Il s'agit d'acteurs très complexes. Leurs attitudes et leurs pratiques varient selon qu'ils sont hommes ou femmes, jeunes ou vieux, d'une catégorie sociale populaire ou élitaine, de gauche ou de droite; leurs attitudes varient également selon leur conception de la citoyenneté, selon qu'ils sont habitués ou visiteurs. En outre, la façon dont les HUC utilisent les espaces publics construits ou aménagés par les autres acteurs constituera une des clés de leur succès. Les pratiques des HUC sont en quelque sorte un baromètre. Ils joueront un rôle très différent, allant de l'indifférence à l'enthousiasme pour l'espace public créé, de l'attitude scandalisée passive à la protestation. Cette dernière pourra se manifester par un article enflammé mais poli dans la presse locale ou par l'organisation d'une manifestation protestataire de rue. Selon qu'il est isolé ou qu'il entraîne une fraction importante d'autres citoyens, leur pouvoir sera nul ou très important (Bassand, Joye, 1999).

C'est en étudiant soigneusement les HUC et en les consultant régulièrement que les professionnels de l'espace, les acteurs politiques mais aussi économiques, produiront et aménageront des espaces publics dont les enjeux susmentionnés seront le mieux assumés.

2.7 CONSTRUCTION SYSTÉMIQUE

Jusqu'à maintenant, nous nous sommes efforcés de distinguer les dimensions des espaces publics. Dans quelle mesure forment-elles un système? La figure 2.1 représente un essai systémique en douze cases imbriquées. Elles sont reliées par des flèches de deux épaisseurs et uni- ou bidirectionnelles. Les cases 2, 3, 4, 5, 6 et 10 constituent le cœur du système. Les autres cases et flèches ne sont évidemment pas à négliger, notamment la case 7 «société».

Bien que suffisamment explicite, relevons quelques aspects mis en relief par cette figure:

1. Les espaces publics, d'une part, impliquent indissociablement des aspects géographiques physiques, formels et des aspects relatifs aux acteurs sociaux qui mettent en œuvre des processus, des pratiques, des usages, des représentations, des relations, d'autre part.

2. Souvent les espaces publics sont présentés comme fonctionnant d'eux-mêmes. C'est une erreur. La société ou des processus macrosociaux interviennent significativement dans cette dynamique. Par exemple, la position des acteurs dans la société est indispensable pour comprendre notamment les usages, les représentations, les décisions politiques conditionnant les pratiques et les formes des espaces publics, etc.

3. Comme toutes les dynamiques sociales, celle relative aux espaces publics contient des conflits et parfois de la violence. C'est un aspect essentiel.

4. L'identité urbaine, ou l'image de marque, que chaque ville construit est liée en grande partie à la qualité (urbanistique, architecturale, culturelle, etc.) de ses espaces publics.

2.8 CONCLUSION PARTIELLE

La mise en scène de la vie urbaine passe par la création et l'aménagement d'espaces publics. C'est par eux que les citoyens – étant donné leur diversité – prennent conscience de leur coexistence et de leur place dans le monde. C'est dire l'importance des espaces publics.

La forme urbanistique et architecturale des espaces publics donne sens à l'urbain, par le fait qu'ils impliquent mobilité, usages publics, sociabilité, identité.

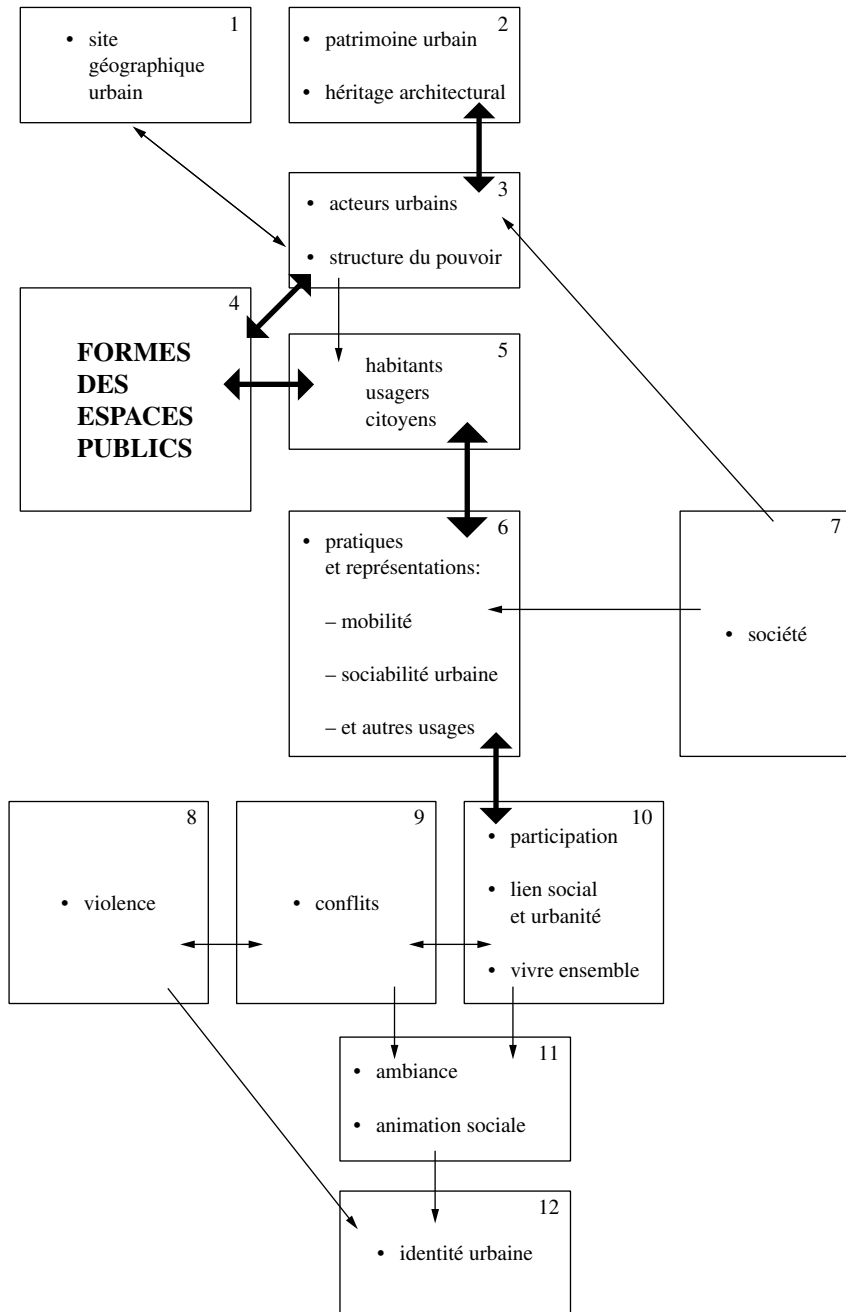


Fig. 2.1 Structuration et espaces publics.

Pourtant, les professionnels de l'espace sont convaincus que c'est d'abord par l'action sur la morphologie qu'ils agissent sur ces enjeux. Il n'est pas question de nier l'importance de ce point de vue, cependant il n'est pas le seul par lequel on intervient sur cet aspect de l'urbain. Les composantes culturelles, économiques, politiques et sociales sont nécessaires et complémentaires à l'action. En bref, nous plaillons pour que la réflexion et l'action sur les espaces publics urbains soient interdisciplinaires. De plus la mise en scène de la vie urbaine doit se faire avec les usagers.

Nous aimerions utiliser cette conclusion pour répondre rapidement à un autre ensemble de problèmes et questions.

La métropolisation ne sonnerait-elle pas le glas des espaces publics, qui deviendraient alors des non-lieux? En effet, les sociétés informationnelles, programmées et métropolisées transformeraient fatalement le citoyen en un usager confiné à son ordinateur, bref à être un «néoreclus». Avec les télécommunications, plus besoin d'espaces publics métropolitains! Il ne faut pas sous-estimer cette menace, mais il est aussi nécessaire de mettre en évidence que les télécommunications certes banalisent ce qui se médiatise, mais valorisent ce qui leur échappe: les ambiances, la sociabilité, la rencontre non programmée, la fête, l'échange.

L'espace public urbain permet l'articulation de trois logiques: celle des lieux, des flux et celle des jeux micro- et macrosociaux.

Ajoutons encore que la fracture sociale métropolitaine rend les espaces publics «dangereux». Or le sentiment d'insécurité est la négation des espaces publics et de leur enjeu de sociabilité et de développement de pratiques publiques.

Bien sûr, nous ne pouvons nous contenter de ces constats. C'est à partir d'eux que les sciences sociales doivent être associées aux urbanistes, architectes et aux usagers pour construire des espaces publics métropolitains attractifs, performants et festifs.

NOUS RESTONS LIÉS À L'IDÉE DE LA RUE ET DE LA PLACE COMME ESPACE PUBLIC ALORS QU'IL EST EN TRAIN DE CHANGER RADICALEMENT. AVEC LA TÉLÉVISION, LES MÉDIAS ET TOUTE UNE SÉRIE D'AUTRES INVENTIONS, VOUS POUVEZ ESTIMER QUE L'ESPACE PUBLIC EST PERDU, MAIS VOUS POUVEZ ÉGALEMENT DIRE QU'IL SE RÉPAND AUJOURD'HUI DE FAÇON SI CONSIDÉRABLE QU'IL NE RELÈVE PLUS D'UNE ARTICULATION D'ORDRE PHYSIQUE. JE PENSE QUE LA VÉRITÉ DOIT RÉSIDER QUELQUE PART ENTRE CES DEUX EXTRÊMES.

R. KOOLHAAS



CHAPITRE 3

URBANITÉ, GOUVERNANCE ET ESPACES PUBLICS

3.1 LIMINAIRE

Le chapitre précédent a mis en relief que le concept d'espace public implique nécessairement la prise en compte, d'une part, d'une dimension matérielle, spatiale, où l'environnement aménagé, construit et naturel joue un rôle très significatif dans l'urbain, d'autre part, d'un système d'acteurs en interaction générant des processus sociaux tels que participation, insertion, intégration, qui ont pour résultat de produire de la sociabilité, un lien social, une structure de pouvoir. Impossible de comprendre les espaces publics sans analyser l'interaction de ces dimensions matérielles et relationnelles.

Sans jamais omettre la première dimension, nous mettrons ici plus de poids sur la deuxième, en développant les concepts d'urbanité, de lien social et de participation politique, non seulement en tant que pratique citoyenne mais aussi par rapport à un système de régulation politique décrit en termes de gouvernance. Ceci implique de revenir sur quelques caractéristiques des espaces publics avant de préciser les concepts d'urbanité, de lien social et de gouvernance utilisés ici.

Plus précisément, les espaces publics sont posés comme constitutifs de l'image de la ville. Ce postulat se joue à deux échelles au moins. Premièrement, pour les habitants, les espaces publics, prolongement du logement (Fouchier, 1997), interviennent aussi bien dans les pratiques quotidiennes que dans la représentation du quartier et de son environnement. Il suffit pour s'en rendre compte de voir l'importance attribuée aux espaces verts dans les enquêtes que les autorités locales consacrent à l'étude de la satisfaction des habitants (Gächter, 1998). Deuxièmement, pour les autorités, il s'agit de donner une image favorable de la ville dans une optique de marketing urbain (Biarez, 1998, p. 72). Dans ce sens, les espaces publics jouent égale-

ment un rôle de carte de visite (McKay, 1996). En outre, ils interviennent quant à l'image perçue du quartier qui est un élément important (Joye, Huissoud et Schuler, 1995).

L'approche des espaces publics comme lieux physiques est étroitement liée à la question des garants du vivre ensemble. Déjà Louis Wirth (1938) affirmait que «la juxtaposition de personnalités diverses génère une tolérance des différences» (Loftland, 1996). Ce n'est ainsi pas un hasard si bien des auteurs font aujourd'hui référence à des notions comme «communauté», «capital social» ou «confiance», en relation parfois avec l'idée que les espaces publics sont alors susceptibles de renforcer le lien social (Tiévan, 1983). Nous nous intéresserons à cette question, mais aussi à son corollaire, c'est-à-dire l'idée que les espaces publics permettraient de contrer, ou de limiter les forces de fragmentation observables dans les agglomérations urbaines. Cette thématique fait alors référence à la manière dont les différents groupes vivent ensemble sur le territoire urbain, c'est-à-dire à la notion d'urbanité (Loftland, 1993). Dès lors, nous postulons que les espaces publics sont un analyseur important de la vie urbaine, tant dans les aspects urbanistiques que sociaux. En quoi sont-ils porteurs d'une identité urbaine? Dans quelle mesure sont-ils représentatifs de la cohabitation de divers groupes? Dans quelles mesures sont-ils des lieux d'expression?

Enfin, conformément aux principes des paliers en profondeur développés précédemment, les espaces publics sont à étudier aussi bien en fonction, d'une part, des pratiques et des usages que, d'autre part, des représentations qu'ils suscitent.

Les espaces publics sont ainsi à la rencontre entre le monde de la planification et celui de la vie quotidienne des individus. Dans ce sens, ils sont aussi constitutifs de la participation. Ce n'est en effet pas un hasard si les enjeux d'urbanisme forment à eux seuls une trame importante de la vie politique locale, en tous cas si on les mesure à l'aune des sujets des votations populaires, si fréquentes dans les villes suisses.

3.2 L'URBANITÉ

Ce concept, incontournable en sociologie urbaine, a fait l'objet d'un immense débat de L. Wirth (1938) à J. Levy (1999). L'urbanité fait partie de ces notions largement utilisées, mais dont les définitions sont multiples. Blanc affirme ainsi que «l'urbanité renvoie à la constitution du lien social dans la vie quotidienne» (p. 11, 1992) tandis que Levy (1994) nomme «habitus d'urbanité» l'évaluation que les individus font de l'urbain et de la cohabitation urbaine. Nous définirons ici l'urbanité comme l'évaluation, plus ou moins positive, de la cohabitation urbaine. Elle peut être dimensionnée par le biais des opinions concernant la diversité et la densité, soit les deux éléments qui fondent le type d'urbanité relative d'une agglomération (Levy, 1994).

L'idée d'appartenance communautaire doit aussi être discutée dès le moment où l'on s'interroge sur la cohabitation urbaine. Pour certains, le «bon fonctionnement» est atteint dans des collectivités qui reconstruisent la notion de «Nous» par opposition au «Je» proposé par le libéralisme (Etzioni 1995, p. 18; Bellie, 1997; Kaminski, 1991). Pour Lofland (1993), des relations communautaires dans des groupes restreints, qui impliquent de la similarité, ne peuvent pas susciter de l'urbanité. Ceci puisque pour «enseigner» un sentiment d'urbanité, donc de tolérance, des différences sont nécessaires. Or ce sont dans les agglomérations urbaines que l'on connaît de telles situations. Le côtoiement dans les lieux publics, sans interaction véritable ni interconnaissance, est une forme de relation limitée. Mais pour réellement permettre d'apprendre l'urbanité, la ville devrait selon Lofland remplir deux conditions: d'une part, la présence de l'altérité, soit de différences perçues comme significatives entre les groupes sociaux, d'autre part, une morphologie permettant le côtoiement et le frottement avec l'altérité (déplacements piétonniers importants et mixité). On voit ici bien l'intérêt de se pencher sur la fréquentation des espaces publics, puisqu'elle correspondrait à des occasions de développer l'urbanité entre les citoyens.

Ce débat ne peut cependant pas être séparé de la discussion sur la ségrégation sociale, qu'il s'agisse de sa version positive où l'on voit les couches sociales favorisées s'installer dans les «beaux quartiers», ou de sa variante négative où l'on imagine le ghetto. Traditionnellement, les chercheurs tendent à représenter la ségrégation comme négative et la mixité comme positive. Il faut toutefois garder en vue que le «frottement avec l'autre» ne produit pas nécessairement un sentiment de connivence et de reconnaissance. En rendant palpables les différences, la confrontation avec l'autre peut aussi conduire à une situation d'exacerbation des préjugés, des tensions conflictuelles et de violence. L'intégration peut s'opérer, certes à des niveaux différents, par le biais d'espaces mixtes tout autant que par le biais d'espaces ségrégués (Lofland, 1993). En somme, la mixité, mais aussi l'appropriation, peuvent être positives, à la condition que les différents groupes d'habitants parviennent à se mettre d'accord, explicitement ou implicitement, sur un certain nombre de règles à respecter. Ceci rejoint la remarque de Goffman qui affirme que le fait de partager un même espace implique un sentiment de confiance envers autrui.

L'idée de subsidiarité par rapport à l'Etat est aussi présente dans cette réflexion. Dans une certaine mesure le communautarisme, mais peut être aussi l'associationnisme (Hirst 1998), partent de l'idée du déclin, ou de la faillite, d'une certaine forme de l'Etat. Autrement dit, le seul Etat ne serait pas capable de maintenir ou de limiter la fracture sociale mais aurait un rôle subsidiaire: le besoin de solidarité s'exerce à partir de la proximité ou des réseaux proches (Smith, Blanc, 1997). Or les espaces publics posent précisément la question de la proximité. Les rapports entre, d'une part, l'Etat et la fabrication de la

ville et, d'autre part, l'urbanité deviennent cruciaux.

Ainsi, d'un point de vue théorique, plusieurs approches permettent de poser l'hypothèse qu'une valorisation des espaces publics favorise globalement ce que d'aucuns considèrent comme un «bon fonctionnement de la ville» puisqu'ils permettent l'interaction, les échanges, le côtoiement du différent, le fonctionnement des réseaux de proximité. Un certain nombre de précautions doivent cependant être observées.

1. D'abord la question de la mobilité. La plupart des habitants ne restent plus confinés dans un espace donné mais leurs pratiques de mobilité couvrent une vaste partie de l'agglomération urbaine, à commencer par les espaces centraux. La question de l'accessibilité, mais aussi de son mode, selon des moyens de transport «publics» ou «privés», est alors essentielle. Ceci pose du même coup la question de l'articulation entre des espaces publics de proximité et des espaces publics centraux ou, si l'on préfère, la question de l'articulation entre réseaux et territoires (Offner et Pumain 1996).

2. La position sociale, au sens large, est aussi déterminante, que ce soit pour l'accessibilité ou pour les ressources nécessaires aux divers types de participation. Plus généralement, dans la mesure où l'on sait que les différents espaces publics ne sont ni fréquentés, ni appropriés de la même manière suivant la position sociale, c'est aussi la question de la gestion de la fragmentation sociale ou, en corollaire, celle des solidarités, qui se pose. De même, les notions de solidarité, de confiance, d'identité et de cohésion ne peuvent être traitées qu'en fonction de la participation au système sociopolitique. Or on sait que cette dernière est liée à la position sociale.

3. Pratiques et représentations interviennent toutes deux. On sait en particulier que le rapport au quartier et à l'environnement construit ne s'établit pas seulement sur le registre du vécu mais aussi celui du connu (Lamarche 1986; Joye, Huissoud et Schuler, 1995). En conséquence, la fréquentation des espaces centraux est indissociable des représentations de la ville.

Bref, l'ensemble de ces remarques pose la question de la solidarité et de la fragmentation dans la ville moderne. On voit donc que penser les espaces publics par rapport aux habitants implique d'adopter une position globale, faisant référence aussi bien aux modes de vies qu'aux différentes modalités du rapport d'un individu à la ville, les composantes sociopolitiques et spatiales. En d'autres termes, c'est la question du lien social qui est posée ici.

3.3 LES DIMENSIONS DU LIEN SOCIAL

Le lien social implique les interactions sociales qui se déroulent, notamment, dans les espaces publics. A contrario, l'exclusion ou la désaffiliation se définissent précisément par la rupture des liens et des interactions sociales.

Mais au-delà des espaces publics stricto sensu, l'enjeu est sans doute beaucoup plus global. Par exemple, le titre même du dernier livre de Dominique Schnapper, *La relation à l'autre au cœur de la pensée sociologique* (1998), souligne l'importance de cette dimension comme constitutive de la société. Ce n'est ainsi pas un hasard si la thématique du capital social prend une telle ampleur aujourd'hui. Le modèle sous-jacent postule que la participation dans une multitude de réseaux est un facteur favorisant autant l'insertion de l'individu que le bon fonctionnement de la collectivité. En corollaire, le retrait dans la sphère privée, ou le cocooning, rend le lien social plus distendu (Remy et Voyé, 1981; Sennett, 1979). Quant à la fréquentation des espaces publics, elle favoriserait l'intégration et le lien social.

De nombreux auteurs se sont inquiétés qu'un processus vienne distendre les liens entre individu et société. De même, nombreux sont les auteurs qui voient dans le conflit un aspect normal et fonctionnel des sociétés humaines, à commencer par les «pères fondateurs»: Marx, Durkheim, Simmel, pour ne citer qu'eux. L'opposition et le conflit, qui nécessitent une interaction intense, sont des modes de relations présents dans tout type de relation sociale (Widmer, 1999). On ne peut les assimiler au rejet ou à l'indifférence, qui eux font le lit de l'exclusion et de la fragmentation.

Il n'est pas possible de faire ici l'inventaire des différentes approches du lien social. Sans s'y attarder, on peut néanmoins en mentionner quelques-unes, chez des auteurs ayant travaillé sur l'urbain. Touraine (1997) pointe le doigt à la fois sur l'omnipotence des pouvoirs économiques et sur les communitarismes. Remy et Voyé (1980) voient le processus d'individuation menacer la vie collective en entravant l'intégration. Ascher (1995) s'inquiète des conséquences du déficit de citoyenneté et de la montée de l'individualisme sur la prise en compte de l'intérêt général. Pour Sennett enfin, la société contemporaine est minée par les forces puissantes du développement personnel et surtout de la sphère intime.

Pour notre part, nous utiliserons le terme de lien social au niveau individuel et dans un contexte urbain. Bien entendu, le lien social peut se tisser à plusieurs échelles ou encore se construire à la manière d'un réseau. Cette dernière forme, de plus en plus fréquente, implique d'ailleurs que la proximité ne va pas forcément de pair avec un lien fort (Wellman 1999). Autrement dit, on sait depuis longtemps que le fait d'habiter un même quartier ou un même immeuble, par exemple, n'implique pas pour ses habitants des liens intenses ou un sentiment d'appartenance.

Nombreux sont les auteurs qui rapportent les espaces publics au lien social. Sennett conçoit l'espace public comme l'espace physique de mise en forme du lien social. Remy lie lui aussi l'espace public au lien social. Selon Goffman, le côtoiement dans les espaces publics présuppose une confiance mutuelle. Selon ces approches, les espaces publics correspondraient à des «lieux communs» précieux. Ce qu'on peut appeler lieux communs ce sont des espaces

physiques dont chacun a la même représentation et que chacun fréquente. Ainsi, une valorisation des espaces publics va de pair avec l'idée qu'ils permettent l'interaction, les échanges, le côtoiement du différent, voire les réseaux de proximité.

Mais dans quelle mesure, à quelles conditions, les espaces publics peuvent-ils jouer ce rôle? Quelles qualités devraient-ils présenter pour devenir de véritables «lieux communs»? On rencontre souvent, comme on l'a vu, l'idée selon laquelle plus la mixité sociale y est intense¹, plus les espaces publics contribueraient au lien social. Selon cette perspective, diversité sociale dans les espaces publics rimerait avec reconnaissance mutuelle. Mais les espaces non mixtes ne peuvent être rejetés en bloc comme des facteurs menaçant le lien social. Don Parson (1993), par exemple, fait état d'une place du centre historique de Los Angeles que l'on a tenté de défaire de l'appropriation latino-américaine. Cette tentative a été très mal perçue par la communauté concernée qui y a vu la remise en question de sa reconnaissance en tant que partie intégrante de la population. Ces lieux sont le théâtre de sociabilités propres à leur population. Bien entendu, ils ne jouent pas le même rôle que des lieux plus mixtes, mais leur impact sur le lien social n'est pas du tout négligeable. S'ils ne fonctionnent pas sur le mode de l'intégration-assimilation, ils contribuent pourtant à l'intégration communautaire. De plus, ces lieux que Remy et Voyé (1980) appellent «marqués» participent à créer des ambiances urbaines différenciées.

Quant aux espaces mixtes, il faut garder en vue que le «frottement» avec l'autre ne produit pas nécessairement un sentiment de connivence et de reconnaissance. En rendant palpable les différences, le frottement peut aussi bien conduire à une exacerbation des préjugés et à des tensions conflictuelles. Lofland (1993) a bien montré que des processus de mise à distance symboliques comme l'apparence physique peuvent rendre l'autre quasi invisible et donc réduire les interactions au minimum. Peut-on alors parler de cohabitation dans le même espace? Voir dans la mixité un aspect a priori bénéfique au lien social, c'est faire l'équation trop hâtive selon laquelle proximité physique égale proximité sociale.

Le lien social peut s'opérer, certes de manière différente, par le biais d'espaces mixtes ou d'espaces non mixtes. En somme, une situation de mixité ou d'appropriation est positive dans la mesure où les différents groupes sociaux parviennent à se mettre d'accord sur un certain nombre de règles à respecter. C'est ce que Maurice Blanc (1992) appelle les compromis de coexistence, compromis qui participent étroitement de l'urbanité. On voit que le mélange en tant que tel ne suffit pas à en faire un lieu contribuant au lien social. Il est nécessaire de se pencher sur ce qui donne sens à ce mélange, la manière dont

¹ Par mixité dans les espaces publics, il faut entendre la diversité de la population qui l'occupe. Notons en passant qu'on ne peut faire fi de la dimension temporelle, qui permet de distinguer les situations de succession de différentes populations au même endroit aux situations où il y a réelle cohabitation.

il est vécu, perçu, jugé. Il n'existe pas d'effets automatiques et bénéfiques de la coprésence des altérités.

Par contre, on peut sans hésiter considérer le mélange, le brassage ou la mixité sociale comme une valeur largement reconnue. Il est vu comme favorisant une vie sociale harmonieuse. On le voit actuellement fréquemment utilisé pour légitimer des aménagements, des installations, des décisions politiques, etc. Cette valeur est sans doute encore plus forte dans une agglomération comme celle de Genève qui base son identité urbaine sur la diversité culturelle de ses habitants (Galland *et alii*, 1993). Pour Remy et Voyé, les espaces «non marqués», soit les espaces mixtes, correspondent mieux que les autres au système de valeur occidental, notamment au non-repérage et à la liberté individuelle, tandis que les espaces «marqués» (appropriés) sont vus comme limitant la liberté d'adhésion. Ceci va de pair avec une dévalorisation des marquages idéologiques et sociaux. Les lieux non mixtes sont parfois stigmatisés. En retour, celui qui fréquente ces lieux peut se voir étiqueté. Au XIX^e siècle, au contraire, les espaces marqués étaient valorisés. En somme, la valorisation généralement partagée de la mixité sociale pourrait être comprise comme indicatrice du type de rapport à l'altérité. L'autre, s'il s'agit d'un individu isolé, est plus facilement tolérable que l'autre en tant que communauté. En estimant la mixité comme un aspect positif a priori, ne valorise-t-on pas en somme la disparition des liens communautaires au profit de liens individus-sociétés (ou «massification-atomisation» de Genestier, 1994)? Ne se cache-t-il pas derrière cette valeur un mode de vie à réfréner et un autre mode de vie à promouvoir (Genestier, 1994)?

A partir de ces réflexions, nous nous posons la question de savoir si un individu ayant une forte présence dans les espaces publics va tisser un lien social avec les autres citoyens. Autrement dit, fréquenter intensément des espaces publics et en avoir une image positive entraîne-t-il une intégration urbaine et une vision favorable de la cohabitation urbaine?

Nous analyserons donc les usages des espaces publics mais nous nous pencherons aussi sur leurs représentations. Ceci se justifie par le fait qu'il n'est pas possible de constater une «dissociation entre le symbolique et le fonctionnel» (Remy, p. 204, 1994), entre le connu et le vécu (Amphoux *et al.*, 1987).

3.4 PARTICIPATION POLITIQUE ET GOUVERNANCE

Les pistes que nous allons suivre ici partent de l'hypothèse que les réseaux sociaux jouent un rôle essentiel dans l'élaboration d'une politique des espaces publics. Ils représentent autant des ressources de pouvoir que des sources d'information, qui structurent, jusqu'à un certain point, les représentations et permettent de forger une perspective commune.

Les réseaux sociaux se trouvent donc au centre de bon nombre de courants

contemporains d'analyse. Ceci s'explique d'abord par la montée en force de la thématique de la gouvernance, sur laquelle nous allons d'abord revenir, avant de reprendre plus strictement la manière dont nous pouvons conceptualiser leur place dans le système de décision et les enjeux de pouvoir que cela représente.

3.4.1 Politique: gouvernance versus gouvernement

Au niveau politique, la notion «à la mode» est sans doute celle de gouvernance. Notion polysémique, parfois mal comprise, dont le «transport» du monde anglo-saxon au monde francophone n'a pas nécessairement contribué à améliorer la précision tant les références sont diverses.

Mentionnons d'emblée une double tradition dans l'usage de ce concept, l'une plus ouverte à l'inclusion de nombreux acteurs, notamment citoyens et l'autre plus limitée quant à l'accès aux décisions. Pour Ascher par exemple, la gouvernance est explicite quand un système de gouvernement articule et associe des institutions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées, dans des processus d'élaboration et de mise en œuvre des choix collectifs, capable de provoquer une adhésion active de la part des citoyens (Ascher 1995, p. 269). Pour Stoker par contre, la gouvernance se définit avant tout par l'inclusion d'acteurs privés, comme l'illustrent ses cinq propositions: «1. La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement; 2. en situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique; 3. la gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective; 4. la gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes; 5. la gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'Etat. Celui-ci a pour rôle d'utiliser des techniques et des outils nouveaux pour orienter et guider l'action collective.» (Stoker, 1998).

Ces manières de parler de gouvernance ont le mérite de montrer que ce concept ne recouvre pas seulement la mise en réseau d'un certain nombre d'acteurs mais pose aussi deux questions cruciales: le rôle des différents acteurs dans les processus de prise de décision et le rôle de l'Etat (Le Galès, 1995; Gaudin, 1995).

La question des acteurs légitimés à intervenir dépend du territoire considéré et n'est dès lors pas sans conséquences sur le résultat. Mais elle dépend aussi des politiques considérées et là, des distinctions d'importance s'imposent. Les modèles de gouvernance ont bien souvent été appliqués aux politiques sociales, transformant des aspects redistributifs dans des politiques incitatives (Bütschi et Cattacin, 1993). Pour certains, en transférant ainsi des compétences d'une administration centrale à des partenariats localisés, il ne s'agit plus d'assurer a priori une égalité dans le droit aux prestations mais plutôt de mobiliser les ressources de partenaires privés aussi bien que publics

pour prendre en charge les problèmes sociaux du moment. Cette thèse est sous-jacente aux modèles «communautariens» dont nous avons parlé plus haut (Etzioni, 1995a), voire aussi aux modèles associationnistes (M.A.U.S.S., 1998). Qu'en est-il dans le cas de politiques territoriales où le rôle de l'Etat est peut être contesté mais garde néanmoins une prééminence certaine, dans les pays européens tout au moins. On peut cependant imaginer que des partenariats se nouent dans ce domaine, pour plusieurs raisons.

1. Il s'agit d'abord de gérer la déconnexion entre les espaces fonctionnels et les espaces institutionnels créée par la mobilité dont nous avons parlé plus haut: la commune, voire le canton, n'est plus l'espace de référence de la vie quotidienne. Il ne s'agit cependant pas d'une simple question d'échelle institutionnelle à réaménager, mais plutôt d'espaces à géométrie variable suivant les domaines considérés (Joye, Leresche et Bassand, 1997). Ceci ne va pas sans produire une forte tension entre principe d'efficacité et principe de démocratie (Joye, 1995).

2. Les modèles de gouvernance ont souvent été développés dans le cadre d'un système politique donné mais qu'en est-il pour les politiques territoriales lorsque les enjeux de coordination se posent entre niveaux territoriaux différents et entre systèmes politiques différents (Joye et Leresche 1997)? C'est le cas des questions d'aménagement du territoire et de transport où la coordination est nécessaire entre niveaux institutionnels. Les partenariats apparaissent aux yeux de certains comme la panacée, mais risquent de supprimer la transparence nécessaire au fonctionnement démocratique. En Suisse, l'enchevêtrement des compétences suivant les domaines et les niveaux institutionnels rend séduisant de tels partenariats. Par exemple, dans le domaine des transports, ce ne sont pas les mêmes instances qui sont en charge du trafic national, régional ou d'agglomération même si les décisions prises dans l'un ou l'autre domaine ne sont forcément pas sans relation.

3. L'aménagement du territoire, comme d'autres politiques territoriales d'ailleurs, est remis en cause par la poussée néolibérale, surtout en période de crise. Dans ce contexte, les modèles de gouvernance offrent une opportunité conceptuelle à l'Etat pour partager son pouvoir décisionnel en la matière avec des acteurs économiques privés. C'est en particulier le cas lorsqu'une entreprise, créatrice d'emplois, négocie son installation contre des conditions fiscales préférentielles ou une localisation privilégiée.

4. Dans le système politique suisse, à travers les mécanismes de recours et de démocratie semi-directe, la difficulté à obtenir un consensus autour des objets d'aménagement du territoire et le relâchement du lien entre citoyens et partis politiques impliquent une multiplication des consultations, qui offrent par là-même une capacité d'opposition à de nombreux acteurs. Les partenariats entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs ou lobbies apparais-

sent comme une manière de désamorcer les oppositions en associant des acteurs privés à l'élaboration des projets.

Si l'on suit ces arguments, on devrait observer une augmentation récente des mécanismes de gouvernance dans les politiques territoriales. Ce point mérite cependant un examen empirique dans la mesure où, à suivre Gaudin (1998) notamment, il semble que depuis longtemps l'aménagement du territoire s'est construit à travers des partenariats complexes.

Il faut par ailleurs mentionner que les études sur la gouvernance sont généralement muettes sur les jeux de pouvoir et postulent implicitement un poids équivalent des acteurs puisque tous sont inclus au même titre dans une structure de partenariat, formelle ou informelle (Kooiman, 1993). Pourtant, l'analyse de certains processus (Joye et Kaufmann, 1998) montre une tendance au renforcement du pouvoir exécutif sur le législatif mais pas nécessairement une augmentation équivalente de pouvoir de l'ensemble des acteurs représentatifs d'une légitimité démocratique. Dans ce sens, la représentation territoriale est remise en cause par ce modèle partenarial, ce qui ne va pas poser des questions de légitimité. Les conséquences, en termes programmatiques, de la gouvernance ne sont cependant pas nulles puisque à un mode démocratique, où la référence est la possibilité de participer ouverte à tous, on passe à un mode où le droit d'entrée est déterminé sans exigence de transparence ni d'égalité. En outre, alors que la gouvernance territoriale est sensée pouvoir résoudre l'inadéquation des découpages territoriaux, elle se retrouve à nier le territoire en tant que support à la représentation et à la redistribution. L'enjeu est alors de voir si des moyens souples, prenant en compte les dynamiques, peuvent tout à la fois remplir les fonctions de redistribution et de légitimation de l'Etat.

3.4.2 Réseaux, pouvoirs et participation

Nous avons vu que la notion de gouvernance est fortement associée à la notion de partenariat et c'est ce qui explique l'importance octroyée aux réseaux. Il faut toutefois souligner que souvent l'attention a été plus portée sur le fait de participer ou non à de tels réseaux de décision plutôt qu'aux relations de pouvoir impliquées. Nous soutenons par contre, à la lumière d'un certain nombre de recherches menées en Suisse, que la seule appartenance à un réseau est insuffisante et qu'il importe de réfléchir sur la position des acteurs à l'intérieur de celui-ci et les ressources que cela implique. En d'autres termes, ce n'est pas parce que l'on parle de réseaux et de partenariats ou que l'on met l'accent sur le management urbain que les questions de pouvoir sont absentes.

Les questions de participation seront donc essentielles, a fortiori si la démocratie directe est susceptible d'intervenir. La question sera alors de savoir comment intégrer les usagers dans la planification, pour quels motifs les mobiliser, sur quelle base territoriale les inclure et quelle légitimité sous-tend le processus.

La participation politique est centrale dans un contexte de gouvernance. Elle repose sur l'intégration plus ou moins grande de différents réseaux, dont la légitimité peut se discuter parfois comme on le verra. En conséquence, il faut insister sur le fait qu'elle n'est pas donnée a priori mais qu'elle est toujours le résultat d'un combat ou d'un rapport de forces. Le développement de politiques publiques pose alors une question intéressante sur les ressources des acteurs: pour certains, ces ressources se basent sur le contrôle d'un territoire précis, pour d'autres sur la participation dans des réseaux socio-politiques. Ceci est important dans la question des espaces publics: pour certains, habitants notamment, le contrôle de leur environnement immédiat est prioritaire, au risque de paraître défendre des intérêts égoïstes plutôt qu'une perspective globale.

L'approche des espaces publics en tant que lieux de débats politiques se trouve actuellement confrontée à la question ancienne mais toujours renouvelée de la participation des citoyens dans la gestion de la vie locale. Certes la participation au niveau local a toujours été importante. Certes les mouvements urbains ont toujours constitué des mouvements sociaux et ont été comptés parmi les «nouveaux mouvements sociaux». Mais avec les changements de l'Etat et des relais politiques, à commencer par le rôle des partis, il y a une importante transformation de la participation locale (Hamel, 1998): pour une part, la définition du politique a passé du «*politic*» aux «*policies*» (Leca, 1997). Un indice parmi d'autres en est l'apparition de référendums locaux en Italie, en France, aux Pays-Bas pour ne citer que quelques exemples. Par ailleurs, l'enjeu de la participation n'est pas seulement politique, mais aussi social dans la mesure où l'intégration demande aussi la capacité d'agir sur son environnement. D'où l'importance d'intégrer les dimensions politiques dans l'intégration sociale, ce qui constitue un des enjeux majeurs des travaux sur la citoyenneté ou, plus exactement, sur la «*citizenship*» au sens anglo-saxon (Adriaansens, 1994).



L'ÉMERGENCE DU TERME ESPACES PUBLICS AUTOUR DES ANNÉES 1980 CORRESPOND À UNE PÉRIODE OÙ LA VILLE ET LA PENSÉE SUR LA VILLE SONT EN CRISE, AU MOMENT DU CONSTAT DES EFFETS NÉGATIFS DE LOGIQUES FONCTIONNALISTES ET NORMALISANTES, DE LA PLANIFICATION À GRANDE ÉCHELLE, DE L'ISOLEMENT DES BANLIEUES ET DE L'ÉTALEMENT CHAOTIQUE DES PÉRIPHÉRIES URBAINES.

PLAN URBAIN

◀ Place Neuve (photo Marcus Zepf)

▶ Plaine de Plainpalais (photo Marcus Zepf)



CHAPITRE 4

FORME ET HISTOIRE. TROIS PLACES DU CENTRE-VILLE DE GENÈVE

avec la collaboration de Marcus Zepf

4.1 LA FORME DU RÉSEAU DES ESPACES PUBLICS

Ce chapitre a trois objectifs: d'abord réaffirmer et préciser l'importance de la forme des espaces publics; ensuite souligner que cette forme a une histoire qui est indispensable à sa compréhension; enfin, présenter les trois places précises où se dérouleront nos investigations.

Pour préciser l'importance de la forme architecturale et urbanistique, nous proposons deux jeux d'idées.

Le premier consiste à rappeler l'échelle sociospatiale de l'urbain. Nous reconnaissons à cette échelle sept niveaux allant du micro- au macrosociospatial: 1. *Le logement* qui remplit la fonction de l'habiter et *l'atelier et le bureau* qui correspondent à la fonction urbaine du travail. 2. *Le voisinage* qui concerne quelques logements (dans un immeuble ou une rue) qui sont directement reliés; idem pour les ateliers et les bureaux. 3. *Le quartier* qui regroupe plusieurs voisinages et qui leur offre des services et équipements pour satisfaire les besoins quotidiens de leurs habitants: écoles, commerces, services publics, espaces publics, lieux de culte, etc.; si l'on considère le travail, on parlera de zone industrielle ou administrative, dont l'organisation est fort différente de celle du quartier. 4. *La commune* qui représente un territoire comprenant plusieurs quartiers et zones. La commune se distingue par l'existence d'une institution politique dotée de pouvoir, certes limité. 5. *L'agglomération urbaine* qui est constituée d'un ensemble de communes, dont l'une a encore les caractéristiques de centre historique (taille importante, ancienneté historique qui remonte souvent au Moyen Age, densité, équipements et services centraux tant publics que privés, etc.). Les Genevois parlent, pour désigner leur agglomération, de la région valdo-franco-genevoise avec pour centre principal la Ville de Genève, son aéroport, ses administrations internationales

et de nombreuses communes françaises et suisses dont certaines se constituent en centres secondaires. 6. *La métropole*: c'est une immense agglomération de près d'un million et plus d'habitants qui rayonne économiquement, ceci plus ou moins mondialement. Souvent une métropole a pour fondement un réseau d'agglomérations urbaines proches. C'est par exemple le cas de la métropole lémanique qui atteint le million d'habitants, qui rayonne mondialement et qui est constituée de trois pôles (agglomérations de Genève, Lausanne et Vevey-Montreux). 7. Enfin, l'armature mondiale de métropoles qui connecte à travers le monde et de manière très diverse, quatre cent métropoles. Chacune de ces métropoles dépend aussi fortement de sa participation à cette armature que de son arrière-pays plus au moins rural.

Ces niveaux micro et macro sont interconnectés par des réseaux de voies (par exemple rues, routes, avenues, autoroutes) et de places de types divers, les unes et les autres accueillant des réseaux techniques et territoriaux (d'eaux usées et vives, d'énergie, de transport, de télécommunication, etc.). La combinaison du réseau des voies et places et des réseaux techniques et territoriaux constituent l'essence des espaces publics. Le réseau des espaces publics ainsi conçu est l'épine dorsale de l'urbain et de la métropolisation. C'est grâce à ce réseau d'espaces publics que l'urbain et la métropolisation peuvent être conceptualisés en termes d'espaces de flux (Castells, 1998). Mais le réseau d'espaces publics reste toujours aussi un système de lieux «uniques».

Le second jeu d'idées que nous proposons consiste à rappeler la théorie de K. Lynch (1969). Chacun se souvient qu'à partir d'observations menées, surtout à Boston, mais aussi dans le New Jersey et à Los Angeles, il rend compte de la lisibilité de la réalité urbaine en fonction de cinq éléments que nous nous contenterons de simplement mentionner: les voies, les limites, les nœuds, les quartiers et les points de repère. Nos propres observations démontrent la pertinence de ces cinq éléments. De notre point de vue, ils constituent bien la structure de l'urbain et de la métropolisation. La région franco-valdo-genevoise peut être pertinemment décrite avec ces cinq éléments.

Nous avançons une autre idée: ces cinq éléments sont utiles pour rendre compte du réseau des espaces publics: les *voies* et les *nœuds* correspondent aux *rues*, *routes* ainsi qu'aux *places*. Les *limites* sont très importantes dans les espaces publics, ce sont les *façades des immeubles* et *autres équipements*. Elles sont non seulement la limite entre les sphères publiques et privées, mais elles contribuent aussi et de façon fondamentale à l'ambiance des espaces publics par la manière dont elles sont architecturées et organisées urbanistiquement. Les *quartiers* et les zones avec leur morphologie et leur population, constituent les *contextes* des espaces publics qui les traversent. Quant aux *points de repères* des espaces publics (bâtiments, mobiliers urbains, éléments végétaux, etc.), ils sont fondamentaux dans la structuration des espaces publics. De façon globale, ces cinq éléments sont doublement importants: sur le plan de l'urbain et sur celui des espaces publics.

Deux idées complémentaires sont toutefois indispensables pour décrire la forme du réseau des espaces publics. 1. Il ne faut tout d'abord pas omettre, dans la présentation de ce réseau, d'ajouter *les parcs* et *les jardins urbains*. Quoique fort différents des nœuds et des places, ils sont absolument incontournables. 2. Deuxièmement, le réseau des espaces publics se caractérise par le fait qu'il est *libre de construction*, régi par le *droit public* et partant qu'il est *accessible à tous les citoyens*. De notre point de vue, il est indispensable de prolonger ce réseau par d'autres espaces, qui ne sont pas exclusivement de droits publics, pas ouverts et pas accessibles à tous. Nous faisons référence à des *espaces semi-publics*, tels les diverses halles de gare, aéroports, postes, les cafés et restaurants, les divers bâtiments publics comme musées, stades de sport, les équipements commerciaux (supermarchés, grands espaces commerciaux, magasins) et les lieux de culte, etc. Le réseau des rues, places et parcs doit ainsi absolument être considéré avec ses prolongements semi-publics.

Pour conclure ce paragraphe sur la forme architecturale et urbanistique, soulignons qu'elle joue quatre fonctions fondamentales dans la dynamique urbaine.

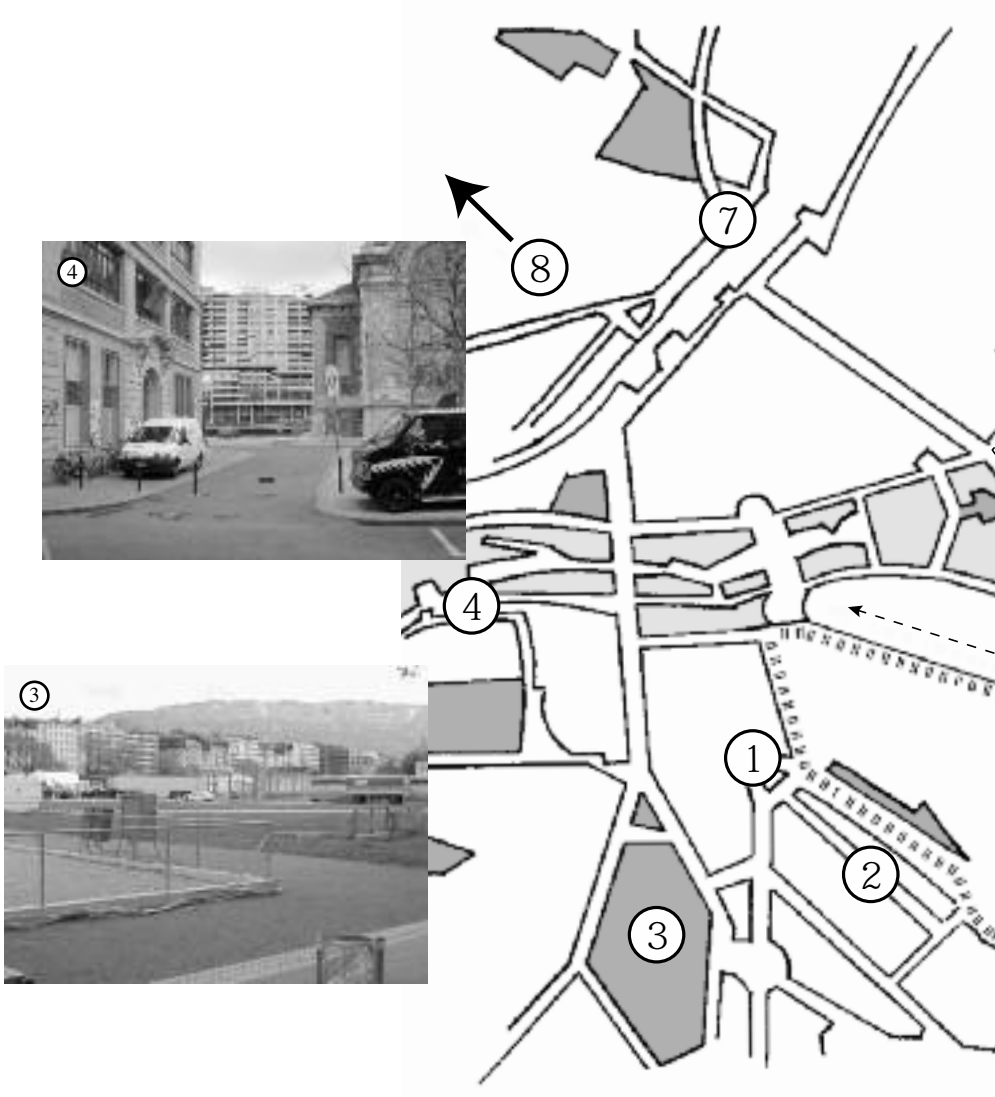
1. D'abord, la forme des espaces publics donne accès à tous les lieux de l'urbain; elle joue donc un rôle crucial pour le bon fonctionnement urbain. 2. Ensuite, ce réseau oriente géographiquement et urbainement chaque citoyen: en effet, voies, places, parcs et autres points de repères permettent à chacun de se positionner géographiquement dans l'agglomération urbaine et plus généralement dans la région. 3. Plus encore le réseau des espaces publics, grâce à ses monuments, à ses noms de rues et de places, etc., donne du sens à l'urbain, ceci en renvoyant à certains moments historiques importants, en suscitant des émotions esthétiques, et en rappelant des normes éthiques, politiques et religieuses. 4. Enfin, mais nous y reviendrons dans un chapitre ultérieur, le réseau des espaces publics participe à l'intensité du lien social.

4.2 TROIS PLACES GENEVOISES: LEUR FORME ET LEUR HISTOIRE

4.2.1 Le cadre géographique et historique

La place Neuve, la Plaine de Plainpalais et la place des Volontaires participent, de manières très diverses, au réseau des espaces publics genevois; celui-ci est marqué par un cadre géographique et historique spécifique: les Alpes, le Jura et le Salève, le lac Léman, le Rhône et l'Arve, la colline de la Vieille-Ville. Ces éléments encadrent et conditionnent le réseau des espaces publics genevois et les trois places que nous avons sélectionnées n'y échappent pas. La place Neuve au pied de la colline de la Vieille-Ville, la Plaine de Plainpalais avec le Salève et l'Arve à proximité, la place des Volontaires avec le Rhône. Ces éléments géographiques permettent donc, très aisément, de

situer les trois places et correspondent en outre à des points de repères historiques. Ainsi, la place Neuve a, dans sa proximité immédiate, la Vieille-Ville, ensemble urbanistique remarquable d'une part, et les anciennes fortifications détruites en partie au XIX^e siècle, d'autre part. La Plaine de Plainpalais est plus discrète, ne comprenant aucun bâtiment ou monument historique exceptionnel, mais baignant toutefois dans le contexte historique et populaire du



XIX^e siècle. Enfin, la place des Volontaires est marquée par l'industrialisation du XIX^e siècle, particulièrement par la présence de deux bâtiments réhabilités, datant de l'ère industrielle.

La figure 4.1 montre la situation des trois places en soulignant les éléments suivants: principaux axes de circulation et points de repères (lac, Rhône, gare, Vieille-Ville, Rues Basses).

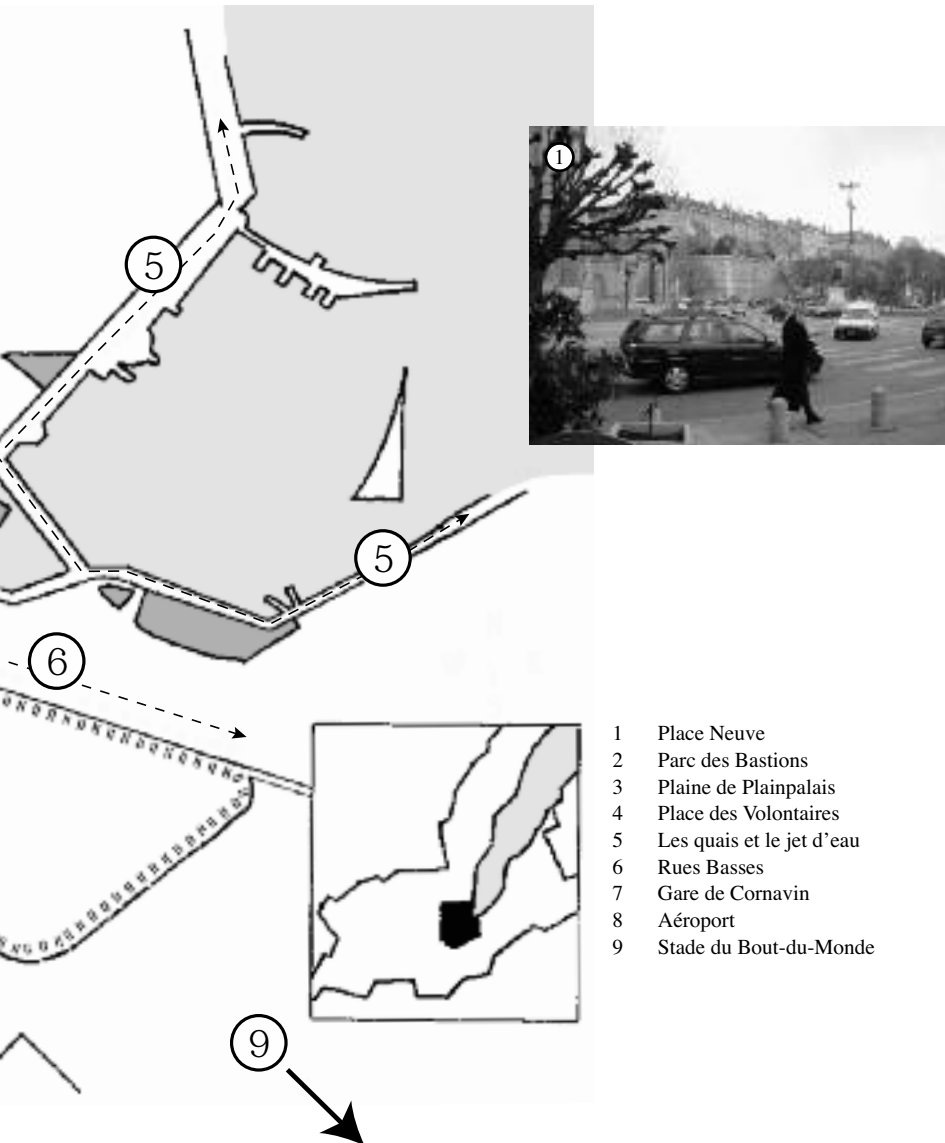


Fig. 4.1 Carte de Genève localisant les espaces publics d'analyse.

4.2.2 La place Neuve

L'histoire et la forme de la place Neuve

La place Neuve a pris forme au XIX^e siècle, à proximité immédiate d'une des portes d'entrée des anciennes fortifications, celle menant directement à la Vieille-Ville: la porte Neuve. En démolissant ces fortifications, les urbanistes ont créé la place Neuve, surplombée par les bâtiments de la Vieille-Ville.

La place Neuve est bordée d'une part de bâtiments prestigieux tels le musée Rath (fig. 4.2), le Grand-Théâtre et le Conservatoire; la place est d'autre part contiguë au parc des Bastions (fig. 4.3) qui, outre l'Université de Genève, accueille un monument prestigieux: le Mur des Réformateurs. Ce dernier fait l'objet d'une des visites obligées des touristes, générant ainsi une animation certaine sur la place Neuve elle-même.

La place Neuve est par ailleurs contiguë au quartier administratif privé et public, dit le Quartier des Banques et à la Vieille-Ville, quartier genevois prestigieux tant par son urbanisme, sa population que par ses activités (commerces, administrations publiques, etc.). Ajoutons encore que la place Neuve est directement connectée aux Rues Basses qui se trouvent à quelques centaines de mètres et qui constituent le centre commercial et administratif de l'agglomération genevoise (grands magasins, commerces de tout genre et de luxe, banques, administrations privées et publiques, etc.). La Place Neuve est excellemment desservie par les transports publics.

La place Neuve, objet de négociation

Les débuts d'un projet

En 1986, des études de faisabilité pour la réalisation d'un parking souterrain furent commanditées par l'Association des Intérêts de la Corraterie (groupe de commerçants). Ce projet se heurta à la loi interdisant la construction de parkings à l'intérieur de la petite ceinture. En 1990, l'élaboration du plan de circulation 2000 permit de relancer le débat et deux projets concernant la place Neuve furent déposés; l'autorisation préalable de construire fut obtenue. En janvier 1995, un rapport final sur le schéma directeur de la Place Neuve fut exécuté, contenant notamment une analyse historique, une documentation iconographique ainsi qu'un bilan général. En février 1995, un projet fut retenu (comprenant un parking de 520 places sur 5 niveaux) par l'Etat et la Ville, devant être réalisé à l'aide de fonds privés et confié à la S.A. Parking de la Place Neuve. Suite à cette décision, certaines associations¹ firent recours, s'opposant à l'autorisation de construire du Département des Travaux Publics. Dix mois de concertation suivirent, mettant en relation la Ville, l'Etat

¹ Il s'agissait de la Société d'Art Public (SAP), de l'Association Transports et Environnement (ATE), l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), l'Association pour les intérêts des cyclistes (ASPIC) et de B. Roth, habitante.



Fig. 4.2 La place Neuve, le musée Rath et la Vieille-Ville.



Fig. 4.3 La place Neuve, la Vieille-Ville et le parc des Bastions.

et les associations concernées. Le premier protocole d'accord fut signé en novembre 1995 et les recours furent levés en décembre 1995. En juin 1996, un concours d'architecture fut lancé par la Ville de Genève qui intégra les données du schéma directeur. En octobre 1996, le premier prix fut attribué à un architecte genevois, G. Descombes; ce projet insistait sur le «vide» de la place, qui, débarrassée des voitures serait, structurée par des plateaux de dimensions variables prolongeant les divers bâtiments.

Résultats de la concertation

Les trois ans de concertation (vingt séances environ) qui suivirent, débouchèrent sur les décisions suivantes: construction d'un parking souterrain, aménagements du domaine public et des conditions de circulation dans les quartiers avoisinants. Dans cette concertation, le Département de Justice, Police et des Transports et le Département municipal d'Aménagement, des Constructions et de la Voirie furent particulièrement actifs. Cette concertation fut sanctionnée par les signatures de deux protocoles d'accord: le 7 novembre 1995 (qui concerne le parking, la valorisation des vestiges, la réduction/suppression du trafic, les zones piétonnes et les places de stationnement de surface); le 16 janvier 1997: un second protocole d'accord élargit le nombre de signataires et permit d'intégrer la question du tram 16 dans le débat². Le 19 février 1997, le Conseil administratif présenta au Conseil municipal le projet négocié avec l'Etat. Les grands domaines d'action furent les suivants.

Le parking. Ce parking, en permettant d'améliorer l'accessibilité au centre-ville, fut essentiellement souhaité par les milieux économiques. Les 520 nouvelles places prévues (dont 100 places pour les habitants et riverains) devraient permettre la suppression de 220 places de surface; le financement du parking devrait être assuré par des fonds privés.

Les mesures de circulation. La diminution du trafic automobile, souhaitée essentiellement par les milieux écologistes, concernait la rive gauche, les déplacements en transports publics, à pied et à vélo étant par ailleurs encouragés. Ce projet s'inscrit dans la politique cantonale générale relative au report modal; parallèlement, la question des tramways fut revue: la ligne du tram 16 relie Cornavin-Bel-Air-Moillesulaz. Le tram 17, prévu entre 2002 et 2005, relierait les Acacias à Chênes-Bourg. Enfin, la pointe de la Plaine de Plainpalais serait fermée au trafic automobile.

² Le débat autour de l'extension du réseau tramway est d'autant plus intéressant qu'il concerne une large portion de la ville et dépasse par conséquent le cadre strict de la place Neuve. Pour les milieux économiques et pro-automobiles, accepter cette extension fut un compromis difficile et nécessita des compensations importantes concernant le centre-ville (accessibilité maintenue pour le trafic automobile, réalisation de parkings).

Le réaménagement urbain. L'embellissement de l'espace urbain environnant (c'est-à-dire non seulement la place Neuve (c'est-à-dire non seulement la place Neuve (c'est-à-dire non seulement la place Neuve) mais tout le quartier, entre le parc des Bastions et le Rhône) fut particulièrement souhaité par les milieux écologistes, les habitants et les représentants la protection du patrimoine. Cet espace devait être aménagé dans le but de devenir à la fois plus convivial, culturel tout en gardant son caractère prestigieux. Par ailleurs, les aménagements prévus ne devraient en aucun cas remettre en question les éléments patrimoniaux présents dans le secteur (bâtiments et statue du Général Dufour), le projet devant «*assurer la pérennité de la fonction historique de l'espace urbain et social*». Le projet de parking prévoyait en outre de préserver les vestiges de l'ancienne courtine du XVII^e siècle (qui délimitait la ville), ceci à travers une exposition permanente.

De façon générale et selon les accords de la concertation, les diverses parties s'engagèrent à solidariser les projets des autres, «*toutes les mesures de l'accord de la Place Neuve se concrétiseront, ou rien ne se réalisera*». Suite à cette proposition du Conseil administratif, la décision revint au politique: ainsi le Conseil municipal de la Ville de Genève se prononça sur la question (11-12 février 1998) et attribua l'autorisation d'utiliser le domaine public. Cet accord est intéressant selon deux perspectives au moins. D'une part en étant le premier de ce type, il fut considéré par de nombreux acteurs comme «*le fruit d'une concertation exemplaire*», car il mit en présence des milieux généralement opposés. D'autre part, il permit d'outrepasser «*la guerre des transports*» ou du moins le statu quo dans le domaine de la circulation; enfin, il introduisit l'idée de hiérarchie du réseau routier (parkings payants, suivis de déplacements à pied ou vélo).

Avant la décision du conseil Municipal...

L'Alliance de Gauche, les Verts et une partie des socialistes préconisèrent le rejet du projet³. Le 29 janvier 1998, le parti socialiste se réunit en assemblée pour donner le mot d'ordre; il décida de s'abstenir⁴. Cette abstention permettra au «oui» de l'emporter et par conséquent d'ouvrir la voie au référendum et de renvoyer, en fin de compte la balle aux citoyens.

³ A ce stade des événements, les partis de gauche estimèrent en effet qu'ils avaient été tenus à l'écart de la négociation, en ayant laissé des associations (telle l'Association Transports et Environnement) négocier. Ces associations avaient pris, à leur avis, trop de place, reléguant les partis politiques en tant qu'acteurs de dernière minute.

⁴ Le résultat précis fut le suivant: 32 voix s'opposèrent (membres de la Jeunesse socialistes) et 31 approuvèrent le projet (dont A. Rouiller, Association Transports et Environnement, socialiste): la délégation s'abstiendrait donc lors du vote devant le Conseil municipal du 12-13 février 1998.

Début février 1998, les partisans du projet se constituèrent, quant à eux, en comité de soutien de la place Neuve⁵ mettant en avant les arguments suivants: le centre-ville représente 20 000 emplois que le parking aiderait à sauver; les mesures de circulation prévues permettraient de mieux protéger l'environnement urbain en s'inscrivant dans le plan de modération du trafic; ce projet serait issu d'une concertation exemplaire où chaque partie en sortirait gagnant: en cas de blocage, c'est le retour à la guerre des transports qui aurait lieu⁶.

Au Conseil municipal

Le 12 février 1998, le Conseil municipal accorda le droit de superficie pour la construction du parking. L'alliance de Gauche et les Verts votèrent contre et le parti socialiste s'abstint.

Le référendum⁷ fut lancé le lendemain, ceci contre la décision d'autoriser le parking, mettant en évidence les arguments suivants: l'aménagement coûte trop cher (12 mio à la Ville de Genève), le parking est inutile dans un quartier sans habitants et proche du parking de Plainpalais lui-même sous-utilisé; il sera très probablement utilisé par le personnel des banques; de plus, le projet est non cohérent par rapport à une politique des transports respectueuse de l'environnement: il faudrait plutôt favoriser des transports publics plus performants ainsi que des parkings d'échange en périphérie; le parking fonctionnera comme un aspirateur à voitures. Finalement, il est absurde de répercuter le trafic dans des zones habitées et la réalisation de ce parking pourrait donner lieu à d'autres projets de ce type au centre-ville. Le référendum aboutit avec un total de 6180 signatures (mars 1998).

⁵ Avec à sa présidence, J.P. Etter (prés. des Transports Publics Genevois), à sa vice-présidence, A. Rouiller (responsable de Coordination Transports), et R. Quaglia (secrétaire du Groupement Transports et Economie), J.P. Thorel (secr. Général du Conseil économique et social). Dans le comité aussi, des personnalités du monde culturel, les conseillères aux Etats C. Brunner et F. Saudan et la conseillère nationale M. Roth-Bernasconi et enfin P. Malek-Asgahar (prés. de la Société d'Art Public).

⁶ Les quatre principaux syndicats actifs dans le domaine du bâtiment prirent aussi position en faveur du projet (20 janvier 1998): selon eux, celui-ci aurait non seulement des répercussions sur le marché de l'emploi mais «*marierait les exigences économiques avec celles de l'environnement*». De plus, en étant financé par des fonds privés, il ne grèverait pas les finances publiques. Les Associations genevoises d'architectes et d'ingénieurs (Interassar) furent elles aussi favorables au projet.

⁷ Son comité fut composé essentiellement de l'Alliance de Gauche, des Verts, d'une partie des Socialistes, la Fédération des Associations de Quartiers (FAQH), Action Patrimoine Vivant (APV), Greenpeace, Stopsmog, l'association végétarienne, la jeunesse progressiste. Fin février 1998, l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville qui avait pris part au premier protocole d'accord (nov. 1995) changea de position: elle s'opposa au projet de la place Neuve en motivant sa décision par une méfiance envers les autorités politiques à appliquer les mesures prévues en matière de modération du trafic. Ainsi, l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville soutiendra le référendum, récoltera des signatures mais n'intégrera pas le comité référendaire. Cette association resta toutefois divisée sur la question.

Votation populaire

Le droit de superficie (et par conséquent l'ensemble du projet) fut soumis à votation populaire (septembre 1998) et rejeté à 56,9 % de voix. Dans un premier temps, les «*non*» se sont cumulés entre: d'une part, la gauche dont les slogans «*pas de parking, pas de voiture*» et «*parking = aspirateur à voiture*» dominèrent. D'autre part, la droite dont l'argumentaire «*on veut la voiture donc on veut continuer à circuler et ne pas avoir à changer de trajets*» fut prépondérante. Par ailleurs, la question du coût des opérations et du bien-fondé de la concertation furent aussi des éléments déterminants.

4.2.3 La Plaine de Plainpalais

L'histoire et la forme de la Plaine de Plainpalais

La Plaine de Plainpalais, quoique située à 200 mètres environ de la place Neuve, a un caractère totalement différent. C'est en effet une plaine herbeuse, ceinturée de rues à grand trafic et insérée dans des quartiers populaires.

Par ailleurs et non loin de la Plaine de Plainpalais, se trouvent divers bâtiments universitaires, générant un important transit d'étudiants. En sous-sol de la Plaine, se trouvent un parking et une centrale téléphonique. De la Plaine, le passant a vue sur le Salève (fig. 4.4): petite montagne de valeur symbolique capitale pour l'ensemble des Genevois.

La Plaine de Plainpalais accueille annuellement l'architecture éphémère: de deux ou trois cirques animant Genève à diverses saisons; d'installations foraines (fig. 4.5) attirant, en fin et début d'année, une masse considérable de jeunes et générant une importante animation; de marchés aux légumes et aux puces (plutôt dans le sud de la Plaine), chaque semaine, et qui sont fort courus par l'ensemble des Genevois.

Par ailleurs, des installations fixes pour boulistes, skaters et rollers (fig. 4.6) occupent le nord de la Plaine; on y trouve aussi une petite place de jeux, ainsi que quelques bancs. Cette partie nord de la Plaine accueille donc, sur des espaces très spécifiques, toutes les classes d'âge et ceci à presque tout moment de la journée. Par ailleurs, l'ensemble de la plaine de Plainpalais fait très souvent l'objet de manifestations en tous genres (festives, politiques, etc.).

Dans une logique d'espaces publics, la plaine de Plainpalais constitue la place voisine de la place Neuve. Les deux places sont liées entre elles, d'une part grâce à l'accessibilité directe (voies de circulation) et d'autre part grâce au dégagement de vue (cadre perspectif d'alignement des façades).

Plaine de Plainpalais, espace populaire intouchable

Les origines des discussions actuelles concernant l'avenir de la plaine de Plainpalais remontent à 1977, année de la mise en service du parking souterrain. La Plaine était alors couverte d'une colline (de la terre de fouille du par-



Fig. 4.4 La plaine et le Salève.



Fig. 4.5 Animation foraine.



Fig. 4.6 Rollers sur la plaine

king) et attendait son réengazonnement⁸. Dès 1979, une quinzaine d'interpellations, motions et résolutions furent déposées au Conseil municipal⁹. En septembre 1984, la Tribune de Genève lança un appel à ses lecteurs afin de récolter des propositions de transformation de la Plaine. Les réponses mirent en exergue les besoins suivants: fontaines ou bassins d'eau, arbres et gazon, espaces réservés aux chiens, *styling* général plus prestigieux (de type Versailles) et enfin activités diversifiées. G.-O. Segond (rad., conseiller administratif et responsable du service des parcs et promenades) promit de tenir compte de ces résultats lors de l'élaboration du cahier des charges du concours à venir, particulièrement en ce qui concernait l'arborisation de la Plaine et le bassin d'eau. Une équipe d'architectes (J. Gunsbourg, J.M. Lamunière et G. van Bogaert) obtint le premier prix en proposant de compléter la promenade arborisée autour de la Plaine, de vider l'intérieur, de réengazonner et de construire des pavillons dans chaque coin du losange. Le second prix fut attribué au bureau P. Beuchat/M. Lopreno/M. Gisselbaek, qui maintenait, lui aussi, dans sa proposition, la promenade, mais vidait et bétonnait tout le reste de la Plaine. L'ensemble des 89 projets fut exposé et la population invitée à exprimer son avis sur des «bulletins de vote» distribués sur place. Le résultat de ce vote ne fut toutefois guère diffusé. En été 1987, J. Burnand reprit, en tant que conseillère administrative le département de l'Aménagement, des Constructions et de la Voirie. Elle se déclara réticente à la mise en place de pavillons, préférant des solutions plus simples, comme par exemple un engazonnement général et un renforcement de l'arborisation de la promenade. Elle voulut reprendre contact avec les habitants, commerçants et autorités, ceci avant de discuter le concours au sein du Conseil municipal. Cependant, «*d'autres sujets plus pressants eurent la priorité*» et l'on constata rapidement une détériorisation de l'état général de la Plaine, aucun service (Service des Espaces Verts ou voirie par exemple) n'étant en mesure de s'en occuper tant que le plan de l'aménagement à l'étude n'était pas adopté. En 1988, le trio Geissmann/Savary/Lyon lança une motion afin d'obliger le Conseil administratif «*de fournir au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, l'affectation et les aménagements qu'il envisageait sur la Plaine*». J. Burnand répondit avoir mandaté M. Lamunière pour l'élaboration d'un projet définitif; elle se plaignit par ailleurs des pressions exercées et des différents problèmes qu'il s'agissait de concilier (cirque, chiens, électricité, centrale téléphonique, etc.).

⁸ Il semble qu'avant cette date déjà, une votation concernant la Plaine (probablement en liaison avec le parking) aurait eu lieu, selon laquelle il serait bon de réengazonner toute la Plaine après la réalisation du parking. La Plaine ne fut toutefois engazonnée que partiellement; dès le début, ce gazon posa des problèmes, car sans drainage, la partie qui se trouve sur le parking se transforma rapidement en marécages après les pluies. Après quelques années, la municipalité installa un système de drainage, qui n'améliora que partiellement la situation.

⁹ Un groupe d'acteurs, composé de représentants de divers partis, fut particulièrement actif: G. Savary, PDC; J.-P. Lyon, PdT; G.-C. Geissmann, Lib.

Le Conseil municipal décida, quant à lui, d'accepter la motion à l'unanimité. En 1992, la réponse au Conseil municipal (à la motion de 1988) fut la suivante: «*le Conseil administratif n'envisage plus d'intervention autre que l'entretien strictement nécessaire, en raison des difficultés budgétaires. Néanmoins, un projet existe, qui pourra être développé lorsque la situation économique le permettra.*»

Le nouvel essai

En automne 1994, les radicaux B. Lescaze, C. Miffon et quelques-uns de leurs collègues s'adressèrent au Conseil administratif afin que celui-ci présente au Conseil municipal et dans les plus brefs délais, une motion contenant un projet de remise en état de la Plaine. J. Burnand répondit que les projets concernant la Plaine figuraient dans le plan financier quadriennal, et qu'elle allait déposer une demande de crédit pour la réhabilitation de la Plaine. Cette motion «*Pour une plaine de Plainpalais remise à neuf*» fut acceptée (sept. 1994), mais le renvoi à la commission des travaux (demandée par G. Savary) fut refusé. L'opposition à la motion provenait étonnamment de J.P. Lyon (Parti du Travail), qui, quelques années auparavant, avait plaidé pour cette même cause; l'inutilité de toute motion concernant la Plaine en fut l'argument principal. En mai 1995, une nouvelle motion fut émise, provenant cette fois de A. Marquet, demandant au Conseil administratif de rétablir la surface herbeuse de la Plaine: «*le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de ses services pour que soient reconnues et honorées l'urgence et l'importance de la végétalisation, ceci dans l'étude en cours sur le réaménagement de la Plaine de Plainpalais*».

Dans ces débats, les divergences de points de vue entre les trois conseillers administratifs¹⁰ impliqués par l'aménagement de la Plaine s'exacerbèrent; en juin 1995, la commission des travaux formula une motion qui demandait au Conseil administratif que certains aspects soient pris en considération: les activités de la Plaine devraient davantage respecter les espaces verts; le trafic sur la Plaine devrait être réduit au maximum; le système électrique et de drainage d'eau révisés. La motion fut votée favorablement.

Création d'un groupe de travail interdépartemental

Dès la fin 1997, un nouveau projet fut élaboré par un groupe de travail, comprenant une dizaine de services municipaux; la remise en état de la Plaine «dégradée» par les utilisations intensives en constitua l'objectif principal. Les propositions du concours de 1987 (premier et deuxième prix) furent retravaillées dans l'optique de prendre en compte, de façon contemporaine, les élé-

¹⁰ Rappelons que J. Burnand (socialiste) était avant tout concernée par l'aménagement et l'éclairage public, M. Rossetti (radical) par les espaces verts, les jeux et l'entretien et M. Hediger (parti du travail), par les marchés, le sport et les divers usages de la Plaine.

ments structurants de la Plaine (forme, histoire). Une série de mesures, première phase de ce projet, furent exécutées: le skatepark fut aménagé, le boulo-drome déplacé; une partie de la Plaine fut couverte de granit concassé. L'ensemble de la Plaine devait par la suite être couverte avec ce type de revêtement minéral, plus résistant aux exigences des utilisations lourdes, au drainage de l'eau et enfin permettant une variété d'activités. De nouvelles tensions (en juillet 1998), entre Conseils administratif et municipal, émergèrent lorsque puciers et maraîchers contestèrent l'annonce de la suppression du parking sur la Plaine¹¹.

A l'état actuel, les discussions sont en cours, mais rien n'a encore été publié. On peut se demander si les conflits récurrents entre acteurs concernés, la durée des discussions, l'orientation essentiellement technique (texture du sol, problèmes des chiens, etc.) et enfin la difficile prise en compte des intérêts des divers groupes d'utilisateurs ne sont pas des facteurs de blocage, voire d'échec, des projets en cours.

4.2.4 Le périmètre de la place des Volontaires

L'histoire et la forme du périmètre de la place des Volontaires

L'histoire et la forme de la petite place des Volontaires est fort différente de celles des deux précédentes. Cette place a une forme carrée et deux de ses façades sont constituées de monuments datant de la première industrialisation genevoise et dont l'affectation s'est récemment modifiée: le Bâtiment des Forces Motrices (BFM) (fig. 4.7), construit au bord, et dans le Rhône, et l'Usine de Dégrossissage d'Or (L'Usine) (fig. 4.8). Le premier bâtiment accueille actuellement une grande salle de spectacle et de concert et est devenu l'un des hauts lieux culturels genevois. Le second bâtiment regroupe, quant à lui, un ensemble d'activités culturelles de type alternatif. Enfin, cette place se trouve à quelques centaines de mètres d'un autre site anciennement industriel, Artamis, dont la réaffectation, plus récente, est du même ordre que celle de l'Usine. De par la présence de ces bâtiments et d'un type de population particulière, la place des Volontaires constitue ainsi de nos jours un des lieux stratégiques de la culture alternative genevoise.

Si les deux places précédentes représentent des interfaces quasiment incontournables de l'agglomération genevoise, la place des Volontaires se trouve, quant à elle, décentrée et n'est que mal desservie par les transports publics. Cependant, le périmètre de la place des Volontaires, situé dans le prolongement des grandes artères du centre-ville, est depuis quelques années déjà l'objet d'appropriations de la part des banques et des bureaux, à la recherche

¹¹ En janvier 1999, le Conseil municipal avait proposé que le parking de surface soit limité les jours de marché à 100 places (90 minutes). Le Conseil administratif refusa, exigeant un parking de 60 places (45 minutes). La première solution fut finalement retenue.



Fig. 4.7 La place des Volontaires et le Bâtiment des Forces Motrices.



Fig. 4.8 La place des Volontaires

d'espace supplémentaire. Enfin, la place des Volontaires représente une voie d'accès piétonne importante, en se trouvant intégrée aux promenades du «Fil du Rhône» et du «Plan Piéton», ce qui contribue à son attractivité.

Le périmètre de la place des Volontaires, zone industrielle en restructuration

Dès les années 1970, de nombreux projets émergent dans ce périmètre au passé industriel, projets essentiellement issus des milieux alternatifs et culturels genevois. La constitution d'un véritable pôle alternatif souleva, dès lors, au sein des autorités et parmi les habitants du quartier, un certain nombre d'interrogations. Fallait-il renforcer ce noyau culturel, essentiel à la vie genevoise ou valait-il mieux, au contraire, encourager une certaine mixité d'activités, de populations? En d'autres termes, ce quartier devait-il être aménagé pour un groupe particulier ou en fonction des habitants du quartier dans leur ensemble? Et finalement, comment ces aménagements allaient-ils modifier l'image et la réputation de Genève?

Face à ces questions, deux optiques se dégagent. La première est issue des milieux alternatifs eux-mêmes, appuyés par certains représentants de l'Alternative. Ceux-ci basent leur revendications sur le fait que la Ville n'a pas de «véritable» projet pour ce périmètre et que les besoins en locaux (artistiques et culturels) sont abondants, ceci alors même que le centre-ville regorge de locaux commerciaux et industriels vides. La seconde optique est celle des autorités municipales et cantonales. Alors qu'elles avaient toléré, voire accepté, sous certaines conditions le regroupement d'une culture alternative dans le quartier, elles semblent aujourd'hui modifier leur position. Une nouvelle tendance émerge en effet, favorisant une culture plus prestigieuse, ceci en parallèle avec une politique urbaine d'embellissement: ainsi, le Bâtiment des Forces Motrices a été réhabilité et le Grand-Théâtre l'occupe une partie de l'année; un café anciennement très populaire a été transformé en un pub luxueux; la façade d'un bâtiment occupé par des mouvements alternatifs a été refaite (l'Usine).

Sur ces tendances se greffe la question du devenir du *patrimoine industriel*. Si la majorité des acteurs s'entend quant à la nécessaire sauvegarde d'anciens bâtiments industriels, les arguments évoqués sont diversifiés. D'une part, certains acteurs insistent sur la valeur architecturale et esthétique des bâtiments: ainsi, les autorités (notamment en charge de la préservation du patrimoine) investissent des efforts considérables pour modifier l'image et la réputation du secteur (longtemps considéré comme «glauque») et pour encourager une plus grande mixité sociale. D'autre part, et comme nous l'avons déjà mentionné, les mouvements alternatifs sont avant tout soucieux des usages que ces lieux permettent d'offrir (en termes culturels, professionnels notamment); ces acteurs insistent sur les multiples atouts des bâtiments: larges espaces intérieurs, souplesse de transformation et situation dans une zone relativement

centrale. Finalement, pour une fraction de la population genevoise (usagers ou non), ces bâtiments constituent des témoins importants, lieux d'ancrage et vecteurs identitaires, permettant de rappeler une période déterminante pour le développement de Genève¹².

L'Usine, Artamis et le Bâtiment des Forces Motrices

Le bâtiment de l'Usine et celui des Forces Motrices, tous deux bordant la place des Volontaires, ainsi que le site d'Artamis sont des structures jouant un rôle fondamental pour le périmètre qui nous concerne; ce sont en effet eux qui déterminent, dans une large mesure, le type d'activités et de populations en présence ainsi que l'ambiance générale du périmètre.

• *L'Usine*

Cette ancienne usine de dégrossissage d'or fut rachetée par la Ville de Genève dans les années 1970. A cette époque, les réseaux squatters revendiquaient une nouvelle organisation de l'espace domestique et public à Genève. Ces mouvements, dénonçant la disparition systématique de lieux de rassemblement culturels, exigèrent, dès 1975, un local adapté dans lequel diverses activités pourraient être regroupées et qui fonctionnerait comme un véritable «*espace de convivialité*». Au milieu des années 1980, la municipalité intervint de façon énergique en fermant des lieux considérés comme «*dérangeants*». En mars 1985, l'association Etat d'Urgences commença à s'agiter et revendiqua, de la part des pouvoirs publics, un lieu central, vaste et convivial. Des négociations furent engagées et de nombreuses manifestations eurent lieu, faisant planer la menace de la guerre de rue. Dix mois plus tard, la municipalité proposa à Etat d'Urgences un espace (la villa «*Fiasko*»), ceci afin d'éviter des heurts trop violents entre police et mouvements alternatifs (comme à Zurich, Berne et Lausanne, au début des années 1980). La villa «*Fiasko*» située en périphérie ne convint guère et en 1986, suite à une occupation «*sauvage*», le législatif décida de financer une transformation légère de l'usine genevoise de dégrossissage d'or (crédit de 4 millions de francs). Un contrat fut stipulé, renouvelable tous les 5 ans et spécifiant l'exploitation gratuite des locaux (électricité, eau, etc..). Le rez-de-chaussée et les deux premiers étages du bâtiment furent mis à disposition de l'association (à but non lucratif) Etat d'Urgences (aujourd'hui L'Usine). L'Usine ouvrit ses portes en juin 1989; elle fut dès lors gérée par l'association Etat d'Urgences et Post Tenebras Lux qui regroupèrent une trentaine de membres et proposèrent de nombreuses activités telles que: concerts, théâtre, danse, restaurant, cinéma, etc. Des ateliers s'installèrent

¹² Période marquée par un ensemble de valeurs, d'activités, de styles, etc... Remarquons toutefois que l'attachement ne s'exprimera pas nécessairement vis-à-vis des bâtiments les plus «*reconnus*» (usines importantes du secteur) mais parfois envers certaines traces, discrètes dans le paysage, tel un vieux café populaire ou une maison abandonnée et recouverte de lierre. Ce sont généralement lors des transformations que des revendications, émanant des habitants du quartier ou de la ville, jailliront de façon aiguë.

aussi dans le bâtiment, tels des architectes, stylistes, sculpteurs, photographes, etc...

En janvier 1977, les membres (Alternative) du Conseil municipal obtinrent l'ouverture d'un crédit de cinq millions pour la rénovation de l'Usine, celle-ci étant reconnue par certains comme «*laboratoire social et culturel*», «*haut-lieu de la culture alternative genevoise*», «*véritable modèle de société*». Les travaux de rénovation débutèrent donc en 1998 et l'Usine ferma ses portes, le temps de se réorganiser. La moitié des crédits fut allouée à la réfection de la façade, ceci à titre de préservation du patrimoine industriel genevois; le reste des crédits permit de reconfigurer les lieux afin de mieux les adapter aux activités; enfin, l'insonorisation des locaux fut améliorée. L'Usine rouvrit ses portes à la fin de l'année 1998. La volonté actuelle des responsables de l'Usine est de faire le «pont» avec le reste de la vie genevoise: des salles sont par conséquent mises à disposition d'associations, pour des «*événements ayant des implications sur la vie de la Cité*».

Un concours fut lancé en 1996 par le fonds municipal d'art contemporain et l'association Etat d'Urgences. Celui-ci eut pour objectifs de révéler la visibilité des multiples fonctions de l'Usine, de montrer ce qui se passe dans le «*ventre bouillonnant*» du bâtiment, tout en gardant une certaine réversibilité aux projets. C'est l'artiste bernois Hanswalter Graf qui obtint le premier prix avec son œuvre «*lockheed*». Le 11 mars 1999, quarante parallélépipèdes de verre remplacèrent certaines fenêtres. Ces structures amovibles furent revêtues de miroirs, sur lesquels se reflètent, pour les passants, l'intérieur de l'Usine. De même, les utilisateurs des locaux aperçoivent l'extérieur en image inversée. H. Graf insiste, dans son approche, sur les usages que génère toute intervention sur l'espace public, ceci afin de ne pas rester un simple élément décoratif. Au niveau patrimonial, quoique le bâtiment ne soit pas classé, une certaine valeur lui est reconnue, l'Usine étant le deuxième édifice genevois construit en béton armé et ses structures et vitrages spéciaux datant de 80 ans. Les divers travaux de réfection ont par conséquent particulièrement soigné et respecté ces éléments.

Une récente dispute (avril 2000) opposa les autorités genevoises et l'Usine (qui refusait de désigner une personne responsable de l'établissement) et fit couler de l'encre dans la presse, ravivant le débat sur le fonctionnement autogéré d'un bâtiment subventionné, pour ses activités culturelles, par l'Etat.

• *Artamis*

Situé à 200 mètres de la place des Volontaires, cet espace s'inscrit dans la même mouvance que l'Usine, mais une quinzaine d'années plus tard: pallier le manque d'espaces disponibles pour les artistes aux revenus souvent incertains. Artamis est un Village Alternatif, situé entre le boulevard St-Georges et la rue du Stand, qui s'étend sur 12000 mètres carrés et comprend neuf bâtiments. C'est sur cet espace que se déroule une multitude d'activités de type

artistique. L'association Artamis a le statut officiel d'une association faîtière, agissant à but non lucratif, et comptant actuellement près de 250 membres. Artamis est basée sur l'autogestion et l'utilisation optimale des moyens existants; elle ne s'occupe pas de la diffusion des productions artistiques mais de la mise à disposition de locaux.

C'est en 1996 que la Ville accepta de mettre à disposition les halles 5 et 6 de l'ancien site des Services Industriels, le reste des bâtiments appartenant respectivement aux S.I., à l'Etat et à la Ville (la requête d'Artamis ne pouvant être satisfaite que si l'Etat rachetait le site dans son ensemble, ce qui ne semble toujours pas fait aujourd'hui). En juin 1996, Artamis exigeait et occupait le site dans sa totalité; cette occupation faisait suite à une demande faite par le département des Affaires Culturelles (six mois auparavant) afin d'obtenir ces anciens locaux (pour y loger aussi des artistes). Le 4 septembre, la police évacuait les lieux argumentant l'importante valeur foncière; une occupation, même provisoire, entraverait en effet une éventuelle vente du terrain. Les membres d'Artamis s'installèrent, en guise de protestation, au Bourg-de-Four. Le 26 septembre 1996, l'Etat de Genève et Artamis s'entendirent sur une convention de prêt à usage renouvelable (après une année d'essai), la durée totale de l'occupation étant de trois à cinq ans. Ainsi, un lieu de travail était fourni à un groupe d'artistes et artisans genevois. Dès 1996, les membres d'Artamis s'occupèrent donc de la répartition des locaux, ceci sans effectuer de transformation lourde, *«une forme d'urbanisme devant être réalisée selon les paramètres imposés par le site»*. Dès janvier 1997, l'Etat menaça à maintes reprises Artamis d'expulsion pour non-respect de la convention, ceci toutefois sans jamais passer à l'acte. Quant à la presse, elle s'empara vivement des événements survenus sur le site. Le 11 mars 1997, le Conseil municipal donna son préavis pour le Plan localisé de quartier; celui-ci comprenait un ensemble de logements sociaux et une école, remettant ainsi en question toute la structure d'Artamis. Le 31 mars, la police ferma le coffee-shop d'Artamis, ceci pour infraction à la loi sur les stupéfiants. Les douze premiers mois du contrat étant écoulés, une évaluation fut menée débouchant sur un rapport détaillé du site et un ensemble de propositions. La convention fut reconduite: l'Etat semblait donc sensible aux besoins des artistes en termes de lieux de travail. Si certains persistèrent à qualifier le site d'Artamis de *«nid de révolutionnaires»*, d'autres virent dans ces accords une volonté de partenariat, ou encore une absence de solution de rechange.

Relevons que depuis quelques mois, Artamis semble «en crise», la violence et les agressions s'étant multipliées sur le site, devenu un point de rencontres pour les dealers genevois. Les responsables d'Artamis se mobilisèrent donc à plusieurs reprises afin de trouver une issue positive et de permettre *«à un véritable projet culture»* enfin d'éclore. Par ailleurs, la question de l'application du Plan de quartier se repose actuellement, ceci d'autant plus que la convention avec Artamis arrivera à échéance en automne 2001. Ainsi, certains projets sont dans l'air: aménager une partie de la zone d'Artamis en un parc,

ce qui prolongerait le cimetière des Rois mais réduirait d'un tiers Artamis; rendre commerçant le Boulevard Saint-Georges et en élargir les trottoirs, ceci dans la perspective du Plan Piétons.

• *Le Bâtiment des Forces Motrices (BFM)*

Ce bâtiment est situé sur le Rhône et une de ses entrées donne directement sur la place des Volontaires. Dès 1970, divers projets (musées par exemple) émergèrent afin de réaménager ce bâtiment à l'architecture imposante, datant de la fin du XIX^e siècle, et propriété des Services Industriels (jusqu'en 1995) puis de l'Etat de Genève. Cependant rien ne se concrétisa. En 1988, le BFM fut classé monument historique, entravant toute démolition potentielle. En 1996, la réhabilitation du bâtiment fut décidée, suite à la mise à disposition de fonds privés (provenant du banquier G. Démole); l'institution du Grand-Théâtre (R. Auphan) et le Département des Travaux Publics (P. Joye) collaborèrent afin de mener à bien les travaux (inauguration en 1997). Le Grand-Théâtre occupa prioritairement le bâtiment pendant une année (jusqu'à l'été 1998), le temps que le bâtiment de la place Neuve soit remis en état. Par la suite, des activités diverses furent développées (spectacles de danse, musique, expositions) par le gérant du BFM (P. Malguy), l'Etat restant toutefois propriétaire. Le Grand-Théâtre occupe actuellement les locaux à raison de 30% de l'année. Le BFM ne reçoit pour l'instant guère de subventions, si ce n'est pour ses charges.

4.3 LES CHEMINEMENTS PIÉTONS: LA MISE EN PLACE DE CONNEXIONS ENTRE ESPACES PUBLICS URBAINS

Le Conseil administratif actuellement en place accorde une attention toute particulière au rôle du piéton dans la ville. Nous allons donc traiter dans cette section les grandes lignes du Plan Piétons; celui-ci nous concerne dans la mesure où les trois places que nous venons d'évoquer sont intégrées dans ce plan. Par ailleurs, un autre projet, le Fil du Rhône, s'attache lui aussi, mais dans une perspective différente, à la mise en place de réseaux piétonniers, ceci le long du Rhône; le périmètre de la place des Volontaires est par conséquent compris dans ce projet.

4.3.1 Elaboration du Plan Directeur pour Piétons

Dès 1995, le *Plan Piétons* fut développé par le Service municipal d'Urbanisme pour l'ensemble de la ville. Ce projet proposa une amélioration de l'accès au centre-ville à travers des réalisations techniques (passages piétons, trottoirs) ainsi que des campagnes d'informations (lecture de la ville en temps piéton par exemple), démarche s'intégrant dans une reconfiguration

globale du système de transport et dans une volonté de développement durable. Le Plan Piéton eut dès lors le statut d'un Plan directeur d'intentions engageant les autorités et réalisable sur la base d'étapes annuelles. La Ville de Genève fut découpée en 13 périmètres d'interventions.

Le magistrat C. Ferrazino développa récemment le Plan Piétons élaboré par J. Burnand quelques années auparavant; ce travail déboucha (mars 2000) sur un *Plan directeur pour piétons*, réalisable par étapes sur 15-20 ans. L'élargissement des zones piétonnes, la mise en place de rues commerçantes réservées aux piétons et la réduction du trafic motorisé privé constituent les principaux objectifs. Derrière ces réalisations concrètes, la démarche adoptée vise les aspects suivants: modification des comportements de la population en matière de mobilité urbaine, animation du centre-ville, développement d'une ville plus conviviale et plus sûre avec laquelle les habitants noueraient des liens identitaires plus conséquents. Cette «*démarche d'appropriation démocratique de la ville par ses habitants*» fut largement critiquée par les milieux commerçants lors de la mise à l'enquête publique du Plan directeur. «*L'excessive idéologie et la constante pression anti-voiture de la part des autorités*» fut mise en exergue ainsi que la baisse potentielle du chiffre d'affaires (si les clients ne peuvent se rendre dans les commerces en voiture).

Pour l'Office du Tourisme genevois, les promenades à thèmes du Plan Piétons constituent un atout pour Genève, permettant de mieux la vendre à l'étranger en insistant à la fois sur le caractère international et la dimension humaine de la ville.

En mars 2001, le Plan Piétons reçut une reconnaissance à l'échelon national; il remporta en effet le prix du Concours suisse d'innovation en faveur de la sécurité des piétons.

4.3.2 «Fil du Rhône»: la réanimation des rives du fleuve

Les rives du Rhône furent pendant longtemps peu exploitées comme espace de loisirs ou de promenade; en tant qu'espaces fonctionnels, permettant de se déplacer rapidement entre les divers segments du centre-ville (à pied ou à vélo), ces rives restèrent aussi relativement peu utilisées. C'est ce constat qui suscita, ces dernières années, une réflexion afin d'améliorer l'accessibilité générale et de rétablir la continuité du réseau. Le projet «Fil du Rhône» fut développé dans cette optique, en permettant de mettre en place une série de mesures visant de petits espaces le long du fleuve. Ce projet, lancé par la Ville de Genève (1991) et qui fit l'objet d'une publication par le Fonds Municipal de Décoration (concept d'ensemble, 1995), se concentre sur une portion d'espace comprise entre le pont du Mont-Blanc et la Jonction. Divers services (essentiellement municipaux) furent consultés et des expertises furent demandées à certaines Commissions (par exemple en charge de la préservation du patrimoine); une année de négociation (1994) fut nécessaire pour que le premier site de construction débute (1995-96). Le mandat d'étude, confié à l'ar-

chitecte J. Descombes, permit de mettre en relation architectes et artistes, dans le but de revaloriser certains espaces publics situés le long du parcours défini (10 propositions en tout). Ce projet a donc l'originalité de faire participer, dès la conception du projet (choix des lieux par ex.), les artistes. Le Fil du Rhône fonctionne comme un guide d'urbanisme qui devrait être réalisé sur la base d'étapes successives. En avril 1997, la première phase débuta: on rétablit les deux passerelles en bois longeant le Bâtiment des Forces Motrices, qui servirent de sortie de secours et de promenade, contribuant à un rappel de l'époque industrielle. Parallèlement, l'aménagement du terre-plein au chemin des Lavandières fut exécuté, aménagement permettant notamment l'accès aux artistes et le déchargement des décors.

Le prix Wakker 2000 de la Ligue suisse du patrimoine national, consacré au thème de la construction au bord de l'eau, fut attribué à la Ville de Genève et en particulier au projet Fil du Rhône. Cette distinction prestigieuse récompensa avant tout la démarche globale du projet qui associe architectes, ingénieurs et artiste; les objectifs généraux, c'est-à-dire la réhabilitation du site fluvial et «*la re-crédation d'un lien vivant entre la ville et l'eau*» furent aussi soulignés.

4.4 CONCLUSION

Cette brève description de trois places genevoises a permis de mettre en relief la spécificité de chacune d'entre elles. Ainsi par exemple, le projet de la place Neuve, en illustrant les conflits entre piétons et automobilistes, soulève un ensemble de questions relatives à la mobilité et à l'accessibilité au centre-ville. La plaine de Plainpalais, au caractère populaire prépondérant, montre la difficulté d'aménager un espace public dont les usages sont multiples et auquel les Genevois, dans leur ensemble, se montrent particulièrement attachés. Enfin, le périmètre de la place des Volontaires, intégré dans un quartier anciennement industriel et populaire, permet de s'interroger sur le rôle de la scène culturelle alternative à Genève.

Si ces trois espaces publics se démarquent ainsi les uns des autres, ils sont aussi reliés entre eux, que ce soit par des voies de circulation ou à travers les conséquences que les divers projets d'aménagement engendrent. Il suffit par exemple de penser aux débats sur la place Neuve pour montrer à quel point ceux-ci ont largement dépassé le cadre strict de cet espace public: les répercussions des flux de circulation sur d'autres quartiers ne peuvent, par exemple, être ignorées. Les trois places que nous venons donc de décrire constituent des lieux d'intérêt et d'intervention importants pour Genève.



NOUS DEVONS DÉFENDRE LA LI-
BERTÉ DE L'ESPACE PUBLIC
AVEC LA MÊME DÉTERMINATION
QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION.

R. ROGERS

◀ Place Neuve (photo Marcus Zepf)

▶ Plaine de Plainpalais (photo Marcus Zepf)



CHAPITRE 5

LA MIXITÉ DES USAGERS DES ESPACES PUBLICS

5.1 MIXITÉ, DIVERSITÉ ET URBANITÉ

5.1.1 Quelques rappels théoriques

Comment rendre compte de la mixité des usagers des espaces publics du centre-ville? Le concept de mixité renvoie à plusieurs concepts importants en sociologie urbaine, notamment à ceux de diversité, de ségrégation et d'urbanité. Pour analyser la mixité des usagers des espaces publics, il est d'abord indispensable, au risque de nous répéter, de rappeler les rapports entre ces concepts. Délibérément, nous serons brefs et schématiques.

La *diversité* fait le plus souvent référence à des critères socioéconomiques, linguistiques, religieux, ethniques, etc., elle est considérée comme une qualité urbaine fondamentale. Selon Lofland (1993), le côtoiement de populations diversifiées – la *mixité* – renforcerait la tolérance¹, mais à condition que les différences soient considérées comme significatives.

Pourtant, la diversité urbaine est souvent réduite à néant par la *ségrégation* qui sépare dans l'espace les éléments de la diversité urbaine: ainsi au lieu de pouvoir interagir, les éléments de la diversité sont cantonnés dans des espaces isolés les uns des autres. On ne peut donc parler de véritable diversité au sein de la collectivité urbaine si le côtoiement, le frottement entre les différentes catégories n'est pas possible.

La *mixité*, ou la *diversité*, correspondent-elles au concept d'*urbanité*?

Rappelons rapidement quelques définitions. D'abord L. Wirth (1938), à partir de son article intitulé «*L'urbanité en tant que style de vie*» («*Urbanism as a way of life*»), propose que la grande taille de la ville, sa haute *densité*, et

¹ Lofland utilise le terme de tolérance selon le sens commun: la compréhension envers les manières de faire, d'être ou de penser qui diffèrent ou qui s'opposent aux siennes propres.

sa grande *diversité* sociale et culturelle, contribuent à générer un style de vie intitulé *l'urbanité*. Cette dernière est faite d'une sociabilité segmentaire, épisodique et superficielle qui tend à l'anonymat.

Beaucoup plus tard, Lévy, en s'appuyant sur Wirth, définit l'urbanité comme «le couple *densité* + *diversité* (le maximum de «choses sociales» différentes dans le minimum d'étendue)» (1999, p. 208). Quant à Blanc, lui s'intéresse plutôt à un «art de vivre qui serait spécifique aux villes» (1992, p. 8). Cet art de vivre – l'urbanité – serait basé sur la tolérance et sur la présence de compromis de coexistence.

A première vue, ces deux définitions paraissent radicalement différentes. Pourtant, une lecture plus fine permet de voir que Lévy s'intéresse aux conditions du territoire urbain qui permettront des frottements entre catégories de la population. En comparant Amsterdam à Johannesburg, il montre que seule la superposition de la densité et de la diversité peut permettre des liens distants et tolérants. Blanc s'intéresse plutôt, par le biais de la tolérance et des compromis de coexistence, aux conséquences possibles de la diversité et la densité, de la coprésence de catégories différentes sur un même espace. On voit donc que dans les deux approches, la mixité est une condition nécessaire à l'émergence de la tolérance, de compromis de coexistences, de liens distants, de l'urbanité.

On peut retenir de ces auteurs que la mixité sociale est un des facteurs favorisant l'émergence de l'urbanité. Selon cette idée, plus la diversité de la population qu'on trouve en ville est large, plus l'incitation à l'urbanité est forte. Les espaces publics tels que précédemment définis sont une des instances urbaines permettant la mixité, et donc l'urbanité telle que nous venons de la définir. Il est vrai que Grafmeyer (1996) affirme, en s'appuyant sur de nombreux auteurs, que la mixité ne crée pas automatiquement la tolérance. La mixité résidentielle peut provoquer des tensions et des répulsions mutuelles...

Pour Lofland (1993), les groupes vus comme différents, donc pouvant représenter potentiellement une menace, doivent pouvoir être tenus à distance. Dans cette perspective, la maîtrise de la distance entre soi et les groupes ressentis comme différents est cruciale pour la tolérance. Selon nous, les espaces publics et leur usage permettent cette maîtrise, au contraire de l'espace du logement. En effet, l'usage des espaces publics urbains est moins contraignant et plus souple que celui du logement. En d'autres termes, il est plus facile pour l'individu de maîtriser, de modifier l'usage de ces lieux que de changer de logement. Même pour ceux qui vivent à proximité d'espaces publics, il y a possibilité de fréquenter d'autres espaces grâce aux moyens de transport. Ainsi, il nous semble peu probable que la mixité dans les espaces publics urbains puisse provoquer des tensions importantes.

Ainsi, pour Lofland, seules les relations sociales qui se déroulent dans des agglomérations urbaines (relations segmentées, épisodiques et marquées par des liens distants) permettent l'apprentissage de la tolérance (Lofland, 1993).

On comprend donc la valeur du frottement empreint d'anonymat qui caractérise l'usage des espaces publics.

Dans ce chapitre, nous nous attachons à analyser ce qui a été présenté comme une condition nécessaire (mais non suffisante) à l'émergence d'un art de vivre tolérant: la mixité dans les espaces publics.

5.1.2 Trois espaces publics et leur mixité

Afin d'affiner le concept de mixité des espaces publics du centre-ville, comparons-la à celle de deux autres espaces publics urbains. Nous comparons ainsi les espaces publics du centre-ville aux espaces publics de quartier, puis aux espaces publics des «nouveaux centres de périphéries» (nous pensons plus particulièrement aux grands centres commerciaux). Ils se différencient les uns les autres d'abord selon leur morphologie (espace extérieur-espace intérieur) et selon leur type de propriété (privée-publique). Le tableau 5.1 fait place aux différentes modalités de l'accessibilité (échelle spatiale, contrôle de l'accès, accessibilité par transport), car nous la considérons comme un élément déterminant en grande partie la composition des usagers des lieux.

Des trois aspects de l'accessibilité découle une dimension synthétique que nous appelons «mixité potentielle». Nous voulons montrer que selon le type d'accessibilité, le nombre des groupes sociaux pouvant s'y rendre diffère. Nous ajoutons trois autres dimensions qui sont explicitées par le tableau 5.1, la première concerne les usages possibles, les deux dernières désignent les acteurs qui légitimement peuvent prendre part aux décisions concernant les lieux.

Nous entendons par «nouveaux centres périphériques», les lieux tels que complexes commerciaux ou de loisirs (ensemble de cinémas, restaurants, stations services, etc.), mais aussi gares situées en zone suburbaine ou périurbaine, aéroports, etc. Il s'agit le plus souvent de lieux situés sur de grands axes routiers dont les fonctions premières sont les déplacements de longue distance. Pour cet essai typologique, nous nous concentrons sur les centres commerciaux avant tout.

Ces nouvelles centralités se distinguent des espaces publics du centre-ville et de quartier par le fait qu'elles concernent des lieux couverts qui permettent d'être à l'abri des intempéries, mais qui permettent aussi une fermeture régulière et un contrôle strict. Leur accès est donc limité dans le temps, ce qui limite la diversité de leur usage (Zepf, 1999).

Mais surtout, d'autres facteurs limitent la diversité de la population qui fréquente ces nouveaux centres. Leur accès peut être interdit aux personnes indésirables telles que clochards ou mendiants. Par ce biais, on limite la présence de différences socialement significatives, ce qui du même coup limitera l'impact positif sur la tolérance. L'accès est aussi limité par les modes de transports qui permettent de s'y rendre. En effet, pour les catégories de personnes

Tableau 5.1 Typologie de trois catégories d'espaces publics urbains.

	Espaces publics du centre-ville	Espaces publics de quartier	Nouveaux espaces publics commerciaux des périphéries
Domaine	Domaine public	Domaine public	Domaine privé
Morphologie	extérieur	extérieur	intérieur
Accessibilité			
a. Origine des usagers	Métropole, agglomération et proximité	Proximité	Métropole, agglomération et proximité
b. Contrôle de l'accès	Libre à tous Accès à toute heure	Libre à tous Accès à toute heure	Indésirables exclus Heures, voire jours de fermeture
c. Accessibilité transport	Bon accès multimodal	Bon accès piéton	Très bon accès auto Mauvais accès autres modes
<i>Mixité potentielle</i>	<i>Accès libre, multimodal, origines multiples</i>	<i>Accès libre, piéton, proximité</i>	<i>Accès contrôlé, automobile, origines multiples</i>
Usages possibles	Côtoiemment, circulation, culture, achats aliment. et autres achats, politique	Côtoiemment, circulation, culture, achats alimentaires	Côtoiemment, commerce aliment. et autres achats, culture
Acteurs légitimes	Citoyens de la commune centre, commerçants	Habitants du quartier, commerçants	Clients, commerçants
Acteurs non légitimes	Aucun	Usagers non-habitants du quartier	Exclus en général

ne disposant pas d'une automobile, ces centres restent le plus souvent inaccessibles (Dupuy, 1991).

On voit donc que les nouveaux centres, bien que permettant d'autres usages que les seuls usages commerciaux, ne peuvent pas être fréquentés par des usagers aussi variés que peut l'être le centre-ville. Quant aux espaces publics de quartier, bien qu'étant d'accès libre, ils ne peuvent être confondus avec des espaces centraux. Effectivement, la population qui y est présente provient avant tout des quartiers contigus.

Lorsqu'on se penche sur la littérature, on constate que les nouvelles centralités sont parfois louées, parfois détestées. On pense notamment à la notion de non-lieu de Marc Augé. Pour Chalas, les nouvelles centralités font partie de la

«ville émergente», tandis que le centre-ville implique densité, proximité et mixité, caractéristiques de la «ville d'hier». Selon lui, «les grandes surfaces commerciales (...) sont des lieux, sans doute les plus importants aujourd'hui dans les villes, de brassage social, à l'image un peu de ce qu'étaient autrefois les grandes places centrales» (Chalas, 1997, p. 258).

Nous voulons mettre en évidence que les effets de la densité humaine – que l'on peut constater tout autant dans les centres-villes traditionnels que dans les nouvelles centralités – ne sont pas synonymes de mixité sociale, bien qu'elle puisse en donner l'impression. On ne peut pas nier que les nouveaux centres offrent dans leurs espaces semi-publics des possibilités de côtoiement, d'échanges, de jaugeage réciproque. Mais, du fait des effets peu visibles d'une accessibilité différenciée aux lieux, du fait de la gamme des activités que l'on peut y faire, les nouvelles centralités ne peuvent être considérées comme les héritières des fonctions sociales du centre-ville. *Voilà pourquoi il nous semble crucial de réaffirmer le rôle unique du centre-ville face aux multiples centres en périphérie de l'agglomération.*

A ce stade, on peut donc affirmer que parmi les trois types d'espaces présentés, *les espaces publics du centre-ville s'avèrent être ceux permettant la mixité la plus grande, puisque, du fait de leur bonne accessibilité et d'usages possibles variés, ils peuvent être utilisés par une population d'origine spatiale et sociale variées.* Nous allons poursuivre notre réflexion à partir d'une enquête sur les usagers des trois places genevoises présentées au chapitre 4. Les éléments méthodologiques les plus importants sont présentés en annexe.

5.2 DIVERSITÉ ET MIXITÉ DES USAGERS

5.2.1 Diversité sociodémographique des usagers

Quels sont les types de mixité qui coexistent sur les espaces publics centraux? Cette question sera étudiée à travers la composition de la population présente et sa diversité.

De nombreuses enquêtes ont permis de mettre en lumière (Lofland, 1998; Herlyn, 1984; Wirz, 1976; Merlin, 1982; Bertels, 1980) que les espaces publics centraux sont plus fréquentés par les personnes des classes supérieures, tandis que les espaces publics de quartier sont plus importants pour les classes populaires. Certains auteurs mettent aussi en évidence (Korosec, 1990; Simon, 1997; Barbichon, 1990) que la sociabilité des classes supérieures se déroule en particulier dans des espaces aux fonctions spécifiques: «Les bien nantis usent des espaces communs très étendus pour accomplir, sur le mode individuel, des déplacements d'ordre multiple, professionnel, familial, touristique. Mais s'agissant de l'organisation de la sociabilité, ils ont tendance à utiliser des lieux fermés (salon, club, etc.), qui sont des espaces exclusifs mis à disposition de leur seul groupe social, homogène, et non de tous, espaces partagés mais non publics. L'espace appréhendé par les moins pourvus est

continu, local, au sens où il couvre une aire dont les points sont immédiatement accessibles. Le territoire du voisinage est pour eux primordial, et ils utilisent à plein des cours et des rues.» (Barbichon, pp. 128-129, 1990).

Nous formulons trois hypothèses reprenant trois dimensions de la stratification sociale:

- 1) *Sur les trois places étudiées, les plus intégrés professionnellement sont les plus présents.*
- 2) *Les individus, dont le capital culturel est important, sont de plus grands usagers des espaces publics considérés.*
- 3) *Les individus, dont le capital économique est important, fréquentent moins les espaces publics considérés.*

Une fréquentation différenciée selon l'âge et le sexe

Avant de se pencher sur le test des trois hypothèses, notons deux tendances. Tout d'abord, on voit que les hommes sont nettement surreprésentés. Ces lieux ne contiennent pourtant que peu d'installations qui sont fréquentées majoritairement par des hommes. Quant aux classes d'âge, les 15-25 ans sont assez nettement surreprésentés tandis que les plus de 55 ans sont fortement sous-représentés. Les plus de 55 ans se caractérisent par une pratique plus intense durant la journée, tandis que les 16-25 ans sont un peu plus présents que les autres le soir.

Une fréquentation différenciée selon l'insertion professionnelle

Sur le tableau 5.2, on peut observer que les personnes en formation sont clairement surreprésentées. Inversement, on observe une sous-représentation des mères au foyer, des personnes en recherche d'emploi et des retraités. En somme, les personnes interviewées sont en grande partie des personnes insérées, soit par le biais d'une activité professionnelle, soit par le biais d'une formation en cours. Notre hypothèse concernant l'insertion professionnelle se vérifie donc ici.

Tableau 5.2 Insertion professionnelle selon les places.

	Actifs	En formation	Recherche d'emploi	Mère au foyer	Retraité	Total
Parc des Bastions	46,7%	29,2%	8,7%	6,6%	9,8%	100%
Place Neuve	58,7%	29,3%	2,2%	3,3%	6,5%	100%
Plainpalais sud	52,2%	27,3%	6,5%	7,5%	6,5%	100%
Plainpalais nord	43,4%	36,7%	7,8%	2,2%	10,0%	100%
Barrage du Seujet	69,9%	17,8%	2,2%	2,2%	7,8%	100%
Place des Volontaires	62,0%	26,1%	4,3%	3,3%	4,1%	100%
Total	55,5%	27,6%	5,3%	4,1%	7,5%	100%

Une fréquentation différenciée selon le capital culturel

Le tableau 5.3 montre que de grandes disparités de niveaux de formation apparaissent entre la structure de l'échantillon et celle de la population résidente en Ville de Genève. Sont très nettement surreprésentés dans l'échantillon les individus ayant suivi une formation universitaire, tandis que les personnes ayant suivi uniquement la scolarité obligatoire sont fortement sous-représentées. Le poids des catégories intermédiaires est proche de leur poids dans la population. En d'autres termes, notre hypothèse sur l'influence du capital culturel est ici validée.

Les usagers de chaque place se caractérisent par les traits suivants: les usagers de la Place des Volontaires ont plus souvent une formation intermédiaire, ceux de la place Neuve ont plus souvent une formation universitaire (l'université est toute proche) et ceux de Plainpalais ont acquis la formation obligatoire.

Tableau 5.3 Distribution de l'échantillon selon le niveau de formation.

Niveaux de formation	Distribution échantillon	Différence par rapport à la pop. de la Ville de Genève	Odds ratio ¹⁾
Scolarité obligatoire	13,8%	- 24,8%	0,35
Apprentissage	27,5%	- 1,9%	0,93
Maturité-bac	10,9%	+ 1,4%	1,15
Ecole profess. supérieure	12%	+ 3,1%	1,35
Université – Haute Ecole	35,9%	+ 22,3%	2,64
Total	100%	0	

¹⁾ L'«odds ratio» mesure le décalage entre deux fréquences.

Une fréquentation différenciée selon le capital économique

Nous constatons sur le tableau 5.4 une impressionnante surreprésentation des dirigeants et professions libérales et une nette sous-représentation des employés qualifiés et des ouvriers et non qualifiés. Le capital économique élevé ne va pas avec une sous-utilisation des espaces publics centraux. Bien au contraire.

Les six places considérées attirent à la fois ceux qui détiennent un important capital culturel et ceux qui détiennent un fort capital économique.

De la mixité

Les personnes interrogées sur les trois places se caractérisent par un important capital économique et culturel ainsi qu'une bonne insertion professionnelle. Si l'on fait le portrait robot de ceux qui s'y trouvent moins, on découvre

Tableau 5.4 Distribution de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle.

Catégories socioprofessionnelles	Distribution de l'échantillon	Différence par rapport à la pop. du canton de Genève	Odds ratio
Dirigeants et professions libérales	9,7%	+ 5,9%	2,55
Professions intellectuelles et cadres	17,7%	+ 3,7%	1,26
Indépendants et intermédiaires	38,2%	+ 10,8%	1,39
Employés qualifiés	18,4%	- 5,8%	0,76
Ouvriers et non qualifiés	16,0%	- 14,6%	0,52
Total	100%		

une femme au foyer âgée, ou plus jeune mais en recherche d'emploi, et ayant suivi une formation courte. Malgré une mixité potentielle importante, les moins bien dotés socialement semblent bouder les espaces du centre-ville que nous avons analysés.

5.2.2 Diversité géographique des usagers

En s'intéressant aux origines géographiques des usagers des six lieux, nous voulons tenir compte des flux qui marquent les pratiques sociales dans l'espace urbain contemporain.

Les six lieux sélectionnés sont situés dans le centre-ville de Genève, même s'il ne s'agit pas de l'hypercentre. Ceci nous permettra de traiter de la problématique de la centralité, pourtant uniquement en termes fonctionnels et spatiaux (rayon d'attractivité), en laissant de côté les symboles de la centralité (lieu identitaire, prestige, etc). Autrement dit, nous mesurerons en particulier le pouvoir d'attraction de chaque place par l'origine plus ou moins lointaine de ses usagers. En introduction à ce chapitre, nous avons postulé que le centre-ville pouvait être fréquenté par des individus de provenance très diverse, surtout si on le compare aux nouvelles centralités urbaines. Est-ce le cas pour les lieux que nous étudions? Bien qu'étant facilement accessible par divers modes de transport, le centre-ville n'est peut-être pas autant utilisé que son potentiel le permettrait. Ce qui reviendrait à dire que sa bonne accessibilité ne suffit pas.

Nous faisons deux hypothèses:

- 1) *Les lieux étudiés pris globalement attireront une majorité d'usagers habitant hors des quartiers proches.*

- 2) *En prenant les places séparément, la Place des Volontaires fonctionne à un niveau plus local que les autres, du fait de sa position moins centrale dans le réseau des espaces publics urbains (malgré la présence sur la place de deux institutions culturelles attirant des habitants de toute l'agglomération).*

Une origine d'agglomération ou de quartier?

Notons tout d'abord qu'une nette majorité des individus interrogés (66,2%) habite sur la commune de Genève (qui héberge 45,1% des habitants du canton). On constate donc une surreprésentation de ces habitants (odds ratio 1,47). Dans notre échantillon, 42,6% sont des habitants des quartiers englobant ou jouxtant les trois places St-Gervais, Cité-centre, Plainpalais-Jonction, Cluse-Philosophes. A lui seul, le quartier de Plainpalais-Jonction, tout proche des espaces étudiés, représente 29,4% de l'échantillon. On voit que, contrairement à ce que nous supposons, la proximité de l'habitat exerce une grande influence sur la fréquentation des lieux.

Hormis la commune de Genève, les communes les plus faiblement représentées sont les communes suburbaines d'habitation (odds ratio 0,273). Les communes périurbaines sont par contre beaucoup mieux représentées (odds ratio 0,75). On voit donc que l'accessibilité, ou la proximité, n'explique qu'une part des différences. La part d'individus habitant la France voisine ou un autre canton romand est assez faible dans l'échantillon (9%) (le poids de cette catégorie au sein de la population active occupée sur le canton est de 22,9%).

Le soir (ainsi que le week-end), les lieux changent un peu de visage: on y trouve encore plus d'habitants des quartiers proches que durant la journée. L'effet de la moindre capacité de déplacement est particulièrement bien visible chez les retraités, qui viennent en grande majorité des quartiers proches.

Selon le lieu d'enquête, la provenance des usagers s'est avérée très variable. Ainsi, 45 % des usagers de la place Neuve et le parc des Bastions habitent hors de la Ville de Genève (tab. 5.5). C'est le seul espace parmi les six étudiés dont le rayon d'attraction s'étend à la métropole entière; c'est le seul espace qui corresponde à notre hypothèse. La plaine de Plainpalais et dans une grande mesure la place des Volontaires sont par contre fortement marquées par un usage très local: 50,4% et 51,6% des usagers de chacune de ces deux places vivent dans les quartiers adjacents.

En transit

37% des personnes de notre échantillon affirment se trouver sur les places uniquement pour se rendre ailleurs. Ces personnes ont été alors questionnées sur l'origine et la destination de leur trajet. Il s'avère que les trajets relient très majoritairement (au-dessus de 80%) un lieu de départ situé dans un quartier

Tableau 5.5 Lieu d'habitation des usagers selon les trois places.

	Quartiers adjacents	Ville de Genève sauf quartiers adjacents	Autres communes du canton de Genève	Hors du canton de Genève	Total
Place Neuve et parc des Bastions	25,5%	29,4%	21,7%	23,4%	100%
Plaine de Plainpalais	50,4%	19,6%	15,8%	14,2%	100%
Place des Volontaires et barrage du Seujet	51,6%	21,9%	11,0%	15,4%	100%
Total	42,6%	23,6%	16,1%	17,7%	100%

proche à une destination dans un autre quartier proche. Du point de vue de la longueur du trajet, on constate que la Place Neuve a le rayon d'attractivité le plus vaste, tandis que celui de Plainpalais et celui des Volontaires sont d'ampleur plus faible et presque semblable.

De la diversité géographique

Ces résultats ne vérifient qu'en partie l'hypothèse selon laquelle la majorité des usagers seraient des habitants de l'agglomération et non des quartiers les plus proches. La proximité joue un rôle plus important que ce que nous le supposions.

L'usage très local de la plaine de Plainpalais est particulièrement surprenant, étant donné que ce lieu accueille des manifestations dont la portée dépasse le quartier et la commune (marché aux puces, foires, cirques). Mais l'origine locale des utilisateurs de la place des Volontaires est aussi étonnante, étant donné que deux institutions culturelles qui la bordent sont utilisées par les habitants de toute l'agglomération. De ces deux cas, on peut tirer une affirmation qui pourrait se vérifier dans d'autres cas: *Il ne suffit pas que l'espace public accueille une institution dont les usagers proviennent de l'agglomération entière pour que ce lieu n'ait plus qu'une fonction locale.*

Globalement, nos lieux n'attirent que 35,8% d'habitants de l'extérieur de la ville-centre. Il s'avère donc que la diversité géographique des usagers n'est pas si riche que prévu.

5.2.3 Diversité des activités et des motivations

Quelles activités prennent place sur les espaces publics du centre-ville? En introduction à ce chapitre, nous avons considéré que les espaces publics du centre-ville, si on les compare à deux autres types d'espaces publics urbains, offrent une très large palette d'usages possibles. *Mais dans quelle mesure ce potentiel est-il réellement utilisé?*

Nous posons l'hypothèse que parmi les activités qui se déploient sur les espaces publics du centre-ville, le transit piétonnier est l'activité majoritaire.

Ceci nous permettra aussi de voir dans quelle mesure la fréquentation du lieu est déterminée par son intégration dans des trajets et dans quelle mesure elle dépend des activités que l'on peut faire sur le lieu même. En d'autres mots, cela revient à tester l'idée selon laquelle la qualité de ces lieux tient plus à leur situation géographique et à leur accessibilité qu'aux usages qu'ils permettent.

Des passants peu nombreux

Nous distinguerons deux types d'usagers: ceux transitant par la place où ils ont été interviewés et ceux dont c'est la destination précise.

Tout d'abord, on constate que les personnes en transit ne représentent que 37% des usagers. Notre hypothèse n'est donc pas vérifiée ici. Toutefois, il faut noter ici que parmi les raisons précises invoquées, plusieurs concernent en fait des déplacements (chercher sa voiture parkée, attendre le bus, etc.). De plus, les personnes de passage, ne restant qu'un court instant sur la place, ont une plus petite probabilité que les autres d'être interpellées par nos enquêteurs. Par conséquent, la part des individus en transit est en réalité plus importante que le pourcentage des 37% observé.

En outre, il est intéressant de noter que les passants sont souvent des personnes habitant les quartiers proches et fréquentant régulièrement l'endroit.

En se penchant sur les différentes places de l'enquête, on observe que les Volontaires et le barrage du Sujet ont le taux le plus élevé de passants (environ 50%). Suivent ensuite la partie sud de Plainpalais, la Place Neuve (réputée être un lieu avant tout de transit), puis le Parc des Bastions et la zone nord de Plainpalais. Dans le parc des Bastions et dans la zone nord de Plainpalais, les passants sont peu nombreux. On peut donc dire qu'il s'agit de lieux attirant d'abord des usagers grâce aux activités qui y sont possibles.

Selon les moments, le poids du passage n'est pas le même. Le taux de passage est plus important la semaine que le week-end, surtout au parc des Bastions, à Plainpalais Sud et à la place des Volontaires. Les heures de pointe de passage correspondent aux horaires de travail: entre 11 et 13 heures ainsi qu'entre 18 et 20 heures.

Les activités sur place

Tout d'abord, on voit que la majorité des usagers (62%) sont des usagers très réguliers, puisque venant plus d'une fois par semaine sur la place où ils ont été interviewés. Ces usagers réguliers n'y restent le plus souvent que peu de temps ou ne font qu'y passer.

Les personnes venues pour une raison précise et non pour se rendre ailleurs ont indiqué le motif précis de leur présence. Les motifs ont été regroupés en six types (tab. 5.6). Il faut pourtant avouer que certaines de ces activités pour-

Tableau 5.6 Activités et motivations.

Activités	Fréquences	Motivations	Fréquence de la motivation
Aller travailler, suivre des cours	16%	Transit	
Aller boire un verre ou prendre un repas, faire des achats	4%	Transit	
Accompagner des enfants	7%	Transit	34,4%
Promener mon chien	4,6%	Transit	
Prendre le tram, le bus ou chercher ma voiture	2,8%	Transit	
Flâner, me promener	14,5%	Détente	24,2%
Me reposer un moment, lire	5,4%	Détente	
Jouer, faire du sport	4,3%	Détente	
Discuter, voir des connaissances, rencontrer des inconnus	13,6%	Sociabilité	13,5%
Voir un spectacle, exposition, participer à une fête	12,8%	Vie collective	12,8%
Voir, regarder une activité, un bâtiment	7,3%	Observation	7,3%
Autre ^{a)}	4,2		4,2%
TOTAL	100%		100%

^{a)} Sont rassemblés sous «autre» des activités telles que par exemple bronzer ou prendre l'air, fumer. Ce sont en somme des activités où ce qui est recherché est de se trouver à l'extérieur.

raient être attribuées à plus d'un motif.

C'est le transit (34,4%) qui est le plus cité.

Dans le parc des Bastions, l'activité favorite est la flânerie, suivie du «aller au travail et à des spectacles». La place Neuve se distingue clairement par le poids du «aller au travail» et celui des rendez-vous. La proximité du quartier des banques et de l'hypercentre se fait sentir.

L'utilisation des deux zones de Plainpalais se révèle assez inégale: le sud se distingue par les tâches quotidiennes (travail, flânerie et promenade du chien) qui priment. Le nord, par contre, est marqué par la flânerie et le rencontre des amis. Le skatepark semble être devenu un point de rencontre de jeunes.

Le barrage du Seujet est surtout un lieu de passage, mais aussi de détente. La place des Volontaires accueille des pratiques plus variées (passage, détente, mais aussi vie collective et travail) (tab. 5.7).

Par rapport aux catégories d'âge, des différences nettes apparaissent. Pour les 15-25 ans plus que pour toute autre classe d'âge, c'est l'espace de ren-

Tableau 5.7 Motivations par zone.

	Transit	Détente	Sociabilité	Vie collective	Observation	Total
Parc des Bastions	29,1%	40,5%	11,4%	11,4%	7,6%	100,0%
Place Neuve	39,2%	16,2%	21,6%	14,9%	8,1%	100,0%
Plainpalais sud	48,3%	29,3%	5,2%	12,1%	3,4%	100,0%
Plainpalais nord	25,7%	39,2%	20,3%	5,4%	9,5%	100,0%
Barrage du Seujet	34,1%	43,2%	15,9%	2,3%	4,5%	100,0%
Place des Volontaires	50,0%	17,9%	17,9%	8,9%	5,4%	100,0%
Total	37,1%	29,9%	15,0%	10,4%	8,5%	100,0%

Tableau 5.8 Motivations selon les classes d'âge.

	Transit	Détente	Sociabilité	Vie collective	Observation	Total
15-25 ans	23,4%	27,5%	25,5%	4,1%	3,1%	100%
26-35 ans	43,4%	21,7%	9,6%	8,4%	3,6%	100%
36-55 ans	39,2%	18,7%	7,4%	18,7%	5,6%	100%
56-76 ans et plus	32,0%	48,9%	4,3%	10,6%	3,8%	100%
Total	34,6%	26,3%	12,7%	10,7%	3,8%	100%

contres. Pour les adultes entre 26 et 55 ans, c'est le transit, tandis que pour les plus de 56 ans, la détente est la motivation la plus citée (tab. 5.8).

Une sociabilité marginale

Le poids de la sociabilité est modeste, mais tout de même non négligeable, étant donné que l'on se trouve au centre d'une grande agglomération. Autrement dit, notre hypothèse quant à l'aspect marginal de ces activités est partiellement vérifiée ici, puisque ce ne sont pas les activités les plus faiblement représentées.

Nous venons de voir (tab. 5.8) que les pratiques de sociabilité sont particulièrement fréquentes chez les 16-25 ans (25,5%). L'espace public serait le seul

lieu où il est possible de rencontrer ses copains sans le contrôle parental et sans argent! Le poids des activités de sociabilité chez cette tranche d'âge a été déjà observé par plusieurs auteurs. «Si, pour les adultes, les parties publiques non définies (rue, place, etc.) représentent bien souvent l'expression de la marginalisation lorsqu'on y stationne, pour les jeunes, au contraire, elles signifient occupation banale, rencontres spontanées, pratiques inorganisées» (Caligirou et Touché, 1992).

On constate de plus que la sociabilité est plus fréquente chez les universitaires, les personnes avec une maturité et les non-actifs. De plus, il semble que la sociabilité se décline dans le temps. Ainsi, elle est quasiment inexistante entre 18 et 20 heures, elle est plus fréquente durant le week-end que durant la semaine.

De nombreux auteurs mettent en exergue les rencontres au hasard que permet la présence sur un espace public. Autrement dit, le caractère informel, imprévisible des contacts est un trait important des espaces publics centraux (Remy et Voyé, 1981; Chaniel, 1992; Simon, 1997). Par imprévisible, on peut entendre que les contacts ne sont pas planifiés bien qu'ils se passent entre personnes qui se connaissent. On peut aussi parler d'imprévisibilité dans le cas de contacts entre deux personnes qui ne se connaissent pas. Dans notre enquête, les deux sens du terme ont été pris en considération.

Afin de cerner les rencontres prévues et planifiées, une question concernait les rendez-vous sur place. Notons d'abord qu'un quart de tous les individus sélectionnés disent avoir un rendez-vous sur place avec une connaissance. Cette proportion est pour le moins importante. La place Neuve est l'endroit préféré pour se donner rendez-vous.

Nous nous sommes aussi intéressés à ceux qui n'ont pas de rendez-vous fixé. La majorité de ceux-ci (58%) déclare espérer rester seul. Pourtant, le 42% est prêt à faire des rencontres, ce qui est notoire. Il existe des différences frappantes entre les lieux étudiés: sur la place Neuve et sur le barrage du Seujet, entre 20 et 30% des personnes sont ouvertes à des rencontres, dans les autres zones autour de 50%.

Sur le tableau 5.9, on voit que les personnes ayant atteint un niveau supérieur de formation souhaitent nettement plus fréquemment que la moyenne rester seules.

Notons que les personnes de plus de 56 ans étaient rarement accompagnées lors de l'interview, ont peu de rendez-vous fixés sur les lieux et désirent rarement rencontrer des personnes sur les places.

La place de prédilection des activités de sociabilité, c'est la plaine de Plainpalais. On y trouve plus d'activités de communication, plus de souhaits de rencontres, et aussi moins de personnes seules. Par opposition, le barrage du Seujet et la place Neuve sont des lieux qui n'abritent que très peu de pratiques de sociabilité.

Nous avons constaté que certaines catégories sociales utilisent plus que

Tableau 5.9 Désir de rester seul selon le niveau de formation.

	Seul	Rencontres	Total
Ecole primaire et secondaire	41,1%	58,9%	100%
Apprentissage	57,5%	42,5%	100%
Bac Maturité	57,1%	42,9%	100%
Ecole prof sup.	52,1%	47,9%	100%
Université/Haute Ecole	67,5%	32,5%	100%
Total	58.4%	41.6%	100%

d'autres catégories ces espaces comme lieu de sociabilité. Il s'agit surtout des jeunes et des non-actifs. Ces espaces semblent plutôt être des endroits de rencontre de personnes qui se connaissent.

Notons que le poids de la sociabilité est plus important que cela n'avait été prévu, puisque plus d'une personne sur dix vient sur place pour cette raison. De plus, les rendez-vous ont un poids considérable.

Les individus prêts, ouverts à faire des rencontres sans les avoir prévues à l'avance sont nombreux... Il est surprenant d'observer autant d'individus souhaitant des échanges. Il est vrai qu'ils désirent avant tout rencontrer des connaissances. Ces places sont donc le support d'échanges, à la fois de rencontres formelles et d'échanges informels. On ne peut pas dire que la sociabilité y tienne une place marginale.

5.2.4 Les représentations des usagers

Quelles représentations développent les usagers des espaces publics centraux? Existe-t-il un consensus à ce niveau ou est-ce que les différentes catégories développent différentes représentations du même lieu? Quels liens existent-ils entre ces représentations et la fréquentation?

En introduction, nous avons traité de l'accessibilité physique des différents espaces publics urbains, et nous avons montré que le centre-ville jouit d'une bonne accessibilité. Mais nous avons jusque-là fait l'impasse sur les représentations, qui peuvent être une barrière à l'usage des lieux même s'ils sont concrètement aisément accessibles.

En d'autres mots, la réputation associée à un lieu précis va influencer son usage. «... il est quasiment impossible de concevoir un projet dans un lieu où l'on n'est jamais allé sans disposer de sa réputation» (Dulong, 1992, p. 113). Les représentations de la mixité du lieu permettront de vérifier si les personnes interrogées considèrent que la place est appropriée par un groupe particulier ou non. Ceci ne doit pas faire occulter que les pratiques peuvent influencer les représentations.

5.2.5 Un large consensus

Les usagers qui vont le plus fréquemment sur un espace le caractérisent plutôt en fonction des gens qui y sont, et moins par rapport à son aménagement, donc la perception de la vie sociale du lieu augmente avec sa fréquentation.

Concernant le jugement globalement positif ou négatif du lieu, la place Neuve et les Bastions suscitent le plus de satisfaction. C'est la plaine de Plainpalais qui génère le plus d'insatisfaction, mais elle reste faible, puisque les insatisfaits ne représente qu'un peu plus d'un quart de l'échantillon. Il n'existe pas d'association entre la fréquence d'usage des lieux et leur appréciation. Ceux qui y vont fréquemment ne sont pas plus positifs à son égard que les autres. Ici, il n'y a pas de correspondance entre représentations et pratiques.

Des lieux considérés comme ouverts et mixtes

Globalement, les espaces sont vus comme ouverts à tout le monde et pas appropriés par certains groupes sociaux. En outre, le fait de penser les lieux comme utilisés plutôt par un groupe spécifique n'est pas associé à une moindre fréquentation. Notre hypothèse n'est donc pas vérifiée. Ceci signifie que même si les places sont vues comme appropriées, cela n'est pas une barrière à leur usage. Voilà qui indique peut-être que l'individu ne ressent pas le besoin de se distancer, de se différencier des personnes qui utilisent les espaces publics. La perception de l'appropriation ne donne pas le sentiment de ne pas y être à l'aise. Les représentations n'influencent pas l'usage.

Au sud de Plainpalais, 83% des individus sont de cet avis, c'est-à-dire que cet espace «est à tout le monde». De même, aux Bastions à 78%, à la place Neuve à 74%, au barrage du Seujet à 70%, et au nord de Plainpalais à 67%. Seule la place des Volontaires connaît une légère majorité considérant cette place comme utilisée par des groupes spécifiques. Ces groupes seraient constitués surtout de jeunes, de «branchés», d'alternatifs et aussi de marginaux. Elle n'est pas vue comme appropriée par un groupe très précis, mais par une «tendance», un mode de vie associé à la jeunesse.

Mais certains considèrent que les «riches» se seraient appropriés cette place. Ceci est sans doute lié à la réhabilitation de la salle des Forces Motrices, qui accueille notamment des spectacles du Grand-Théâtre. Mais son statut de lieu approprié ne fait donc pas l'objet d'un consensus fort, tout au moins auprès de ses usagers. C'est sur la plaine de Plainpalais (87%), dans la partie sud, que le consensus est vraiment net pour définir les lieux comme appartenant à tout le monde. Mais la partie nord de cette même place n'a pas une image partagée aussi globalement (67%). L'image des usagers des Bastions, de la place Neuve et du barrage du Seujet semble de même plus ambiguë.

Lorsqu'elle est vue comme utilisée par des groupes spécifiques, la partie nord de la Plaine de Plainpalais est dite fréquentée par des jeunes, des ska-

teurs, des mères avec enfants, des propriétaires de chiens ou des usagers provenant des quartiers proches. En somme, concernant l'appropriation de ces places, il n'y a pas de consensus.

Des lieux vus comme sûrs

Nous avons soumis aux interrogés neuf différentiateurs sémantiques à l'aide desquels l'individu caractérisait le lieu.

Ils ne sont pas opérants, sauf un. Il s'agit de l'échelle sûre-inquiétante (le soir) (tab. 5.10). On voit que si les hommes se sentent partout assez sûrs ou très sûrs, les femmes ont une perception nettement plus nuancée.

Les six places sont considérées très différemment selon cet aspect (tab. 5.11). Il n'y a que pour la place Neuve que la représentation est consensuelle et décrit un lieu sûr (25%) ou très sûr (57%). Sur les autres lieux, la perception est moins consensuelle. La place des Volontaires est considérée par 42,3% des

Tableau 5.10 Perception de la sécurité selon le sexe.

	Très sûre	Plutôt sûre	Ni l'un ni l'autre	Plutôt inquiétante	Très inquiétante	Total
Hommes	36,0%	27,1%	15,5%	16,4%	5,0%	100%
Femmes	26,6%	21,5%	14,3%	24,1%	13,5%	100%
Total	31,9%	24,7%	15,0%	19,7%	8,7%	100%

individus comme inquiétante ou très inquiétante (le soir), mais 51,1% déclare au contraire qu'elle est sûre ou très sûre. Le second lieu vu comme dangereux est le parc des Bastions, dont l'image est plus consensuelle que celle de la place des Volontaires.

L'image inquiétante des Bastions tient peut-être à la mauvaise visibilité qu'on y a dès la tombée de la nuit, du fait d'un éclairage propre aux parcs publics. Par contre, la vision inquiétante de la place des Volontaires est peut-être à mettre en relation avec le fait qu'elle est la plus ressentie comme appropriée par des groupes spécifiques.

Deux axes structurant les représentations: l'appréciation et la temporalité

Une vision globale des représentations des lieux étudiés a été dressée. Ont été utilisés comme variables les différentiateurs sémantiques, mais aussi l'importance octroyée au lieu, le sentiment de mixité sociale, la perception en termes d'aménagement ou de vie sociale ainsi que la perception d'éventuels changements. La technique utilisée ici (une variante de l'analyse factorielle des correspondances), propose une représentation de cet ensemble d'informations.

Tableau 5.11 Perception de la sécurité selon les six lieux.

	Très sûre	Plutôt sûre	Ni l'un ni l'autre	Plutôt inquiétante	Très inquiétante	Total
Parc des Bastions	25,5%	17%	19,1%	27,7%	10,6%	100%
Place Neuve	57,6%	25%	8,7%	8,7%	0	100%
Plainpalais sud	27,7%	23,4%	20,2%	21,3%	7,4%	100%
Plainpalais nord	27,5%	27,5%	14,3%	20,9%	9,9%	100%
Barrage Seujet	27,8%	30%	20%	10%	12,2%	100%
Place des Volontaires	25 %	26,1%	7,6%	29,3%	12%	100%
Total	31,9%	24,7%	15,0%	19,7%	8,7%	100%

Deux axes indépendants l'un de l'autre structurent ces données. L'axe horizontal distingue (à droite) les lieux conçus comme beaux, importants et attachants des lieux positionnés à gauche à qui sont attribuées les qualités inverses. Tandis que l'axe vertical correspond à l'opposition moderne-changement versus ancien-pérennité. Les places étudiées se distinguent nettement les unes des autres. C'est aussi le cas de celles qui sont pourtant adjacentes. Autrement dit, le parc des Bastions apparaît comme beau et important. Il est suivi par la place Neuve qui le jouxte. Le barrage du Seujet est le lieu le moins valorisé en termes de beauté, d'attachement et d'importance. L'autre axe fait apparaître que le barrage, construction récente, est vu comme le lieu le plus moderne des espaces considérés. En opposition, la place Neuve est marquée de la plus grande pérennité.

Ni l'âge, ni la position socioprofessionnelle n'interviennent de manière déterminante sur ces représentations.

En conclusion, nous n'avons pas pu mettre en évidence que les représentations influencent la fréquentation. Effectivement, ni une image positive des lieux, ni le fait de les voir comme mixtes n'entraîne une fréquentation plus ou moins intense.

Nous avons constaté que des lieux pourtant contigus, même s'il s'agit de deux parties de la même place, peuvent être perçus de manière fort différente. Il en est ainsi de la perception de la sécurité du lieu: la place des Volontaires est souvent vue comme peu sûre, tandis que le barrage, pourtant tout proche, est beaucoup moins inquiétant. De même, la place Neuve est l'espace vu comme le plus sécurisant, mais le parc des Bastions, qui jouxte cette place, est considéré par beaucoup comme dangereux.

5.3 CONCLUSION

En introduction, nous avons brossé un tableau idéal typique des espaces publics du centre-ville en décrivant leur mixité. Ils apparaissaient alors comme particulièrement accessibles aux différentes populations de l'espace urbain. A la lecture des résultats de l'enquête, c'est un tout autre visage qui se dégage...

Bien que facilement accessibles, et permettant des usages très variés, les places étudiées ne sont pas fréquentées de façon similaire par les différentes catégories de la population. Leur mixité est diverse...

A Genève, certaines activités sont aujourd'hui propres au centre: le commerce de luxe et les banques notamment. Ceci explique sans doute la surreprésentation des détenteurs d'un capital économique et culturel élevé dans l'échantillon. Parmi les emplois situés dans le centre-ville, nombreux sont les emplois hautement qualifiés. Rappelons enfin que l'Université de Genève est contiguë à la place Neuve et à la Plaine de Plainpalais. On comprend alors pourquoi les individus mieux formés sont fortement représentés dans l'échantillon.



AVEC LEUR DISTRIBUTION, LEUR AMÉNAGEMENT, LEUR SÉQUENCE, AVEC L'IDENTITÉ SPÉCIFIQUE DE CHACUN D'EUX, (...), LES ESPACES PUBLICS CONSTITUENT DES RESSOURCES IMPORTANTES TANT POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'AUTONOMIE INDIVIDUELLE QUE POUR LA MISE EN SCÈNE PLUS OU MOINS VOLONTAIRE, EXPLICITE ET CONSCIENTE D'UN MODE DE VIE, D'UNE APPARTÉ-NANCE, D'UNE ADHÉSION OU D'UN CONFLIT. (...). TOUT PEUT S'INS-CRIRE DANS LES ESPACES PU-BLICS: ORDRE ET DÉSORDRE, SÉ-CURITÉ ET DANGER, IDENTITÉ ET ALTÉRITÉ.

L. VOYÉ

◀ Place Neuve (photo Marcus Zepf)

▶ Plaine de Plainpalais (photo Marcus Zepf)



CHAPITRE 6

FRÉQUENTATION ET REPRÉSENTATION DES ESPACES PUBLICS

6.1 INTERACTION ENTRE ESPACE PUBLIC ET LIEN SOCIAL

6.1.1 Liminaires

Un individu qui fréquente souvent les espaces publics va-t-il tisser un lien social fort avec les autres habitants de sa ville? En d'autres termes, quelle est la relation entre lien social et fréquentation d'espaces publics? Quelle est la configuration des représentations des espaces publics et du lien social. Ce questionnement est à l'origine de l'enquête qui sera présentée dans ce chapitre.

Nous définissons ici le lien social par plusieurs dimensions: l'intégration active dans des réseaux sociaux, la participation à la dynamique urbaine, une évaluation positive de l'urbain et de l'agglomération où la diversité serait vue comme qualité plutôt que comme tare.

Ce sont les espaces publics du centre-ville qui retiendront notre attention, puisque leur fonction ne se situe pas uniquement à l'échelle d'un seul quartier, mais à celle de l'agglomération, pour laquelle ils représentent un bien collectif. Les espaces publics centraux rendent le centre-ville attractif et contribuent à la cohésion de l'ensemble.

Les centres-villes sont un atout important des agglomérations urbaines européennes. Ce qui fait la valeur des centres-villes, c'est notamment leur attractivité, leur fréquentation, plus intense et plus régulière que celles que connaissent leurs équivalents nord-américains. Le centre-ville européen est aussi, très souvent, le lieu où se concentrent la mémoire de la ville et l'image qu'elle désire donner à l'extérieur, soit des éléments cruciaux pour l'identité urbaine. Ce point a été reconnu par les autorités dès les années 1980, le centre-

ville a été perçue comme espace pouvant limiter le départ des habitants en périphérie, en somme comme moyen de valoriser la vie urbaine. Ce chapitre va donc faire le bilan du rôle des espaces publics centraux pour les habitants de l'agglomération genevoise. Une enquête auprès d'un échantillon représentatif de Genevois nous en donnera les moyens (cf. Annexe).

Deux approches ont été adoptées dans l'analyse de cette enquête. Elles sont chacune illustrées par un schéma d'analyse, mettant en perspective les représentations relatives aux espaces publics et les différentes dimensions d'analyse: la structure sociospatiale, les modes de vie et le lien social comme paramètres de l'identité, le système de valeurs et les attitudes face aux espaces publics. Conformément au schéma général présenté en première partie du livre, ces dimensions incluent tout à la fois des indicateurs faisant référence à la structure, aux valeurs, aux pratiques et aux représentations: nous postulons que l'explication en sociologie urbaine requiert de prendre en compte aussi bien le rapport aux déterminants sociaux qu'au contexte géographique et patrimonial, à la réalité vécue aussi bien qu'à la manière dont elle est représentée.

Revenons maintenant sur les deux approches qui ont présidé à cette recherche spécifique. La première propose de voir les représentations et pratiques des espaces publics propres à un individu comme étant influencées par sa position dans la stratification sociospatiale et dans la société, par les différentes modalités de son identité et par son système de valeurs. La seconde renverse en quelque sorte la relation en considérant les usages et images des espaces publics comme intervenant dans la constitution du lien social. Selon cette dernière approche, en agissant sur l'aménagement ou sur l'image des espaces publics, il est possible d'intervenir sur les relations qu'entretiennent les citoyens avec l'ensemble urbain. Dans le premier cas, nous parlerons «d'espace déterminé» et dans le second «d'espace déterminant», expressions commodes qui n'impliquent pas pour autant que l'on réifie l'espace ni qu'on lui donne un rôle d'acteur en tant que tel.

6.1.2 Espace déterminé?

Selon cette première approche, *la fréquentation des espaces publics est supposée être déterminée par la position sociospatiale, le mode de vie, le lien social et le système de valeurs de l'habitant-usager-citoyen.*

Un certain nombre d'hypothèses sont sous-jacentes à cette première approche. D'abord, il est vraisemblable qu'une position sociale élevée entraîne un mode de vie tourné vers l'extérieur et donc une fréquentation importante des espaces urbains les plus centraux. De même, une position sociale favorisée est liée à une bonne maîtrise de l'environnement sociopolitique. Dans ce sens, on peut s'attendre de la part de ces catégories sociales à une appropriation plus intense de certains espaces publics. Mais en même temps, la tendance à «l'agrégation» des catégories sociales favorisées dans les

beaux quartiers, est susceptible d'entraîner une fréquentation sélective des espaces publics. En effet, plus la position sociale est privilégiée, plus *l'autre* est susceptible de constituer un danger. Ces deux hypothèses sont a priori contradictoires. Un élément peut expliquer cependant leur coexistence. Parler de position sociale favorisée est réducteur dans la mesure où les comportements sont loin d'être homogènes suivant que les ressources reposent soit sur du capital économique soit sur du capital culturel soit encore sur une combinaison des deux. On s'attend donc à observer des représentations fort différentes entre les porteurs d'un fort capital culturel et les détenteurs d'un important capital économique.

Indépendamment de la position sociale, l'usage des espaces publics est aussi lié à des modes de vie et à des représentations de l'urbain: on peut poser l'hypothèse que plus les modes de vies sont tournés vers l'extérieur, plus la ville en tant qu'ensemble complexe sera valorisée et plus la fréquentation des espaces publics sera forte. De même, plus l'intégration sociale et la participation politique seront importantes, plus l'attitude par rapport aux espaces publics sera favorable et donc la fréquentation élevée, à tout le moins si les modes de vie ou la position sociales sont semblables. A contrario, on peut supposer qu'une insertion très locale, au niveau du quartier, n'entraîne ni représentations positives du centre-ville, ni pratique de ces lieux.

6.1.3 ... ou espace déterminant?

Le modèle inverse peut aussi être imaginé: *sous quelles conditions la fréquentation et les représentations des espaces publics peuvent-elles contribuer à assurer le lien social? C'est l'idée que les espaces publics peuvent être aussi bien des lieux d'intégration que des facteurs d'exclusion. Les quatre dimensions du lien social (intégration, participation politique et publique, sentiment de fragmentation, urbanité) peuvent a priori être influencées par l'usage et l'image que l'individu se fait des espaces publics.*

On peut d'abord s'attendre à constater que le fait de fréquenter ces lieux et d'en avoir une image positive limite une intégration qui se tisse autour du quartier d'habitation, soit une intégration microlocale. A contrario, il est vraisemblable qu'une intégration au niveau de l'agglomération sera facilitée par un usage fréquent des espaces publics et des représentations positives.

En matière de participation à la vie politique et publique, une attitude favorable aux espaces publics (en termes de pratiques et de représentations) pourrait avoir comme corollaire une image positive d'une participation intense des habitants aux décisions politiques. De même, participer de manière «classique» aux décisions politiques par le biais du vote, de contacts avec des partis politiques ou des associations pourrait être influencé par une attitude favorable aux espaces publics.

Par hypothèse, voir l'agglomération comme un ensemble socialement fragmenté est peut-être moins fréquent chez les individus qui utilisent souvent

les espaces publics et qui les voient comme positifs. Ces mêmes individus évaluent probablement plus positivement que les autres la densité et la mixité urbaine.

Ces deux approches seront empiriquement évaluées dans la suite de ce chapitre. Mais cela implique de décrire d'abord la méthode utilisée. En annexe, nous esquissons notre méthode et publions le questionnaire utilisé auprès d'un échantillon représentatif de Genevois.

6.2 FRÉQUENTATION DES ESPACES PUBLICS

6.2.1 Fréquentation du centre-ville

Pour plus de précisions dans l'enquête, le périmètre du centre-ville a été défini pour les répondants. Il comprenait non seulement l'hypercentre, mais aussi une zone assez large s'étendant de l'ancienne cité, au lac et à la gare. (fig. 4.1).

Dans un premier temps, analyser ce qui influence la fréquentation et les représentations du centre-ville revient à adopter l'approche de «l'espace déterminé». Dans un deuxième temps, selon l'approche de «l'espace déterminant», l'impact de la fréquentation et des représentations du centre-ville sur le rapport à la ville et à autrui sera examiné. Qu'en est-il d'abord de la fréquentation?

La fréquentation a été abordée par le biais de sa fréquence. Etant donné qu'un centre-ville peu fréquenté est susceptible de rimer avec insécurité, une fréquentation intense de ces lieux est a priori favorable à l'attachement à l'urbain. Dans ce sens, quelles situations entraînent la fréquentation du centre-ville? L'usage du centre-ville pour un motif particulier entraîne-t-il une fréquentation plus générale?

Le centre-ville est souvent décrit comme le lieu de tous les brassages mais ceci est à vérifier dans la mesure où son accessibilité peut être différenciée selon le lieu d'habitation ou l'heure. Par ailleurs, sa fonction de vitrine de la ville en fait un lieu de prestige pouvant attirer certains mais repousser d'autres.

D'une manière générale, le centre-ville apparaît attractif puisque près d'une moitié des répondants affirme le fréquenter au moins une fois par semaine pour des achats et guère moins pour des loisirs (tab. 6.1). En cumulant les réponses, il n'est guère qu'un dixième de l'échantillon à affirmer ne le fréquenter que quelquefois par an.

Les variations sont un peu plus fortes dans le cas des loisirs pratiqués dans le centre-ville, qui montrent d'une part une légère stratification selon la position sociale; la fréquentation étant plus marquée chez les dirigeants et les professions intellectuelles et d'encadrement. Selon l'âge, on remarque une décroissance de la fréquentation en passant de la jeunesse aux âges adultes,

Tableau 6.1 Fréquentation du centre-ville.

	Achats	Loisirs	Administration	Toutes raisons confondues
une fois par jour	10,8	6,7	3,3	14,4
une fois par semaine	36,5	35,0	15,6	44,0
deux fois par mois	27,2	24,2	22,6	22,9
quelquefois par an	15,8	15,6	32,0	10,0
jamais	4,2	15,7	22,4	1,8
travaille au centre	5,5	2,9	4,0	6,9

une légère remontée au moment de la retraite puis un déclin à partir de la septantaine.

Selon un indice global, calculé en fonction du rythme de fréquentation, les femmes sont des utilisatrices moins fréquentes du centre-ville que les hommes: la différence est faible mais significative. Parmi les femmes, les différences entre catégories socioprofessionnelles (CSP) sont plus importantes que parmi les hommes. Ainsi, les dirigeants hommes, mais aussi les ouvriers et travailleurs non qualifiés masculins sont de moins grands utilisateurs des espaces publics que leurs homologues féminines. Par contre, chez les intellectuels et cadres, les hommes se disent plus présents au centre-ville que les femmes. Ces différences sont probablement dues à des divisions des tâches entre sexes différentes selon les catégories sociales (tab. 6.2).

Tableau 6.2 Fréquentation globale du centre-ville selon la position socioprofessionnelle.

CSP recodée	Moyennes
dirigeants, indépendants	48,3
professions intellectuelles et d'encadrement	50,5
intermédiaires	41,0
employés	37,3
ouvriers, non qualifiés	41,8
retraités, au foyer	40,5
étudiants, chômeurs et autres	53,7
Total	44,5

Mais cette différence s'explique aussi par la position sociale de l'individu: la fréquentation du centre-ville est plus forte chez les catégories supérieures, en particulier les professions intellectuelles, et les étudiants. Le capital culturel semble jouer un rôle important, bien que le capital économique favorise aussi la fréquentation du centre-ville, mais dans une moindre mesure.

Parmi les non-actifs, la fréquentation du centre-ville est aussi différenciée: les étudiants sont ceux qui le fréquentent le plus, tandis que les retraités et les

personnes au foyer sont les moins grands utilisateurs du centre-ville. Les personnes en recherche d'emploi ainsi que les chômeurs sont plus présents au centre que les retraités et personnes au foyer.

Nous pouvons déjà à ce stade donner quelques résultats concernant l'approche de «l'espace-déterminant», selon laquelle fréquenter souvent le centre-ville a un impact sur le rapport aux autres et à la ville. Y a-t-il en particulier un impact de la fréquentation du centre-ville sur la représentation de l'urbain? Quelques indices permettent d'aller dans cette direction.

1. De manière peu étonnante, les espaces publics sont davantage valorisés comme éléments de qualité de vie si la fréquentation du centre-ville est forte.

2. Nos répondants avaient le choix entre un modèle de développement de Genève plutôt en termes de ville compacte (construire en ville), de ville diffuse (construire à la campagne). Globalement, une petite majorité se prononce pour le modèle compact (50 %), tandis que moins d'un quart (22.4 %) choisit le développement dispersé et un septième (14.4 %) se prononce contre l'une et l'autre solution. Il est intéressant de noter ici que la fréquentation du centre-ville amène à une légère valorisation de la ville compacte.

3. La ville de Genève est généralement considérée comme sûre, pourtant un tiers de répondants (parmi lequel les femmes sont majoritaires) évite consciemment certaines rues ou places considérées comme peu sûres dans le centre-ville après vingt-deux heures le soir. Là encore plus la fréquentation du centre-ville est intense, moins ce sentiment d'anxiété est fort. Autrement dit, on retrouve ici le résultat bien connu que le sentiment d'insécurité est au moins autant causé par les représentations que l'on s'en fait que par une confrontation réelle au danger.

On voit ainsi que la fréquentation du centre-ville n'est pas sans effets sur la qualité du «vivre en ville».

Ces quelques remarques montrent certes que la fréquentation des espaces du centre-ville est très liée à un «vivre en ville». Elles montrent aussi que ces espaces représentent une «valeur commune» qui traverse les diverses classes. Mais elles laissent ouvertes deux questions: ce que nous venons d'esquisser ici est-il vrai de tous les espaces publics? Comment s'insère cette fréquentation par rapport à l'ensemble des caractéristiques sociales?

6.2.2 Fréquentation de neuf espaces publics centraux

Le raisonnement jusqu'ici est resté très général et il est clair que le centre-ville et les hauts lieux se déclinent différemment suivant moments, valeurs et positions. C'est ce qui nous a amené à retenir neuf espaces publics, les trois premiers étant nos terrains d'études privilégiés et deux groupes de trois autres espaces pris en comparaison, soumis chacun à la moitié de l'échantillon.

Les neuf espaces publics sélectionnés sont fort variés: parcs, quais, places, bâtiments publics (gare et aéroport). Ils sont situés dans la ville-centre, ou encore en périphérie de l'agglomération (8 et 9). Certains sont conçus pour comme des lieux fonctionnels, dédiés à un usage précis tandis que d'autres sont pensés dans une optique plus récréative, moins orientée a priori sur un mode déterminé. Quant à leur image, elle présente aussi une grande variété, allant d'espaces publics brillants à des lieux plus sombres.

Présentons brièvement ces lieux (fig. 4.1):

1. *Place Neuve*.
2. *Plaine de Plainpalais*.
3. *Place des Volontaires*. (Ces trois espaces publics sont présentés en détail au chapitre 4).
4. *Parc des Bastions*. Ce parc est situé face à la place Neuve et au plus ancien bâtiment de l'université. On y trouve le mur des Réformateurs, soit un des monuments principaux de la mémoire genevoise.
5. *Rues Basses*. Il s'agit de l'hypercentre, à fonction essentiellement commerciale et tertiaire. On y trouve de grands magasins et des boutiques, dont les commerces de luxe.
6. *Gare de Cornavin*. Sa fonction dépasse le seul lieu de transit, car une galerie marchande, en partie en sous-sol, offre un grand nombre de commerces.
7. *Les quais et le jet d'eau*. En bordure du lac, cette vaste promenade correspond à la zone touristique de Genève, à ses cartes postales voire à sa carte de visite.
8. *Stade et parc du Bout-du-monde*. Il est situé en zone suburbaine et accueille de nombreux sportifs et pique-niqueurs durant les beaux jours.
9. *Aéroport de Cointrin*. Mis à part l'aéroport proprement dit, on y trouve une gare qui relie le lieu au centre-ville et une galerie marchande ouverte durant le week-end.

Tableau 6.3 Rythme de fréquentation de neuf espaces publics.

Espaces publics	1 fois par jour	1 fois par semaine	1 fois par mois	Quelquefois	Rarement	Jamais, ne connaît pas
Place Neuve	10,2	23,2	27,2	18,3	14,4	6,8
Plaine de Plainpalais	11,3	24,2	30,9	18,0	11,0	4,4
Place des Volontaires	1,7	5,8	11,8	13,8	28,5	38,4
Parc des Bastions	4,5	17,0	23,4	27,5	18,8	8,9
Rues Basses	12,8	30,5	31,6	16,1	6,5	2,5
Gare de Cornavin	7,8	19,6	27,9	20,8	19,9	4,0
Les quais et le jet d'eau	2,7	19,5	36,1	31,7	7,5	2,4
Stade et parc du Bout du monde	1,1	5,8	12,7	24,2	33,8	22,4
Aéroport de Cointrin	1,3	8,0	24,2	35,7	25,1	5,8

Le tableau 6.3 montre d'abord que les trois premiers espaces publics retenus satisfont à une contrainte de variété puisque deux sont très fréquentés et le troisième moins fortement.

L'analyse de la fréquentation suivant les variables sociologiques révèle qu'ils se différencient suivant la position sociale et, dans une moindre mesure, suivant le quartier d'habitat. Mais, pour être précis, ce n'est pas le profil social du quartier où l'espace considéré est situé qui est déterminant, mais l'accessibilité des lieux. L'accessibilité ne se limite pas à la proximité géographique, mais se mesure aussi en fonction des axes routiers, des lignes de transport public et des possibilités de stationnement. Ainsi ce sont les habitants d'un quartier suburbain de maisons individuelles, où l'accessibilité implique l'usage de la voiture, qui fréquentent le moins le centre-ville.

On constate aussi que la fréquentation de l'hypercentre se différencie moins en fonction de la position sociale que les autres lieux sélectionnés, plus typiques sous certains égards. Par exemple, ceux qui utilisent le plus fréquemment les lieux utilitaires de la mobilité (gare et aéroport) sont les ouvriers et les professions intellectuelles et d'encadrement.

Le cas de la plaine de Plainpalais est à souligner: bien que cette place ait une image populaire très positive et qu'elle se situe dans un quartier populaire, certes à proximité de l'université, les usagers qui la fréquentent proportionnellement davantage sont issus des professions intellectuelles et d'encadrement, ainsi que des étudiants.

6.2.3 Fréquentation moyenne des espaces publics centraux

Nous avons vu que la fréquentation n'était pas tout à fait la même suivant qu'il s'agissait du centre-ville lui-même, lieu relativement peu contesté et largement partagé, ou d'espaces publics bien précis, où les populations se démarquent plus ou moins clairement. Là aussi, nous avons recouru à l'analyse factorielle pour déterminer une fréquentation «moyenne» dans le sens où elle gomme les spécificités de tel ou tel lieu.

L'intérêt de cette analyse est de mettre en lumière que la fréquentation du centre-ville peut effectivement être considérée comme un phénomène en soi, indépendant de celle de lieux précis, plus caractéristiques, voire peut-être contestés (tab. 6.4).

Tableau 6.4 Coefficients de saturation, fréquentation des espaces publics centraux.

	Trois espaces publics	Centre-ville	Communalité
Fréquent. Plainpalais	0,784	0,0605	0,618
Fréquent. Neuve	0,753	0,132	0,585
Fréquent. Volontaires	0,622	0,315	0,486
Fréquent. Centre-ville	0,378	0,908	0,967

En effet, la fréquentation des trois places s'avère plus variée que celle du centre-ville. Elle diffère selon la catégorie socioprofessionnelle notamment. Les intellectuels et cadres sont de loin ceux qui les utilisent le plus. Les mieux dotés en capital économique (dirigeants et indépendants) se retrouvent avec les ouvriers parmi ceux qui fréquentent le moins ces places. Pour le centre-ville, on voit tout de même se dessiner une fréquentation un peu plus forte parmi la classe moyenne. Si l'on se penche uniquement sur la formation, il apparaît que les universitaires se distinguent des autres par un usage plus fort des trois places, mais pas du centre-ville. Il semble donc bien que ce soit le fait de détenir un capital culturel important qui va de pair avec le fait d'affirmer utiliser régulièrement les trois espaces publics retenus. Quant à l'âge, plus on est jeune, plus on fréquente les espaces publics et le centre-ville.

6.3 REPRÉSENTATIONS DU CENTRE-VILLE ET DES ESPACES PUBLICS

6.3.1 Représentation du centre-ville

Le centre-ville ne se limite pas à son usage. Son image est importante, mais pose plusieurs questions. Est-elle globalement positive? Juge-t-on agréable de s'y rendre? Est-elle rassembleuse ou source de différences? Permet-elle le développement d'une image positive de sa ville? Suscite-t-elle un usage régulier? L'insertion sociale provoque-t-elle une meilleure image du centre? En effet, le centre-ville, lieu de côtoiement, de présentation de soi et de comparaison avec l'autre, peut s'avérer un lieu à éviter pour les moins insérés.

Tout d'abord, on remarque que le centre-ville est plébiscité: 84 % des répondants trouvent très ou assez agréable de passer un moment au centre-ville. Cette valorisation du centre est bien sûr reliée à sa fréquentation, ce qui explique que quartiers proches et catégories supérieures se retrouvent avec une appréciation plus favorable. Quant à l'âge, ce n'est qu'à partir de 70 ans qu'un peu plus de répondants affirment ne pas trouver agréable de passer un moment au centre-ville.

A priori, il est souvent impossible de savoir si une caractéristique urbaine, c'est-à-dire un aspect descriptif du centre-ville et de la vie qui s'y déroule, est conçue comme un avantage ou un inconvénient. Ainsi, par exemple, l'anonymat de la grande ville est souvent présenté par certains comme une caractéristique négative par rapport à l'encadrement social supposé et valorisé des communautés de petite taille, tandis qu'au contraire, pour d'autres, l'anonymat peut signifier la liberté. Nous avons proposé aux répondants une série de sept traits du centre-ville (tab. 6.5) qu'il fallait juger comme étant un avantage, un inconvénient, voire un critère non pertinent.

Les réponses montrent toutefois que tous les items proposés ici sont consi-

Tableau 6.5 Évaluation des traits du centre-ville comme avantage ou inconvénient.

	Avantage	Inconvénient	Autre (inexistant ou sans importance)
La vie culturelle	91,3	3,4	5,2
L'anonymat	56,2	29,4	14,3
La diversité des gens	85,5	7,6	6,9
L'animation	79,2	8,4	12,4
Un grand nombre de services	88,3	8,7	3,0
Le réseau des transports publics	91,2	7,1	1,7
La densité des bâtiments	55,9	26,3	17,9

dérés majoritairement comme des caractéristiques positives du centre-ville. Cela est vrai, y compris pour la densité urbaine pourtant parfois associée dans certains milieux aux mauvais côtés de la vie en ville.

Parmi les traits du centre-ville proposé, aucun n'est jugé comme un inconvénient par plus de 27% des individus. Autrement dit, l'ensemble des attributs proposés est plébiscité mais deux catégories, souvent considérées dans les définitions de l'urbanité, apparaissent plus controversées: l'anonymat et la densité. Cette dernière est plus nettement jugée comme positive parmi les catégories socioprofessionnelles supérieures et chez les intermédiaires.

Tel que révélé par l'analyse factorielle (tab. 6.6), le modèle qui sous-tend les qualités urbaines est simple et clair et repose encore une fois sur la distinction entre les gens et les choses: une première dimension valorise l'animation, la diversité et la vie culturelle tandis que la seconde fait référence à l'anonymat, la densité, le nombre de services. Il s'agit encore une fois de deux dimensions indépendantes: on peut valoriser, ou non, l'animation tout en appréciant, ou non, l'anonymat.

Tableau 6.6 Qualités urbaines du centre-ville (Q17). Coefficients de saturations.

	Q1	Q2		Valeur moyenne 1 avantage 2 inconvénient
	Animation/diversité	Anonymat/services	Communalité	
La vie culturelle	0,695	0,016	0,489	1,1
L'anonymat	-0,07	0,597	0,363	1,4
La diversité des gens qu'on y côtoie	0,646	-0,04	0,419	1,1
L'animation	0,642	-0,07	0,419	1,2
Un grand nombre de services	0,363	0,529	0,412	1,1
Les réseaux de transport public	0,214	0,108	0,05	1,1
La densité des bâtiments	-0,02	0,682	0,466	1,4

Qu'est-ce qui dérange, et a contrario ne dérange pas, dans le centre-ville? Deux éléments méritent d'être soulignés: les planches à roulettes, activité favorite de nombreux jeunes, représentent clairement l'élément qui dérange le moins. A contrario, deux items sont mentionnés: les crottes de chien, mais aussi le vandalisme.

Notons que les facteurs les plus dérangeants (tab. 6.7) relèvent du manque de respect à l'autre (crottes de chien et le vandalisme) et, dans une moindre mesure, renvoient à des populations déviantes (tags graffitis et toxicomanes), tandis que les éléments qui tiennent à l'environnement urbain de manière globale (manque d'espaces verts et bruit) ne sont guère vus comme négatifs, mis à part la pollution de l'air. En somme, pour les aspects dérangeants, on est souvent plus sensible aux aspects sociaux du centre-ville, au contraire des avantages choisis dans l'ordre de l'environnemental. Il semble que c'est le non-respect des normes sociales, du vivre ensemble, qui est vu comme particulièrement dérangeant. Les populations marginalisées, à commencer par les consommateurs de drogues illégales, bien que ne respectant pas toujours les normes sociales dominantes, sont davantage l'objet d'un esprit de tolérance, même s'il ne faut pas oublier les efforts de certaines politiques pour les rendre moins visibles.

Tableau 6.7 Aspects dérangeants du centre-ville.

	Très dérangeant	Assez dérangeant	Peu dérangeant	N'existe pas	Ça n'a pas d'importance
La pollution de l'air	32,8	31,9	28,4	3,6	3,4
Les tags et les graffitis	38,9	23,4	28,7	1,8	7,2
Le bruit	24,2	29,1	37,6	3,2	5,8
La présence de toxicomanes	32,8	29,6	28,9	3,2	5,6
Le vandalisme	53,9	28,0	13,7	3,4	1,0
Les planches à roulettes ou rollers	16,9	18,8	45,5	5,5	13,3
Le manque d'espace vert	15,0	25,6	40,2	13,3	5,8
Les crottes de chien	56,2	22,8	16,4	1,7	2,9

L'analyse factorielle met en évidence deux facteurs (tab. 6.8). Le premier facteur révèle une sensibilité à la présence de populations marginales et le second une attitude relative à la qualité de l'environnement. Les aspects qui dérangent dans le centre-ville peuvent être ainsi réduits à deux dimensions: l'une faisant référence à la gêne introduite par des personnes ou des groupes et l'autre aux nuisances de l'environnement (bruit, pollution, etc.). On

Tableau 6.8 Aspects dérangeants du centre-ville (Q18). Coefficients de saturations.

	Population	Environnement	Communalité	Moyenne 1 beaucoup 4 pas du tout
La pollution de l'air	0,137	0,749	0,580	2,1
Les tags et les graffitis	0,761	-0,08	0,587	2,1
Le bruit	0,123	0,691	0,493	2,3
La présence de toxicomanes	0,647	0,164	0,446	2,2
Le vandalisme	0,635	0,184	0,437	1,7
Les planches à roulettes	0,619	-0,017	0,383	2,6
Le manque d'espace vert	0,007	0,708	0,501	2,6
Les crottes de chien	0,417	0,209	0,217	1,7
Codage : 1 très	24,9	20,6		

retrouve ainsi, en tout cas au niveau conceptuel, le miroir des qualités urbaines qui reposaient aussi sur les personnes (l'animation) ou les choses (les services).

La première dimension, soit la sensibilité aux dérangements humains présents au centre, varie en fonction du capital culturel et de l'âge. Une personne ayant acquis une formation supérieure ou étant jeune sera plus encline à voir des dérangements causés par des personnes. Ceci est intéressant, puisque les jeunes et les mieux dotés culturellement sont ceux que l'on retrouve le plus dans les trois espaces publics. Il s'avère donc que le fait d'avoir une vision plutôt négative de la vie sociale du centre-ville n'est pas un obstacle à sa fréquentation. Inversement, on peut se demander si ce n'est pas le fait d'y aller régulièrement qui rend les individus plus critiques à cet égard. Si l'on se penche maintenant sur les dérangements environnementaux, ils sont plus souvent retenus par des personnes âgées. Les personnes ayant des enfants ne se distinguent pas par une plus grande sensibilité à ce type de gêne alors même que l'on affirme souvent que ce sont les dérangements liés au cadre de vie qui amènent les familles à quitter le centre-ville pour habiter en périphérie.

6.3.2 Représentations et fréquentation des espaces publics

Si l'on a vu jusque-là les aspects positifs et négatifs des espaces publics en général, il s'agit aussi de savoir lesquels sont les plus appréciés, et pourquoi? Parmi les neuf espaces retenus, ceux qui sont les plus valorisés sont les deux espaces les plus centraux, soit deux espaces prestigieux et donnant à Genève son image de marque (Quais et Rues Basses). Tandis que les lieux plus «utilitaires» comme la gare ou l'aéroport plaisent moins.

L'espace le moins apprécié est aussi celui qui présente le plus de divergences d'évaluation selon les catégories socioprofessionnelle: il s'agit d'un lieu symbolique pour la culture alternative, la place des Volontaires. Ce sont

les intellectuels et les étudiants qui l'apprécient le plus, quand bien même ce ne sont pas eux qui la fréquentent le plus. Quant à ceux qui apprécient le plus les lieux utilitaires, ce sont les ouvriers et employés.

Lorsque l'on demande de placer ces différents espaces en fonction de leur importance pour la ville, l'hypercentre prestigieux ressort tout d'abord. Mais en second plan, les espaces utilitaires que sont la gare et l'aéroport apparaissent aussi, ils étaient pourtant peu appréciés. Ils sont dits plus importants que le parc des Bastions, pourtant très apprécié de l'histoire locale et situé au centre-ville. Ici aussi, il semble que les répondants se forgent une image de la ville centrée sur le rapport à l'extérieur. Peut-on aller plus loin dans l'explication en analysant les trois espaces publics pour lesquels nous disposons d'informations détaillées?

Rappelons d'emblée que la place Neuve, la plus monumentale, est largement appréciée; la plaine de Plainpalais l'est un peu moins, tout en recueillant une évaluation favorable; et que la Place des Volontaire l'est encore moins. Ce qui frappe ici, c'est que la fréquentation est une variable très explicative en l'occurrence: si une place est utilisée par les répondants, elle est appréciée. Ce résultat est encore plus net si on le croise avec le sentiment de diversité sociale. En effet, si la place est utilisée par le répondant, peu importe qu'elle soit fréquentée par tout le monde ou des groupes particuliers: elle est appréciée. Par contre, le sentiment d'appropriation par des groupes particuliers tend à ne pas la faire aimer, en tous cas si elle n'est pas utilisée par le répondant. En d'autres termes, la fréquentation des espaces publics laisserait penser qu'elle s'accompagne d'une plus grande tolérance aux autres, bref qu'elle induit de l'urbanité. Ce résultat est toutefois à remettre dans une perspective plus globale, tenant compte de la position sociale et des représentations liées à ce qui constitue l'urbain aujourd'hui.

6.4 PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS RELATIVES AU LIEN SOCIAL

6.4.1 L'insertion sociale ou le lien social

L'insertion sociale des citoyens est un paramètre important de la dynamique urbaine, elle sera ici traitée en distinguant deux volets, le premier renvoyant l'insertion sociale à la participation sociopolitique tandis que le second est dédié à l'insertion sociospatiale. *L'insertion sociale* sera considérée sous l'angle de la participation à la vie publique c'est-à-dire aux modes associatif et politique, qui donnent au citoyen des moyens de maîtriser son environnement. Les indicateurs utilisés permettent de mesurer l'intensité de cette participation, mais aussi sa «couleur». On pourra ainsi par exemple distinguer les individus affiliés à des associations orientées sur la réalisation de soi et ceux affiliés à des associations tournées vers l'action sur la société (Kellerhals, 1974). Après avoir brièvement mis en évidence les facteurs sociaux qui gou-

vernent ce type de participation, nous analyserons son impact sur l'attitude face aux espaces publics, mais aussi sur les valeurs urbaines, l'insertion spatiale et naturellement la maîtrise de l'environnement. En d'autres termes, il s'agira aussi de tester si une participation intense va de pair avec une attitude positive envers les espaces publics et une maîtrise de l'environnement.

L'*insertion sociospatiale* se conjugue elle aussi selon plusieurs modes. Il s'agira de mettre en évidence les types d'insertion dans un espace plus ou moins vaste, c'est-à-dire de savoir quelle échelle spatiale prime. L'analyse tentera de vérifier le lien entre ces échelles d'insertion et la position sociale. Trois dimensions sont ici retenues: la localisation des amis, les espaces auxquels l'individu se sent appartenir, et la représentation de l'agglomération et du quartier. Ainsi, une forte insertion dans le quartier ou la ville est-elle liée à une position sociale et spatiale particulière? Ceux qui sont insérés au niveau local sont-ils aussi des usagers des espaces publics du centre-ville? Nous pourrons aussi tester s'il existe une correspondance entre l'insertion spatiale et les représentations de l'urbain.

Ces deux faces de l'insertion sociale ont été étudiées séparément. Deux analyses en composantes principales ont été menées, l'une afin de révéler les facteurs structurant la participation sociopolitique, l'autre pour mettre en évidence les facteurs pertinents de l'insertion sociospatiale.

Pour commencer, trois items d'aliénation politique ont été proposés aux répondants (tab. 6.9). Ils permettent de révéler à quelles normes d'action un individu adhère.

Tableau 6.9 La norme d'action: adhésion à trois slogans.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Ceux qui ne votent pas sont largement responsables si les choses ne marchent pas mieux dans la politique genevoise	42,3	22,5	16,1	19,0
De toute façon, une voix ne compte pas beaucoup, aussi voter ne sert pas à grand-chose	9,2	7,5	16,2	67,2
A Genève, je pense que tout le monde a les moyens de se faire entendre et de défendre ses intérêts	32,5	22,3	25,0	22,1

D'une manière générale, la norme est à la participation. Plus encore, l'analyse montre que la première et la troisième propositions sont fortement corrélées, dénotant une capacité supposée à intervenir pour quasiment tout individu. Ces résultats confirment la légitimité largement partagée de la participation aux votations et d'un pouvoir politique accessible.

Si l'on considère cette fois l'ensemble des indicateurs, l'analyse en composantes principales va permettre de retrouver les grandes catégories qui structurent la participation (tab. 6.10).

Tableau 6.10 Participation sociopolitique, coefficients de saturation.

	Participation habitante	Participation traditionnelle	Confiance aux autorités	Communalité
Combien de fois êtes-vous allé voter sur 10 fois? (Q33) 10 toujours	0,002	0,653	-0,264	0,496
Êtes-vous proche d'un parti politique (Q39) 1 oui, 2 non	0,01	-0,594	0,049	0,355
Faites-vous confiance aux autorités genevoises? (Q43) 1 tout à fait, 4 pas du tout	0,077	0,023	0,584	0,348
Etes-vous membre d'une ou plusieurs associations? (Q44) 1 oui 2 non	-0,103	-0,583	-0,106	0,362
Ceux qui ne votent pas sont largement responsables (Q42.1) 1 tout à fait d'accord 4 pas du tout d'accord	0,049	-0,178	0,604	0,399
De toute façon une voix ne compte pas beaucoup (Q42.2) 1 tout à fait d'accord 4 pas du tout d'accord	-0,103	0,630	0,068	0,413
A Genève, je pense que tout le monde a les moyens de se faire entendre (Q42.3) 1 tout à fait d'accord 4 pas du tout d'accord	-0,07	0,104	0,753	0,584
Les usagers du lieu doivent participer aux décisions (Q38.1) 1 oui 2 non	0,763	0,05	-0,026	0,586
Les habitants des quartiers environnants doivent être consultés (Q38.2) 1 oui 2 non	0,748	0,005	-0,057	0,563
Les habitants de la ville de Genève doivent pouvoir s'exprimer (Q38.3) 1 oui 2 non	0,770	-0,018	0,04	0,595
Tous les habitants du canton doivent participer (Q38.4) 1 oui 2 non	0,525	-0,099	0,105	0,289
Variance expliquée	18,6	14,2	12,5	

La première dimension insiste sur la participation locale, directe, des habitants concernés: du quartier lui-même ou de la ville. Seule la participation des habitants du canton apparaît en demi-teintes.

La deuxième dimension est plus «classique» dans la mesure où elle renvoie à la participation politique conventionnelle: le vote d'abord, mais aussi la proximité aux partis, l'appartenance associative ou (la faible) aliénation politique.

La troisième est plus éloignée de la participation proprement dite puisqu'elle est notamment caractérisée par la confiance dans les autorités mais aussi par le sentiment que tout le monde a la capacité de se faire entendre. En d'autres termes, elle suppose une délégation au système, plutôt qu'une participation en tant que telle.

Il est intéressant de souligner que parallèlement à l'insertion sociale, l'analyse distingue les questions de participation locale des autres composantes. En d'autres termes, les questions urbaines se débattent aussi bien en fonction d'orientations très locales que suivant des orientations générales. En outre, dans la mesure où il s'agit de deux dimensions indépendantes, on peut supposer que les individus qui cumulent des ressources au niveau très local et au niveau de la ville gagneront en efficacité. C'est d'ailleurs ce qui peut expliquer certaines caractéristiques des réactions «NIMBY»¹ et de leur mode d'organisation (Kübler, Malatesta et Joye, 1997).

Selon les catégories socioprofessionnelles, deux éléments apparaissent nettement. Le premier est que les retraités et personnes au foyer sont ceux qui centrent leurs amitiés sur le quartier et la rue. Les ouvriers développent des amitiés surtout hors du quartier. Quant aux dirigeants et employés, leurs amis sont localisés un peu partout, y compris dans le quartier.

Il importe maintenant de construire un outil synthétique de l'insertion spatiale. Une analyse en composantes principales permet de retrouver trois dimensions (tab. 6.11).

Le premier facteur se caractérise d'abord par un sentiment d'appartenance au quartier et à l'agglomération, mais aussi par des connaissances dans le quartier.

Le deuxième facteur correspond à une intégration microlocale, résumée au quartier, qui s'accompagne d'une absence d'appartenance à l'agglomération. On peut la considérer comme une position de repli sur le quartier. Étonnamment, on voit que l'intégration basée sur le quartier uniquement va de pair avec une faible capacité à intervenir sur ce même espace.

Le dernier facteur se caractérise d'une part par le fait d'avoir des amis dans l'agglomération et à l'étranger, d'autre part par une absence de sentiment d'appartenance à l'agglomération. Les personnes jeunes sont plus intégrées à ce niveau que leurs aînés.

Si l'on tente de spécifier chaque type d'intégration par des catégories, il apparaît que la position socioprofessionnelle joue un rôle, mais aussi l'âge et le quartier. Les dirigeants et les ouvriers se retrouvent être les moins intégrés, qu'il s'agisse de l'appartenance au quartier, ou à l'agglomération. Par contre, les intellectuels et les intermédiaires sont les plus intégrés à ces deux niveaux. L'âge fait uniquement varier l'intégration globale, qui est plus forte chez les personnes les plus jeunes.

¹ NIMBY est un acronyme de «Not in my back Yard», c'est-à-dire «pas dans mon jardin». Il désigne donc des réactions de défense très personnalisées contre des projets susceptibles de venir perturber l'environnement immédiat, quelles que soient leurs justifications sur un plan plus général.

Tableau 6.11 Insertion sociospatiale, coefficients de saturation.

	Appartenance locale et urbaine	Intégration microlocale	Intégration globale	Communalité
Amis dans la rue	0,458	0,607	0,033	0,579
Amis dans quartier	0,468	0,531	0,039	0,502
Amis dans canton	0,172	0,049	0,688	0,506
Amis Suisse ou étranger	0,199	0,198	0,646	0,496
Qualité de vie à Genève	0,192	0,181	0,108	0,566
Appartient au quartier	0,662	0,216	0,285	0,658
Appartient à ville Genève	0,569	0,576	0,047	0,649
Appartient à canton Genève	0,580	0,554	0,126	0,266
Appartient à Suisse ou pays d'origine	0,441	0,268	0,019	0,316
Appartient à Europe	0,303	0,253	0,402	0,399
Solidaire aux hab. du quartier	0,502	0,311	0,226	0,081
Variance expliquée	19,73	14,83	11,07	

6.4.2 Les modes de vie

La question des modes de vie et de leur relative importance par rapport au positionnement social est classique en sociologie. Le petit nombre d'indicateurs dont nous disposons ici ne permet sans doute pas autant de détails que souhaité mais une batterie de questions concernant le temps libre permet de construire deux variables:

1. Les loisirs tournés sur les espaces privés ou sur le logement. La variable construite ici est un indice additif basée sur le fait: a) d'avoir des activités manuelles chez soi, une fois par semaine ou davantage; b) de lire ou regarder la télévision plus d'une fois par jour ou encore; c) de rendre visite, ou d'en recevoir plus d'une fois par semaine.
2. Les loisirs tournés sur l'extérieur ou sur les espaces publics. La variable qui opérationnalise cette dimension est aussi un indice additif, elle est composée des éléments suivants: a) sortir au café ou au restaurant plus d'une fois par semaine; b) faire du sport ou assister à un événement sportif plus d'une fois par semaine; c) aller au spectacle, au cinéma, au musée ou en discothèque plus d'une fois par semaine ou encore d) faire du bénévolat dans des associations ou des clubs plus d'une fois par mois.

Dans la suite des analyses, ce sont ces deux variables que nous utiliserons pour décrire des modes de vie plus ou moins tournés vers les activités domestiques ou celles impliquant un usage des espaces publics.

Premier constat intéressant: ces deux types de loisirs ne sont pas corrélés entre eux, c'est-à-dire que le fait d'avoir des loisirs extérieurs n'implique pas de ne pas avoir de loisirs liés au logement. On peut s'attendre à voir la position sociale, mais aussi spatiale, avoir un impact sur le choix des loisirs. A travers nos données, si d'une manière générale les activités tournées sur l'espace privé ne diffèrent guère suivant la position sociale, ce n'est pas le cas de celles tournées vers l'extérieur, qui elles sont plus typiques des intellectuels, des étudiants et catégories intermédiaires, tandis que les retraités et les ouvriers, mais aussi les dirigeants et les indépendants, ont peu d'activités extérieures. Ce qui semble favoriser un mode de vie extérieur, c'est le capital culturel plus que le capital économique.

Le genre n'intervient pas comme facteur explicatif de l'intensité des activités extérieures, tandis que c'est le cas pour les activités dans les espaces privés, de manière faible mais significative.

Le cycle de vie révèle de nettes différences. On constate d'abord que les plus tournés vers les espaces publics sont les jeunes (vivant chez leurs parents ou seuls). Les célibataires plus âgés (plus de 30 ans) sont par contre les moins adeptes de loisirs extérieurs. Parmi les couples, ceux ayant des enfants sont moins tournés vers l'extérieur. Le fait d'avoir des charges de famille apparaît comme un des facteurs freinant les loisirs dans des lieux publics, mais de loin pas le plus puissant: la présence ou l'absence d'enfants ne semble pas jouer un rôle crucial dans la définition des loisirs mais l'âge intervient aussi.

Il est intéressant de tester si la forme urbaine propre au quartier de résidence favorise certains modes de vie et en limitent d'autres.

Il s'avère en effet que les deux quartiers centraux sont ceux qui abritent le plus d'individus aux loisirs extérieurs.

6.4.3 Quelques valeurs sociétales

Des orientations sociopolitiques

Le débat sur le positionnement politique et les dimensions qui le sous-tendent est une discussion ancienne. Le plus souvent la mesure est basée sur la dimension gauche-droite même si les enjeux qu'elle recouvre varient suivant les moments et les problèmes de l'heure. A cette grande opposition s'est superposé le débat sur les valeurs post-matérialistes qui auraient supplanté progressivement, durant les trente glorieuses, les enjeux proprement sociaux, mettant l'accent sur les questions de cadre de vie, avec la montée de l'écologie, ainsi que sur les nouveaux modes de participation (Inglehart, 1990).

Des questions méthodologiques et de mesure se sont greffées à ce débat. C'est ce qui nous a amenés à travailler sur quelques slogans qui, d'une manière ou d'une autre, renvoient à de grandes dimensions politiques (tab. 6.12).

Les deux facteurs obtenus n'ont rien d'étonnant dans cette perspective: le premier rend compte de propositions alternatives, notamment écologistes,

Tableau 6.12 Slogans urbains (Q41), coefficients de saturation.

	S1	S2	Communalité
	Ecologiste	Automobiliste	
Non aux logements vides	0,72	-0,02	0,523
Pour un réseau routier performant	0,26	0,72	0,588
Moins de béton, plus de verdure	0,67	-0,004	0,450
Pour des impôts communaux identiques en Suisse	0,41	0,47	0,395
Halte aux recours abusifs contre de nouvelles constructions	0,117	0,47	0,428
Codage	24,6	23,0	

tandis que le second fait référence à des positions souvent considérées comme de droite, insistant sur la réalisation du réseau routier. Il est intéressant de noter dans ce contexte, même si ce résultat est partiellement induit par la choix des indicateurs, qu'il n'y a pas la mise en place d'une dimension gauche-droite, au sens restreint du terme, mais sa combinaison avec des éléments pro-ou anti-écologie. En outre, il ne s'agit pas d'une opposition mais de deux axes indépendants, l'un s'appuyant sur les revendications des mouvements urbains (moins de bétons, non aux logements vides), l'autre fondé sur l'accessibilité automobile.

Ces deux dimensions pourraient aussi être lues en rapport avec la problématique plus directement spatiale qui nous intéresse dans ce chapitre: en effet, la première dimension renvoie indirectement aux espaces publics tandis que la seconde, de part la référence à la voiture qui est à la fois de la sphère du privée et consommatrice de voirie, implique les espaces privés. De même, il est possible d'y voir une référence à la qualité de vie pour la première et à l'accessibilité pour la seconde. Ce jeu sur les concepts montre d'ailleurs bien l'importance des définitions impliquées par les analyses dimensionnelles et la nécessité de considérer l'ensemble des indicateurs pour avoir une idée précise de leurs interrelations. Nous y reviendrons plus loin.

De la conflictualité

Nos hypothèses renvoyaient au fait que les espaces publics, en tant que lieu d'échange, n'étaient pas sans rapport avec le «vivre ensemble» et donc avec la perception de la conflictualité. Reste à savoir comment se construit cette dernière. C'est dans ce sens qu'une batterie d'indicateurs reprenait la perception de l'acuité des conflits entre différents groupes sociaux (tab. 6.13).

Une analyse en composantes principales sur les indicateurs de conflictualités fait ressortir deux facteurs: le premier est centré sur les conflits entre des groupes identifiés par des caractéristiques démographiques ou nationales: étrangers et Suisses, hommes et femmes ou jeunes et vieux. Nous désignerons cet ensemble sous l'étiquette de conflits catégoriels. Le second facteur renvoie

Tableau 6.13 Conflictualité (Q11), coefficients de saturation.

	Catégorielle	Classe	Communalité
Entre employeurs et employés	0,135	0,703	0,513
Entre étrangers et suisses	0,771	-0,03	0,596
Entre les partis de gauche et de droite	-0,017	0,714	0,510
Entre hommes et femmes	0,558	0,210	0,356
Entre riches et pauvres	0,350	0,600	0,483
Entre jeunes et vieux	0,671	0,156	0,475
Variance expliquée	25,0	23,9	

à une catégorie classique, aussi bien par rapport au politique que par rapport à la structuration sociale: riches et pauvres, employeurs et employés ou droite et gauche. Nous parlerons alors de conflits de classes.

Cette décomposition en deux facteurs indépendants est intéressante car elle montre que la perception de la conflictualité dans le contexte genevois n'est pas une dimension unique, structurée par rapport à des groupes particuliers par opposition à des clivages de classe, mais que les deux types de conflictualité peuvent être ressentis indépendamment l'un de l'autre. Ceci implique que le rapport à la conflictualité, et donc sans doute au vivre ensemble, devra être analysé aussi bien par rapport aux rapports directs entre groupes que par rapport à la médiation politique traditionnelle.

Des priorités pour la ville

On entend par priorités pour la ville le type de développement désiré pour l'agglomération genevoise (orienté vers les habitants/vers l'environnement; orienté vers le local/vers l'international). D'une manière générale, la ville peut être vue comme un lieu de vie pour ses habitants mais aussi, présentation alternative, comme un lieu attractif en termes de développement économique. Une première question visait à mettre en évidence une attitude qui valoriserait les éléments du décors urbain et une attitude qui se baserait sur la ville comme espace de vie sociale. Quatre items étaient proposés (tab. 6.14).

Tableau 6.14 Type de développement souhaité.

	%
Conserver et mettre en valeur le patrimoine architectural	84,8
Améliorer les conditions de vies des habitants	80,3
Entreprendre de grands travaux de construction	32,8
Attirer de nouvelles organisations internationales	54,3

Il faut souligner encore une fois la belle unanimité à propos de la défense du patrimoine: elle se retrouve indépendamment des quartiers et des positions sociales (tab. 6.15). De plus, elle est plus citée que l'amélioration des condi-

Tableau 6.15 Priorités urbaines (Q12), coefficient de saturation.

	B1	B2	
	Entreprendre et développer Négatif: fort	Patrimoine et social Négatif: fort	Communalité
Conserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel	0,088	0,711	0,513
Améliorer les conditions de vie des habitants (logements par exemples)	-0,039	0,782	0,613
Entreprendre de grands travaux de construction	0,717	0,122	0,529
Attirer de nouvelles organisations internationales	0,785	-0,0714	0,621
Variance expliquée	28,4	28,4	

tions de vie. Les grands travaux sont vus comme une priorité dans le monde ouvrier (mais moins parmi les dirigeants), tandis que la sensibilité aux organisations internationales se retrouve chez les ouvriers et chez les dirigeants. La relation reste cependant faible. Mais comment ces dimensions se combinent-elles? Peut-on distinguer une tendance cherchant le développement et une autre, peut-être plus malthusienne, privilégiant le repli pour assurer la qualité de vie?

Ce sont bien ces deux aspects que l'on retrouve à travers une analyse en composantes principales: la première composante insiste sur le côté développement et l'attrait international de Genève, tandis que la seconde valorise le patrimoine et les conditions de vie. Il faut souligner une fois encore qu'il s'agit de deux dimensions indépendantes: insister sur la dimension patrimoniale ou au contraire la nier n'implique aucunement que l'on se situe pour ou contre une perspective de développement pour Genève. Là encore, les concepts utilisés font référence d'une certaine manière à deux facettes qui traversent notre interrogation: le développement renvoie aux aspects matériels tandis que la perspective sociale est liée aux acteurs, aux personnes.

6.4.4 Analyse des deux hypothèses

Deux hypothèses ont été envisagées: dans un sens, on peut supposer que, à position sociale égale et à système de représentations semblable, la fréquentation des espaces publics est directement fonction de l'insertion sociopolitique. Dans ce sens, plus on est inséré et plus la fréquentation des espaces publics sera forte. L'hypothèse inverse peut être proposée: c'est par la fréquentation des autres, dans les espaces publics, que la relation à la société se construit. Il s'agit des deux approches déjà présentées dans les termes: «espace déterminé» et «espace déterminant».

Ces deux hypothèses ont été testées à travers des régressions multiples, technique qui suppose des variables continues. Disons d'emblée que l'explication, au sens statistique, est faible, surtout pour ce qui concerne l'hypothèse de «l'espace déterminant». Nous n'insisterons donc pas. Passons à l'hypothèse «espace déterminé».

Quelles sont les variables qui expliquent le mieux la fréquentation des espaces publics? Les variables qui influencent la fréquentation des espaces publics tiennent en premier lieu à la position sociale. Quant aux dimensions du lien social, elles n'apparaissent pas comme contribuant à l'usage des espaces publics.

Le modèle apporte une bonne explication de la fréquence des loisirs extérieurs. On constate tout d'abord l'influence de trois variables structurelles: plus on est âgé, moins on a ce type de loisirs; les hommes ont plus de loisirs de ce type; plus le niveau d'éducation est élevé, plus on a des loisirs extérieurs. Une intégration microlocale, mais aussi la fréquentation du centre-ville et des trois places jouent un rôle pour ce type de loisirs.

La fréquentation des trois places est touchée par des variables «lourdes» telles que le sexe, l'âge et le niveau d'éducation. Plus le revenu est élevé, plus la fréquentation est faible, mais toutes choses égales par ailleurs, plus la formation est longue, plus la fréquentation est forte. Ce résultat montre que la probabilité d'utiliser les espaces publics n'est pas identique suivant la place de l'individu dans la société. La plus faible présence des habitants les plus riches est cruciale, dans la mesure où la ségrégation dans les villes suisses concerne avant tout les classes aisées. Les années de formation jouent un rôle inverse, ce qui atteste l'hypothèse d'une réappropriation de la ville par les catégories les mieux dotées en capital culturel. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que plus le capital culturel est élevé, plus des activités dans des établissements publics sont fréquentes.

On voit donc se dessiner le portrait d'usagers fréquents plutôt jeunes, bien formés et adeptes des loisirs publics.

Quant à la fréquentation du centre-ville prise globalement, elle est très faiblement éclairée par les variables choisies, y compris celles de la position sociale, ce qui est en soit intéressant. Cela confirme l'idée d'un centre-ville partagé par l'ensemble de la population. Cette fonction utilitaire du centre-ville est renforcée par le fait que ni l'insertion ni la participation n'interviennent. Enfin, si les activités dans des lieux publics interviennent bien sûr pour expliquer l'usage du centre-ville, l'intensité des activités dans son logement joue également un rôle. Dans ce sens, la fréquentation du centre est plutôt liée à l'intensité des activités de loisirs à l'extérieur, plutôt qu'à une insertion dans la ville.

Remarquons que les variables de fréquentation ne sont pour la plupart pas significatives. Le fait de fréquenter plus ou moins régulièrement le centre-

ville, de s'y rendre en transport public ou pas, de fréquenter trois places centrales n'entraîne pas une bonne évaluation du centre-ville. Au contraire, le fait d'utiliser rarement trois espaces publics centraux va de pair, bien que modestement, avec une image positive en terme d'animation. De même, pratiquer rarement des loisirs extérieurs est associé à une moindre sensibilité aux inconvénients urbains. Cela revient à renforcer l'idée d'une rupture entre connu et vécu, puisque fréquenter les espaces publics centraux n'entraîne pas une image favorable. Cela revient aussi à voir dans le fait d'utiliser fréquemment le centre-ville comme une pratique foncièrement utilitaire. Si l'on cherche à rendre le centre-ville plus attractif, il convient donc de jouer sur ses fonctions utilitaires et non d'intervenir sur son image.

On constate l'effet du lien social, en particulier de l'insertion sur ces représentations. Dans le cas de l'insertion, qu'elle soit microlocale ou globale, elle favorise une image positive du centre. Autrement dit, ce sont les deux types d'insertion qui ne connaissent pas de sentiment d'appartenance à l'agglomération qui suscitent une image favorable au centre. Un sentiment d'appartenance fort n'a pas d'effet sur ces représentations. Il est aussi intéressant de noter que l'urbanité ne joue aucun rôle dans la construction d'une image plus ou moins positive du centre-ville.

Si l'on se penche sur l'effet de l'âge, il apparaît que plus l'individu est âgé, plus il verra les aspects sociaux, humains du centre-ville, comme des aspects positifs. La vision d'une ville en prise à des conflits entre catégories de la population entraîne elle une vision globalement plus négative du centre.

6.5 CONCLUSION

En guise de conclusion, nous constatons tout d'abord que notre modèle est mieux à même d'expliquer fréquentation et représentations des espaces publics (espace déterminé) que de rendre compte de leur impact sur le lien social (espace déterminant). On ne peut pourtant pas rejeter l'approche de l'espace déterminant. Certes la fréquentation est toujours une variable subsidiaire dans l'explication, néanmoins les représentations jouent un rôle non négligeable dans la définition du lien social. En d'autres mots, favoriser l'usage des espaces publics du centre, par exemple en améliorant leur accessibilité, en organisant des événements festifs, en y offrant des services (commerces, administration, etc.), n'incitent pas les citoyens à développer un lien social entre eux. Cela ne signifie pas pour autant que ces mesures n'ont pas d'intérêt pour le fonctionnement de l'agglomération.

Il est aussi à noter que le fait d'utiliser des espaces publics pour ses loisirs favorise la fréquentation du centre et des trois places. Les variables qui interviennent sur la fréquentation des espaces publics tiennent en premier lieu à la position sociale. Quant aux dimensions du lien social, elles n'apparaissent pas comme contribuant à l'usage des espaces publics.

On pouvait s'attendre à observer une congruence entre représentations et usages. Mais selon nos résultats, avoir une image positive du centre-ville ne va pas avec un grand usage de ses espaces publics. On peut aussi à ce niveau parler de rupture entre le connu et le vécu, entre les pratiques et les images.

En parcourant nos résultats, on voit que le capital culturel joue un rôle crucial. Il semble qu'on observe un mode de vie propre aux biens dotés culturellement, mode de vie caractérisé par une forte participation et une vie extérieure intense. La structure sociale, du moins une de ses composantes, peut donc encore éclairer le rapport à la ville. Ce ne sont pas les inégalités économiques qui expliquent les différents rapports à la ville, mais les inégalités culturelles. C'est aussi le cas des valeurs. En effet, adhérer à certaines valeurs sociétales et maîtriser plus ou moins bien son environnement urbain influencent d'une part le lien social et d'autre part les représentations du centre.

On voit donc que l'attitude face à l'espace public s'inscrit dans une problématique touchant à l'ensemble des questions de vie urbaine. Ceci signifie aussi que leur aménagement, esthétique ou fonctionnel, ne suffit pas à en faire des lieux qui «fonctionnent».

Quelle est finalement la relation entre espaces publics, urbanité et insertion? Est-ce que la fréquentation des espaces publics est un gage de participation et d'échanges? Plus exactement, peut-on trancher entre une hypothèse qui verrait l'insertion s'intégrer dans un ensemble de pratiques et de représentations incluant la fréquentation des espaces publics et l'hypothèse inverse qui verrait la fréquentation du «public» comme facteur d'insertion?

Première remarque, en parlant de fréquentations, deux composantes sont à distinguer: si l'on parle du centre-ville, il y a alors une certaine homogénéité des caractéristiques et des représentations sociales: le centre-ville, à Genève, est vu comme un lieu ouvert à tous, que tout le monde se sent en droit de pratiquer. Tout au plus peut-on noter qu'une personne active au niveau de ses loisirs, valorisant les qualités urbaines, qu'il s'agisse d'ailleurs de la diversité ou de l'anonymat, a plus de chances de le fréquenter. Par contre, des espaces publics précis, situés dans ce même centre, voient un profil beaucoup plus différencié socialement, où les acteurs jeunes et bien dotés en capital culturel, sont sur-représentés. En d'autres termes, tous les espaces publics ne sont pas utilisés de la même manière par tous et l'on peut même dire que la mise en valeur des villes à travers une politique d'espaces publics est en correspondance avec les besoins et les désirs d'une catégorie de «nouveaux citoyens» plutôt jeunes et dotés de fortes ressources culturelles. Ceci est renforcé par le fait que l'insertion sociale tendrait également à avoir un effet positif sur la fréquentation des places retenues pour l'analyse. Ces nouveaux citoyens seraient en quelque sorte les «meneurs» de l'animation des espaces publics urbains.

Quant aux aspects de participation politique, ils sont à nuancer: il existe une forme de participation très locale, conservatrice, qui n'est pas du tout liée à la fréquentation des espaces publics envisagés. Par contre, une attitude favo-

nable à l'action des autorités locales explique, toutes choses égales par ailleurs, la fréquentation de ces espaces. Il en est de même pour une attitude ouverte sur les autres. Autrement dit, le rapport à la politique est multiple et l'investissement dans ce domaine n'implique pas ipso facto une forte fréquentation des espaces publics. Cependant, les formes de participation qui correspondent à une ouverture et un engagement citoyen sont, elles, corrélées à une fréquentation plus forte des espaces publics.



L'ESPACE PUBLIC PERMET AUX
CITADINS DE SE CONSTRUIRE
UNE IMAGE POSITIVE D'EUX-
MÊMES, IL FAVORISE LA COMMU-
NICATION ENTRE GROUPES DE
POPULATION PARTAGEANT DES
VALEURS ET DES MÉMOIRES HÉTÉ-
ROGÈNES, IL DONNE À LA VILLE
UNE IMAGE QUI LUI ASSURE UNE
RÉPUTATION ET ATTRACTIVITÉ
RÉGIONALE, VOIRE INTERNATIO-
NALE.

PLAN URBAIN

◀ Place Neuve (photo Marcus Zepf)

▶ Place Neuve (photo Marcus Zepf)



CHAPITRE 7

LES CRÉATEURS D'ESPACES PUBLICS

7.1 INTRODUCTION

La tendance du centre-ville à devenir un lieu de circulation, de parking et de bureaux a suscité, durant les deux dernières décennies, une importante réflexion parmi les acteurs politiques, les acteurs économiques, les professionnels de l'espace et les habitants usagers-citoyens; ces divers acteurs se sont demandé dans quelle mesure une reconstruction de la ville était possible grâce à l'aménagement des espaces publics¹. Parallèlement, les organismes internationaux, tel le Conseil de l'Europe, ont décrété (années 1980), qu'il s'agissait de faire «renaître la ville», lançant des mesures visant aussi bien les espaces publics que le patrimoine architectural et les divers équipements socioculturels.

Rappelons rapidement les causes de ce processus de déclin du centre-ville: le départ des industries et des commerces vers la périphérie a laissé à l'abandon non seulement de larges espaces au centre-ville, mais aussi une multitude de locaux industriels et artisanaux plus modestes, ainsi que des traces d'un habitat ouvrier intégré dans l'espace urbain. Ainsi, si le centre-ville a perdu un potentiel industriel et économique important, ce départ des industries et de l'artisanat est aussi considéré comme une des causes essentielles de la dégradation des espaces publics: de quartiers mixtes, on assiste à un passage vers des lieux fortement spécialisés et ségrégués. Par ailleurs, les phénomènes de gentrification se sont multipliés, certaines couches de population aux revenus supérieurs remplaçant les couches moyennes et populaires qui accèdent à des

¹ C'est en réalité des associations d'habitants qu'ont jailli, en quelque sorte, les principales revendications concernant la défense du milieu urbain, revendications ayant déclenché une prise de conscience de la part de la population.

logements rénovés et situés dans des quartiers centraux et à grande portée symbolique. Ainsi, cette perte de diversité, tant au niveau des types de population que des activités, est considérée comme une des principales causes du déclin du centre-ville.

Plusieurs auteurs placent donc actuellement «leur espoir» dans l'aménagement des espaces publics centraux: ceux-ci contribueraient à la recomposition urbaine dans son ensemble, en générant de nouvelles centralités et fonctionnalités, qui elles-mêmes susciteraient la présence de nouveaux acteurs aux références et partenariats multiples (Jaccoud C. *et al.*, 1999, p. 18). L'espace public est ainsi reconnu comme un élément fondamental dans les processus de revitalisation urbaine: il n'est plus conçu selon l'unique statut de domaine public (sol, services, voirie routable), espace de «vide» entre deux zones bâties, mais son aménagement constitue un véritable enjeu social, qui mérite toute l'attention. Cependant, les façons de reconstruire cet urbain nouveau divergent amplement, mettant en évidence des modèles de références multiples. Nous verrons ci-dessous que les critères de définitions de l'espace public, aussi bien que les enjeux et les stratégies qui le caractérisent sont variés. Nous montrerons que ces divergences de point de vue peuvent déboucher aussi bien sur des consensus intéressants et novateurs que sur d'importants conflits, voire des situations de blocages.

L'identification des acteurs concernés par la gestion et la mise en œuvre d'opérations relatives aux espaces publics, ainsi que leurs intérêts et conceptions constituent une idée centrale. Ce point de vue peut permettre d'anticiper certains conflits et éviter une réduction des problèmes à une seule dimension, architecturale, esthétique, par exemple.

Nous nous proposons par conséquent d'aller à la rencontre de ces acteurs, notamment de ceux impliqués dans la création et la gestion des espaces publics à Genève; souligner les façons dont ces divers acteurs conçoivent les enjeux propres à ces espaces, ainsi que les stratégies déployées, constitue le premier objectif de ce chapitre. Mais au-delà, il s'agit pour nous de donner quelques clés permettant de mieux cerner les facteurs de réussite d'un projet. Quels sont les éléments intervenant dans les processus de gestion qui favorisent une appropriation du projet par les créateurs? En d'autres termes, quelles sont les conditions relatives à l'aménagement des espaces publics qui les entraînent à une décision optimale?

Tout au long de ce chapitre, nous nous baserons sur certains éléments théoriques introduits dans les chapitres 1 à 3. Evoquons-les rapidement.

1. *Démocratie genevoise*. C'est le contexte genevois de démocratie semi-directe, dans lequel se situe notre étude qu'il s'agit de rappeler en premier lieu. Ce contexte met en exergue le paradoxe suivant: si les formes de partenariats se sont accentuées ces dernières années, les mécanismes de recours se sont eux aussi multipliés, débouchant sur une profonde difficulté à trouver des consensus autour des projets d'aménagement. Par ailleurs, le rôle

de certains groupes d'intérêts s'est récemment affirmé, ces groupes prenant position ou exerçant des pressions afin de faire valoir leurs conceptions; ainsi, les enjeux propres à ces acteurs, extérieurs à l'administration, ne peuvent guère être ignorés, ceci d'autant plus que les débats sont largement politisés et que les positions de chacun sont rendues publiques. Cette situation, si elle débouche sur des formes de partenariats complexes entre acteurs politiques, acteurs économiques et habitants, se caractérise aussi par des prises de positions tranchées en faveur ou à l'encontre du partenariat.

2. *Gouvernance*. La gestion des espaces publics met en scène une série de collaborations, qu'elles soient formelles ou informelles, permettant de «dessiner» une structure du pouvoir spécifique à ce domaine; si ces configurations doivent selon nous être prises en compte, la position «institutionnelle» des acteurs en présence reste un facteur largement insuffisant. D'autres éléments méritent toute l'attention: la place ou «le poids» des acteurs dans les réseaux en question, les ressources à leur disposition, les systèmes de représentations ou d'idéologies et les stratégies déployées pour mener à bien les divers objectifs. Enfin, l'importance relative de la position des divers acteurs au sein des réseaux constitue un aspect fondamental.

3. *Fragmentation et cohésion*. Nous considérons, en introduction de cet ouvrage, les espaces publics selon quatre enjeux essentiels, en postulant que ces espaces constituent des lieux stratégiques dans le processus de métropolisation, pouvant aller à l'encontre de la menace de fragmentation. Les acteurs impliqués dans la gestion des espaces publics détiennent, par conséquent, une responsabilité dans la construction d'une cohésion métropolitaine. Car en effet, si l'espace public est un espace de circulation et de transit, il a aussi un rôle de rencontre et de sociabilité qui sont fondamentaux. Dans ce sens, il revient aux responsables de la gestion des espaces publics de faire en sorte que la coexistence de divers acteurs soit rendue possible, coexistence impliquant des formes d'appropriations multiples, tant au niveau spatial que temporel. Ainsi, et malgré les multiples refus récents de la part de la population genevoise en matière d'urbanisme, l'espace public et son aménagement peuvent constituer, si certaines conditions sont remplies, un projet fédérateur, voire «un ciment de la cité» (Jaccoud, C. *et al.*, 1999, p. 4), permettant d'inviter à la négociation.

Afin de mener à bien nos objectifs, quarante entretiens qualitatifs composés de questions semi-directes et d'une durée d'une heure environ chacun, ont été menés selon le guide d'entretien en annexe. Les acteurs interrogés sont des intervenants impliqués dans l'aménagement des trois espaces publics de cet ouvrage (place Neuve; Plainpalais; place des Volontaires) dont les finalités et stratégies nous apparaissent comme fortement diversifiées. Ces acteurs sont des acteurs politiques, soit des autorités (municipales et cantonales), des responsables de services cantonaux et municipaux, des professionnels, soit des archi-

tectes mandatés pour des projets particuliers, des responsables d'associations ou de groupes d'intérêts (usagers, habitants, citoyens, des représentants des milieux écologistes ou pro-automobiles) et des responsables de partis politiques ainsi que quelques autres personnalités-clés de la scène genevoise; et enfin, des acteurs économiques, représentés essentiellement par des commerçants.

7.2 ACTEURS, ENJEUX, STRATÉGIES

7.2.1 Configurations des acteurs en présence

Les acteurs que nous avons consultés sont concernés par des politiques spécifiques à chacune des trois places ou par des politiques plus larges: certains acteurs sont donc cantonnés au réseau d'un seul projet, alors que d'autres apparaissent de manière «transversale» dans divers réseaux.

Parmi les réseaux d'acteurs des trois espaces d'analyse, un seul, celui de la *place Neuve*, a été structuré au départ du moins, par le clivage gauche/droite, ceci en mettant en présence les acteurs de l'économie et ceux de l'environnement, ainsi que des magistrats des deux bords. Cette configuration d'acteurs a toutefois rapidement évolué vers une plus grande complexité, débouchant lors du référendum sur des alliances «inédites», transversales aux alliances stables connues jusqu'alors. Après la votation, ces alliances inédites ont volé en éclats et les alliances plus stables ne se sont pas toujours reconstituées.

Les débats relatifs à la *Plaine de Plainpalais* mettent en scène des responsables de services municipaux, ainsi que des personnes-clés des Conseils municipal et administratif; quant aux acteurs économiques (puciers, maraîchers, etc.), ils n'interviennent que de façon ponctuelle, lorsque des problèmes apparaissent (problèmes de parking, par ex.). On s'attend toutefois à une certaine mobilisation populaire si le gazon venait à disparaître, ce qui changerait l'aspect général de la Plaine.

Dans le projet *Fil du Rhône* et concernant la *place des Volontaires*, les acteurs présents sont relativement peu diversifiés; ce sont essentiellement des professionnels de l'espace, des représentants de services municipaux ou des architectes et artistes privés et mandatés; ce projet est par ailleurs largement soutenu par les Conseils administratif et municipal; quant aux services cantonaux, ils n'interviennent que de façon ponctuelle (expertises).

Le *Plan Piétons*, qui concerne tous les espaces publics genevois, est, quant à lui, largement soutenu par la gauche, essentiellement issue de l'administration municipale. Si ces acteurs sont avant tout des professionnels de l'espace, ils insistent dans leur démarche, sur la prise en compte d'intérêts diversifiés (groupes d'usagers multiples) et n'hésitent par conséquent pas à solliciter des associations ou groupes d'intérêts.

7.2.2 Aménager l'espace public: principaux enjeux

Il s'agit d'aborder les divers enjeux qui caractérisent la gestion des espaces publics à Genève. Quels sont les buts recherchés, plus ou moins explicites, lorsqu'il s'agit d'aménager les espaces publics? Comment les acteurs évaluent-ils les objectifs des autres? Pensent-ils que ces buts sont menés à bien dans les divers projets d'aménagement? Enfin quelles sont les répercussions envisagées? Quelles sont les échelles d'intervention et de référence des divers acteurs?

Des échelles et des publics

La question des échelles revient à plus d'une reprise, mais nous pouvons d'emblée relever deux principaux types de clivages, généralement générateurs de conflits.

1. *Quartiers centraux versus quartiers d'habitation périphériques.* Ce clivage est particulièrement apparent dans le cas du projet de la *place Neuve*; il met en opposition des acteurs favorables au projet de parking souterrain, et qui se disent fortement préoccupés par l'aménagement de la place Neuve, à d'autres acteurs estimant qu'il faut avant tout travailler sur les quartiers d'habitation, plutôt que sur les espaces centraux considérés comme plus ou moins prestigieux. «*L'espace public sert en premier lieu le tourisme et le commerce, mais on devrait faire plus pour la population, dans les quartiers*» (législatif communal, socialiste). «*Mais au fond, surtout dans un Municipal qui devrait être très proche des préoccupations locales, très concrètes, très ponctuelles, il ne s'agit pas de faire de la grande philosophie, il s'agit de faire des choses très ponctuelles dans les quartiers. On doit avoir le souci des quartiers avant tout*» (législatif communal, PDC). Dans le cas des projets relatifs à la *Plaine de Plainpalais*, ce clivage se fit aussi sentir, au cours du temps: si la *Plaine* était, il y a dix ans, considérée comme un espace de quartier (dans les médias et pour le Conseil municipal), elle est de nos jours, pour les autorités en charge des projets, essentiellement perçue comme un espace d'agglomération. Ainsi, les activités «organisées» (cirques, foires, marchés aux puces et aux légumes, etc) doivent y occuper, selon eux, une place prépondérante et drainer un large spectre d'usagers.

2. *Fragment particulier (place, périmètre limité) versus espace plus large (quartier, centre-ville).* Ce clivage est apparent dans le cas du périmètre de la *place des Volontaires*: certains acteurs reprochent en effet à d'autres une vision trop limitée. «*Ils regardent toujours par rapport à leur petit périmètre; ils sont en général très peu au courant de ce qui se passe dans le quartier [...] Je veux dire les gens qui vont à Artamis² ne vont pas prendre leur café dans le*

² Une présentation détaillée du site alternatif Artamis se trouve dans le chapitre 4 du présent ouvrage. Rappelons que ce lieu regroupe de nombreux artistes genevois, qui y trouvent un espace de travail important.

bistrot en face par exemple» (représentant d'association d'habitants, tendance de gauche). Certains acteurs, quant à eux, tentent, au contraire, de se distinguer du contexte limitatif du quartier: «*On s'adresse à un grand public, le plus large possible qu'on initie à la culture d'aujourd'hui (...). On n'est pas une maison de quartier qui est faite pour animer un quartier sur le plan tout à fait local. (...) On n'est pas lié à une partie du tissu urbain. (...) On se veut quand même plus Genevois que Coulovrenière³*» (gérant d'équipement culturel).

Image versus usage

Dans les discours analysés, «l'embellissement» urbain constitue une dimension essentielle. «*Nous (service municipal), on est en charge de l'embellissement de la ville. C'est déjà mieux que le terme esthétique. Embellissement c'est un peu un terme du XIX^e siècle qui a une composante à la fois réelle, c'est-à-dire d'une belle ville, des beaux matériaux, des belles couleurs mais aussi une image, une connotation. Ça on y tient beaucoup*» (haut fonctionnaire municipal, socialiste). «*Je crois très sincèrement qu'à Genève, on souffre d'un problème de non-esthétique, c'est-à-dire que l'on n'a aucune vision architecturale de la ville. On multiplie à dessein les objets sur le territoire, le mobilier le plus disparate, les choses les plus épouvantables souvent, sans aucun souci de cet environnement esthétique qui est une part fondamentale de l'image qu'on donne d'une ville*» (responsable communale, socialiste). Comme le soulignent ces citations, derrière la volonté d'embellir la ville se cache un autre désir: celui d'agir sur l'image urbaine. Dans ce sens, le périmètre de la place des Volontaires est considéré comme un fragment pouvant nuire à l'image genevoise dans son ensemble. «*Artamis n'est pas un lieu aménagé: vous avez des baraques, ce n'est pas joli. Et moi j'ai une autre ambition pour ma ville*» (responsable communal, radical).

Si une majorité d'acteurs s'entend pour dire qu'il faut embellir la ville et ses espaces publics, l'intervention proposée est très variable, nous incitant à distinguer deux groupes d'acteurs: les acteurs que nous qualifions de *designers* et ceux que nous nommons *traditionnalistes*. Le premier groupe, les *designers*, regroupe des acteurs dont les références essentielles sont l'art contemporain et le modernisme; le vide, les aménagements simples, sobres et le minéral sont privilégiés. Les idées fortes sont la lisibilité, la clarté, le rangement et la réversibilité, l'espace public devant être dégagé de tout objet qui entraverait la vue ou créerait une sur-stimulation (voitures, poteaux, chaînes, etc.). Le recours aux formes dites traditionnelles (pavés, promenades, bacs à fleurs) est jugé kitsch. «*Ce à quoi qu'il faudrait arriver, c'est donner un grand coup de balai. Et c'était un des intérêts du projet place Neuve. On pouvait tout raser et repartir sur quelque chose. J'entends que vous puissiez vous balader*

³ La Jonction/Coulovrenière est le quartier englobant le périmètre de la place des Volontaires, espace d'étude de cette recherche. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au chapitre 4 du présent ouvrage.

les mains dans les poches, le nez en l'air, sans avoir peur de vous encoupler toutes les deux minutes. Mais actuellement à Genève, c'est cela. Vous en avez partout (potelets, bornes). Regardez les Rues Basses, tous les trois mètres vous avez quelque chose. (...) Il faut éliminer...(..) Tout cela, c'est une pollution visuelle» (représentant d'association active dans le domaine de la préservation du patrimoine). *«Nous, on fait des projets assez vides, assez neutres, mais toujours avec une méthode assez soignée, un rangement des choses»* (haut fonctionnaire municipal, socialiste).

Si l'embellissement urbain, avec l'idée maîtresse de vide que nous venons d'évoquer, trouve son origine parmi les architectes et urbanistes, il semble aujourd'hui qu'il ait acquis à sa cause un large spectre d'acteurs (élus politiques, responsables d'associations, etc.); pour ces derniers, et notamment pour des acteurs de gauche, l'embellissement urbain a des conséquences non négligeables sur la qualité de vie urbaine, voire la convivialité. Par ailleurs, une certaine unité, notamment en termes de mobilier urbain, permettrait aux villes de se distinguer les unes des autres. Ainsi, afin de combler ce désir de vide, en l'alliant à une certaine réticence face au morcellement, la *Plaine de Plainpalais* représente une valeur inestimable. *«C'est quand même un des espaces où vous avez relativement peu d'obstacles. C'est pour cela que vous croisez pas mal de monde, c'est pour cela qu'il y a le marché. C'est un des endroits vivants de la ville»* (représentant d'association active dans le domaine de la préservation du patrimoine). *«Ce qui nous fait peur, c'est que la Ville, ils sont capables de nous couper la Plaine en huit!»* (représentant d'association active dans le domaine de la préservation du patrimoine). *«Nous ce qu'on recherche c'est garder son caractère libre, autant que possible. Mon regret personnel c'est que ce soient déjà créées des activités fixes (boulistes)»* (haut fonctionnaire municipal). L'aménagement de surface de la *place Neuve* proposé par G. Descombes, s'il est apprécié, c'est aussi pour ses qualités de sobriété, ainsi que pour son évocation d'une valeur esthétique perdue (en référence aux concepts architecturaux des XVIII^e et XIX^e siècles). Relevons toutefois qu'au niveau esthétique, le projet Descombes ne fait pas, dans les discours, l'unanimité: certains acteurs y voient un aménagement laid, froid et dur, véritable cause, selon eux, du rejet de la population.

Relevons par ailleurs que les acteurs de ce groupe de *designers* se montrent peu préoccupés des désirs des usagers, qu'ils tendent à qualifier *«d'irrationnels, d'idéologiques»* et par conséquent *«d'illégitimes»*; la question des activités, aussi bien que celle des publics-cibles ne constituent donc pas des enjeux primordiaux. Ces acteurs estiment pouvoir inculquer aux autres ce qu'est, ou doit être, l'art: *«Agir selon le consensus public irait à l'encontre de la ville contemporaine et ne servirait à rien. Ce serait perdu»* (architecte). Enfin, les villes de Barcelone et de Lyon constituent les références incontournables des acteurs du groupe de *designers*: ces villes ont en effet su créer, selon eux, des dégagements d'espaces, caractérisés par la clarté,

la lisibilité et la radicalité⁴.

Le second groupe d'acteurs, que nous qualifions de *traditionnalistes*, considère, quant à lui, que ce qui est «beau» dans une ville, ce sont des éléments tels les arbres, les bacs à fleurs, les monuments et les fontaines. Ce groupe d'acteurs (essentiellement de gauche, milieux écologistes ou engagés pour la vie de quartiers) reproche aux *designers* de ne pas tenir compte des désirs des habitants et de promouvoir le béton et le goudron. Les acteurs *traditionnalistes* se disent généralement peu appréciateurs du vide, considéré comme désagréable, ennuyeux, ou sans fantaisie. Il en est de même des matériaux durs (minéraux, béton) qui leur semblent froids; ces acteurs sollicitent avant tout la création d'espaces verts.

Enfin, certains acteurs se situent en dehors de toute préoccupation esthétique, privilégiant l'usage avant tout. «*L'esthétique, ce n'est pas notre truc. Nous on est des gens fonctionnels, tout simplement*» (représentant d'association d'habitants, tendance politique: Vert). «*Le design, s'il est raté, tant pis. Nous, s'il y a du vert et un parc, c'est déjà bien... ce que nous faisons, c'est avant tout agir pour débloquer la possibilité de faire un espace vert*» (fonctionnaire municipal, tendance de gauche). «*Moi je tiens plus à l'idée de contenu, à ce qui se passe dans les lieux... C'est ça qui m'intéresse. Pour moi, ce qui se passe par exemple à côté (Bâtiment des Forces Motrices) c'est un scandale. Je veux dire c'est un superbe bâtiment public, mais pas pour y faire des fêtes privées*» (représentant d'association active dans le domaine culturel). «*Je pense que les gens ne voient plus l'aspect fonctionnel dans les projets...*» (législatif communal, socialiste). «*Le problème qu'il y a pour la Plaine, c'est que le service (...) voudra faire quelque chose de rutilant, de bichonné et tout, un petit bijou, et puis moi, je vais demander à ce que l'on fasse quelque chose d'utile, voilà.*» (responsable communal, Parti du Travail).

L'espace public en tant que patrimoine

Aménager l'espace public en tant que mémoire collective et réceptacle d'éléments patrimoniaux constitue, pour certains acteurs, un objectif prépondérant, ceci selon plusieurs dimensions: ces opérations peuvent contribuer à l'embellissement urbain, à une meilleure image de la ville vers l'extérieur, enfin à améliorer la qualité de vie dans son ensemble. Toutefois et parmi les discours analysés, un clivage fondamental se fait sentir entre les acteurs qui privilégient le maintien de *la mémoire collective* versus ceux qui montrent une vision plutôt orientée vers des valeurs *contemporaines*.

Ainsi, les acteurs essentiellement soucieux du maintien de la mémoire collective se disent nostalgiques, ou simplement conscients, des époques antérieures (l'époque industrielle par ex.). Par conséquent, les éléments patrimo-

⁴ Lyon fut essentiellement citée en référence à la Place Bellecour, cette place servant de modèle pour l'aménagement de la Plaine de Plainpalais et de la place Neuve, spécialement en matière de cohérence du mobilier urbain, de paysagisme et de texture du sol.

niaux constituent, pour eux, d'importants vecteurs permettant de véhiculer images et idéologies: «*Avec le bateau-lavoir, tout de même, tout cet aspect historique est important parce qu'on rappelle un moment important de la vie des Genevois, des femmes en particulier. En fait c'est une image qu'on met là, c'est même pas une conservation, donc on reconstitue quelque chose qui était une époque*» (législatif communal, socialiste).

Quant aux acteurs que nous qualifions de valeurs *contemporaines*, la lisibilité des «couches» historiques apparaît comme primordiale: «*Il faut une clarté nette entre le nouveau et l'ancien, un rapport à la genèse des espaces publics*» (architecte). Ces acteurs se disent «*créateurs*» et «*défenseurs de la nouveauté*», n'hésitant pas à qualifier sévèrement certaines réhabilitations de «*kitsch*» ou relevant du «*faux vieux*», et estimant qu'il «*faut savoir oublier pour inventer*». C'est ainsi la contemporanéité des bâtiments industriels du périmètre de la *place des Volontaires* qui est évoquée: «*Comme témoins, non. Je trouve qu'ils (les bâtiments industriels) sont bien parce que justement il y a des transformations, il y a le fait que ces bâtiments peuvent avoir une autre vie tout à fait contemporaine. C'est plutôt cela qui m'intéresse, mais le côté témoin, c'est plutôt un frein souvent*» (architecte). Ces acteurs sont donc, dans leurs discours, avant tout concernés par *l'usage* ou les potentialités offertes par les divers lieux.

Enfin, certains acteurs se démarquent par leur désintérêt: «*Ces histoires patrimoniales, euh..., nous on n'est pas le genre...*» (représentant d'association d'habitants, législatif cantonal, Alliance de Gauche).

L'évocation des trois espaces d'analyse fait, quant à elle, apparaître certaines éléments intéressants. La plupart des acteurs s'entendent, par exemple, pour affirmer que si la *place Neuve* a une valeur patrimoniale incontestée, les éléments patrimoniaux ne constituent pas un enjeu majeur dans les projets de transformation: «*Les autorités considéraient que le côté patrimonial n'était pas trop menacé, la grille des Bastions subsistait, personne n'envisageait de déplacer le musée Rath ou le Conservatoire, ni le Grand-Théâtre*» (législatif cantonal radical). De même, la *Plaine de Plainpalais*, quoique dépourvue de bâtiment, apparaît, de façon générale, comme un élément patrimonial fondamental à Genève, ainsi qu'un important vecteur identitaire: aussi bien la forme de la Plaine, que les activités qui s'y déroulent, sont évoquées comme des éléments devant à tout prix être maintenus, voire retrouvés⁵. Enfin, la *place des Volontaires* permet de soulever la question du contexte dans lequel s'inscrit tout bâtiment dont la valeur patrimoniale est discutée: «*Il ne faudrait pas parler de patrimoine seulement quand on transforme un bâtiment. [...] Il faudrait regarder les qualités du quartier et regarder quels sont les principes et les concepts que l'on veut maintenir dans ce quartier. Et à ce moment-là, à partir de là, on pourrait voir quelles sont les choses qui ont une plus ou moins*

⁵ Furent notamment évoqués: la fermeture de la rue Harry-Marc aux voitures, afin de retrouver la forme originnaire de losange et les anciennes fonctions de la Plaine (terrain de football, Exposition Nationale).

grande valeur et déterminer les directives qui sont à prendre» (architecte). Valeur des bâtiments industriels qui est parfois relativisée: *«Par rapport au bâti qui est industriel dans ce secteur-là, bon, le rôle patrimonial n'est pas aussi prépondérant que celui de bâtiments plus prestigieux, évidemment, mais disons qu'il est néanmoins bien réel (...). Il faut donc émettre des mesures, mais moins contraignantes que sur un bâti qui présente une substance peut-être un peu plus importante, au sens classique de la conception du patrimoine*» (fonctionnaire municipale, domaine de la préservation du patrimoine). Enfin, pour certains acteurs, les projets doivent nécessairement être réversibles dans cette zone au futur mal défini: *«Il est important de ne pas faire quelque chose d'irréparable aujourd'hui qui ne permettrait pas un autre visage demain*» (représentant d'association active dans le domaine de la préservation du patrimoine).

Végétal versus minéral

«Si on posait la question aux gens, tout le monde dirait préférer l'herbe et non pas le granit concassé. Bon, c'est quelque chose dont nous sommes tout à fait conscients» (architecte). Toutefois le choix d'une matière minérale reste, pour les divers acteurs, prépondérant parce que dicté par des considérations pratiques: *«Voilà, on nettoie maintenant avec des machines et puis c'est pour cela que le service de l'entretien du domaine public n'était pas tellement d'accord (pour la verdure) parce que pour eux cela signifiait de faire nettoyer la Plaine à la main*» (architecte). Les architectes ou membres du groupe de designers se montrent, a priori, plutôt favorables à l'environnement construit, en revendiquant leurs qualifications: construire, changer les lieux à travers des interventions, élaborer des concepts. Le groupe *traditionnaliste*, quant à lui, sollicite la création d'espaces verts⁶. On peut donc schématiquement dire que le premier groupe (designers) est plutôt urbanophile, alors que le second (traditionnalistes) est urbanophobe. Le projet de la *place Neuve*, de par le revêtement minéral prévu, suscite ainsi de vives réactions parmi les urbanophobes: *«J'ai horreur de tout ce qui est dur. (...) Ils ont fait un concours d'architectes et finalement ce qu'ils prévoyaient pour cette place Neuve, c'était très dur, une matière très minérale, très peu d'eau, peu de fleurs, peu d'arbres. C'était d'un froid à mourir. Calvin aurait été heureux. Je ne vois pas ce qui était visé*» (représentant d'association active dans le domaine des transports). Relevons par ailleurs que le clivage image/usage réapparaît ici: le fait de développer des aires de verdure est ainsi considéré, par certains acteurs, comme un atout essentiel du point de vue de *l'image* alors que pour d'autres, c'est l'usage qui est avant tout évoqué (détente, jeux d'enfants, etc.).

⁶ Relevons toutefois quelques nuances au sein de ce groupe: pour certains, la verdure est à développer à l'extérieur de la ville-centre (schématiquement acteurs plutôt de droite) alors que pour d'autres (écologistes; associations de quartiers), c'est au sein-même de la ville qu'il s'agit de créer des poches de verdure.

Le débat entre protagonistes du minéral versus le végétal finit par exaspérer certains, notamment les acteurs impliqués dans les projets relatifs à la *Plaine de Plainpalais*: «*Vous savez, si on remet de l'herbe, les gens vont dire que c'est absurde, chaque fois qu'il pleut, il y a des flaques, enfin bref... ce n'est pas confortable. Et puis, si on met autre chose, vous aurez l'autre moitié des gens qui dira que ça ne va pas*» (responsable communale, socialiste). Par ailleurs, l'argument «végétal» est considéré, par certains, comme un slogan purement électoral: «*Je pense que maintenant tous les partis, si vous regardez, sont pour les espaces verts. Mais dès qu'ils sont élus, ils diront tous que ça coûte trop cher. Je le vois bien depuis dix ans*» (haut fonctionnaire municipal, parti radical).

La mobilité au centre-ville

Face à la question de la mobilité, les acteurs interrogés prennent position à trois niveaux. Tout d'abord, ils se situent dans le débat genevois actuel: pour ou contre le trafic automobile et par conséquent les parkings au centre-ville/ pour ou contre la mobilité alternative (piétons, vélos, transports publics genevois). Le second niveau est celui de la politique genevoise en matière de transports: «*Le projet place Neuve s'inscrivait en droite ligne dans la politique des déplacements à Genève, politique actualisée (ou en cours de réactualisation) par le plan de Circulation 2000*» (haut fonctionnaire cantonal). Enfin, c'est la question de la densité urbaine souhaitée, que les acteurs abordent. La construction du parking de la *place Neuve* est, par exemple, défendue par un groupe d'acteurs (essentiellement de droite, libéraux notamment) qui estime que Genève a besoin de construire et qu'un retour général à la prospérité de la ville est nécessaire, prospérité elle-même considérée comme un barrage efficace contre l'appauvrissement et l'exclusion. L'idée d'une ville dont les équipements permettraient d'accueillir 800 000 habitants est sous-jacente à ce modèle. Quant aux opposants au parking sous la place Neuve (Verts, une partie des socialistes, Alliance de Gauche), ils se divisent en deux groupes selon la stratégie qu'ils déploient: les premiers suivent une *stratégie de principe* (raisons idéologiques), l'argument le plus important étant: «pas de parking dans le centre-ville». Pour eux, la construction du parking est «*la marque d'une aberration totale, que ce soit au niveau sociologique, économique ou de la politique des transports dans son ensemble*». Pour d'autres acteurs, la stratégie d'opposition déployée est plutôt de type *contextuel*, l'argument essentiel consistant à dire que pour réduire le trafic au centre-ville, il faut empêcher les voitures d'y accéder, c'est-à-dire contraindre les automobilistes à utiliser les transports publics. Pour ces acteurs, la solution idéale réside dans les parkings à l'extérieur de la ville, parkings qui seraient suivis par des trajets en transports publics.

Enfin, la majorité des acteurs (aussi bien en faveur du projet qu'opposés à celui-ci) reconnaissent les répercussions probables du refus du projet place

Neuve sur la question de la circulation: selon eux, une importante remise en question de Mobilité 2005 (qui fait suite à Circulation 2000) aurait lieu ainsi qu'un retour général au statut quo, voire à la guerre des transports. Quelques rares acteurs estiment toutefois que le projet de la place Neuve a lancé de nouvelles impulsions en matière de circulation: *«On a accepté de poursuivre cette concertation sur de nouvelles bases et donc on a fait un projet au Conseil d'Etat qui a été accepté par Coordination Transports pour créer un Conseil des Déplacements»* (représentant d'association, milieux économiques). *«Je crois que beaucoup de gens qui ont voté contre le projet de la Neuve sont convaincus que, de toute façon, on ne peut pas continuer éternellement avec la dichotomie entre voitures d'une part et vélos, bus, piétons d'autre part (...) Il faut réinventer la mobilité. Et ce qui est difficile, c'est que ça a tellement d'implications: la mobilité par rapport au travail, aux loisirs, au partage des espaces urbains, etc. Ce serait intéressant mais pas facile»* (législatif municipal, socialiste). Dans la même perspective, certains acteurs (de gauche) estiment que l'initiative du Groupement Transports et Environnement (pour le libre choix des modes de transport), qui fit suite au refus du projet de la place Neuve, allait *«être unificatrice, paradoxalement, car cette initiative est tellement perverse que les forces de gauche et écologiste vont devoir s'unir»* (législatif communal, socialiste).

Liée au thème de la mobilité, la question de la sécurité apparaît, mais de façon accessoire, sécurité pouvant par ailleurs favoriser, voire générer, des activités: *«Il faudrait quand même un éclairage public pour que les gens puissent le soir, la nuit, traverser sans risquer d'être agressés. Je pense que la lumière est un facteur de sécurité indépendamment des avantages qu'elle présente pour ne pas se tordre le pied ou s'encoubler»* (responsable communal radical).

Espaces de rencontre ou de solitude?

Aménager l'espace public signifie, pour certains, développer les rencontres entre individus et susciter un sentiment de convivialité. Les espaces publics constituent par conséquent des lieux d'échange et de communication importants, que ce soit en matière de transport, de culture, ou de politique. *«Quelle que soit votre fortune, vous pouvez être pauvre chez vous, ou pas avoir à manger, mais vous avez des habits et vous pouvez aller dans un lieu public et rencontrer des gens. C'est le minimum dont chacun a le droit. (...) Parce qu'il ne suffit pas de se promener sur Internet pour échanger des idées, malheureusement, ou heureusement peut-être. Quand on rencontre des gens, il y a des tas de choses qui se passent et qui ne se passent nulle part ailleurs. Donc il faut que les gens puissent se rencontrer, pas seulement consommer»* (représentant d'association d'habitants, législatif cantonal, Alliance de Gauche). L'aménagement de surface projeté à la place Neuve est ainsi considéré, par certains, comme un projet incitant à la rencontre et aux loisirs, per-

mettant enfin la détente sans dangers. *«Ça valoriserait les bâtiments mais ça valoriserait plutôt un échange entre les publics de ces trois bâtiments. Puisqu'au fond, avec ces socles qui s'interpénètrent, on crée un centre»* (fonctionnaire municipale, domaine de la préservation du patrimoine). Objectif qui ne se réaliserait pas, selon d'autres, à cause de la présence permanente des transports publics (tram) qui constitue un véritable obstacle (du point de vue de la sécurité) et une coupure spatiale entre les Bastions et la place Neuve.

Quelques acteurs perçoivent ce même rôle social des espaces publics, mais dans une perspective plus globale: l'espace public serait, pour eux, un lieu d'intégration sociale, favorisant l'échange d'idées, ainsi qu'un lieu de rassemblement et de liberté, défini par son absence de restriction, l'idée de citoyenneté transparaissant ici dans les discours. *«Et quand je dis rencontres, ce n'est pas uniquement au sens loisirs, c'est qu'actuellement on est dans une société très fragmentée, et qu'il y a toute une série de mécanismes d'avant qui rassemblaient plus de gens et qui existent moins aujourd'hui... On a l'impression qu'il y a plutôt une fragmentation, donc tous les espaces publics devraient compenser cela en partie»* (législatif communal, socialiste). La fonction de manifestation de la *place Neuve* est ainsi soulignée, du fait de sa position centrale; ce lieu pouvant devenir, selon certains, un véritable *«Hyde Park Corner»*.

Mais, s'ils sont perçus comme des lieux de manifestations publiques ou de rencontres, les espaces publics centraux constituent pour d'autres (architectes) avant tout des espaces de calme et de solitude: *«C'est aussi un espace de tranquillité, pas seulement en termes de bruit. On est aussi une société très frénétique dans le rythme. C'est pour cela qu'une des clés des espaces publics, c'est qu'il n'y ait pas de voitures, que ce soit plus serein. Des espaces de paix aussi, en milieu urbain où on peut se relaxer parce qu'on ne doit pas faire attention aux voitures, il n'y a pas l'agression des voitures ou d'autre chose»* (législatif communal, socialiste).

L'art et la culture

Le principal enjeu de l'aménagement des espaces publics consiste, pour certains acteurs, à développer l'art dans la ville, le rôle de l'artiste étant ainsi redéfini: l'artiste n'est pas là pour *«enjoliver ou décorer»* mais doit *«réellement tenir compte et développer les spécificités de chaque lieu»*, enfin *«constituer un réel patrimoine, commun à la cité, qui ne serait plus un artifice mais le reflet des tendances artistique (matériaux, styles, etc.) de ce siècle»* (fonctionnaire municipale, domaine artistique). Par ailleurs, nous retrouvons ici, mais à travers la fonction artistique, le désir de voir l'espace public dépouillé, l'action de l'aménagiste se devant d'être minimaliste.

Développer *«l'aspect culturel, artistique, avec une forte composante associative et alternative»* au sein de l'espace public, constitue un objectif pour certains acteurs impliqués dans la gestion du périmètre de la *place des*

Volontaires: «C'est vraiment des lieux de relève artistique, c'est là où cela bouge» (fonctionnaire municipale, domaine artistique). «Il y a dans le quartier une espèce de... ça devient le Broadway de Genève et je trouve cela bien» (gérant d'équipement culturel). Toutefois, c'est le site d'Artamis qui semble mettre les acteurs en désaccord, lieu dont le destin pourrait faire basculer, en quelque sorte, le reste du quartier. Certains acteurs y voient donc «une forme de structuration sociale très forte» (fonctionnaire municipal, domaine artistique et culturel), alors que d'autres estiment qu'Artamis est «un espace d'excessive liberté». «Artamis, c'est ceux qui s'imposent et ils ont ce qu'ils veulent, ils arrivent à leur fin. Mais ceux qui demandent poliment, ils doivent attendre. Et ça, ça ne va pas. Il faut une structure de gestion des demandes. Il faut que les gens fassent leurs preuves» (haut fonctionnaire municipal).

Par ailleurs, certains acteurs se demandent dans quelle mesure les politiques urbaines encouragent le développement de l'art au sein de la ville. Dans cette perspective, certains acteurs (des milieux artistiques) déplorent que les débats autour du projet de la *place Neuve* n'aient que peu porté sur la question culturelle. On peut se demander si ce «manque» viendrait de la difficulté, que nous avons déjà évoquée, à prendre en considération dans un même projet, les bâtiments publics et l'espace public extérieur.

La mixité

Certains acteurs (responsables de services municipaux, représentants d'associations) insistent sur la mixité (population, travail, logement) en tant qu'enjeu de l'aménagement des espaces publics, ceci tout en spécifiant que la mixité, «il faut bien la faire, bien la gérer. Le brassage, il faut toujours veiller à ce qu'il existe, car la tendance naturelle va vers le tri» (fonctionnaire municipal, tendance politique de gauche).

C'est particulièrement dans le cas du périmètre de la *place des Volontaires* que la question de la mixité de populations, en tant qu'objectif, se pose: mêler deux publics différents (culture alternative/culture prestigieuse) s'est fait sentir comme une réelle volonté, ceci au début du projet de réhabilitation du Bâtiment des Forces Motrices. Ce but est, selon les interviewés, plus ou moins atteint. «Pas de problème, je trouve qu'on est très complémentaires (Usine et Bâtiment des Forces Motrices). (...) Ça crée un mélange culturel très, très intéressant. On a un bon contact entre les deux maisons, on se parle, ce qui est bien. On essaie même de coordonner plus ou moins nos manifestations. (...) Artamis, on n'a pas vraiment encore de contact avec eux» (gérant d'équipement culturel). «Il faut s'approprier, il faut faire connaissance. La relation, elle est en train de se faire, mais effectivement il y a une certaine distance car nos clientèles, elles sont extrêmement différentes» (ancien responsable communal). Enfin, certains acteurs estiment que «les gens s'ignorent, il y a peu de rencontres. Déjà du point de vue des horaires, c'est dur que les gens se rencontrent» (représentant d'association active dans le domaine culturel). Seul un

haut fonctionnaire de la municipalité met l'accent sur les conflits sous-jacents à ce type de situation: «*Les deux populations, celle alternative et celle du quartier, se méconnaissent complètement. Et puis, comme ils (mouvements alternatifs) sont respectés (par les autorités), ils ne font pas trop de manifestations, on ne les voit pas trop apparaître. Cela se passe dans la plus grande convivialité. Et en même temps, c'est terriblement explosif*» (haut fonctionnaire municipal, socialiste).

La mixité des activités est elle aussi soulignée: «*Il faudrait un mélange entre des activités qui ont une fonction utilitaire comme le commerce, et puis d'autres comme la détente, les rencontres. Alors est-ce que c'est juste la nostalgie du passé parce que dans le temps les marchés c'était aussi un lieu très social, très politique?*» (législatif communal, socialiste). Le cas de la *Plaine de Plainpalais* permet d'aborder, de façon plus précise, la question de la mixité des activités: «*La Plaine joue un rôle rassembleur d'activités (temporaires, saisonnières, périodiques) et elle doit continuer à jouer ce rôle-là. C'est une chance extraordinaire pour une ville comme Genève d'avoir, au milieu de la ville, un espace où on peut avoir un champs de foire, de fête et de cirque. (...) Dans le temps, sur les places du Moyen Age, il y avait des activités à la fois de foire, des cracheurs de feu, des saltimbanques, etc... On trouve un peu de tout ça, mais modernisé à la Plaine, avec les activités qui correspondent aux activités d'aujourd'hui*» (haut fonctionnaire municipal). Afin de mener à bien cet objectif, la mise en place d'un revêtement en matière minérale et le maintien de la Plaine libre d'aménagements permanents apparaissent comme des éléments fondamentaux.

L'image

Pour les acteurs impliqués dans l'aménagement des espaces publics centraux, améliorer l'image urbaine constitue un but important, ceci selon deux dimensions, chacune visant des publics différents: selon une dimension *interne*, il s'agit de s'adresser essentiellement aux habitants (de la ville ou du quartier); selon une dimension *externe*, c'est la concurrence entre les villes qui domine, se disputant entrepreneurs et touristes potentiels.

Le niveau *interne* est évoqué occasionnellement, notamment dans le cas du périmètre de la *place des Volontaires*: «*Les habitants du Seujet souffraient de voir l'Usine; car en effet depuis l'autre côté, on ne voyait que ce bâtiment qui est dégueulasse. Il y avait quand même le devoir de la Ville de faire quelque chose. L'autre phénomène était celui du bruit (provenant de l'Usine). Donc la réhabilitation, c'était un problème de confort pour les habitants, car quand on circule, si le bâtiment de l'Usine est rénové, c'est moins glauque et plus rassurant*» (haut fonctionnaire municipal).

Au niveau *externe*, ce sont essentiellement des acteurs engagés dans des positions cadres qui préconisent un ensemble d'actions pour renforcer l'image internationale genevoise: «*Les gens se battent pour venir vivre à Genève. (...)*

Donc la Ville de Genève a aménagé, a planté plusieurs arbres, une haie, des fleurs parce que pour moi, c'était marquer l'intérêt de la Ville vis-à-vis des internationaux» (responsable communal radical). Selon certains (hauts fonctionnaires municipaux, tendance politique de gauche), la municipalité ne doit pas «*s'afficher de la sorte*» mais doit, au contraire, privilégier les interventions destinées aux habitants.

Certains acteurs (liés au domaine culturel) estiment que la culture dans son éventail complet, c'est-à-dire incluant la culture alternative, constitue un atout prépondérant pour l'image urbaine internationale. «*C'est important qu'il y ait des lieux comme Artamis ou l'Usine. Quand j'ai des amis étrangers qui me disent: Genève c'est vide la nuit, on ne sait pas où aller, je les emmène là-bas*» (fonctionnaire municipale, domaine de la préservation du patrimoine). «*Au niveau de ce qui se passe, c'est intéressant. Je veux dire que c'est le quartier branché de la ville qu'il faut venir voir quand on vient à Genève*» (représentant d'association active dans le domaine culturel).

La qualité de vie

La qualité de vie n'est que rarement évoquée en tant que telle, mais plutôt à travers des énoncés relatifs aux «*espaces agréables à vivre*» ou «*à ce qui est beau*». Ainsi par exemple, certains acteurs du groupe des *designers* estiment qu'un aménagement sobre de l'espace était nécessaire pour générer une «bonne» qualité de vie. D'autres acteurs évoquent, au contraire, une meilleure qualité de vie obtenue grâce à des aménagements de type traditionnel (jolies allées, fontaines, arbres avec leurs ombres, etc.). Pour certains acteurs, c'est le développement d'aires de verdure qui contribuerait le plus à la qualité de vie urbaine: «*A Genève, vous avez des artères entières où il n'y a pas un seul arbre. Alors quand je dis ça, je ne suis pas du parti écologiste, mais enfin j'ose quand même le dire, et ma femme, ma voix du peuple si je puis dire, et bien elle insiste toujours là-dessus: arborisation des artères...*» (législatif communal, Parti démocrate chrétien). Enfin, la piétonisation est évoquée, piétonisation qui rime, pour une large majorité, avec une meilleure qualité de vie urbaine et une absence de nuisances (en termes d'air et de bruit). «*Plus de zones piétonnes pour que les gens puissent finalement, simplement, vivre plus agréablement, en ne se faisant pas écraser à longueur de journées par des voitures, qu'ils ne craignent pas les voitures*» (législatif communal, Parti démocrate chrétien).

Cette volonté générale d'améliorer la qualité de vie s'inscrit dans une vision plus globale de la ville «*requalifiée*». «*Moi j'ai envie, enfin on est toute une école de pensée, c'est pas simplement moi, on a envie de requalifier la ville, de lui redonner un sens et de mettre des choses autour de ce sens... S'il n'y a pas de solution pour requalifier la ville européenne, la crise elle va continuer*» (représentant d'association d'habitants, législatif cantonal, Alliance de gauche). Requalification urbaine qui implique d'agir sur ce qui

existe déjà, faisant ainsi implicitement référence au développement durable: *«Je pense qu'au fond, la ville a assez donné. On ne peut plus tellement urbaniser, densifier. [...] Dans le tissu actuel, je ne crois pas qu'il faille envisager beaucoup de nouvelles constructions. C'est déjà assez dense. Mais dans ce qu'on a maintenant, il y aurait beaucoup de choses à faire du côté de la qualité de vie, de l'ambiance»* (législatif communal, Parti démocrate chrétien). Ce constat est celui d'acteurs (Alliance de gauche, écologistes et représentants d'associations d'habitants) qui estiment que la densification urbaine a atteint ses limites; selon eux, il y a saturation, bétonnage excessif et les Genevois ont été traumatisés par la dernière opération de grande envergure (Charmilles); la preuve en est le refus du projet Soubeyran (de densification prévue) et de celui de la place des Nations.

7.2.3 Les usagers-habitants-citoyens: leur place dans le processus de décision

De façon générale, une large majorité d'interviewés se prononce *en faveur de la participation des usagers* dans les processus de gestion en matière d'aménagement du territoire et des espaces publics. *«Vous savez, moi je parle avec mon raisonnement de gauche, bien entendu. Les gens, ce sont ceux qui paient des impôts. Et les gens qui sont utilisateurs de ces lieux, quand on répare, tous les travaux qu'on fait, c'est avec leurs impôts. En plus, il y en a qui gagnent leur vie avec ces espaces de la Plaine. Alors j'estime qu'on doit les associer, puis dialoguer et discuter avec eux. Et puis il n'y a pas que le pouvoir politique ou les collaborateurs qui ont de bonnes idées!»* (responsable communal, Parti du travail). On peut toutefois se demander si, parallèlement à un discours «politiquement correct», les divers acteurs ne se heurtent pas, lorsqu'il s'agit de passer aux actes, à certaines limites, qui leur semblent alors difficilement franchissables; parmi celles-ci, *la forme, l'esthétique et la faisabilité* des projets (facilité d'entretien, coût des travaux) apparaissent comme des éléments prépondérants. Par ailleurs, le problème de l'identification des usagers se fait sentir: *«La population, les usagers c'est qui? (...) C'est très difficile d'aller vers la population. Vous avez des chercheurs à l'IREC (Institut de Recherche sur l'Environnement Construit) qui bossent là-dessus. Nous on aime mieux travailler avec les structures intermédiaires que sont les associations locales»* (haut fonctionnaire municipal, socialiste).

Comme le souligne cette dernière citation, le fait d'intégrer les habitants-usagers-citoyens à travers les représentants des associations (de quartiers, d'intérêts, etc.) peut être considéré (par certains responsables de services administratifs) comme un facteur de réussite; cette procédure facilite la tâche, une participation directe avec la population apparaissant comme trop ardue (ceci même si le modèle de référence est par ailleurs celui de la participation directe). *«Il faut à mon avis avoir un pied institutionnel (c'est-à-dire être constitué en associations) parce que si vous n'avez pas cela, franchement*

c'est de la discussion de café de commerce» (représentant d'association active dans le domaine de la préservation du patrimoine).

Enfin, la distinction entre espaces de proximité d'une part, où la participation des usagers est «possible», «nécessaire», voire «désirée» et, espaces aux fonctions plus centrales d'autre part, où elle est «difficilement concevable» est établie. «*Quand vous avez un parc à côté de chez vous que vous voulez utiliser, que vous voulez créer ou qui menace de disparaître d'une façon ou d'une autre, ça vous touche de beaucoup plus près*» (législatif communal, Parti démocrate chrétien).

Seule une minorité d'acteurs se disent partisans de *la démocratie participative*; beaucoup mettent l'accent sur la lenteur (voire le blocage) que la participation des usagers peut engendrer et sur la non-représentativité qu'elle implique. «*La gauche, elle fait la promotion des associations de quartier, chaque type du coin a quelque chose à dire, plus que le municipal qui est élu. (...) Ce que je constate, c'est que lorsqu'on décide de faire des aménagements de façon démocratique, c'est-à-dire en demandant l'avis de tout le monde, ça ne donne rien de bien*» (haut fonctionnaire municipal, Parti radical).

Les usagers informés

Bien que la stratégie de diffusion d'information ne consiste qu'à convaincre la population du bien-fondé d'une décision (généralement prise par les autorités locales), cette démarche n'est toutefois pas aussi facile qu'elle ne le paraît. C'est dans le cas du projet de la *Plaine de Plainpalais* que la stratégie d'information est la plus apparente: «*On peut intégrer les habitants dans ces processus. Mais c'est difficile de faire coïncider les intérêts. Nous ce qu'on essaye maintenant, c'est de finaliser un projet, de l'exposer, de le montrer pour information. La première étape a été, pour la Plaine, la borne⁷. On aimerait reprendre ça mais de façon plus dynamique*» (haut fonctionnaire municipal). Relevons toutefois que certains acteurs estiment que cette stratégie d'information peut se transformer en consultation, si des oppositions trop fortes au projet jaillissent.

Les usagers consultés

Le fait de consulter les usagés est admis par la majorité des interviewés; toutefois, de fortes variations se font sentir, portant aussi bien sur la *façon* dont cette stratégie doit être menée, que sur ses *outils* (sondages par ex.) et enfin sur le *moment* «idéal» pour l'envisager. Ainsi, pour certains acteurs, consulter la population (de façon directe ou à travers des représentants) signifie avant tout écouter ses désirs, la décision revenant à l'urbaniste ou à l'élus; ces derniers se doivent donc de proposer, voire de convaincre, les usagers. Dans ce sens, les

⁷ Cette borne était constituée de quatre panneaux qui avaient pour objectif de présenter les grandes lignes du projet.

happening (par ex. journée sans voiture) sont bienvenus car ils permettent de montrer à la population ce qu'il est possible de réaliser. Des termes comme ceux de «pari» (responsable communale, socialiste) ou d'«hypothèse» (architecte) apparaissent dans les entretiens: il s'agit donc de lancer des aménagements, qui ont de bonnes chances de plaire, et de voir ensuite ce qui se passe.

Quant aux *moments* de la consultation, il est, selon la plupart des acteurs, suffisant d'expliquer les choses une fois que le projet est déjà engagé et que les principales décisions sont prises; pour de rares acteurs seulement, la consultation doit se faire dès les premières phases d'élaboration du projet, permettant ainsi d'éviter certaines oppositions et d'envisager d'éventuelles reformulations. «Là (le projet de la place Neuve), on aurait pu sonder avant, si ça pouvait passer ou pas. On aurait lancé le projet plus tard. Car quand c'est pas mûr, il vaut mieux ne rien faire» (législatif communal, socialiste). D'autres acteurs évoquent une consultation qui devrait avoir lieu après le refus, en votation populaire, de certains projets: «Moi ça m'énerve toujours qu'il n'y ait pas d'instrument d'analyse, comme par exemple de faire des sondages post-votation, parce que là, ce serait une information qui serait vraiment importante. Tout le monde serait intéressé par cela» (législatif municipal, socialiste).

Les *façons* dont la consultation peut être menée sont aussi des thèmes portant à discussion; quelle est par exemple la valeur et l'efficacité des sondages? Qui doit les faire? «Ce n'est pas tellement à une municipalité, à un service gestionnaire qui doit concrètement mettre en œuvre des projets de devoir tout à coup commander des sondages à des instituts. (...) C'est plutôt un travail d'institution, ou d'instituts qui dépendent de l'Uni. Votre boulot quoi...! (...) C'est toujours intéressant de pouvoir bénéficier de ces données. Mais disons que je ne suis pas tout à fait certaine que la municipalité ait les moyens de pouvoir financer ce genre d'action» (fonctionnaire municipale, domaine de la préservation du patrimoine). Enfin, de nouvelles idées comme celle d'une consultation des membres d'associations à travers des voies informatiques (e-mail) sont relevées, moyen permettant d'aller à l'encontre des problèmes de non-représentativité soulevés dans le cas du projet de la *place Neuve* notamment.

Certains acteurs, uniquement consultés et qui regrettaient de ne pas avoir été associés plus étroitement aux prises de décisions, qualifient la consultation «*d'alibi*». Enfin, un acteur (fonctionnaire municipal, domaine artistique et culturel) souligne l'impossibilité de procéder à une «*véritable*» consultation, puisque lorsqu'on consulte pour un aménagement à venir, les personnes interrogées ne correspondent souvent pas aux futurs usagers. Certains acteurs envisagent la stratégie de consultation comme un moyen de «*prendre des informations extérieures*» tout en gardant le pouvoir de décision. Dans ce sens, la consultation peut constituer «*une aide à la décision*» car elle est le moyen de prendre l'avis de groupements plus compétents dans un domaine particulier. La consultation est enfin considérée dans sa complémentarité à la stratégie de

négociation; il s'agit, dans ce cas de figure, de consulter des acteurs extérieurs à la négociation afin de s'assurer de leur soutien.

Pour la *Plaine de Plainpalais*, en 1997, une stratégie de consultation fut développée: le coordinateur du projet convoqua les associations constituées (puciers, maraîchers, etc.) afin d'expliquer et de discuter les projets; certains acteurs restent toutefois sceptiques face à cette procédure: *«Je ne suis pas d'accord avec la façon dont les choses se sont passées pour Plainpalais. On a été voir les gens en les séparant, par segments, en demandant seulement les utilisations professionnelles. On a été voir les bistroquets, puis les maraîchers, puis les boulistes, puis le cirque. J'aurais voulu qu'on réunisse tout le monde ensemble. Et en plus il n'y pas eu de face à face avec les habitants de la Ville»* (législatif communal, socialiste).

7.2.4 L'espace public soumis au peuple

La votation de la *place Neuve* pose la question du choix des électeurs: dans un projet d'aménagement d'espace public central, est-ce les habitants de la Ville de Genève, ou ceux du Canton qui doivent s'exprimer? Et par conséquent, quelles sont les «bonnes» personnes à intégrer dans le processus de décisions? Enfin, la place Neuve ça concerne qui? *«Bien sûr, en démocratie, le peuple ne se trompe pas. Mais le peuple s'est-il vraiment prononcé?»* (représentant d'association, milieux économiques, tendance politique: Vert). Ainsi, la plupart des acteurs s'accordent pour dire que *«le bon corps électoral»* n'a pas été sollicité; par ailleurs, le fait que des sensibilités différentes étaient présentes chez les votants de la Ville et du Canton est aussi évoqué, mettant en exergue le fait que *«la Ville est trop liée à des intérêts particuliers et à une attitude à ne pas vouloir le changement»* (représentant d'association, milieux économiques).

Les acteurs qui ont eu recours à la stratégie de négociation, lors du projet place Neuve notamment, justifient leur démarche selon deux points de vue: ils ont agi selon les circonstances ou par attachement idéologique à la stratégie elle-même. Ainsi, selon le contexte (premier cas de figure), les acteurs (souvent responsables administratifs ou élus) estiment avoir du faire face à certaines contraintes, liées aussi bien à la structure politique qu'administrative. Ils soulignent l'impératif de collaborer qui résulte des caractéristiques propres à la gestion des espaces publics (responsabilités et compétences réparties entre divers organes décisionnels). Par contre, selon certains principes idéologiques (deuxième cas de figure), on se doit de négocier, que ce soit avec la société civile ou entre services publics. Cet impératif peut toutefois être vécu, voire affirmé, comme une volonté, et non seulement comme un donné auquel il faut se plier. Ainsi, pour un responsable communal (socialiste), la négociation et le travail des autorités avec les associations sont un *«souhait»* voire une *«nécessité»*, émis par tous les programmes politiques de gauche. Enfin, pour certains (haut fonctionnaire cantonal, socialiste), il faut collaborer afin que

tous les points de vue soient pris compte et afin d'éviter un échec des projets en question (*place Neuve*). Quant au *vocabulaire utilisé* au sujet de la négociation, celui-ci relève très souvent de l'univers du jeu et du contrat: jeux de rôles, règles à respecter, engagement envers les autres participants.

Par rapport aux autres types de stratégies, la négociation est envisagée par certains comme le moyen de démontrer l'intérêt d'une stratégie d'ouverture et non d'opposition, enfin d'obtenir un consensus dans un domaine particulier. Ceci fut le cas dans le *projet de la place Neuve*, considéré par certains comme le moyen idéal pour appliquer une politique concernant le centre-ville dans son ensemble⁸.

Pour certains acteurs (par ex. représentant d'association d'habitants, législatif cantonal Alliance de gauche), le rejet en votation du projet de la place Neuve est en réalité un rejet de méthode, c'est-à-dire un désaveu de la procédure de négociation mise en place par les autorités de la Commune et du Canton. «*Ça veut peut-être tout simplement dire que, peut-être, pour certains projets, le climat actuel n'est pas mûr. Tout simplement, il est voué à l'échec. Actuellement, c'est un climat qui n'est pas favorable à des aménagements qui ont un minimum d'ambition. Vous avez nécessairement une focalisation de tous les éléments négatifs sur un projet*» (représentant d'association active dans le domaine de la préservation du patrimoine).

Dans le cadre du projet de la *Place Neuve*, comme dans toute négociation, la question de la légitimité des acteurs, quoique présente dans les autres stratégies (information, consultation), devient particulièrement délicate. Il s'agit en effet de choisir les représentants les mieux à même de refléter la volonté des divers groupes en présence. La *représentativité* des associations fait ainsi l'objet de discussions considérables: d'un côté, certains acteurs (généralement en faveur de la démocratie participative) estiment que les représentants des associations ne parviennent que très mal à refléter l'avis de la population; ces représentants ne suivent que leurs désirs ou problèmes personnels et non ceux des groupes qu'ils sont censés représenter. D'autres, au contraire, sont d'avis que les associations regroupent généralement des représentants capables de refléter les sensibilités des usagers et que ces représentants ont par ailleurs des compétences et un pouvoir d'intervention non négligeables. «*C'est clair qu'on ne sait pas mieux que ceux qu'on représente. On ne sait pas mieux qu'eux. Mais par contre, on a la magie du verbe et on sait trouver des arrangements*» (représentant d'association, milieux économiques, tendance politique: Vert). Par ailleurs, certains acteurs estiment que les participants directs à la négociation n'ont pas été suivis par «*leurs troupes*», ou ont été «*désavoués par leurs frères*», ou encore ne sont pas parvenus «*à les convaincre*». «*Je reconnais tout à fait que j'ai pêché dans ce dossier par un côté où je pensais*

⁸ Il s'agissait en effet, dans le projet proposé, d'opérer un changement morphologique radical, c'est-à-dire de boucler physiquement la place et non d'avoir recours à une simple information juridique (panneaux par ex.) uniquement.

au chaud que cela suivait derrière et que le message passait et était relayé par les milieux auxquels personnellement je m'identifie, qu'ils avaient fait la même évolution intellectuelle que moi» (haut fonctionnaire cantonal, socialiste). Le fait aussi que les représentants sont souvent des acteurs modérés ou «*de bonne composition*» fut évoqué, ceci en opposition aux autres membres qui eux, peuvent être plus extrémistes. «*Moi dans l'association, j'ai été le facteur d'ouverture. J'ai longtemps joué ce rôle tout en étant un représentant de l'économie, mais qui ne correspond pas au discours prédominant qui lui est un discours extrémiste*» (représentant d'association, milieux économiques, tendance politique: Vert)

La question des rôles respectifs des *associations* et des *partis politiques* dans la négociation est par ailleurs largement discutée lors du projet de la *place Neuve*: certains acteurs considèrent en effet que les partis politiques, en ayant été présents au Conseil municipal, n'ont pas de place à avoir autour de la table de négociation; la présence accentuée des associations est, dans ce cas de figure, ressentie comme un facteur de réussite: «*Jusqu'à maintenant, on (associations) avait été informé ou consulté à Genève (...). Et puis là, pour la première fois, il y avait une vraie concertation, où on pouvait discuter en amont, puis faire des propositions. Nous c'est toujours ce qu'on a demandé*» (représentant d'association écologiste active dans le domaine des transports, socialiste). D'autres au contraire estiment que les représentants des partis politiques auraient dû être présents de façon plus systématique et que les associations ont pris trop de place dans la négociation, écartant les partis politiques et provoquant de ce fait le blocage, voire l'échec, du projet.

Enfin, les «*suites*» de la négociation de la *place Neuve* sont largement évoquées: perte de confiance dans les processus de négociation, découragement au sein des associations, remise en question de la façon de prendre des décisions. «*Donc c'est très lourd, très dur, et cette espèce de désaveu a été mal vécu par certains... je pense que ça laisse des traces*» (responsable communale, socialiste). «*En plus, ça s'est produit dans une période où on venait d'avoir un échec avec la place des Nations et où il y a eu un processus de concours et de négociation, peut-être plus maladroit, mais quand même... On y a travaillé comme des fous. Alors coup sur coup, ça fait beaucoup*» (haut fonctionnaire municipal). «*L'échec lui-même, on en tire des leçons comme quoi dès que la concertation s'élargit au-delà de nos partenaires habituels qui sont le Département, la Ville de Genève et au niveau des associations, ça devient plutôt périlleux. Et donc, on peut se dire que peut-être on va perdre beaucoup de temps à ce type de structure et on n'est pas tellement sûr que dans le futur, on mette autant d'énergie pour cela*» (représentant d'association active dans le domaine de la préservation du patrimoine). «*A Genève, la stratégie de blocage et d'obstruction s'avère plus payante que l'engagement dans l'intérêt de tous pour des solutions équilibrées (...). Donc, à défaut de pouvoir se faire confiance, les différentes associations seront forcées d'exiger une*

réciprocité et une simultanée des mesures beaucoup plus contraignantes. Et c'est ce que nous ferons désormais» (représentant d'association, milieux économiques, tendance Vert).

Ce tableau, plutôt sombre, contraste avec la vision d'autres acteurs: *«Cela oblige les acteurs à redéfinir les paramètres de la discussion. (...) On ne peut plus continuer à bricoler»* (législatif communal, socialiste). Dans ce sens, certaines associations sont en train de modifier leurs statuts afin de prendre des décisions de meilleure qualité. Enfin, la validation (politique) d'étapes intermédiaires, le renforcement de liens entre les niveaux administratif et politique, ainsi que davantage de rigueur (au niveau technique notamment) sont souhaités: *«Si tout le monde est d'accord, il faut quand même garder la tête sur les épaules. Pour le secteur de la Rôtisserie⁹, on était tellement contents que les associations soient d'accord, qu'au niveau technique on n'a pas suffisamment jugé les impacts du projet. Et puis on est allé trop vite dans les décisions»* (haut fonctionnaire cantonal, domaine des transports).

7.2.5 Les professionnels de l'espace remis en cause

Les événements récents en matière d'aménagement des espaces publics soulèvent certaines questions relatives aux professionnels de l'espace: certains acteurs estiment par exemple que les architectes/urbanistes doivent avoir davantage de pouvoir de décision. *«Ce qui est dommage, c'est qu'on (architectes) avait quand même obtenu une très bonne crédibilité en Ville de Genève avec les concours d'architectes qu'on organise maintenant depuis une dizaine d'années. Un échec comme ça (place Neuve) peut inciter les architectes à être moins enthousiastes. C'est une tache sombre dans cette crédibilité qu'on avait mis longtemps à obtenir»* (haut fonctionnaire municipal). D'autres, au contraire, considèrent que les architectes, s'ils sont reconnus et renommés à Genève, «s'accaparent» de façon excessive les projets, écartant les autres corps de métier (paysagistes par ex.) ou des architectes aux idées novatrices. *«Du temps de Ketterer, on (responsables de services, non-architectes) était considéré à plein. Maintenant, on n'est plus considéré comme experts. On voit très bien que c'est les architectes»* (haut fonctionnaire communal, radical). Par ailleurs, la position-clé des architectes a été remise en question lors du projet de la *place Neuve*, certains représentants d'associations ayant su montrer de bonnes compétences (en matière de circulation, aménagement du territoire, etc.).

Enfin, le fossé entre professionnels de l'espace (urbanistes, planificateurs ou architectes) et habitants-usagers-citoyens est largement évoqué par nos interlocuteurs: *«Il y a un complet décalage entre ceux qui le font et ceux qui le vivent»* (haut fonctionnaire municipal, socialiste). *«Le risque c'est d'avoir une situation dans laquelle un fossé existe entre une classe politique au sens très*

⁹ Le secteur de la Rôtisserie à Genève, se trouve en contrebas de la Vieille-Ville, parallèlement aux Rues Basses.

large du terme, donc des gens qui sont impliqués dans un dossier, qui négocient, qui connaissent les rouages, quelque soit leur opinion, puis une population plus large qui réagit autrement. (...) Il y a un fossé entre une classe politico-lobby-associative, très compétente, mais où les dossiers sont devenus tellement techniques... et la population» (législatif communal, socialiste). «Le Fil du Rhône, tout le monde en a dit du bien parce que les architectes qui l'on fait sont réputés... Mais maintenant, si vous faites abstraction de ça, des auteurs, que c'est à la fois écolo, qu'il y a de la verdure, de l'eau, c'est purement intellectuel. (...) C'est une vision totale d'architectes, ça ne tient pas compte de la réalité» (législatif cantonal radical).

Par ailleurs, c'est le degré d'intervention «souhaité» des architectes/urbanistes qui est discuté par nos interviewés. Un premier groupe d'acteurs estime qu'une intervention minimaliste sur l'espace public est préférable, intervention qui prend largement en compte la diversité des tissus urbains. *«La ville se développe un peu au fil de différents hasards. Et ça c'est important pour moi. Ce qui s'est passé à Londres (aménagement de docks par ex.) est contraire à ce que la nature voudrait, à ce que la nature de la ville laisserait faire. Je suis donc vraiment opposé à ce genre d'intervention. Il me semble qu'une intervention est bonne si elle est ponctuelle seulement, il faut laisser les choses se faire» (architecte).* Pour d'autres au contraire, c'est une intervention plus marquée qui est désirable. *«On est donc à la recherche constante de choses qui nous donnent la ville en tant que matière à transformer et non pas comme un objet ayant une destinée inéluctable qui, quoi que l'on fasse, va arriver vers quelque chose de précis» (fonctionnaire municipal, tendance de gauche).*

7.3 TYPOLOGIE DES ACTEURS

La partie qui va suivre permet de reprendre de façon synthétique et par le biais de types-idéaux les différents éléments de notre analyse. Pour ce faire, un ensemble de dimensions ont été dégagées; la position (professionnelle et politique) des acteurs constitue la première dimension; deuxièmement, les échelles de référence et d'intervention permettent de définir à quel échelon se situent les acteurs en question: est-ce une échelle micro (quartier), renvoyant à un public-cible constitué d'habitants, ou une échelle méso (centre-ville; usagers diversifiés), ou enfin une échelle macro (agglomération, niveau international impliquant les touristes)? La stratégie déployée constitue la troisième dimension, permettant de cerner si les acteurs fonctionnent dans des réseaux ouverts ou fermés. Enfin, les conceptions (esthétisante ou fonctionnelle) nous donnent des indices quant à l'orientation préconisée par les acteurs en question: ceux-ci sont-ils avant tout concernés par l'image du lieu ou ses usages? Le tableau 7.1 donne une vision d'ensemble de cette typologie. Commentons chaque type. Dans quelle mesure cette typologie recoupe-t-elle celle mettant

Tableau 7.1 Typologie des acteurs des espaces publics.

Types d'acteurs	Position des acteurs (prof; politique)	Echelles de référence et d'intervention	Réseaux ouverts/fermés; stratégies	Conceptions (esthétique/image versus fonctionnelle/usage)
Fonctionnels	Représentants d'associations d'H.U.C. Gauche	Micro, méso	Opposition Participation indirecte des usagers	Usages
Participatifs	Professionnels de l'espace issus de l'administration municipale, plutôt de gauche	Micro, macro	Concertation Participation des usagers indispensable	Usages
Gestionnaires	Administration publique Droite	Macro	Compromis Consultation de certains acteurs, fermeture face à d'autres	Usages, images
Professionnels de la culture	Architectes et artistes	Micro, méso	Opposition Participation, dans certaines limites, des usagers	Images, usages
Commerçants	Commerçants ou représentants d'associations du milieu économique Droite	Méso	Compromis	Usages
Créateurs	Architectes	Méso	Ouverture face à certains groupes du même bord (artistes, architectes) Peu/pas de participation des usagers	Image

en relief quatre types: les valeurs économiques, les politiques, les professionnels et le habitants usagers-citoyens.

7.3.1 Les fonctionnels

Les acteurs qui constituent ce groupe sont avant tout préoccupés par les usages du lieu. Ainsi, l'appropriation du lieu par divers groupes de populations apparaît comme essentielle. L'espace public représente donc avant tout un support, permettant de générer des activités, voire un projet social; son rôle en tant que lieu d'expressions (manifestations, culture) est par ailleurs souligné. L'animation et une bonne qualité de vie urbaine constituent donc des aspects fondamentaux, que les aménagistes se doivent de privilégier. La

plaine de Plainpalais constitue, dans ce sens, un espace essentiel au sein de l'agglomération.

Les fonctionnels sont des acteurs politiques généralement de gauche, représentants d'associations actives pour la défense des droits des habitants.

Les principales échelles d'action et de référence de ces acteurs sont le centre-ville, ainsi que le quartier; les bâtiments bordants (les places, les rues) sont à prendre en considération, en connexion avec l'espace public extérieur. Ces acteurs se sentent par ailleurs concernés par les questions urbaines, qu'ils envisagent selon une perspective englobante.

Quant aux aspects esthétiques et patrimoniaux, ils apparaissent comme secondaires. L'aménagement de l'espace public ne doit être ni trop coûteux, ni trop prestigieux. Ces acteurs se sont généralement opposés au parking de la *place Neuve*, tout en estimant que l'aménagement de surface aurait dû être effectué, mais selon d'autres modalités que celles prévues.

La participation indirecte des habitants-usagers-citoyens (à travers des associations) est préconisée. Ces acteurs sont absolus dans leurs requêtes et prêts à se battre pour faire valoir leurs intérêts. La stratégie d'opposition est souvent privilégiée, que ce soit pour faire face aux autorités ou à d'autres groupes, même proches de leurs propres valeurs. Ils estiment par ailleurs être insuffisamment soutenus par les autorités locales.

7.3.2 Les participatifs

Pour ces acteurs, la participation des habitants-usagers-citoyens constitue l'enjeu essentiel de la gestion des espaces publics; par ailleurs, les questions d'ordre social (sécurité, mixité, accessibilité) les préoccupent avant tout.

Ces acteurs sont en majorité de gauche; ils sont issus de l'administration et généralement professionnels de l'espace. Ils estiment essentiel d'agir sur les espaces de proximité en développant des zones piétonnes ou des espaces verts. Ce type d'acteurs se distingue toutefois par une perception nuancée des choses, notamment lorsqu'il s'agit de discuter des questions relatives à l'agglomération dans son ensemble.

Quoique avant tout concernés par les usages du lieu, ces acteurs considèrent aussi l'image comme importante, pour autant qu'elle soit évocatrice: ainsi, par exemple, les éléments patrimoniaux peuvent constituer un aspect important, s'ils permettent de forger des sentiments d'appartenance. A contrario, le développement d'une image urbaine, purement destinée à un public international, les irrite hautement.

Ces acteurs se montrent prêts à déployer des efforts considérables (en temps, énergie) pour que des structures de participation, voire de négociation, se mettent en place. Ces acteurs déplorent parfois le degré de fermeture (ou le retrait) de certains acteurs, notamment des groupements dits alternatifs. Enfin, ils estiment que les autorités devraient être à même de montrer une ligne de conduite plus claire.

7.3.3 Les gestionnaires

Ce groupe d'acteurs considère l'espace public comme un lieu à gérer, de la façon la plus efficace possible. L'espace public est donc un lieu d'activités organisées, qu'il s'agit de contrôler, voire de diriger. Ces acteurs estiment, par ailleurs, être munis d'une forte capacité d'intervention, l'aménagement ne devant pas, selon eux, s'étendre sur terrain politique.

Ces acteurs sont eux plutôt de droite, essentiellement issus de l'administration et aussi des professionnels de l'espace; ils sont proches des milieux économiques. Ils se sont montrés, pour la plupart, favorables à la construction du parking de la place Neuve. Ces acteurs abordent l'espace urbain selon une conception macro: leur principale référence est la métropole, l'aspect international étant privilégié. La *place des Nations* ou l'*aéroport* constituent, pour ces acteurs, les espaces publics prépondérants à Genève. La *plaine de Plainpalais* l'est aussi dans la mesure où elle permet de regrouper des usagers de toute l'agglomération.

L'image urbaine constitue un élément important et les espaces publics peuvent contribuer à son élaboration. Les idées architecturales de rangement et de vide sont, selon eux, à privilégier.

L'espace public doit faire l'objet de négociations et les décisions doivent être prises au sein-même de l'administration. Les associations ou autres groupes d'intérêts peuvent, occasionnellement, être intégrés mais plutôt de façon consultative, une fois que les projets sont déjà structurés. Ces acteurs se distinguent souvent par une stratégie de fermeture face au développement de pôles culturels alternatifs.

7.3.4 Les professionnels de la culture

Les professionnels de la culture occupent des positions-clés dans les domaines de l'art, de la culture ou de l'architecture; ils estiment, se plaçant parfois dans une position élitaire, savoir ce qu'est (ou devrait être) le développement urbain et la culture.

Ces acteurs privilégient le centre-ville, ainsi que les espaces de quartier. Ils se montrent critiques face au développement urbain genevois, qu'ils n'hésitent pas à qualifier d'inesthétique, d'incohérent et dépourvu de toute conception architecturale globale. Ces acteurs sont surtout concernés par l'image du lieu mais pas exclusivement.

Les difficultés à trouver un terrain d'entente dans les processus d'aménagement les préoccupent, mais ils ont, paradoxalement, souvent recours à la stratégie d'opposition. Ils se disent ouverts à la négociation et à l'intégration des habitants dans le processus de décision, mais ils démontrent toutefois, dans leurs attitudes, certaines limites face à cette participation (telle la forme ou l'esthétique). Ils soutiennent les revendications des mouvements alternatifs, s'opposent à un développement urbain à outrance, préconisant par

exemple la requalification des anciens bâtiments industriels. Le périmètre de la *place des Volontaires* représente pour eux un espace essentiel à Genève.

7.3.5 Les commerçants

Les principales préoccupations de ce groupe d'acteurs sont d'ordre économique; ils insistent sur l'accessibilité au centre-ville et sur le développement de parkings, aspects essentiels pour la santé de leurs commerces. La création de zones piétonnes est parfois considérée de façon critique, surtout si elle n'est pas compensée par des parkings (de surface ou souterrains). Cependant, ces acteurs ne défendent pas forcément «le tout à la voiture» et sont capables de négocier avec les milieux environnementalistes, ceci tout en défendant l'attrait du centre-ville, fortement concurrencé par les hypercentres de la périphérie ou de France voisine. Une qualité de vie, une image urbaine et une animation favorables dépendent, selon ces acteurs, de la présence des commerces centraux.

Le groupe des commerçants est avant tout concerné par les usages du lieu, mais l'image joue aussi un rôle significatif dans la mesure où celle-ci influe sur les usages.

Ces acteurs sont prêts à négocier avec d'autres groupes, même opposés, pour autant que certaines priorités qui leur sont chères soient respectées.

7.3.6 Les créateurs

Pour ces acteurs, généralement architectes, c'est avant tout la réalisation du projet qui prime, indépendamment parfois des répercussions que celui-ci peut générer. Ces acteurs sont soucieux des couleurs, formes ou matériaux qu'ils sélectionnent avec soin, privilégiant les revêtements en matière minérale.

Ce type d'acteurs accordent peu d'importance à la vie politique, se disant facilement exaspérés par les débats qu'elle implique. L'échelon qu'ils privilégient est celui des espaces centraux, voire prestigieux.

Ces acteurs font généralement partie du groupe des designers, sont urbano-philes et valorisent les aspects contemporains de la ville. Leurs interventions sont de l'ordre de l'image et toute réflexion concernant les publics-cibles est absente de leurs discours. Les projets de ces acteurs sont souvent qualifiés (par des acteurs de gauche) d'intellectuels ou sont considérés comme déconnectés de la réalité.

La participation des usagers dans les processus de décision ne constitue pas, pour eux, un enjeu majeur.

Le tableau 7.1, en reprenant les principales tendances de la typologie des acteurs présentée précédemment, permet de mettre en évidence certaines relations entre les principales dimensions: ainsi, par exemple, les acteurs dont l'échelon de référence est le micro sont aussi ceux qui privilégient l'usage de l'espace public et qui montrent un intérêt pour la participation des usagers dans les processus de décision; en corollaire, les acteurs intervenant au niveau

macro et à celui des espaces centraux et prestigieux, sont ceux qui estiment qu'un travail sur l'image est indispensable et que la participation des usagers n'est pas indispensable.

7.4 CONCLUSION: À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS NOVATRICES

La richesse et la diversité des propos recueillis montrent clairement qu'une importante réflexion en matière d'aménagement urbain est actuellement en cours, réflexion dont l'axe central est, entre autres, l'espace public. Alors que les modes de régulation élaborés dans les années soixante¹⁰ sont aujourd'hui caduques, de nouveaux modes semblent se mettre en place, permettant de repreciser à la fois les rôles et les relations des acteurs et de générer de nouvelles formes de métropolisation.

Dans les processus de production et de gestion des espaces publics, nous avons vu que de nombreux acteurs entrent en scène, parfois en position de rivalité, et dont les responsabilités ne sont pas toujours clairement définies. L'espace public attise en effet les intérêts de divers acteurs, que ce soit des professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs), des acteurs politiques et économiques, et enfin des habitants-usagers. Le débat concernant l'aménagement de l'espace public n'est plus, de nos jours, confiné dans la sphère restreinte des professionnels; il est devenu largement public et intègre une multitude de points de vue. Tout au long de ce chapitre, nous avons été à la rencontre de cette diversité, en tentant de démontrer qu'une prise en compte à la fois des configurations d'acteurs, et des valeurs qui leurs sont propres, était indispensable à la compréhension des divers projets. Il apparut ainsi de façon claire que les scissions traditionnelles (partis de gauche versus de droite, milieux économiques versus environnementaux, etc.) ne sont plus forcément les éléments structurants des débats. Les acteurs de la production et de la gestion des espaces publics trouvent de nouveaux terrains d'entente (ou de conflits) qui s'élaborent plutôt autour de certains noyaux de valeurs spécifiques (esthétisme, mixité, qualité de vie, participation des usagers, etc.) et d'une prise en compte d'échelles spatiales particulières (du quartier ou niveau international).

Nous concluons ce chapitre en reprenant certains éléments émis par nos interlocuteurs, éléments correspondant aux propositions permettant de dépasser les blocages actuels en matière d'aménagement des espaces publics à Genève.

1. *Coordination interne.* Remarquons tout d'abord qu'au sein de l'administration et des services responsables, une prise de conscience des manques

¹⁰ Qui donnèrent lieu aux grands projets d'aménagement tels les cités-satellite, la ceinture autoroutière ou l'aéroport.

en termes de communication se fait sentir. Un rejet de la démarche longtemps sectorielle et fragmentée semble apparent: de nombreux interlocuteurs soulignent la nécessité d'une meilleure communication et programmation entre acteurs qui permettraient de dépasser ces cloisonnements sectoriels ou administratifs.

2. *Un concept des espaces publics.* L'aménagement des espaces publics figure au sein de multiples documents, émis par des services municipaux et cantonaux diversifiés (plan directeur Genève 2001, Mobilité 2005, etc.). L'élaboration d'un concept des espaces publics, ou d'un plan directeur de l'espace public devient pour beaucoup une nécessité afin de permettre une réflexion à la fois théorique et pragmatique dans le domaine, tout en redéfinissant les niveaux de compétences et de responsabilités de chacun.

3. *Une meilleure prise en compte d'une échelle urbaine.* Notre recherche a montré la difficulté des acteurs à passer d'un échelon à l'autre, que ce soit au niveau des représentations ou des actions concrètes. Relevons néanmoins que c'est l'enjeu de mobilité qui incite le plus les acteurs à «voyager» entre ces échelons (quartiers, centre-ville, agglomération, métropole). Ceci peut s'expliquer par les nombreuses recherches menées durant ces dernières années dans le domaine de la mobilité et qui ont mis en exergue les répercussions d'un projet particulier sur le reste du tissu urbain.

Par ailleurs, la question du rapport entre centre-ville et quartiers d'habitation s'est posée à plusieurs reprises tout au long de ce chapitre. Sur quoi doit-on mettre la priorité en matière d'aménagement? Faut-il par exemple embellir et préserver le patrimoine des quartiers d'habitation ou favoriser plutôt celui du centre-ville? Est-il possible de faire les deux conjointement? On peut se demander si une certaine scission se fait sentir entre les espaces publics centraux et historiques, dont l'aménagement servirait essentiellement à affirmer l'image internationale, et les espaces plus périphériques ou de proximité qu'il s'agirait de «redonner» aux habitants.

4. *Professionnels de l'espace et usagers.* Une des principales difficultés en matière d'aménagement des espaces publics réside dans l'appropriation des projets par les usagers: comment faire en sorte que les gens se disent «c'est mon projet»? Si les professionnels de l'espace se sentent parfois impuissants face à la mainmise des entreprises de construction et des acteurs financiers, ils sont de nos jours confrontés à des refus massifs de la part de la population, ceci indépendamment de la «perfection» des projets présentés. Cette situation implique une nécessaire prise en compte des usagers-habitants-citoyens tout au long des processus de décision et non seulement aux stades aboutis du projet.

5. *Des lieux de dialogue.* De nombreux acteurs revendiquent la mise en place de structures de médiation, permettant les interactions entre divers groupes d'intérêts. Les avantages suivants sont soulignés: régulation des hété-

rogénéités, intégration de la diversité des points de vue, définition d'une ligne directrice et des priorités à suivre, mise en place de procédures de validation. La stratégie de concertation a été largement évoquée, notamment dans le cadre du projet de la place Neuve. Nous avons vu que cette concertation, quoique ayant permis d'intégrer un large spectre d'acteurs, n'a pas eu l'aboutissement désiré par ses protagonistes. Le passé récent (projet de la place Neuve mais aussi de celle des Nations) ne semble ainsi pas prêcher en faveur de la négociation, du moins selon les termes qui l'ont caractérisée jusqu'à présent. Il nous semble toutefois que ces démarches ont suscité des réflexions importantes; il s'agit à présent non pas de nier la concertation, mais de redéfinir les modalités à mettre en place (au niveau des acteurs, des ressources, etc.). Nous soutenons ainsi qu'une pluralité de points de vue, et non une pensée unique, est bénéfique à la réalisation d'un projet: à la conception du projet, plus le consensus est fort, moins la décision proposée n'a de chances d'aboutir. En corollaire et au début du processus de gestion, plus les divergences entre acteurs sont marquées, ceci à condition que ces divergences se confrontent, plus la décision a des chances d'aboutir sur un nouvel aménagement. Cette démarche permettrait en effet de clarifier les objectifs de chaque participant à la table de négociation et d'être à même de répondre aux critiques ultérieures. De plus, un consensus de départ trop important pourrait cultiver l'illusion que celui-ci est facilement acceptable par tous les acteurs (extérieurs), illusion qui rendrait la concertation fragile. Enfin nous pensons que la présence de débats, au début du processus, entraîne une meilleure mobilisation des acteurs, l'objet d'aménagement apparaissant comme un enjeu essentiel.

6. *Qualité de vie.* Une meilleure qualité de vie urbaine a été évoquée à plusieurs reprises, constituant un objectif central pour l'aménagement des espaces publics. Les acteurs interrogés estiment souvent être en mesure d'améliorer cette qualité de vie, grâce à leurs interventions; celles-ci sont toutefois marquées par la discrétion et portent davantage sur l'existant que sur le nouveau: espaces piétonniers ou espaces de verdure, c'est la sobriété et la beauté qui transparaissent dans les aménagements contemporains. Une certaine évolution se fait cependant sentir: s'il s'agit de redonner une place aux piétons, ce n'est plus uniquement pour que ces derniers se promènent ou se déplacent, d'autres paramètres entrent en jeu: la rencontre avec autrui devient importante, ainsi que la création d'un sentiment de convivialité.

7. *Modèles étrangers.* Les références étrangères en matière d'aménagement des espaces publics sont extrêmement présentes dans les propos des acteurs. Si les villes de Barcelone et de Lyon semblent particulièrement plébiscitées par les professionnels de l'espace, ce qui est plus étonnant, c'est que certains modèles d'aménagement sont repris par d'autres acteurs, tels les élus politiques. La question qui découle est la suivante: que faire de ces modèles étrangers? Les acteurs genevois en tiennent-ils compte dans leurs actions?

Dans quelle mesure s'en inspirent-ils? Comment les transposent-ils à la réalité genevoise? La difficulté réside certes dans un problème d'échelle, parfois difficile à dépasser, mais renvoie aussi essentiellement à une question de valeurs. Comment en effet mettre en œuvre, dans la réalité genevoise, caractérisée par les types de représentations que nous avons évoqués tout au long de ce chapitre, un projet d'aménagement étranger dont les valeurs sont toutes autres? Certains apports restent toutefois possibles, à condition d'être justement conscients des configurations d'acteurs spécifiques à chaque lieu et des idéologies qui les sous-tendent.

L'ESPACE PUBLIC EST UN DES
RARES TERRITOIRES SOCIAUX
QUI PERMET AUX INDIVIDUS
D'EXPÉRIMENTER DES RELA-
TIONS DIVERSES AVEC EUX-
MÊMES ET LES AUTRES.

L.H. LOFLAND



CHAPITRE 8

CONTREPOINT: LES ESPACES PUBLICS DE ZURICH OUEST

*W. Schenkel et P. Guller*¹

8.1 INTRODUCTION: L'INTÉRÊT DU CAS ZURICHOIS

Il peut paraître un peu étonnant de présenter un contrepoint zurichois à la fin d'un livre essentiellement consacré aux espaces publics de Genève. Cette approche se justifie cependant pour plusieurs raisons.

D'un point de vue théorique d'abord, la recherche urbaine s'est longtemps demandé s'il y avait un «effet localité». En d'autres termes, comme l'écrivent nos amis anglo-saxons «*Does locality matter?*». Et pour répondre à cette question, il n'est qu'un seul moyen, comparer les situations locales. La réalité urbaine ne nous offre jamais des cas complètement identiques: un jeu subtil de similitudes et de différences est ainsi proposé au chercheur.

Sans anticiper sur le développement de ce chapitre, rappelons d'abord les similitudes. Genève et Zurich sont sans doute les deux villes les plus internationales de Suisse. De même, dans les deux cas, la vie politique locale est caractérisée par une majorité gauche-verte alors que le canton est contrôlé par une alliance de centre-droite. De même également, les processus politiques sont souvent caractérisés par des négociations entre groupes dont la légitimation populaire est parfois remise en cause: c'était aussi le cas dans la négociation sur la Place-Neuve à Genève! De même encore, le quartier de la Jonction, où se trouve la place des Volontaires, est un quartier ouvrier et industriel, dont le développement est analogue à celui de la zone «Zurich Ouest». La raison en est d'ailleurs la même: la présence du fleuve qui fournissait l'énergie hydraulique nécessaire aux machines industrielles. Et aujourd'hui, la transformation est assez semblable, avec une forte présence de la culture alternative qui participe à la requalification du quartier. Enfin, à Genève comme à Zurich, les

¹ Ce chapitre a été traduit et adapté par D. Joye et V. Stein.

aménagements récents illustrent la volonté d'intégrer davantage le fleuve, longtemps délaissé, de lui redonner vie en générant de nouveaux usages; ainsi, ce n'est plus uniquement le développement d'une ville-lac qui est visé mais aussi celui d'une ville-fleuve. Cet objectif peut se réaliser grâce à l'amélioration de connexions entre espaces publics, à la mise en en place d'une ceinture verte et de cheminements piétons et cyclistes.

Les différences se situent à deux niveaux: sur le plan des processus et sur celui de la démarche. Quant au premier point, le projet zurichois est d'emblée pensé à une large échelle, celle de l'ensemble du quartier tandis que les interventions genevoises sont beaucoup plus ponctuelles, s'inscrivant dans un ensemble dont peu d'éléments peuvent être simultanément modifiés. A Zurich, les références internationales sont d'emblée prises en compte alors que dans le cas genevois, on a souligné qu'elles restaient légèrement en arrière-fond, ce qui change par conséquent la définition de la scène politique ainsi que les partenaires invités à y participer. Au niveau de la démarche enfin, les auteurs de ce chapitre s'interrogent sur les conditions de réalisation des projets, avec une perspective issue des travaux récents sur la gouvernance urbaine, tandis que les recherches genevoises ont accordé une plus large place aux usagers². On verra, in fine, que cette différence d'approche n'empêche pas les espaces publics d'apparaître comme des enjeux fondamentaux.

Dans un premier temps, nous allons reprendre les perspectives théoriques et méthodologiques avant de décrire le contexte spatial. Ceci nous permettra de comprendre le processus mis en route dans la métropole zurichoise et d'en apprécier les leçons.

8.2 ZURICH OUEST: GOUVERNANCE ET RECHERCHE-ACTION

Gouvernance et métropolisation

Comme nous l'avons souligné dans les premiers chapitres, les agglomérations urbaines constituent des pôles essentiels dans le développement économique, social et culturel des régions. Les principales caractéristiques de l'urbain sont la concentration de fonctions spécialisées (et des activités qui leur sont associées), ceci dans des zones restreintes, ainsi que la diversité de classes sociales. L'urbain est marqué par un étalement, l'augmentation des services et, plus récemment, par le développement des technologies de la communication.

De nos jours, l'urbain se trouve confronté à un ensemble de problèmes:

² Ceci s'explique d'ailleurs aussi par une différence contextuelle entre Genève et Zurich: dans le premier cas, une grande partie du foncier était en mains publiques, dans le second cas, les terrains étaient quasiment exclusivement propriété privée. Cette différence structurelle ne pouvait être sans effet sur le processus de management.

restructuration économique, étalement, changements dans la composition de la population, augmentation de la mobilité et de la consommation, pauvreté, criminalité et enfin, dégradation des conditions écologiques. Trois problèmes cependant, largement influencés par la compétitivité et la durabilité de l'urbain, doivent être abordés par une gestion locale: la ségrégation, la performance économique, et la durabilité écologique. Ces problèmes doivent être pris en compte par la gestion locale. C'est pourquoi, les infrastructures urbaines, au sens le plus large, sont des éléments importants permettant de déterminer l'efficacité de chaque agglomération urbaine ainsi que sa place dans la compétition économique et sociale, ceci dans un contexte de développement durable.

Les investissements dans les infrastructures urbaines, tels ceux effectués pour l'aménagement des espaces publics, ont une longue durée de vie. Leur mise à disposition ainsi que leur entretien représentent une préoccupation majeure pour les responsables politiques. Il s'agit pour nous de cerner les impacts de ces infrastructures, mais aussi les modes de régulation politique qui leur sont associés. En effet, pendant de nombreuses années, les planificateurs cultivèrent l'illusion qu'ils étaient en mesure d'agir et de contrôler les transformations urbaines, ceci grâce aux instruments de leur propre discipline. Mais les phénomènes urbains récents démontrent à quel point la planification urbaine, en tant que telle, est insuffisante pour guider et gérer les transformations urbaines. De là découle l'idée qu'une gestion urbaine efficace implique de mettre l'accent sur la phase organisationnelle et la sélection des partenaires invités à y participer.

Dès lors, la planification des espaces publics doit être reliée aux modes de gouvernement. L'histoire de la politique urbaine des années 1980 et 1990 est marquée par trois aspects: une constante visée spatiale, une focalisation sur le secteur privé et un rôle des autorités locales de type plutôt non hiérarchique ainsi que des programmes limités dans le temps (Hill, 1994, p. 179). Nous pensons que les politiques de planification traditionnelles ne sont plus à même de gérer une aussi grande variété de phénomènes urbains; une évolution a lieu, d'une planification strictement axée sur des aspects spatiaux, vers une planification plus intégrée permettant d'aborder des variables socioéconomiques, environnementales, institutionnelles et financières. Ceci veut dire que les politiques publiques gérées par «le haut», centralisées et hiérarchisées, sont remises en question et que des processus plus décentralisés, réticulaires et interactifs (par exemple des partenariats privés/publics) sont explorés. Comme *conséquence spatiale*, nous pouvons supposer qu'un type de gouvernement urbain, séparant espace public et propriété privée, n'est plus, dans de nombreuses situations, adéquat pour résoudre des problèmes de planification apparaissant dans des zones urbaines particulièrement complexes.

La perspective de gouvernance telle que nous l'envisageons dans ce chapitre met l'accent sur les questionnements suivants: le *type de gouvernance*

utilisé à Zurich ouest est-il le mieux adapté pour influencer le développement urbain? Comment les *divers groupes d'acteurs* sont-ils connectés entre eux? Et enfin comment les *réseaux d'acteurs* sont-ils impliqués dans les processus de décision politiques et administratifs? En d'autres termes, la gouvernance est-elle un moyen d'influencer directement les processus sociaux, de repousser certaines limites, de poursuivre les interactions entre les acteurs du réseau, et enfin de donner à des réseaux pertinents une certaine autonomie (Kickert *et al.*, 1997)?

Les nouveaux problèmes nécessitent une pratique de planification novatrice, incluant des expériences, l'extension de certaines limites et une nouvelle forme d'organisation. Le point essentiel est sans doute la confiance qui lie les groupes engagés dans l'opération et permet, le cas échéant, une attitude positive orientée vers la résolution du problème. Une fois que le problème d'aménagement est bien engagé, un tel modèle de gestion nécessite des services gouvernementaux, capables de gérer des processus de changements et de travailler à combler l'écart entre les finalités du long terme et les possibilités à court terme (Strauch 1996:85). Ceci veut dire que le gouvernement mobilise des systèmes d'acteurs multiples qui présentent les caractéristiques suivantes:

- aucun acteur ne peut, de façon individuelle, atteindre les objectifs en question et il y a un *marché de décisions*;
- les objectifs sont resitués dans une perspective d'aménagement plus large, ceci afin que chacun puisse y trouver son compte;
- les points de vue évoluent dans le cadre d'un forfait qui offre, au total, davantage de gains que de pertes, ceci pour chaque acteur de la société impliqué.

Peut-on alors, en milieu urbain, rechercher de nouvelles voies permettant d'initier des processus de planification qui donnent la priorité à l'habitat, au travail et au loisirs? Ceci en se souvenant que les projets de planification urbaine représentent une espèce de «vitrine» pour les politiques publiques qui sont particulièrement sensibles lorsque différents niveaux du local à l'international, sont impliqués.

D'un point de vue théorique, il est reconnu par les tenants de cette perspective que les activités de planification urbaine, les prises de décision et de mise en œuvre des projets ne peuvent plus être comprises comme des processus structurés hiérarchiquement. Cette organisation de l'autorité doit être plutôt perçue comme une espèce de constellation d'acteurs politiques, économiques et sociaux plus ou moins connectés entre eux. Il est par conséquent judicieux de suggérer des analyses permettant d'intégrer des dimensions de recherche dynamiques, ceci en accord avec certains aspects de l'*approche en réseaux* (Kenis et Schneider, 1991; Van Waarden, 1992; Scott, 1991). Au niveau concret, l'approche en réseaux s'oriente vers l'analyse des conditions selon lesquelles les divers acteurs sont en mesure de s'entendre afin d'élaborer des

stratégies efficaces et d'atteindre des buts communs. Les réseaux sont envisagés en tant qu'ensemble composé d'une variété d'acteurs, d'intérêts conflictuels et de diverses caractéristiques hautement dynamiques, en tant qu'arène permettant de faire des choix parmi des ensembles combinés d'alternatives orientées sur des problèmes spécifiques, des points de vue divisés, des informations parfois peu claires et enfin une diversité considérable d'objectifs.

L'application de l'approche en réseaux peut contribuer à une meilleure compréhension:

- des déterminants façonnant les *discours* des acteurs faisant partie des réseaux de la planification urbaine;
- des conditions préliminaires et des fonctions des *processus d'apprentissage* survenant durant les cycles des politiques publiques parmi les réseaux décisionnels; ainsi, «la meilleure solution» ne signifie plus nécessairement le succès de l'acteur le plus influent, ou la solution la plus faisable, mais correspond à un accord accepté et institutionnalisé, permettant de générer des solutions qui permettent à chaque acteur de se sentir «gagnant»; les politiques en réseaux représentent de nouvelles formes de collaborations entre l'Etat et la société, intitulées gouvernance.

De plus, certains débats découlent de cette approche axée sur les dimensions changeantes du réseau comme celui du passage de l'exercice du pouvoir «utilisateur de capacité» à «donneur de capacité», c'est-à-dire d'aboutir à un *discours argumentatif* ou de *gestion du réseau* plutôt qu'à des conflits politiques. Une gestion par les réseaux implique l'intégration de nouvelles idées, la mise en lumière des caractéristiques du réseau grâce aux résultats et aux évaluations de la recherche, la stimulation du discours et la facilitation des processus d'apprentissage (Kickert *et al.*, 1997; Klin *et al.*, 1994). Dans ce sens, l'action coopérative n'a pas pour unique objectif de résoudre les problèmes existants, mais vise plutôt à modifier le contexte du réseau, en prenant en considération d'autres politiques publiques ou d'autres acteurs, même conflictuels. En d'autres termes, dans la constitution du réseau, la «qualité pour y participer» est essentielle, sachant que ce mode de gestion souffre d'une double contrainte paradoxale: la prise en compte de l'ensemble des intérêts implique une palette d'acteurs extrêmement large, tandis que le désir d'une solution et l'efficacité de l'apprentissage impliquent de réduire le réseau.

8.3 DE LA DÉGRADATION À LA RÉGÉNÉRATION: LE RETOUR DE L'ESPACE PUBLIC À ZURICH OUEST

8.3.1 Introduction

Le projet d'aménagement de Zurich Ouest doit être considéré comme un des éléments parmi *quatre niveaux de planification*:

1. le cadre d'analyse général est composé de conditions politiques, sociales, et économiques de base comme par exemple la législation fédérale et cantonale et les aménagements socio-économiques de la ville de Zurich;
2. un second niveau est constitué des aménagements urbains et des projets de large envergure influençant le projet de Zurich Ouest;
3. le troisième niveau est celui du projet d'aménagement de Zurich Ouest, qui émergea du Forum de Ville (Stadtforum) et du Groupe d'Impulsion pour la Réhabilitation de Zurich Ouest;
4. les structures de type «micro», telles que celles caractérisant les propriétaires fonciers, les entreprises individuelles, la qualité de vie urbaine et l'histoire locale.

L'histoire de cette zone urbaine peut aussi se lire suivant deux perspectives différentes: une histoire des processus économiques qui marquèrent le développement zurichois, mais aussi une histoire plus morphologique, qui montre en fait la lente émergence des espaces publics.

8.3.2 La zone Zurich Ouest

Le district industriel de Zurich Ouest n'est pas uniquement la zone industrielle du siècle dernier; c'est aussi un ensemble constitué d'infrastructures de logements ouvriers et d'écoles professionnelles. La zone dans son ensemble s'étend de la gare en aval du fleuve sur trois kilomètres tandis que le site industriel au sens restreint (projet d'aménagement de Zurich Ouest) consiste en un kilomètre carré compris entre la Limmat et le principal corridor de développement de la gare. Tout comme dans les autres régions développées ayant subi, dès 1970, le processus de désindustrialisation, la zone qui nous concerne souffrit de la dépression caractérisée par une augmentation de la population étrangère et de groupes socialement défavorisés. La zone se trouve actuellement en voie de reconversion, ceci vers de multiples fonctions: résidentielle, culturelle, loisirs, bureaux, services, entreprises de haute technologie. Cette zone n'était pas jusqu'à présent une référence pour les classes sociales aisées; actuellement, un changement se fait toutefois sentir à travers l'implantation de lofts et d'autres types contemporains de logements. Ainsi, alors qu'une part de la production industrielle ancienne a disparu, des espaces de production de haute technologie, très spécialisés, restent présents. De plus, divers efforts de revalorisations sont déjà en cours, lancés par des entreprises individuelles ou les autorités locales.

8.3.3 L'histoire économique: du déclin à la renaissance

Les problèmes de Zurich Ouest doivent être resitués dans une perspective historique: l'*industrialisation* de la Suisse fut, pendant longtemps, maintenue hors des villes par les corporations. Lorsque leur pouvoir fut aboli, il y a environ deux cent ans, une nouvelle vague d'industrialisation – la production de

machines-outils qui prit la succession du textile – gagna les zones urbaines. A l'époque, l'énergie était encore hydraulique, ceci avant que l'électricité ne rendit les usines indépendantes des moulins. La zone de Zurich Ouest se trouvait à l'origine en périphérie de la ville. Afin de permettre une certaine expansion spatiale, les industries se déplacèrent par la suite vers le bas du bassin de la Limmat, vers la périphérie encore rurale. La nouvelle localisation eut le grand avantage d'être directement accessible grâce au système de transport ferroviaire nouvellement créé. La zone, entre le site industriel et le centre de Zurich, devint l'un des premiers districts ouvriers et de formation professionnelle de la région. Progressivement, la ville grandit tout autour de cette zone, la rendant de nos jours centrale.

Dans les années 1930, la crise économique, puis dans les années 1970, le processus de *désindustrialisation* frappèrent durement la zone en question. Elle devint non seulement l'arrière-cour de Zurich mais, au début des années 1990, les parties proches de la gare centrale se transformèrent en scène ouverte de la drogue, bien connue sous le nom de «needle park». Au milieu des années 1990, cette scène de la drogue fut dissoute par la présence de la police et des services médicaux; peu après, des efforts de régénération de l'espace public ainsi qu'une campagne de marketing furent lancés pour cet espace. Entre la gare principale de Zurich et la zone industrielle, le «Mile culturel» est en train de se mettre en place et des plans pour du logement coopératif sont en préparation. Les zones industrielles devenues obsolètes offrent en effet de multiples possibilités de reconversion.

De nos jours, Zurich Ouest présente des potentialités pour un espace nouveau, unique, moderne et attractif permettant la formation professionnelle, l'innovation, la culture, les loisirs et les sports. Les *changements structurels* dans l'économie zurichoise ont surmonté les impacts de l'industrie sur le tissu urbain environnant. Les industries de la haute-technologie sont en effet propres et «compatibles» avec presque n'importe quel autre usage urbain.

8.3.4 La lente émergence de l'espace public

Des pâturages à la zone industrielle

Le site d'aménagement du projet de Zurich Ouest faisait à l'origine partie de la municipalité de Aussersihl; il fut intégré à la ville de Zurich en 1893. Entourée de voies de chemins de fer, du fleuve et d'un quai, cette zone fut quasiment entièrement constituée de terrain non construit, de terres appartenant à la collectivité: prés et marécages. Les gens se rendaient à l'étang nommé Hard pour y pêcher; il y avait partout des prairies, dans lesquelles les bovins étaient menés au-delà de Whitsuntide, ce qui donna le nom à la région, Pfingstweide (*Tages Anzeiger*, 27.8.1999). Les marécages étaient parfois utilisés comme décharge publique de la ville, parfois ils étaient totalement remplis et transformés en jardins ouvriers.

Figure 8.1 Le cocktail des fonctions urbaines à Zurich Ouest, tel qu'il est envisagé.



Comme nous l'avons mentionné précédemment, les usines situées à proximité de la gare centrale de Zurich, se déplacèrent durant le siècle dernier, en aval du fleuve, le long des voies de chemin de fer, gagnant les zones agricoles de la périphérie. Des entrepreneurs avisés, comme Steinfels (1885), Schoeller (1882) ou Escher Wyss (1889) achetèrent, dès le début, d'importantes portions de cette terre commune située dans la zone de Pfingstweide et y construisirent leurs complexes industriels. Ces nouveaux équipements de production se retrouvèrent donc, à ce moment-là, littéralement dans la verdure. Les allées internes et les espaces verts de l'enceinte industrielle, s'ils n'étaient pas totalement absents, étaient surtout là pour donner une bonne impression.

A l'époque même où la production industrielle se déplaça en aval du fleuve, l'intérêt collectif pour l'espace public se tourna dans une direction opposée: celle du lac et de la vue des Alpes suisses. Des infrastructures permettant la création de quais et de parcs en bordure du lac se développèrent, ceci même avant que la ville, en tant que telle, ne se soit structurée autour de son bassin lacustre.

La rue Hard, située le long de la zone industrielle, fut construite à la même époque. En 1898, une ligne de tramways, tirés par des chevaux, s'ouvrit, menant à ces divers équipements (UNS 1996, p. 89).

Les routes, et plus tard les places, servirent donc, en premier lieu, et de façon quasi exclusive, à la circulation. L'espace extérieur d'une rue ou d'une place ne pouvait en aucun lieu être considéré comme public; il n'avait par

ailleurs aucune valeur en soi et n'invitait pas à l'arrêt (Herczog, p.11). Des arbres ne furent plantés que le long de certaines rues alors que des sites de production industrielle étaient grillagés. Même les entrées, tournées vers les rues principales, n'introduisaient pas une quelconque notion d'espace public.

Premiers espaces publics: stades, centres sportifs et jardins

De la même dimension que les sites industriels eux-mêmes, un ensemble d'espaces publics se développèrent par la suite, localisés entre les industries. Le stade de football, le Hardturm, lieu de prédilection du Club de football des Grasshoppers (dès 1934), devint un centre d'attraction pour le public.

Dans sa proximité immédiate, un peu plus loin à l'Ouest et en aval du fleuve, le centre sportif de Hardthof s'ouvrit au public. Et recouvrant partiellement les zones de décharges publiques situées sur les anciens marécages, se créèrent des jardins ouvriers, derniers restes de l'Allmend, terres communes d'autrefois.

Cultures de l'ombre dans les espaces résiduels

Avec la dégradation des activités industrielles de la seconde moitié du vingtième siècle, l'identité collective d'origine ne fut plus suffisante pour maintenir la cohérence de la zone. Toutefois, les pressions qui s'exercèrent sur celle-ci ne parvinrent pas à évacuer les industries restantes ou, du moins, à réaliser des reconversions à large échelle. Les équipements obsolètes furent négligés et laissés en friche.

D'autres occupants commencèrent à envahir les espaces de cette zone. Des appropriations et réutilisations parfois sauvages, parfois légales débutèrent. Dans les espaces vides, de petites et moyennes entreprises, au faible budget, s'établirent, ainsi que, de façon illégale ou semi-légale, des bars et discothèques, des lieux de rencontre, des studios d'art, etc. Des initiatives de reconversion individuelle, à petite échelle, commencèrent à fragmenter l'espace, transformant certaines parties des équipements industriels existants ou des espaces et bâtiments situés entre les sites de production. Ainsi, de façon incontrôlée, se développa un environnement à vocation essentiellement culturelle, plein de vie et prometteur.

Cette appropriation croissante d'une zone industrielle par le public, en conjonction avec des possibilités croissantes en termes culturel et gastronomique, permirent de soulever, pour la première fois depuis l'occupation industrielle, la question de l'espace public. Des friches et des parcs dans – et hors – des sites industriels furent réclamés par la population.

Dans les années 1980, le district industriel était, du point de vue du public, largement considéré comme une *terra incognita*, surveillée par des gardes, une espèce de territoire défendu. Petit à petit seulement, le paysage industriel avec ses fantastiques salles de production et son caractère brutal devinrent une utopie, une toile pour projeter son imagination, une promesse de possibilités

pour chacun. L'industrie des loisirs et de la culture commença à remplacer la culture industrielle.

Sur le site de l'ancienne usine de textile et de teinture Schoeller, le long de la Limmat, les bâtiments devenus vacants et obsolètes furent loués à divers groupes pour créer des théâtres, des galeries, des ateliers ou des petites entreprises. Avec son programme théâtral et artistique à la fois diversifié et éphémère, la zone devint le nouveau centre de la partie externe du district 5 de Zurich.

Dans la région de Steinfels, les équipements industriels vacants furent loués à diverses petites entreprises dynamiques (architectes, modélistes, épiceries, restaurants). Ce qui était au début qu'une structure provisoire devint, avec le temps, un mélange dynamique et vivant d'appartements, de studios et de petites entreprises, le tout grâce à des initiatives appropriées, de l'improvisation et de la solidarité (*Tages Anzeiger*, 9.3.1998).

Cette diversité incontrôlée fut, au départ, conçue pour n'être qu'intermédiaire, jusqu'à ce que l'industrie devienne si faible que la législation des zones se modifie et laisse le développement tertiaire prendre le dessus. Toutefois, au début des années 1990 et à cause du déclin de l'immobilier et du marché des bureaux, ces prévisions furent retardées.

De nos jours, alors que le marché a repris, certains propriétaires fonciers ont décidé de maintenir au moins certains espaces tels quels. En 1999, Sulzer-Escher Wyss déclara: «Jusqu'à ce que de nouvelles constructions ne se réalisent, les bâtiments, de nos jours obsolètes, seront loués à d'autres groupes, formant des niches pour des usages temporaires (Areal 1/99)». Et pour certains de ses équipements, l'entreprise signa des contrats, à court et moyen terme, avec des institutions culturelles (théâtres, club de Jazz comme le Moods, galeries d'art et musées).

L'ouverture des espaces publics: des réseaux de communication à l'appropriation

Le district industriel comprend un ensemble d'infrastructures lourdes. Au sud, se trouve la principale voie de chemin de fer de Zurich; à l'est, il est entouré du Hardbruecke, un segment autoroutier surélevé menant à l'aéroport. En outre, deux viaducs ferroviaires passent à travers le district; enfin de l'ouest, l'autoroute principale menant à Berne pénètre la ville à travers le district. Tout ceci a donc des répercussions considérables en termes de nuisances sonores.

Les usages des routes existantes – circulation, transport des marchandises – suscitent des oppositions croissantes. Aux yeux de la population, les routes ne sont plus seulement des «canaux de communication» mais ont pris une nouvelle signification en faisant partie du système d'espaces publics, ceci au sein d'un district urbain dynamique et aux usages mixtes.

Des initiatives publiques et privées tentèrent, de façon répétée, de trouver

de nouvelles voies pour s'approprier, collectivement, l'espace situé sous le Hardbruecke. En 1998, un projet fut lancé, pour, d'une part, l'améliorer grâce à une navette de bus allant à la gare proche et à la mise en place d'éclairage public; d'autre part, l'on proposa de déplacer les places de parking vers le bord de la route afin de libérer le centre pour des spectacles, des événements, ainsi que pour les piétons. «L'atmosphère sous le pont deviendrait ainsi comparable à celle d'une place villageoise: marchés du soir, restaurants et événements attireront des visiteurs» (*Tages Anzeiger*, 20.6.1998).

Le passage souterrain (datant du début des années 1970) à la place Escher-Wyss fut pendant longtemps considéré comme crasseux, dangereux, un fiasco du point de vue de la planification urbaine. Les murs se trouvaient couverts de graffitis et les toilettes étaient répugnantes. Durant la journée, des drogués occupaient l'espace; pendant la nuit, c'était le refuge des sans-abris. Bientôt, ce lieu fut abandonné et dut être remplacé par des passages piétons à niveau.

La municipalité se demanda alors comment elle pourrait se débarrasser du passage souterrain. Le Canton ordonna toutefois son maintien: l'aménagement dans la zone Schoeller, et particulièrement le stade prévu, pouvaient radicalement changer la situation de la circulation sur la place Escher-Wyss, et nécessiter l'usage du passage souterrain.

Par la suite, ce passage crasseux devint populaire. Un jeune restaurateur voulut installer un restaurant dans ce lieu. «L'espace souterrain est situé en profondeur mais il est large et étrangement attractif. Son vide est un grand atout, sa forme ronde et sa construction compacte lui confèrent une aura mystérieuse. Ses accès, en forme de pattes d'araignées, rendent cet espace vraiment particulier».

Que ce passa-t-il alors? Les artistes, fatigués des lieux établis, recherchèrent des espaces ayant davantage de caractère. Ils les trouvèrent dans des salles de production, des canalisations ou des passages souterrains. De nos jours, la demande pour ces derniers est forte; de multiples événements s'y déroulent chaque année, ceci durant plusieurs semaines: expositions sur l'art du recyclage, installations sonores et spectacles de théâtre. Le passage souterrain est ainsi devenu un lieu branché, reflétant un style de vie urbain particulier (*Tages Anzeiger*, 31.8.1999).

Depuis de nombreuses années, une idée ressurgissait dans chaque agenda politique et elle fut alors promue par de nombreux artistes et autres personnalités: maintenir, dans la mémoire collective, les espaces publics zurichois en déplaçant, temporairement, certains monuments historiques. En 1993, Rudolf Schilling, directeur des Beaux-Arts déclara: «Les statues historiques d'origine de la ville doivent enfin être déplacées dans le district 5, paradis des dealers de drogue de Zurich, afin qu'elles puissent s'occuper de ce lieu. L'Etat se doit d'intégrer ce district, montrant que la Ville et son gouvernement n'ont pas oublié cet espace situé au-delà de la gare» (*Transit* 1999, p. 29).

En 1998, une nouvelle possibilité se présente, permettant à ces monuments

de quitter leurs piédestals: l'aménagement de Zurich Ouest. Les quatre statues de bronze représentatives de la société bourgeoise (Alfred Escher, Johann Heinrich Pestalozzi, Hans Waldmann et Ulrich Zwingli) «visitèrent» le nouveau district, tendant ainsi une passerelle virtuelle entre la Zurich d'aujourd'hui et celle de demain... Les figures historiques «renversées» devinrent ainsi partie intégrante d'un nouveau spectacle grandiose, celui des rêves métropolitains (*Transit* 1999, pp. 29, 31).

Au sein du district industriel lui-même, les espaces publics sont encore rares. Ceux existants, sont généralement grillagés et uniquement accessibles à une petite portion de population (jardins ouvriers, équipements sportifs). Les uniques véritables espaces publics ouverts à tous se trouvent dans des lieux périphériques: Josefwiese, Hardhof, Limmatuferweg. Le potentiel récréatif du fleuve n'est pas vraiment exploité. L'espace et les niches destinés aux loisirs des ouvriers du site sont rares. C'est pourquoi, l'identification au district reste difficile. En 1995 toutefois, la situation des espaces publics du district, avec les réutilisations particulières de certains équipements dans la région de Steinfels-SEW et Maag fournirent des espaces pour diverses activités: galeries d'art, théâtres, salles de concert, cinémas. Ces usages, souvent temporaires, ont leurs propres qualités et contribuent à l'attractivité générale. Ceci rend le district intéressant du point de vue des investissements et concourt, à travers d'autres usages, à encourager une exploitation ultérieure du lieu.

Pourtant, avec un aménagement urbain si dynamique, une question sociale se pose: qui peut encore vivre là? Le marché domine; à long terme, seuls ceux qui sont en mesure de payer le prix du terrain en hausse auront une chance. Actuellement, le district 5 est encore un lieu de travail, de logement et de rencontre pour divers groupes de population, particulièrement de non-privilegiés. Ces derniers non seulement trouvent et occupent l'espace, mais construisent aussi, de façon active, des réseaux sociaux et professionnels. Si ces groupes sont expulsés, la qualité du district et ce qui est reconnu comme «charmant» par les groupes les plus aisés, risquerait bien de disparaître (*Transit*, 1999). Une question, de type politique, reste aussi posée: comment ces besoins en espaces publics pourront-ils être pris en compte dans le processus d'aménagement?

8.4 ZURICH OUEST: NÉGOCIATIONS ET DÉCLARATION D'INTENTION

Le processus de négociation, quoique remarquablement flexible, ne s'est pas déroulé dans un vide institutionnel. De même, il s'est appuyé sur un réseau d'acteurs structuré au cours du projet. Ce sont ces différents aspects qu'il s'agit de reprendre avant de pouvoir évaluer cette politique et les divers rôles des espaces publics dans l'aménagement urbain.

8.4.1 Le processus

Le processus de décisions a son origine dans un conflit, profond et irrésolu. Les *structures du conflit* eurent de multiples facettes: gauche versus droite, milieux environnementaux versus milieux économiques, autorités municipales versus gouvernement cantonal, milieux économiques versus habitants, etc.

Ces conflits doivent être replacés dans un contexte plus large. Le monde des professionnels de l'espace apparaît comme marqué par l'incertitude, ceci pour de multiples raisons. La plus importante réside peut-être dans la constatation suivante: les répercussions des aménagements irréversibles sont masquées par le laps de temps, forcément bref, durant lequel les acteurs interviennent et contrôlent le processus. En outre, les dimensions suivantes se sont, le plus considérablement modifiées dans les zones urbaines suisses (Schenkel et Serdült, 1999):

- Les *structures* relatives aux problèmes urbains ne correspondent plus aux structures décisionnelles des niveaux fédéral, cantonal et local; les structures du problème et celles de ses répercussions divergent: l'origine d'un problème se trouve par exemple ancrée, non pas dans la ville elle-même, mais dans son agglomération. De par la complexité des politiques suisses étroitement imbriquées les unes avec les autres, les villes ne sont plus en mesure de résoudre, par leurs propres moyens, les problèmes qui surgissent. Ainsi, par exemple, d'importants problèmes de circulation se posent, mais les solutions appropriées pour les résoudre relèvent de la compétence des autorités cantonales et fédérales.
- Les *processus étatiques* «par le haut» deviennent de plus en plus inefficaces; les gouvernements municipaux se sentent surchargés, sous pression financière et manquent d'autorité légale. Ils n'ont pas d'autre alternative que de dépendre de la participation de nouveaux groupes d'acteurs; par ailleurs, les groupes économiques estiment que la politique urbaine reste dans l'impasse aussi longtemps que l'Etat demeure le seul responsable.
- Les *stratégies sectorielles* développées pour résoudre les problèmes liés aux politiques sont de plus en plus inefficaces; l'origine d'un problème se trouve souvent ailleurs, dans un autre champ d'action. Les encombrements de la circulation ne doivent, par exemple, pas être résolus grâce à la construction de nouvelles routes, mais par une meilleure politique spatiale et grâce à des motivations fiscales. De nouveaux types de programmes sont à envisager, orientés vers les processus et largement coordonnés.

En 1991, les électeurs de la ville de Zurich soutinrent la proposition du gouvernement municipal pour développer un plan de zone. Mais sa mise en œuvre fut bloquée par de multiples recours provenant des propriétaires et de l'opposition politique bourgeoise. L'une des principales critiques concerna

l'accent trop important porté à la préservation de terrain pour un usage industriel. Le gouvernement municipal avait en effet mis en place d'importantes restrictions permettant d'agir contre l'évolution spéculative des espaces de bureaux. Un nouvel usage des terrains industriels ne pouvait être possible que sur la base d'accords particuliers entre les propriétaires et les autorités locales, ce qui donna lieu au *Gestaltungsplan*. L'idée de ces zones industrielles fut aussi d'éviter que de petites et moyennes entreprises industrielles ne soient contraintes de s'en aller à cause de la valeur immobilière croissante.

Afin de surmonter le blocus des recours et des oppositions, face à ce nouveau plan de zone, le Canton de Zurich publia, en 1995, un nouveau règlement de zones. Il offrit une liberté d'usage du sol accrue, ceci dans d'importantes sections de la ville. A long terme, ces «zones centrales» devraient permettre de renforcer et de garantir la position compétitive de la ville et du canton face aux autres métropoles d'Europe.

Le Maire de Zurich créa le *Forum de Ville*, sorte de plate-forme de rencontre pour divers groupes d'intérêts, ceci afin de discuter les problèmes rencontrés à Zurich Ouest, ainsi que les solutions pour y remédier. Certaines recommandations furent émises en été 1997; la principale d'entre elles mit en évidence le fait que les projets de revalorisation et d'aménagement doivent être différenciés, selon les potentialités spécifiques de chaque partie de la zone; par ailleurs, les projets doivent être abordés selon un processus coopératif. Un tel processus coopératif engagerait les groupes intéressés et concernés par les problématiques de chaque zone. La capacité organisationnelle devrait être doublée d'une conception et d'une stratégie de développement urbain durable. Toutefois, formuler une conception est une chose, mais la mettre en œuvre en est une autre.

Le Forum de Ville mit en place deux groupes qui furent en mesure de transformer les suggestions des participants en des projets et des actions concrètes:

- Le *Groupe d'Impulsion de Zurich Ouest* (IGA) qui fut prévu pour lancer divers types de petits projets permettant d'améliorer l'attractivité de la région.
- Le *Groupe des Propriétaires* qui s'engagea dans une planification coopérative et dans un effort d'aménagement commun avec la municipalité zurichoise.

L'initiative des propriétaires, qui mena au projet d'aménagement de Zurich Ouest, se caractérisa par certaines grandes lignes d'action; elle permit en effet de:

- Lancer un *processus* selon lequel diverses capacités humaines, des initiatives privées et un gouvernement local sont mis en commun de façon optimale, ceci afin de définir des buts d'aménagement, de consolider un plan d'action, à court et moyen terme, et d'obtenir rapidement les premiers résultats.

- Prendre en considération, pour le financement des infrastructures, à la fois l'évolution du marché foncier et les possibilités de l'Etat et de la municipalité.
- Mettre en place un *design urbain* qui mobilise l'intérêt des investisseurs et des particuliers de la région et soutienne l'émergence d'une nouvelle identité collective.
- Générer une *gestion qualitative de la zone* qui implique, de façon interdépendante, la municipalité, les habitants et les entrepreneurs privés.
- Mener une *campagne de marketing économique de la zone* tout en maintenant une politique structurelle diversifiée selon les diverses activités économiques de la région.
- Développer l'attractivité du *paysage fluvial* et du «Mile culturel», qui relie la zone d'aménagement au reste de la ville.

Le but général consista à harmoniser l'important spectre d'activités urbaines pour en faire un cocktail attractif de possibilités et d'usages. Pour atteindre ces objectifs, les propriétaires se tournèrent vers les services de l'administration municipale engagés dans l'aménagement du territoire urbain. Ainsi, le processus de coopération effectif débuta au printemps 1998.

8.4.2 La déclaration d'intentions et le concept d'aménagement

Le processus d'aménagement de Zurich Ouest a débouché sur un document écrit, consistant en une description du processus, la déclaration d'intention et le concept d'aménagement, avec les plans appropriés d'utilisation du sol et de circulation (Güller *et al.*, 1999).

Cette déclaration d'intention représente un certain changement politique et elle est le résultat du processus d'apprentissage. En un mot, elle met en exergue quatre points importants:

1. *Les objectifs* relèvent d'une coopération efficace en vue d'un aménagement attractif sur le long terme et de qualité urbaine. Le potentiel du marché, aussi bien que la faisabilité politique et légale, doivent être considérés. Une proposition pour la conversion de la déclaration d'intention en une directive sanctionnée politiquement, sera soumise au parlement. D'ici là, le concept prenant en compte toute la zone doit être complété avec des règles relatives à la propriété: chaque propriétaire foncier doit connaître l'arrière-plan légal de ses projets de développement.
2. *Les directives relatives* au développement durable doivent être comprises comme des activités attractives et rentables, ceci en termes de compétitivité internationale, d'infrastructures et d'espaces publics en accord avec l'environnement, et tenir compte de la participation, de la transparence, de la sécurité,

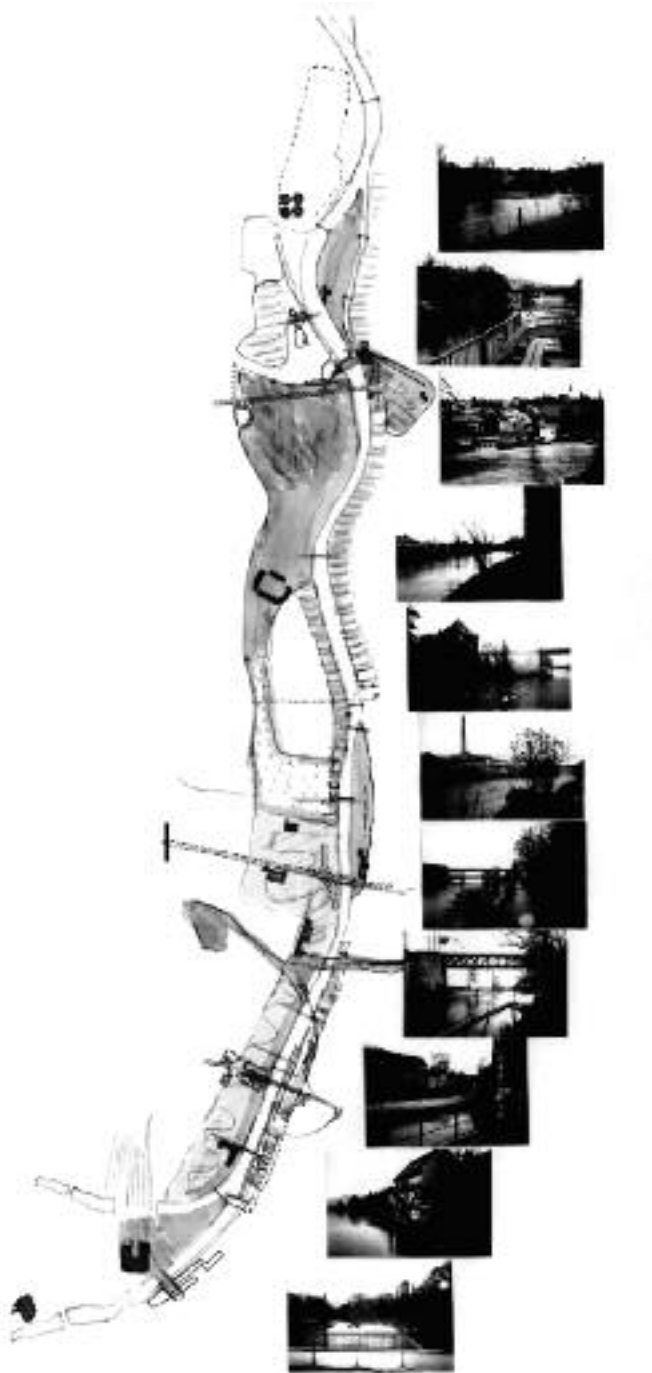


Fig. 8.2 La conception d'un futur paysage fluvial, présentée au Forum de Ville, en tant que repère dans l'effort de revalorisation.



Fig. 8.3 La conception d'un futur paysage fluvial, présentée au Forum de Ville, en tant que repère dans l'effort de revalorisation.

de la qualité urbaine, en conformité avec la loi, et de la gestion des ressources. Ces directives exigent de la flexibilité, une certitude légale, des prises de décision efficaces, et des formes spécifiques de financement des infrastructures. Elles sont détachées du cadre légal, l'accent est mis sur la conformité au marché, la coopération, le développement durable et une politique d'information.

3. Les propriétaires fonciers et les représentants du gouvernement municipal doivent constituer une «*Conférence pour la planification coopérative de l'aménagement de Zurich Ouest*». Des groupes doivent élaborer des modèles de financement et de marketing pour les infrastructures. Les autorités coopèrent avec les propriétaires fonciers, en dans des cadres légaux. Des tiers seront intégrés étape par étape.

4. *Le concept d'aménagement* est la première étape vers une implantation du projet. Il lie les projets privés (travail, habitat, sports, loisirs, culture, logistique) à la planification d'infrastructures publiques (écoles, espaces verts, espaces publics, circulation). Il implique le respect des intérêts et les aménagements dans des zones adjacentes. Un changement s'opère, de la poursuite d'objectifs individuels, vers celle d'une identité commune et de buts interdépendants. Le développement durable est formulé de façon «positive» afin d'attirer des investisseurs potentiels.

8.5 LES ESPACES PUBLICS: UNE PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE

8.5.1 Liminaire

L'espace public constitue une problématique centrale dans la négociation: il est prévu d'étendre l'espace public de la gare centrale, le long du paysage fluvial, jusqu'à la zone de Zurich Ouest, incluant le Mile culturel. Cet espace devrait interconnecter l'espace privé et fournir une nouvelle identité à la zone, ceci grâce aux niches et aux réseaux verts. Certaines rues pourraient devenir des boulevards verts; des petits espaces et des chemins publics seront structurés entre les bâtiments. Des efforts de valorisation importants doivent être menés près de la station de chemin de fer Hardbrücke. Sur des zones comme le Hardturm, Schoeller, et le SEW, une ouverture vers le fleuve de la Limmat doit être envisagée.

L'espace public doit ainsi être considéré comme l'un des sujets centraux de la négociation entre les divers acteurs impliqués dans le processus d'aménagement de la zone. Mais la manière dont il intervient dépend de ses fonctions, autant que de la mise en œuvre elle-même.

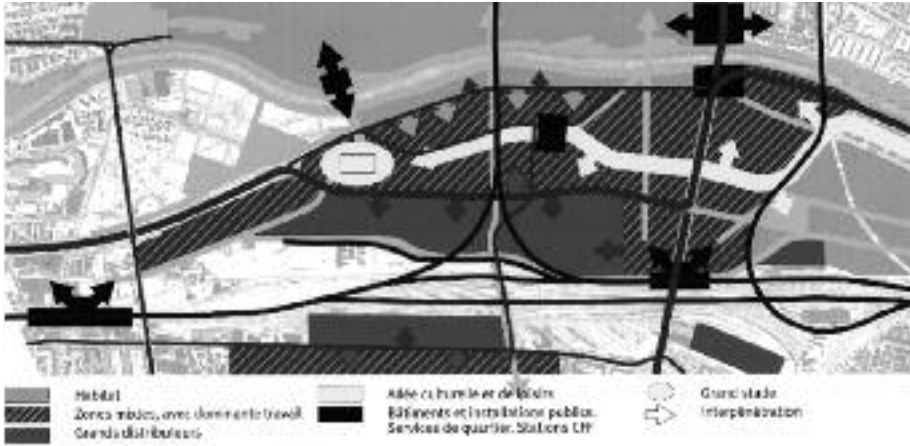


Fig. 8.4 Concept de développement – le plan

8.5.2 Les fonctions de l'espace public

Nous avons vu que les fonctions des espaces publics sont multiples. D'un point de vue de planification, les dimensions suivantes des espaces publics ont toutes joué un rôle dans la négociation et doivent par conséquent être discutées.

- L'espace public peut d'abord, paradoxalement, être utilisé pour fermer une zone donnée. Ce fut par exemple le cas dans la période industrielle où le réseau viaire délimitait une zone à usage industriel, grillagée, représentant une espèce de *cité interdite*.
- L'*accessibilité* de l'espace public doit être assurée pour les divers segments de la population (ouverture partielle et totale). L'espace public à Zurich Ouest doit, par exemple, être ouvert à tous ceux qui y travaillent et y habitent, mais il n'aurait aucune fonction spécifique pour des groupes plus larges de la population urbaine. Par ailleurs, l'espace public dans une partie de Zurich Ouest pourrait constituer une partie d'un établissement et fonctionner en tant que surface commerciale, impliquant la fermeture durant la nuit, évitant ainsi les visiteurs indésirables pour les promoteurs. A contrario, on doit imaginer l'exigence d'un espace public ouvert en permanence à toutes les couches de la population et usagers.
- L'espace public comme *expression de la volonté publique* afin de promouvoir des fonctions d'intérêt public (écoles, parcs, liens fonctionnels entre diverses zones, zones piétonnes, etc.).
- L'espace public en tant que «*colonne vertébrale*» du design urbain, comme élément quasi stable du schéma d'aménagement, en contraste avec les autres activités qui réagissent aux fluctuations du marché. Dans ce cas,

l'espace public est lié de façon tellement étroite aux fonctions urbaines privées desservies, que son design dépend des investissements et des aménagements privés.

- L'espace public comme moyen d'*équilibrer les intérêts* des divers groupes qui sont activement engagés ou concernés par un projet d'aménagement de la zone. Dans ce cas, il peut être objet de troc.
- L'espace public, en tant que sujet de *régulations de zone* ou accord entre des partenaires publics et privés de l'aménagement, ce qui implique des modes de financement.
- Création et maintenance de l'espace public comme tâche publique, privée ou *partagée*.

Ces quelques points montrent les différents intérêts en jeu autour de la question des espaces publics. Ils montrent aussi que la question du financement de biens collectifs n'est pas immédiate dans de tels partenariats publics-privés, a fortiori quand la réalisation ne se fait pas en un seul jour et que l'entretien de ces espaces, sur le long terme, constitue aussi un enjeu. Ceci dit, d'autres dimensions surgissent encore au cours des débats, liées notamment à la mise en oeuvre.

8.5.3 Les questions de mise en œuvre

Espaces publics globaux ou morcelés?

Les différents propriétaires fonciers des zones industrielles planifièrent, ou débutèrent, la conversion des zones respectives de façon individuelle, à des rythmes divers, et avec des buts indépendants.

Les équipements Schoeller le long du fleuve, formèrent, durant quelques années, le nouveau centre de cette partie du District 5 de Zurich, à cause de ces multiples, et à la fois éphémères, théâtres et programmes artistiques, puis ils furent complètement démolis. En 1998, au bord de la Limmat Ouest, un complexe résidentiel et commercial fut achevé à sa place. Son slogan publicitaire dit: «Calcutta est au bord du Gange, Paris sur la Seine, Le Caire au bord du Nil; Londres a la Tamise, Rome le Tibre, et Zurich Ouest... la Limmat». L'aménagement vise à capitaliser la proximité attractive du paysage fluvial: «vivre et travailler dans un cadre idyllique, directement au bord de l'eau et pourtant au cœur de la cité» (*Synergo*, 5/98, p. 15). L'arrangement du complexe crée un large espace libre le long du fleuve, s'emboîtant avec lui. Et il offre la possibilité de continuer le chemin public et celui des pêcheurs. Le bâtiment linéaire plus proche du fleuve est surélevé; ainsi, «une fenêtre du fleuve» haute de trois étages s'ouvre pour les bâtiments le long de la route à l'arrière de la zone (Albers, 1996).

Dans la zone d'aménagement de la brasserie de Løwenbrau, les cours intérieures furent placées sous protection dans leur environnement spatial original, incluant leurs façades environnantes. Elles furent transformées en surfaces de loisirs pour les employés des bâtiments; c'est pourquoi le sol fut recouvert de verdure.

Le propriétaire et l'aménageur de l'enceinte de Hardturm prévoyèrent d'équiper le site dans son ensemble pour répondre aux demandes en termes de sports, loisirs, et culture: le stade existant devait être remplacé par un équipement de sports fermé. Un complexe incluant des restaurants, un fitness, des magasins de sports, des cinémas et d'autres équipements culturels et éducatifs, ainsi qu'un hôtel furent prévus afin de compléter les équipements sportifs.

Le plan d'aménagement de 1989 pour la zone de Sulzer-Esche Wyss contenait trois grandes surfaces publiques. La zone devait être ouverte et connectée aux districts et zones environnantes, sans être envahi, dans ses secteurs intérieurs, par le bruit provenant des infrastructures.

L'espace fluvial comme épine dorsale

Le fleuve de la Limmat, en tant qu'espace linéaire et vert, constitue un atout intéressant pour la population de l'ensemble de la ville. Pour le groupe de travail «Groupe d'impulsion pour la revalorisation de Zurich Ouest», un des aspects importants est l'espace public le long du fleuve. «Les rives du fleuve peuvent devenir un jour, à nouveau, tout aussi populaires que les rives du lac le sont aujourd'hui. Les chemins des deux côtés du fleuve doivent devenir accessibles et en continuité, des ferries et des pontons doivent être établis, et des chemins éducatifs généraux introduits. Le viaduc ferroviaire obsolète doit être transformé en une nouvelle connexion pour piétons et cyclistes, les arches du viaduc doivent être utilisés pour des petits business et des événements socioculturels. Les espaces de rues doivent être rendus plus attractifs grâce à des mesures stratégiques (éclairage, expositions, nouvelle verdure)» (*Tages Anzeiger*, 11.12. 1997).

Au début de l'année 1997, le Forum de Ville proposa d'organiser, pour l'année suivante, une exposition sur les jardins, le long du fleuve de la Limmat. Cet événement devait lancer la 7^e année de réévaluation de la zone longeant la Limmat, entre le Platzpitz parc et la limite ouest de la ville, grâce à un schéma liant les espaces verts et publics, aussi bien que les interventions architecturales et culturelles. Une ceinture verte comme celle-ci, le long du fleuve, devait servir à motiver les investissements et à attirer de nouveaux habitants dans les districts urbains adjacents, principalement l'ancien district industriel de Zurich Ouest. Le programme serré devait encourager les initiatives appropriées, l'efficacité et la coopération de tous les partenaires et groupes impliqués. «L'espace fluvial doit devenir une zone de loisirs pour les habitants et les travailleurs des districts adjacents (comblant ainsi le manque d'espace public, particulièrement sur la rive gauche du fleuve). Zurich devrait,

dans le futur, non seulement être perçue comme une ville-lac mais aussi comme une ville-fleuve.»

Les idées pour l'exposition sur les jardins devaient coïncider avec le zonage existant et les régulations sur les bâtiments, et ne pas introduire d'utopies. Plutôt que d'être un étalage de fleurs, l'exposition devait clarifier localement les possibilités en termes d'environnement bâti et paysager le long du fleuve.

«Un objectif à long terme est d'établir définitivement des cheminements piétons et cyclistes continus, entre la gare centrale et les limites de la ville, des deux côtés du fleuve. Des connexions attractives entre ces chemins et les districts urbains adjacents devront mener les gens vers l'eau». (*Tages Anzeiger*, 20.6.1998).

Planification coopérative pour le district ou réseau d'espaces publics de la ville?

Dans un district aussi important que Zurich Ouest, l'espace public n'est probablement pas tant une question locale que globale. Sa signification et ses fonctions touchent le district dans son ensemble.

Une part importante de l'initiative commune, dans une approche de planification coopérative, fut l'intégration du nouveau district urbain dans le système d'espaces publics de la ville. L'espace public est ici à la fois un instrument de planification et de marketing, du moment qu'il garde sa cohérence au district et le connecte à ses environs.

La stratégie de planification coordonnée de partenariat public-privé, destinée à l'ensemble du district industriel, à la place d'opérations individuelles provenant de propriétaires fonciers, eut comme principal objectif la création d'un espace public dynamique incluant toutes les infrastructures publiques (mobilité individuelle-transport public, commerces, sports, culture, éducation, espaces de rencontres, etc). Il pouvait ainsi fournir au district une image suffisamment attractive pour attirer les investissements souhaités, mais aussi des avantages en retour, à commencer par les aspects financiers.

L'impact positif des gares de chemins de fer, pas seulement comme nœuds de trafic, mais aussi comme éléments centraux d'espaces publics, ne fut presque pas débattu. La gare existante de Hardbruecke et la nouvelle gare prévue au centre de Zurich Ouest, sont, sous une forme ou une autre, présentes dans toutes les propositions pour l'avenir du district. Les trois projets proposés, en 1998, par des consultants de la planification: Ernst Basler Partner/Max Dudler, Morger/Degelo, et OMA, pour le futur aménagement global de l'ancien district industriel, utilisent chacun, d'une façon très différente, l'espace public.

Dans le *projet EBD/Dudler*, un parc central rempli de bâtiments dont certains sont publics, mais dont la majorité est privée, forme l'épine dorsale et la structure spatiale de base du nouveau district, fournissant à Zurich Ouest une

nouvelle identité. Ce parc s'étend de la route principale surélevée du Hardbruecke au stade de Hardturm, passe sur la droite à travers les zones de Sulzer-Escher-Wyss encore partiellement utilisées industriellement, et est directement entouré de routes principales. Cette zone centrale doit contenir le nouveau grand stade et d'autres bâtiments publics, mais aussi des gratte-ciel et une série d'espaces publics.

Dans le *projet Morger/Degelo*, un réseau local d'espaces publics de petites dimensions prolonge le réseau d'espaces publics de la partie adjacente du District 5. La cohérence interne de la zone est basée sur la mise en réseau des espaces libres publics en présence.

Dans la *proposition de OMA*, la programmation culturelle et les activités remplacent l'espace public! De plus, le projet insiste sur le caractère public des fonctions commerciales. Le périmètre d'investigation est étendu pour permettre d'inclure les voies de chemin de fer. La gare centrale de Zurich est déplacée vers l'ouest, laissant certaines parties des voies de chemin de fer libres en vue d'aménagements urbains: logement et loisirs dans un environnement de parc. Avec ce déplacement, les districts 4 et 5, à présent sur les côtés opposés du chemin de fer, peuvent finalement être reliés entre eux.

Le concept d'aménagement pour Zurich Ouest tel qu'il fut publié après consultation de EBP/Dudler, Morger/Degelo, et OMA, inclut les éléments concernant l'espace public suivants:

- Réévaluation des espaces libres et verts grâce à une bonne qualité de projet et à la mise en place d'un réseau d'espaces, reposant sur les structures existantes, comme l'espace fluvial et les nouveaux espaces publics dans chaque zone.
- Stock d'espaces publics, pour des usages futurs, suffisant et satisfaisant en termes qualitatifs; création d'espaces publics contigus plus étendus.
- Réseau d'espaces publics attractif relié aux espaces publics environnants (fleuve, Hardhof, Josefswiese) et liens avec les districts adjacents, au-delà du fleuve et des voies de chemins de fer.
- Réseau cyclable.
- Boulevard urbain dans la rue de Pflingstweid contenant d'amples espaces piétons et des lignes de tramways (*Synergo*, 1999).

Suite à la phase de planification coopérative mentionnée précédemment, les groupes impliqués tentèrent d'appliquer les connaissances acquises à ce moment-là à leurs propres zones.

En octobre 1998, une proposition pour la zone de Maag montra clairement l'intérêt de ces groupes pour un espace public attractif considérable tout autour de la gare adjacente au Hardbruecke: une place en contrebas comme accent urbain et plateau d'accueil. De là, un axe piéton en diagonale amènerait les gens dans la zone et ensuite à l'intérieur du reste du district (UR 1998).

La zone de Hardturm fut destinée, après de vifs débats opposant la ville et les propriétaires fonciers concernés, à accueillir le nouveau stade de football, remplaçant l'actuel stade Hardturm des Grasshoppers, de même que le Letzigrund de l'autre côté de la voie de chemin de fer. Suite à un concours d'aménageurs, la proposition du vainqueur – actuellement fortement débattue – pose la question d'un espace public commercialement asphyxié ou d'un lieu social de rencontres pour des groupes particuliers de visiteurs.

8.5.4 Espaces publics: objets et éléments de négociation

De façon tout à fait surprenante, toutefois symptomatique, la promotion publique d'aménagements urbains dans les médias ne mentionne presque jamais les espaces publics. Paradoxalement, la seule partie directement publique du réaménagement du district est, du point de vue de la population, de moindre importance. L'espace public est considéré comme un simple «reste» situé entre des bâtiments privés ayant une certaine «valeur».

La culture est beaucoup plus efficace pour promouvoir un nouveau district urbain: l'importante variété d'usages culturels joua un rôle important dans l'aménagement de Zurich Ouest, attirant un large public diversifié permettant de dynamiser le district. Tout commença avec de l'art et des spectacles alternatifs: des initiatives isolées, des galeries et des théâtres s'installant dans les salles de production industrielles obsolètes. Après eux, arrivèrent le Centre de Technopark R&D, le Cinéma Multiplex, la continuation du Mile culturel, dans et au-delà de la zone de la brasserie de Loewenbrau, et les studios de TV de TeleZüri. A présent, les nouveaux atouts de la ville, le théâtre et le Moods Jazz Club, se sont établis et vont attirer encore davantage de gens. Des aménagements résidentiels attractifs, tels la «LimmatOuest», au bord du fleuve, garantissent que la zone ne va pas seulement abriter des divertissements mais va aussi devenir un espace de logement (*Tages Anzeiger*, 4.9.1999).

Dans les débats de la phase de planification, mais aussi ultérieurement, la question du rôle de l'espace public fut souvent soulevée, reliée à l'idée suivante: l'espace public deviendrait une structure de base et un instrument pour guider l'aménagement urbain et permettrait de lier les intérêts propres aux aménagement individuels (provenant d'investissements privés) avec des interventions publiques.

Dans la zone de Zurich Ouest, l'espace fluvial de la Limmat, le Mile culturel à travers la partie haute et basse du District 5, et le Mile sportif vers l'Ouest, servent la ville dans son ensemble et la maintiennent cohérente à une plus large échelle. Ces espaces publics ne constituent pas seulement des problématiques de planification, ils sont aussi des problématiques politiques et sont utilisés pour mettre en valeur et faciliter la réalisation des intentions complètes de l'aménagement urbain pour l'ensemble de Zurich. L'un des anciens handicaps de Zurich, le manque de connexion spatiale entre les Districts 4 et 5 de chaque côté des voies de chemin de fer, doit être une question débattue

dans tous les projets d'aménagement relatifs aux espaces publics et infrastructures du District 5. Toutefois, aussi longtemps que les voies de chemins de fer ne seront pas déplacées, la connexion sera toujours difficile à réaliser. Enfin, l'accent porté sur l'espace fluvial de la Limmat est l'expression d'un désir de déplacer le centre d'intérêt, porté au lac exclusivement, vers celui du fleuve et du lac simultanément.

Dans ce débat, la dimension écologique est aussi présente et pèse sur les allocations de ressources. La zone du Letten supérieur (anciennes voies de chemin de fer, actuellement un espace public, sur la rive droite du fleuve) devra se transformer, par étapes, en une espèce de parc public, la modifiant en une niche écologique. Les voies de chemin de fer de la gare centrale de Zurich constituent aussi un habitat pour de nombreuses plantes. Pour l'ensemble de l'ancien district industriel se pose la question de savoir comment la pollution du sol, provenant du passé industriel, doit être gérée. Des efforts sont menés individuellement; cela est particulièrement important, car dans plusieurs cas, la structure des anciens lieux de production est telle qu'il s'agit de transformer des sites industriels hautement pollués, en espaces publics et places propres. Mais ceci aussi a un coût qu'il faut négocier.

8.6 CONCLUSION

En conclusion, reprenons dans un premier temps l'évaluation du processus par rapport aux critères envisagés: la mise en place d'une politique d'intégration entre les acteurs et l'importance cruciale des espaces publics.

Le Forum de Ville pour la revalorisation de Zurich Ouest a rempli les conditions relatives à la variété du réseau, mais il présente certains déficits concernant la stabilité. Il a inclus toutes sortes de groupes d'acteurs, fut négocié et supervisé par des experts et a couvert un périmètre de planification étendu, mais sa durée d'action fut relativement courte et il n'a pas eu l'autorité de prendre des décisions substantielles. Le Forum de Ville prit la forme d'un «briseur de glace» et ouvrit la voie à d'intensifs collaborations concernant de multiples dimensions de la politique urbaine.

La phase initiale du *projet d'aménagement de Zurich Ouest* avait clairement une atmosphère de séminaire et elle était liée aux projets concrets. Cependant, sa représentativité, sa légitimité et sa transparence furent mises en doute. Les désaccords concernant les points de vue gouvernementaux et économiques ne furent pas surmontés. Mais il y a toutefois de bonnes chances que des négociations futures réussissent, ceci dans la mesure où elles demeurent orientées vers une base commune, base que les participants du réseau ont créée durant la période de formulation de la politique. Cependant, le gouvernement local devra aligner ses stratégies aux politiques cantonales, du fait que des représentants cantonaux étaient absents durant le processus de négocia-

tion; on peut s'attendre à ce que de nouvelles négociations soient nécessaires, durant la phase d'implantation.

Il n'existe pas de réponse facile à la question qui consiste à savoir si appliquer strictement la loi est une mesure plus efficace que mener des négociations au sein de réseaux visant à l'autoresponsabilité et aux accords spontanés. Si nous étudions les critères concernant le changement de régime de la politique urbaine, nous pouvons conclure que le projet d'aménagement de Zurich Ouest a opéré le passage d'anciennes traditions de gestion urbaine vers de nouveaux concepts de planification.

1. *De quoi s'agit-il?* Les structures spatiales historiques et politiques jouent un rôle éminent. D'anciennes et nouvelles identités doivent être redéfinies et développées sur la base des structures historiques. La qualité urbaine devrait être orientée vers une meilleure accessibilité, de bonnes conditions de travail, et chevaucher à la fois l'espace privé et public. Les transports publics et la durabilité urbaine deviennent un facteur promotionnel. *Conclusion: les débats sur l'identité et la qualité urbaine doivent être mis en relation avec un processus discursif, stable et institutionnalisé, dans la direction de: «Quel est le futur de la ville concernant la qualité de vie?».*

2. *Où va-t-on?* Les objectifs et les buts des zones et régions urbaines devraient être formulés dans des stratégies complètes, exprimées par des mots, plutôt qu'à travers des plans. Au début du processus, les idées et conceptions se concentrèrent sur la propriété foncière; durant les négociations et à un stade précoce, des idées et conceptions furent formulées en collaboration entre les propriétaires fonciers et la Municipalité. A la fin de la première phase, les participants ne désirèrent pas avoir une conception d'ensemble mais furent prêts à interconnecter leurs propres idées et à développer ces idées sur une base commune. Les projets servirent d'outil pour cerner, de plus près, des définitions communes. *Conclusion: la qualité urbaine et les conceptions durables devraient devenir à long terme, un large débat institutionnalisé.*

3. *Comment?* La confiance est le principe de base de la planification. La confiance et l'accord spontané durent combler une situation légalement bloquée. La gestion instrumentale fut communicative et négociée, mais les conflits autour de la question des instruments de régulation demeurèrent irrésolus. La revendication d'une régulation pour l'ensemble de la zone, sur le long terme, est abandonnée: une gestion proche des nécessités du marché fut nécessaire pour attirer des investisseurs et mettre en vigueur une régulation prenant en compte à la fois les normes strictes et la négociation flexible. Les partenariats publics-privés devaient constituer un facteur central concernant le financement et la stabilité à long terme de la planification. *Conclusion: la gestion communicative devrait devenir plus stable et moins interrompue. Elle ne peut pas remplacer la certitude légale et les solutions légales spécifiques (Gestaltungplan).*

4. *Qui?* De nouvelles organisations se sont créées, à l'intérieur ou à l'extérieur du système politico-administratif (groupes de projets, partenariats public-privés, organisations intermédiaires, experts scientifiques): le spectre d'acteurs fut étendu aux autorités publiques, aux entreprises privées, et aux consultants scientifiques; les nouveaux groupements de la société ne jouèrent aucun rôle important, à cause du nombre limité d'habitants à Zurich Ouest et de par un certain respect envers la propriété privée. L'opposition provint des habitants, résidant à proximité de la nouvelle gare, dans – et hors – le périmètre de planification. Cependant, la mise en place de coalitions fut clairement déterminée par la gestion du réseau et les négociations, alors même que l'échelle du projet touchait la ville dans son ensemble. *Conclusion: la qualité urbaine, les zones vertes et l'espace public devraient devenir un sujet de marchandage entre les promoteurs d'un projet et les quartiers avoisinants. Des coalitions hors du commun, par exemple entre les propriétaires fonciers et les résidents, peuvent avoir des fonctions de soutien.*

5. *Quand?* Faire face au temps et aux délais est en train de devenir, de plus en plus un moteur important de la restructuration régionale: il y eut la pression provenant principalement des propriétaires fonciers privés, pour clairement définir des échéances et des délais. *Conclusion: une réalisation par étapes doit être soutenue par la définition de durées de temps définies par des délais.*

6. *Avec quoi?* En plus des ressources financières et du soutien politique, les projets réussis du point de vue de la gestion spatiale nécessitent un esprit de promotion et une direction, soit qu'ils dépendent des compétences spécifiques des organisations, soit du charisme des individus qui remplissent la fonction de locomotive du projet: un esprit de promotion et une direction pourraient être ravivés par une nouvelle équipe de planification urbaine. Le comportement des experts actuels fut parfois compétitif, parfois coopératif, mais la légitimité consensuelle devint une norme vitale dans le processus de planification. *Conclusion: les experts devraient faire meilleur usage de l'information provenant de l'extérieur du réseau comme celle des groupes résidents, des futurs habitants, et des exemples de l'étranger. Un soutien social et politique devrait être considéré comme une ressource centrale et systématiquement pris en compte dans la mise en réseau.*

Les processus actuels relatifs à l'aménagement urbain considèrent, implicitement ou explicitement, de nouvelles formes de créations de politiques publiques, par exemple:

- celle de la coopération plutôt que la confrontation,
- celle de la mise en place, en commun, des objectifs plutôt que d'une gestion par le haut,
- celle de la valorisation durable plutôt qu'une reprise purement économique et une modernisation. Cependant, ces efforts ne purent changer le fait que les aménageurs attendent, de la planification des activités, qu'elle

facilite leurs difficultés et efforts risqués, en satisfaisant la demande du marché pour les terrains aménagés.

De nos jours, il y a moins de conflits, mais le gouvernement local zurichois est devenu un acteur moins dominant dans le secteur public local. Avec ses partenaires de réseau, il semble néanmoins aujourd'hui plus fort pour trouver «de bonnes solutions d'ensemble». On peut affirmer qu'un changement marqué s'opère, de l'usage du pouvoir vers un comportement plus coopératif, de la non-gestion vers la gestion et la structuration du réseau, et enfin d'évaluations orientées sur des résultats vers des évaluations misant sur l'apprentissage. Ces évolutions furent sans doute influencées par la critique générale de «la régulation excessive» dans les politiques urbaines. Cependant, la volonté de construire des réseaux en prévision du futur fut plutôt faible. Les processus de mise en œuvre suisses sont dominés par les autorités publiques et l'application de la loi. Dans le futur, il devrait y avoir davantage de place pour la négociation, ceci durant le processus de mise en œuvre, ainsi qu'une information publique permanente et la participation des groupes concernés ou intéressés.

Le principal objectif des politiques urbaines est d'influencer la *performance urbaine*. Les autorités locales ne sont pas en mesure d'influencer directement le comportement des acteurs urbains. Elles peuvent uniquement changer ce comportement de façon indirecte en modifiant les conditions selon lesquelles les décisions d'action sont prises par les divers acteurs. L'efficacité des politiques permettant de changer ces conditions dépend de la compréhension:

- des relations entretenues par les processus de la société dans son ensemble,
- des conditions modifiant le comportement des acteurs urbains,
- de l'évolution des structures urbaines au cours du temps.

L'ESPACE PUBLIC IMPLIQUE
TROIS QUESTIONS, SOIT D'ABORD
L'ESPACE DE LA RENCONTRE, EN-
SUITE C'EST L'ESPACE DE
L'ÉTRANGER ET ENFIN L'ESPACE
PUBLIC INSTITUTE UN DROIT DE
REGARD SUR CE QUI S'Y DÉROU-
LE.

I. JOSEPH



CHAPITRE 9

UN ANALYSEUR REMARQUABLE DE L'URBAIN: L'ESPACE PUBLIC

9.1 LIMINAIRE

Au terme de cette recherche, nous définissons l'espace public comme un lieu accessible à toutes les catégories de citoyens, où ceux-ci peuvent se rencontrer, échanger et débattre. Les espaces publics ne peuvent donc se réduire aux réseaux de rues, de places, etc.; un ensemble d'espaces couverts, plus ou moins de droit public et donc accessibles dans une certaine mesure à tous, tels les gares, cafés, magasins, églises, services publics, sont aussi à prendre en considération. Ces espaces sont fondamentaux dès lors que la mobilité, qui permet la coprésence, est reconnue comme facteur constitutif de l'urbain.

Tous ces espaces publics n'ont de sens que si on les considère avec leurs acteurs: les usagers bien sûr, mais aussi les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs, etc.). Il est donc essentiel de considérer les pratiques de ces multiples acteurs, ainsi que leurs représentations (idées, images, désirs, etc.), qui souvent génèrent les pratiques.

Les pratiques et représentations de ces acteurs ne sont ni monolithiques, ni totalement cohérentes, ni même homogènes à l'intérieur d'une catégorie d'acteurs. Il s'ensuit que les espaces publics sont potentiellement un lieu de divergences, voire de conflits dans l'usage de l'urbain, mais aussi dans sa production. En d'autres termes, si les espaces publics sont pratiqués, ils doivent aussi être régulés. Ces quelques propos résument la thèse qui a sous-tendu notre recherche: les espaces publics sont des analyseurs privilégiés du fonctionnement urbain.

Plus précisément, nous organiserons notre conclusion autour de quelques questions:

- Comment les divers acteurs s'articulent-ils autour de la question de la production et de la gestion des espaces publics?
- Comment les citoyens utilisent-ils les espaces publics centraux et comment peut-on rendre compte de ces usages?
- Comment les divers acteurs se représentent-ils les espaces publics?
- Enfin, dans quelle mesure l'usage des espaces publics contribue-t-il à l'intégration des citoyens?

Pour répondre à ces questions, nous avons mis en œuvre un ensemble de méthodes, allant de l'observation simple de la morphologie de l'espace public et de ce qui s'y déroule, à des méthodes impliquant des observations complexes sur les acteurs et leurs motivations, nécessitant des analyses elles aussi complexes. Pour ce faire, nous nous sommes cantonnés au centre-ville genevois et plus précisément à trois places: la place Neuve, la Plaine de Plainpalais et la place des Volontaires, le cas zurichois servant de contrepoint. Ce livre est la synthèse d'une très abondante information; quant à cette conclusion, nous serons plus synthétiques encore, avec une présentation de quelques résultats et l'esquisse de recommandations.

9.2 ESPACES PUBLICS: QUELQUES POINTS DE SYNTHÈSE

Les espaces publics, comme nous l'avons dit, sont au croisement des pratiques individuelles et de la planification urbaine, de l'attachement à un cadre de vie et de l'échange entre les usagers. C'est ce que nous allons retrouver à travers une petite histoire, avant de revenir respectivement sur l'usage, les représentations et la participation.

9.2.1 Quand le peuple refuse la gouvernance?

Opéra en quatre actes. C'est sous cette forme lyrique que nous relaterons une partie de nos résultats. C'est l'histoire de la place Neuve qui nous occupera ici, histoire très typique pour Genève, peut-être moins pour l'Europe occidentale, où les droits populaires ne s'expriment pas nécessairement de la même façon. Résumons le scénario de cet opéra en montrant comment chacun des actes fut dominé par un groupe d'acteurs particulier.

Acte 1 – La formation lente d'un espace public: la place Neuve à Genève

Cet acte commence vers 1850. *Les autorités politiques genevoises* décident la démolition des fortifications à la Vauban de Genève. Au lieu précis de ces fortifications, à la Porte Neuve, se dessine progressivement la place Neuve. Elle accueille le Conservatoire de musique, le Grand-Théâtre, un

musée et un parc public – les Bastions – où se trouve l'Université de Genève, le tout étant surplombé majestueusement par la partie la plus élitaires de la Vieille-Ville. Ainsi, la place Neuve devient progressivement un haut lieu genevois, d'autant plus que, durant cette période, on construit, au sein du parc des Bastions, un remarquable monument commémoratif de la Réformation: celui-ci deviendra le passage obligé des très nombreux visiteurs de Genève.

Acte 2 – La place Neuve peut-elle accueillir un parking souterrain?

Nous voilà au second acte: début des années 1990. *Les commerçants* des rues centrales et marchandes proches de la place Neuve proposent de construire, à leurs frais, un parking sous cette place. Celui-ci serait au service des clients des commerces des rues avoisinantes, mais aussi à disposition des employés des entreprises tertiaires proches et des habitants de la Vieille-Ville adjacente. Ceci représente typiquement une proposition de partenariat public-privé, bref un modèle de gouvernance à Genève.

Acte 3 – Négociation d'un compromis

Tous les groupes concernés, sauf les partis politiques, sont conviés à une négociation, initiée par les milieux économiques et le Canton et la Ville. Les opposants, essentiellement les représentants des habitants-usagers-citoyens, considèrent que cette offre représente une provocation, car sa réalisation impliquerait l'intensification de la circulation automobile au centre-ville. Quant aux commerçants, ils considèrent que ce parking souterrain représente un soutien au commerce local, fortement concurrencé par les multiples centres commerciaux se développant avec succès dans les couronnes périurbaines genevoises. Enfin, les professionnels de l'espace jouent un rôle majeur dans cette négociation et un compromis est élaboré. Le parking serait construit aux frais des acteurs économiques, la circulation automobile serait strictement canalisée et le champ des transports publics ainsi que les espaces piétonniers seraient étendus.

Acte 4 – Le refus du projet de gouvernance

Le projet-compromis est soumis au législatif municipal; les partis politiques entrent en scène. *Ceux qui se situent le plus à gauche* crient au scandale, ceux de droite parlent de compromis historique. Ces derniers, ainsi que certaines voies de gauche, gagnent la majorité; les opposants lancent un référendum contre la décision. Les signatures indispensables sont réunies et le référendum peut être organisé. Une campagne référendaire morne se déroule. Seuls les opposants sont actifs. Le peuple leur donne largement raison. Le parking ne sera pas construit et le dossier de la place Neuve est enterré...

La morale de l'histoire

Nous considérons cette histoire de la place Neuve comme remarquable, car elle permet de souligner le rôle fondamental de chacun des groupes d'acteurs (acteurs économiques et politiques, professionnels de l'espace et habitants-usagers-citoyens), ceci sur une relativement longue période. Ce fut en fin de compte la démocratie genevoise qui permit aux habitants-usagers-citoyens (H.U.C.) de manifester leur point de vue et de le faire valoir; pour le meilleur ou pour le pire? Cette micro-histoire illustre bien qu'à Genève, l'espace public résulte du jeu des quatre types d'acteurs que nous avons énoncés au début de l'ouvrage. Elle montre aussi que la question de la production et de la régulation des espaces publics est aussi centrale que leur usage. Enfin elle met en exergue l'omniprésence de la gouvernance, alliant partenariat public-privé et négociation directe avec les H.U.C.

9.2.2 L'usage des espaces publics

Lorsque nous avons sélectionné les trois places, Neuve, Plainpalais et Volontaires, en fonction de leur forme et de leur rôle dans l'urbain genevois, nous étions parfaitement conscients de leurs profondes différences morphologiques. Par contre, nous ne pouvions rien dire quant aux modalités selon lesquelles les citoyens les utilisaient. Nos enquêtes nous permettent de dégager le profil de ces usagers.

Relevons tout d'abord, qu'en chiffres absolus, toutes les catégories sociales genevoises se rendent sur les espaces publics choisis: hommes et femmes, jeunes et vieux, pauvres et riches, suisses et étrangers, etc. Mais en chiffres relatifs, certaines tendances se dégagent:

- Les hommes y viennent plus fréquemment que les femmes.
- Les jeunes (15-25 ans) s'y trouvent proportionnellement plus souvent que les individus plus âgés; plus précisément encore, les 15-25 ans sont plus fréquents en soirée, et les 55 ans et plus, plus fréquents en journée.
- Les individus appartenant aux catégories socioprofessionnelles élevées (cadres moyens et supérieurs), en particulier celles qui ont un niveau de formation supérieure, sont nettement plus fréquents sur ces trois places.
- Même s'il s'agit de lieux centraux, leurs usagers proviennent pour une grande part de la commune de Genève elle-même, à commencer par les quartiers environnants: c'est le cas à 50% de la Place-Neuve et de près des trois quarts à Plainpalais et à la place des Volontaires. Ces données illustrent bien à quel point Plainpalais et les Volontaires gardent un caractère local indéniable, alors que la place Neuve est plus cosmopolite tout en ayant aussi des fonctions de proximité.

- Les usages diffèrent aussi: grosso modo un tiers y vient pour un ensemble de raisons liées aux tâches quotidiennes (aller au travail, faire des achats, suivre des cours, prendre un transport collectif, accompagner un enfant, etc., bref ils sont en transit.); une petite moitié pour se détendre (flâner, se promener, jouer, se reposer, se divertir, etc.) et le reste pour des raisons liées à la sociabilité (rendez-vous, rencontres, etc.).

Relevons que les diverses catégories d'usagers, selon le genre, la catégorie socioprofessionnelle, la nationalité, sont réparties de manière relativement équivalente entre les trois groupes que nous venons de définir; cependant, les plus jeunes, les 15-25 ans, ont un usage plus spécifique puisque plus d'un quart, soit presque deux fois plus que dans le reste de la population, est présent sur l'espace public pour des raisons liées à la sociabilité.

Les espaces publics sont donc des lieux qui sont utilisés, mais aussi perçus, comme des espaces partagés, «publics» mais ceci n'implique nullement un consensus sur leur usage. En regardant qui les fréquente à certains moments de la journée, mais aussi en constatant leur planification, on peut se demander si ces espaces ne sont pas pensés comme des lieux pour les classes moyennes: ceci laisse ouverte la question des espaces dans l'urbain qui seraient dédiés aux «catégories de l'ombre» (c'est-à-dire les milieux populaires) que l'on a évoquées dans l'étude zurichoise et qui sont aussi très importantes pour créer une ville diverse, variée et animée.

Cette tension entre des espaces publics ouverts, divers et mixtes est encore plus forte si l'on se souvient que la co-présence de plusieurs catégories sociales ne signifie pas nécessairement un mélange social: les heures de fréquentation varient, mais aussi les relations susceptibles de se former entre divers groupes qui peuvent, chacun, n'occuper qu'une fraction de cet espace. C'est ce qui explique sans doute la pluralité de représentations que suscitent les espaces publics et qu'il s'agit maintenant de reprendre un peu plus en détail.

9.2.3 Les représentations de l'espace public: les gens et les choses

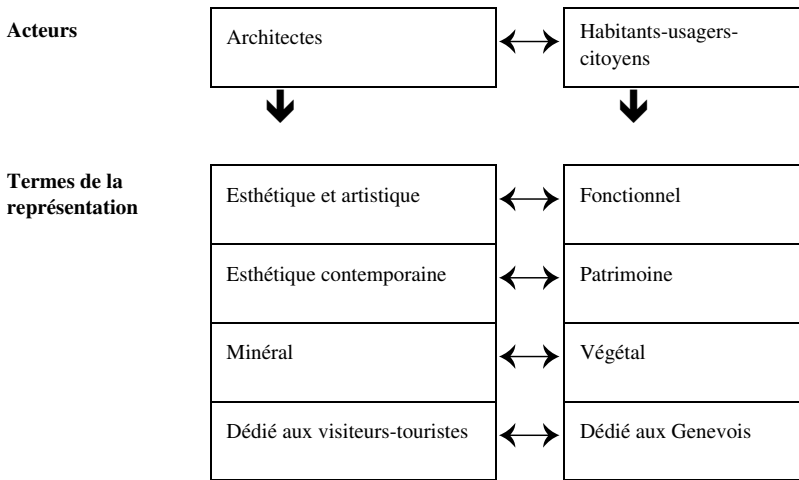
Comment les divers acteurs que nous avons consultés se représentent-ils les espaces publics? Dans un premier temps, une multitude d'images se sont présentées à nous, mais après analyse, une tendance assez nette s'est dégagée, que nous présentons selon un système d'oppositions.

L'opposition la plus forte est celle qui décrit les espaces publics par des représentations *esthétiques* et *artistiques* d'une part, fonctionnelles et d'usage, d'autre part. Les premières mettent l'accent sur l'esthétique et l'artistique, alors que les secondes s'attachent aux services que rendent, ou doivent rendre, les espaces publics, leur confort, l'importance du mobilier urbain et «le faire joli». Grosso modo, cette opposition se prolonge avec des oppositions centrées sur:

- des *valeurs esthétiques contemporaines* versus des *valeurs patrimoniales*;
- l'importance du *minéral* versus celle du *végétal*;
- l'évocation de l'espace public en fonction des *visiteurs (touristes, entreprises)* versus l'évocation de l'espace public en fonction, avant tout, des *Genevois, habitants-usagers-citoyens quotidiens*.

Or il apparaît que le premier terme de ces couples d'images émane essentiellement des *professionnels* de l'espace alors que le second provient plutôt des *habitants-usagers-citoyens*.

Tentons un schéma de ces représentations:



Par ailleurs, nous nous sommes intéressés à ce que les usagers considèrent comme étant du domaine de *la qualité de vie et des avantages* des espaces publics, versus ce qui leur apparaît comme *dérangeant et du domaine des inconvénients*.

Les qualités du centre-ville sont perçues de la façon suivante: d'une part, elles relèvent de l'intensité de la vie culturelle, de la diversité – dans tous les domaines de l'existence – ainsi que de l'animation; d'autre part, l'anonymat représente une qualité importante du centre-ville, de même que la diversité des services offerts et la densité démographique. Quant aux inconvénients, ils sont aussi de deux types. Le premier renvoie aux usagers: les «tagueurs», les toxicomanes, les vandales, les rollers; le second type fait référence à la dégradation de l'environnement: pollution de l'air, bruit et manque d'espace vert. On peut poursuivre ce système d'opposition pour rendre compte des représentations des conflits dans la société genevoise: certains les pensent en fonction de la position sociale en termes de partage des ressources – oppositions entre

travailleurs et possédants; riches et pauvres – tandis que d'autres perçoivent des oppositions entre jeunes et vieux, hommes et femmes.

Il faut souligner, chez les usagers, que la différence de base dans cet ensemble de représentations se joue entre ceux qui insistent sur les «choses» et ceux qui insistent sur les «hommes», ce qui correspond à une opposition entre le «connu» et le «vécu» (Amphoux *et al.*, 1987; Joye, Huissoud et Schuler, 1995) et rejoint le couple esthétisme/fonctionnalisme que nous venons d'évoquer. Cette opposition recoupe partiellement une autre dichotomie que nous avons mise en relief; en effet, celle relative *aux objectifs prioritaires* que les politiques urbaines se devraient d'assumer:

- certains citoyens estiment que la qualité de vie urbaine, ainsi que la préservation du patrimoine devraient être privilégiées;
- alors que d'autres mettent l'accent sur le développement des emplois et les grands travaux.

Ce jeu de représentations met en relief la complexité de la dynamique urbaine qui ne peut en aucun cas être résumée par une simple opposition binaire. Mais ceci montre aussi que ces représentations vont très vite toucher les questions politiques, à commencer par la participation.

9.2.4 Participation et intégration des citoyens

Qu'en est-il des modes de participation et d'intégration des citoyens, habitant Genève? Ici encore, nous sommes obligés de prendre en compte la complexité. Que ce soit du point de vue de la participation sociopolitique ou de l'intégration sociospatiale, ni l'une ni l'autre ne peuvent être réduites à une seule dimension uniquement.

Prenons le cas de la *participation sociopolitique*. Nos données nous obligent à tenir compte de trois dimensions: la première fait référence à une participation traditionnelle qui s'exprime par les comportements citoyens classiques – prendre part aux votations, être membres d'associations, etc. – ; la seconde met en relief une participation qui s'exprime par la confiance aux autorités politiques; la troisième insiste sur la nécessité de prendre en considération tous les citoyens, y compris ceux se trouvant au plus bas de la hiérarchie politique.

A ces trois modalités participatives constitutives du lien politique, nous devons ajouter un autre ensemble qui met l'accent sur les pratiques d'intégration sociospatiale. Elles sont aussi au nombre de trois: 1) un mode d'intégration assez général à l'agglomération dans son ensemble; 2) une intégration fondée essentiellement sur le niveau micro local – quartier, voisinage, rue, etc.; 3) une intégration de type plutôt cosmopolite qui déborde le cadre de Genève.

Ces deux ensembles relatifs à la participation et à l'intégration forment certes un ensemble complexe qui permet d'insister sur un certain nombre de

points, pas toujours explicites quand on parle de la vie sociopolitique dans un contexte urbain. D'abord l'échelle de référence est essentielle: ce ne sont pas les mêmes modalités qui sont déterminantes dans un contexte local ou métropolitain. Deuxièmement, la participation ne se limite pas à ses formes conventionnelles, à commencer par le comportement électoral. Troisièmement, toute forme de participation locale n'est pas nécessairement progressiste: au niveau des quartiers, les formes réactives et conservatrices sont sans doute aussi puissantes, quand bien même elles se démarquent de la participation électorale (Kübler *et al.*, 1997).

Progressivement, nous avons construit une autre double dimension relative au lien social: celle qui s'attache à *la pratique des loisirs*. Cette dimension permet de distinguer: d'une part, les habitants dont les loisirs se déroulent à l'intérieur du logement (lire, TV, radio, recevoir, etc.); les habitants dont les loisirs sont surtout extérieurs (aller au café, spectacle, musée, faire du sport, etc.), d'autre part. Ces deux dimensions sont indépendantes, celle relative aux loisirs extérieurs relève toutefois essentiellement des habitants du centre-ville, plutôt jeunes et dont le capital culturel est élevé. En d'autres termes, l'usage des espaces publics s'inscrit aussi dans un ensemble plus large de modes de vie, non pas autonomes comme peuvent le penser certains analystes du marketing mais profondément reliés à la position et à l'insertion sociales.

L'ensemble de ces paramètres intervient à un moment ou à un autre pour expliquer la fréquentation et l'importance des espaces publics. C'est ce que nous allons reprendre maintenant.

9.2.5 Structure du pouvoir et espace public

En lançant cette recherche, nous faisons la double hypothèse suivante: d'une part que la fréquentation des espaces publics est déterminée par la position sociale, les modes de vie des habitants-usagers-citoyens et les représentations qui leur sont associées; d'autre part que la fréquentation des espaces publics renforce le lien social, suscite un ensemble de représentations positives du centre-ville et de ses espaces publics.

Or, si la première hypothèse est vérifiée, il n'en est rien quant à la seconde. La fréquentation des espaces publics n'est pas un déterminant ou si peu: les divers aspects du lien social ainsi que les représentations urbaines ne dépendent guère de la fréquentation des espaces publics, alors même que la fréquentation peut être expliquée; elle est insérée dans un ensemble de pratiques et de positions sociales.

Les conséquences de cette conclusion sont importantes. Elles signifient d'abord qu'il ne suffit pas de produire des espaces publics pour que le lien social se crée. Dans ce sens, le rêve de certains architectes de modeler la vie sociale par des réalisations qui se situent au seul niveau morphologique apparaît chimérique. Ceci ne signifie cependant pas, à contrario, que les espaces publics soient à négliger: ils s'inscrivent dans un ensemble de pratiques

constitutives de l'urbanité et leur absence peut constituer un facteur limitant des interactions sociales.

D'un point de vue de gestion, l'exemple de Zurich nous montre un résultat proche: l'attention qui est portée aux espaces publics, la valeur qu'ils prennent dans la négociation montrent qu'ils sont vus comme constitutifs de la qualité urbaine. Mais en même temps, ce ne sont pas eux qui ont déterminé les acteurs à prendre en compte les groupes sociaux privilégiés par l'opération.

Nous arrivons à une conclusion analogue au sujet du système d'acteurs des espaces publics ou encore de la structure du pouvoir des espaces publics. En début d'analyse, nous postulions quatre types d'acteurs: les professionnels de l'espace, les habitants-usagers-citoyens (H.U.C), les acteurs politiques et les acteurs économiques. Dès le départ, nous envisagions que chacun de ces types était très complexe; notre recherche nous permet de décrire plus précisément cette complexité. Après avoir mis en relief le rôle de ces quatre acteurs par rapport à une situation très spécifique qui est l'histoire de la production de la place Neuve, relevons-en quelques aspects. Nous pouvons, en résumé, parler de la structure du pouvoir des espaces publics.

Pour ce qui est des *professionnels de l'espace*, ils se divisent significativement entre *fonctionnaires*, d'une part, et indépendants, d'autre part. Les fonctionnaires se différencient de deux manières au moins:

- selon que leur idéologie est de gauche ou de droite: les premiers seront plus participatifs et les autres plus gestionnaires, c'est-à-dire plutôt hostiles à la participation des H.U.C.;
- selon que leur horizon est plutôt local-micro ou au contraire global-macro: les premiers sont à nouveau plutôt participatifs et les autres plus gestionnaires.

Les professionnels de l'espace *indépendants* se disent, quant à eux, apolitiques et privilégient l'image des espaces publics plutôt que leur usage.

En ce qui concerne les *habitants-usagers-citoyens*, ils donnent la priorité à l'usage par rapport à l'image, tout en revendiquant la participation. Nous avons vu au paragraphe précédent ce qu'implique la participation. Par rapport à la diversité des positions sociales des H.U.C., trois catégories semblent à la fois plus présentes dans les espaces publics et plus dynamiques: d'une part, les diverses catégories de jeunes et, d'autre part, les individus dotés d'un capital culturel élevé et enfin les hommes.

Les *acteurs économiques* sont essentiellement des commerçants riverains des espaces publics. Ils sont très actifs et réactifs. Ils sont souvent de droite et ont une vision de l'urbain plutôt globale, ce qui leur permet de jouer sur des ressources plus globales. Soulignons encore que ces commerçants riverains sont relayés et appuyés par les acteurs économiques de l'ensemble de la région genevoise.

Enfin, les *acteurs politiques* sont très diversifiés et présents. Ils sont naturellement très actifs et disposent d'un pouvoir certain.

Ce résumé serait incomplet si nous ne mentionnions pas un antagonisme important entre les H.U.C et les professionnels de l'espace public et les acteurs politiques de gauche d'une part, et tous les autres acteurs d'autre part. Les premiers revendiquent une participation active des H.U.C à la gestion de l'urbain, les autres y sont farouchement opposés. Ils sont généralement dominants sauf dans la situation de la place Neuve.

Le contrepoint zurichois ne suit pas totalement ce schéma; en particulier, le rôle des fonctionnaires et des autorités politiques ne suit pas les mêmes références. A cela, plusieurs explications: d'abord si le contexte politique est semblable en termes de répartition partisane, la culture politique n'est pas la même, en particulier dans le rôle attribué à l'Etat. Cette différence est encore justifiée par la différence d'objet: des lieux centraux et fréquentés, propriété publique dans le cas genevois, des lieux à réaménager, propriété privée dans le cas zurichois. En d'autres termes, cette différence montre l'imbrication de la gestion des espaces publics dans le système politique, bref les conditions locales sont aussi un déterminant.

Ainsi, la question des espaces publics dans l'urbain aujourd'hui et l'examen des acteurs qui y sont engagés, montrent certes la complexité du processus mais surtout son caractère central. Trois enjeux doivent être gardés en mémoire au moment de penser à des recommandations.

Comment mettre en place une structure de régulation, gouvernement ou gouvernance, capable de mettre d'accord des acteurs divers, qui tous ont un rôle déterminant pour le développement urbain? Comment, en même temps, assurer une nécessaire transparence démocratique qui soit capable de donner du sens à la politique locale et de fédérer les différents partenaires au-delà d'intérêts particuliers et de représentations que l'on a vu divergentes? Comment finalement assurer le maintien de la diversité urbaine et du vivre ensemble?

Les réponses genevoises et zurichoises diffèrent, notamment en fonction des structures foncières et des conditions locales différentes, mais les questions de gouvernance, de participation et de vivre ensemble sont inéluctables. Dans ce sens, si les espaces publics ne sont pas des déterminants des comportements individuels, ils demeurent des «pierres de touche» du fonctionnement urbain.

9.3 QUELQUES RECOMMANDATIONS

9.3.1 L'espace public, épine dorsale de l'urbain

Le phénomène urbain s'est transformé de manière considérable, l'urbain ayant remplacé la ville. L'urbain est constitué de quelques villes isolées mais surtout d'un réseau d'agglomérations urbaines petites, moyennes, grandes.

Ces dernières participent à la constitution de zones métropolitaines qui restructurent l'ancienne division entre centres et périphéries.

Les espaces publics constituent l'épine dorsale de l'urbain: ils permettent l'accès à toutes les parties de l'urbain par une mobilité toujours en quête de fluidité optimale. Mais ce réseau d'espaces publics est stratégique pour d'autres raisons encore: il représente une pièce maîtresse de la solidarité et de la cohésion sociale, et partant *ils sont un des éléments importants* – certes pas à eux seuls – de la participation sociopolitique. En outre, ils commandent le déploiement des réseaux de transport, d'eaux, d'énergie, de télécommunications. Bref, sans espaces publics dignes de ce nom, l'urbain serait en sérieuses difficultés; ainsi, tant pour des causes sociales que techniques, les autorités se doivent de donner la priorité aux espaces publics: ceux-ci sont en effet impliqués, dans une certaine mesure, dans l'ensemble des politiques publiques urbaines.

Relevons encore une autre raison: l'urbain implique une échelle hiérarchisant diverses unités, de la très petite taille jusqu'à des ensembles d'importance considérable. Ainsi, Genève est structuré par un embriquement d'échelles allant de la Métropole lémanique et la Région franco-valdo-genevoise d'une part, à des logements d'autre part, en passant par l'agglomération, des communes, des quartiers et des voisinages. Il en est de même à Zurich. Chaque niveau se caractérise par une logique spécifique qu'il est indispensable de prendre en considération, qu'il s'agisse des représentations, des usages ou des modes de régulation.

Ce sont les espaces publics qui façonnent la cohérence et la cohésion de cet ensemble fragmenté. Sur ce réseau doivent coexister les automobiles, transports publics, vélos et autres cyclomoteurs et enfin, et surtout, *les piétons*. Le réseau des espaces publics est vital: il doit constituer l'une des préoccupations premières des autorités.

9.3.2 L'espace public existe à plusieurs niveaux de la réalité

Tout au long de cette recherche, nous avons montré que l'espace public se manifeste à divers niveaux: la morphologie (rues, places, parcs, bâtiments, mobiliers, techniques de transport, etc.); les pratiques et comportements (mobilité plus ou moins aisée), rencontres, manifestations commerciales, festives, civiques, etc.; et enfin, les représentations que les acteurs se construisent au sujet des espaces publics. Ces trois niveaux doivent être pris en compte, et les actions des pouvoirs publics se doivent de concerner ces trois niveaux; ceci rend certes leur tâche complexe, mais constitue la condition sine qua non de leur succès.

9.3.3 L'espace public dépend de quatre types d'acteurs

Nous avons, dès la première partie de cette conclusion, précisé le concept d'acteur des espaces publics. Nous n'y reviendrons donc pas dans cette

recommandation. Partant de la pertinence de ces quatre types d'acteurs, il est indispensable que les politiques publiques s'adressent à tous quatre... Or, ils n'ont pas les mêmes intérêts, visions, stratégies, etc. Pour être pertinente, une politique publique doit tenir compte de cette diversité, sinon c'est l'échec.

La question va toutefois plus loin que ce constat et implique la réponse à trois questions.

- La politique se joue à plusieurs échelles: comment se situent les acteurs urbains dans le concert métropolitain?
- Au moment où les moyens manquent, comment s'exerce la régulation?
- Au moment où les acteurs H.U.C sont multiples, comment s'effectue l'arbitrage? Ceci est d'autant plus crucial que l'on a vu l'opposition entre la norme représentative, forme politique traditionnelle à travers la délégation à des autorités élues, et la norme participative, qui prend de plus en plus de place, avec des options aussi bien progressistes que conservatrices. Et dans ce dernier cas, comment assurer la légitimité?

Ces questions situent d'emblée les espaces publics dans la question actuelle de l'articulation entre gouvernance et gouvernement.

Enfin, tenant compte de ces éléments, il nous paraît indispensable de faire participer les quatre types d'acteurs aux diverses phases d'une décision.

9.3.4 Le roi piéton

En fonction de ce que nous avons pu observer en analysant les espaces publics, l'urbain n'existera correctement que si le piéton est traité avec priorité, ce qui ne veut pas dire que les autres moyens de transport doivent être négligés. L'automobile, le transport public, le vélo et autres cyclomoteurs doivent donner priorité, chacun à sa manière, aux piétons. Genève se lance dans cette direction. Or cette priorité au piéton implique:

- Qu'un soin considérable soit accordé aux espaces publics qui doivent être accessibles aux piétons, ainsi qu'à presque tous les autres moyens de transport. Un bon exemple vient d'être donné à Genève, avec le concours d'architecture relatif au contexte environnant de la Gare Cornavin¹: celui-ci devrait en effet devenir un véritable interface pour tous les moyens de transport.
- Que la diversité des piétons doit être, plus explicitement, prise en considération. Souvent, les architectes se contentent de dire «piéton», alors que des différences considérables parmi les piétons existent et sont à prendre en compte: le genre, l'âge (de l'enfant à la personne âgée), les catégories socioprofessionnelles, le fait d'être suisse ou étranger, etc.

¹ Cf. le dossier qui a été publié au début de 2001 par la Ville de Genève sur les principaux résultats du concours. *Places de Cornavin* et de *Montbrillant*. Concours d'architecture. Dpt. municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Ville de Genève.

Il faut souligner un paradoxe inhérent à la situation actuelle en matière de mobilité: les moyens les plus rapides sont souvent bloqués par les encombrements, ce qui donne un avantage comparatif aux villes denses où les transports publics peuvent être favorisés, de même d'ailleurs que les contacts sociaux².

9.3.5 Deux axes urbains genevois importants

Il nous semble indispensable de se départir de la manière d'agir qui ne consiste qu'à prendre en considération un fragment isolé de l'espace public: une rue, une place, un parc, etc. Il est à notre avis indispensable de considérer l'ensemble du réseau d'espaces publics d'une agglomération ou d'une de ses parties significatives. Les autorités genevoises ont par exemple mis en évidence, avec pertinence, l'un de ces axes, constitué de places, rues, ponts, quais, etc., qui longe le Rhône (chap. 4). Ce projet représente un bon exemple de la prise en compte du réseau d'espaces publics et il constitue une avancée considérable pour cette portion de l'espace genevois. Dès lors, c'est à travers une gestion de l'ensemble que des actions ponctuelles doivent être menées. L'exemple zurichois d'un réaménagement complet d'une zone très étendue est aussi un exemple dans ce sens.

Pourquoi ne pas mener ainsi une opération de ce type pour le réseau que constitue la place Neuve, le parc des Bastions, la Plaine de Plainpalais et les rues qui relient et prolongent ces espaces? Cet ensemble d'espaces publics est tout à fait remarquable du fait de sa diversité fonctionnelle, sociale et culturelle, sa position stratégique, sa fonction emblématique. Pourquoi ne pas lancer, par conséquent, une politique pour l'ensemble de ce réseau considérable et superbe?

9.3.6 Poursuivre la recherche sur les espaces publics

Un effort de recherche s'achève; il accompagne d'autres travaux menés en Suisse par l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC) (Amphoux 1994 et 1995; Zepf 1999; Bonanomi 1990). Il conviendrait cependant de poursuivre sur ces lancées en tenant compte d'un certain nombre de points résultant de ces travaux.

Le puissant mouvement de métropolisation va sans doute rapprocher les villes suisses de leurs alter ego européens, qui offrent de nombreux points communs, à la différence de ce que d'aucuns appellent le «modèle américain». A l'heure d'un important mouvement de privatisation accompagné d'une généralisation des télécommunications, se pose alors la question cru-

² Jacques Levy mentionne l'anecdote d'un spécialiste affirmant que la taille de Los Angeles, 15 millions d'habitants, est le minimum pour trouver un «alter ego»; Ceci est peut-être vrai si l'on tient compte de la dispersion extrême de cette métropole, sans doute moindre dans une ville plus compacte. Pour une discussion de ces aspects, cf. Andersson Harri, Gertrud Jorgensen, Dominique Joye, and Wim Ostendorf, 2001.

ciale du vivre ensemble de diverses populations. Et comment se posera la question de la régulation de ces ensembles?

Cet enjeu est sans doute incontournable et il appelle à la poursuite des travaux comparatifs. Ce qui en tout cas est acquis, c'est l'imbrication des politiques de transport et d'aménagement du territoire dans le futur urbain; ce qui est acquis également, c'est l'importance cruciale des espaces publics considérés en tenant compte de la diversité de leurs usages et de leurs usagers. De ce fait, les sciences sociales devraient être largement conviées à analyser les espaces publics comme elles l'ont été auparavant pour le logement.

La recherche européenne en sciences sociales a là un rôle important à jouer en croisant des analyses morphologiques, sociales et politiques et en cumulant le savoir sur les résultats des expériences urbaines. C'est dans ce va et vient entre le local et le global que se joue le devenir de nos sociétés.

L'ESPACE PUBLIC EST UN LIEU
PROPICE AU CONFLIT. LES USA-
GERS EUX-MÊMES SONT
CONFLICTUELS. L'ESPACE PU-
BLIC, CE LIEU OUVERT À TOUS, OÙ
TOUS SE RETROUVENT, TOUTES
CLASSES SOCIALES CONFON-
DUES. MAIS SI TOUS S'Y RE-
TROUVENT, ILS TRANSPORTENT
AUSSI LEURS DIVERGENCES DE
VUE, D'INTÉRÊT, D'ÉTHIQUE. PAR
AILLEURS L'ESPACE PUBLIC EST
UN LIEU D'INTERACTIONS NI
FORCÉMENT INVOLONTAIRES NI
FORCÉMENT CONSCIENTES. (...)
LES PASSANTS QUI SE CROI-
SENT SONT LIVRÉS À DES REN-
CONTRES AUSSI ALÉATOIRES
QU'ASSURÉES.

DAVID CHAUMARD



BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Adriaansens H. (1994), «Citizenship, work and welfare» in Bart Van Steenberghe (Ed), *The Condition of Citizenship*, Thousand Oaks and Sage, Londres et New Dehli, pp. 66-75.
- Albers U., Halter B. (1996), *Das Projekt Schoeller Areal. Referat für Stadtforum Zurich*, n°10.
- Alexander C. (1977), *A Pattern Language*, Oxford University Press, New York.
- Amphoux P., Bassand M., Daghini G., Ducret A., Joye D., Pedrazzini Y., Valiquier N. (1987), *Mémoire collective et urbanisation*, IREC/EPFL, Lausanne.
- Amphoux P. (1995), *Aux écoutes de la ville*, PNR 25, Villes et transport, Zurich.
- Amphoux P. (1998), *La notion d'ambiance*, IREC/EPFL, Lausanne.
- Amphoux P. et Jaccoud Ch. (1992-1994), *Parcs et promenades pour habiter*, IREC/EPFL, rapport de recherche 109, 3 vol., Lausanne.
- Andersson H., Jorgenson G., Joye D., Ostendorf W., (Eds) (2001), *Change and Stability in Urban Europe: Form, quality and Governance*, Ashbury, Ashgate.
- Areal (1999), *Die Zeitung für ein starkes Stück Stadt. Sulzer-Elscher Wyss AG*, Nr.1 Januar.
- Ascher F. (1995), *Metapolis ou l'avenir des villes*, O. Jacob, Paris.
- Atkinson P., Hammersley M. (1994), «Ethnography and Participant Observation» in Norman K. Denzin, Yvonna S. Lincoln (Eds.), *Handbook of Qualitative Research*, Thousands Oaks, pp. 258-261.
- Barbichon G. (1990), «Espaces partagés, variation et variété des cultures», in *Espaces et sociétés*, n° 62/63.
- Baker S. et al. (1997), «Introduction: the theory and practice of sustainable

- development in EU perspective», in Baker S. *et al.* (Eds.), *The Politics of Sustainable Development*, Routledge, Londres, pp. 1-40.
- Basler & Hofmann (1993), *Gestungsplan Areal Loewenbrau/Stadtmühle CMZ*, Mars, Zurich.
- Bassand M., Leresche J.-Ph. (1993), *Les faces cachées de l'urbain*, P. Lang, Berne.
- Bassand M. (1997), *Métropolisation et inégalités sociales*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.
- Bassand M., Joye D. (1999), «L'utilisateur, un acteur complexe» in *Urbanisme* 7/8, n° 307, Paris, pp. 55-60.
- Bellah R. N. (1997), «The Necessity of Opportunity and Community in a Good Society. in *International Sociology*, 12:387-393.
- Bennett C., Howlett M. (1992), «The Lessons of Learning: Reconciling Theories of Policy Learning and Policy Change», in *Policy Sciences*, 25: 275-294.
- Berg L. Van den, Klink, Arjen H. Van, and Meer J. Van der (1993), *Governing Metropolitan Regions*, Avebury, Aldershot.
- Berg L. Van den *et al.* (1996), *Organising Capacity of Metropolitan Cities*, European Institute for Comparative Urban Research, Rotterdam.
- Biarez S. (1998), «Territoires, espaces urbains, espaces publics. Une approche de l'action publique locale en France.» in *Revue Suisse de science politique* 4:67-89.
- Blanc M., (1992), «Editorial» in *Espace et société*, n° 68.
- Blau S. (1997), *Das Instrument Stadtforum und die Demokratisierung der Planung. Eine Untersuchung an den Beispielen des Stadtforums Berlin und des Stadtforums Zürich*, Mimeo, Zurich.
- Bramazza I. (1996), *The Competitiveness of the European City and the Role of Urban Management in Improving the City's Performance*, Tinergen Institute, Rotterdam.
- Bonomi L. (1990), *Le temps des rues*, IREC/EPFL, Lausanne.
- Boudon R. (1979), *La logique du social*, Hachette, Paris.
- Bourdieu P. (1992), *Réponses*, Seuil, Paris
- Bourdin A., (2000), *La question locale*, PUF, Paris.
- Brehm J., Rahn W. (1997) «Individual-Level Evidence for the Causes and Consequences of Social Capital», in *American Journal of Political Science* 41:999-1023.
- Broillet P. (éd) (1997), *La Genève sur l'eau*, Editions Wiese, coll. les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, n°89, Bâle.
- Bütschi D., Cattacin S. (1993), «L'Etat incitateur: nouvelles pratiques de la subsidiarité dans le système du bien-être suisse.» in *Annuaire suisse de science politique*, 33.
- Caligirou C., Touché M. (1997), «Des jeunes et la rue: les rapports physiques et sonores des skateurs aux espaces urbains.» in *Espaces et sociétés*, 90/91.

- Cameron J., Wade-Gery W. (1995), « Addressing Uncertainty », in Dente B. (ed.), *Environmental Policy in Search of New Instruments*, Kluwer, Dordrecht, pp. 95-142.
- Castells M. (1972), *La question urbaine*, Maspero, Paris.
- Castells M. (1998), *La société en réseau*, Fayard, Paris.
- Convery J. (1998), *Challenges for Urban Infrastructures in the European Union*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Dublin.
- Chalas Y. (1997), « Les figures de la ville émergente », in Dubois-Taine, Chalas (eds), *La ville émergente*, L'Aube, Paris.
- Chaline C. (1999), *La régénération urbaine*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Chanial (1992), « Espaces publics, sciences sociales et démocratie », in *Quaderni*, n° 18.
- Choay F. (1994), « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *La Ville: art et architecture en Europe 1870-1993*, Paris, pp. 26-35.
- Compagnon A., et Kaufmann V. (1994), *La ville mal-aimée*, Volet Logement d'Univox, GfS-Forschungsinstitut et IREC/EPFL.
- Della Casa F. (2000), « Un projet d'urbanité au fil du fleuve », in *Ingénieurs et architectes suisses*, Société des éditions des associations techniques universitaires, Zurich.
- Département cantonal de Justice, Police et Transports, Office des Transports et de la Circulation (1992), *Conception globale de la circulation à Genève, Circulation 2000*, Projet public soumis en consultation publique, Genève.
- Département cantonal de Justice, Police et Transports, Office des Transports et de la Circulation (1998), *Mobilité 2005*, Genève.
- Département cantonal des Travaux Publics et de l'énergie (1996), *Concept de l'aménagement cantonal, projet 2005*, Canton de Genève.
- Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la Voirie et Département cantonal de Justice, Police et des Transports (1997), *Place Neuve, résultats de la concertation. Une étape majeure pour l'évolution urbaine vers une mobilité durable*, Genève.
- Département municipal de l'Aménagement (1995), *Plan Piétons, plan directeur des mesures de la Ville de Genève en faveur des piétons*, Genève.
- Descombes J. (1995), *Le Fil du Rhône*, Fonds Municipal de Décoration, Ville de Genève.
- Dubet F. (1998), *Dans quelle société vivons-nous?*, Seuil, Paris.
- Dulong R. (1992), « Dire la réputation, accomplir l'espace », in: *Quaderni* n° 18.
- Dupuy G. (1995), *L'auto et la ville*, Flammarion, Paris.
- Dupuy G. (1995), *Les territoires de l'automobile*, Anthropos, Paris.
- Dupuy G. (1991), *L'urbain des réseaux, théorie et méthodes*, Armand Colin, Paris.

- «Espaces publics en ville» in *Plan urbain*, Paris.
- Esschert M. Van de (1994), *Programmteam Kop Van Zuid*, Rotterdam.
- Etzioni A. (Ed.). (1995a), *New Communitarian Thinking*, University Press of Virginia, Charlottesville.
- Etzioni A. (1995b), «Old Chestnuts and New Spurs», in Etzioni A. (Ed), *New Communitarian Thinking*, University Press of Virginia, Charlottesville and London, pp. 16-34.
- Fischer F., Forrester J. (Eds.) (1993), *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning*, UCL Press, Londres.
- Friend J.K., Jessop W.N. (1969), *Local Government and Strategic Choice*, Tavistock, Londres.
- Fouchier V. (1997), *Les densités urbaines et le développement durable*, Edition SGVN (diffusion par la Documentation française), Paris.
- Gächter E. (1998), *Stadt Bern: Einwohnerbefragung 1997*, Statistikdienste der Stadt Bern, Berne.
- Gaudin J-P. (1995), «Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques?» in *Revue française de science politique*, n° 45.
- Gaudin J-P (1998), «La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui» in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 51-71.
- Gaudin J.-P., Genestier P., Riou F. (1995), *La ségrégation: aux sources d'une catégorie de raisonnement*, Plan construction et architecture, Paris.
- Goffmann E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Ed. Minuit, Paris.
- Grafmeyer Y., (1996), «La ségrégation spatiale», in Paugam S. (Ed) *L'exclusion, L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- Güller P. (1994), «Le lieu contesté», in: *Les faces cachées de l'urbain*, Bassand M., Leresche J-P., Peter Lang, Berne.
- Güller P., Güller M. (1999), *Kooperative Entwicklungsplanung Zürich West, Synthesebericht*, edited by Hochbaudepartement der Stadt Zürich.
- Gurvitch G. (1959), *La vocation actuelle de la sociologie*, PUF, Paris.
- Habermas J. (1978), *L'espace public*, Payot, Paris.
- Hamel P. (1998), «Urban Policies in the 1990s: The Difficult Renewal of Local Democracy», in *International Political Science Review*, 19:173-186.
- Hanf K., Koppen I. (1993), *Alternative Decision-Making Techniques for Conflict Resolution. Environmental Mediation in the Netherlands* (Research Programme «Policy and Governance in Complex Networks», n° 8), Rotterdam.
- Haumont N., Levy J-P. (Eds.). (1998), *La ville éclatée, quartiers et peuplement*, l'Harmattan, Paris.
- Herczog A., Hubeli E. (1995), *Offentlichkeit und öffentlicher Raum*, Nationales Forschungsprogramm Stadt und Verkehr, SNF, Bericht 48, Zurich.

- Hill Dilys M. (1994), *Citizens and Cities. Urban Policy in the 1990s*, Harvester Wheatsheaf, New York/Londres.
- Hirst P. (1998), «Vers la démocratie associationniste», in *Recherches la revue du Mauss semestrielle*, 11:168-174.
- Jaccoud C., Schuler M., Bassand M. (1996), *Raisons et déraisons de la ville*, PPUR, Lausanne.
- Jaccoud C., Zepf M., Leresche J.-Ph. (1999), *Gérer l'espace public*, IREC/EPFL, Lausanne.
- Jänicke M. (1997), «The Political System's Capacity for Environmental Policy», in Jänicke M., Weidner H. (Eds.), *National Environmental Politics: A Cooperative Study of Capacity Building*, Springer, Berlin, pp. 1-24.
- Joseph I. (1992), «L'espace public comme lieu d'action», in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58.
- Joseph I. (1995), *Prendre place*, Editions Recherche-Plan Urbain, Paris.
- Joseph I. (1998), *Erving Goffmann et la microsociologie*, P.U.F., Paris.
- Joseph I. (1998), *La ville sans qualités*, Editions de l'Aube, Paris.
- Joye D., Huissoud T., Schuler M. (Eds), (1995), *Habitants des quartiers, citoyens de la ville?*, Seismo, Zurich.
- Joye D., Kaufmann V. (1999) «Cinquante ans d'aménagement du territoire à Genève» in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°80-81 (ou 93-101?).
- Joye D. (1995), «Le gouvernement métropolitain: entre efficacité technique et démocratie.» in Leresche J.-Ph., Joye D., Bassand M. (Ed), *Métropolisations. Interdépendances mondiales et implications lémaniques*, Georg, Genève, pp. 139-157.
- Joye D., Leresche J.-Ph. (1997) «Gouvernance et nouveaux territoires d'action publique», in G. Saez, J.-Ph. Leresche, M. Bassand (ed.), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière*, l'Harmattan, Paris, pp. 289-299.
- Joye D., Leresche J.-Ph., Bassand M. (1997) «Vivre en ville: métropolisation et vie quotidienne en Suisse», in Institut universitaire Kurt Bösch (ed.), *Mélanges: Inter- et transdisciplinarités*, Institut universitaire Kurt Bösch, Sion, pp. 85-100.
- Kaminski, Antoni Z. (1991). «The Public and the Private: Introduction.» in *International political science review*, 12:263-265.
- Kaiser E. J. et al. (1995), *Urban Land Use Planning*, University of Illinois Press, Chicago.
- Kenis P., Volker Schneider (1991), «Policy Networks and Policy Analysis: Scrutinizing a New Analytical Toolbox», in Bernd Marin, Mayntz R. (ed.), *Policy Networks. Empirical Evidence and Theoretical Considerations*, Col. Campus, Frankfurt a.m. and Boulder.
- Kickert W. J.M., Klijn E.-H., Koppenjan Joop F.M. (eds,) (1996), *Managing Complex Networks. Strategies for the Public Sector*, Thousand Oaks and

- Sage, Londres/New Delhi.
- Kingdon J. W. (1995), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Harppter Collins, New York.
- Knaap P. Van der (1995), «Policy Evaluation and Learning. Feedback, Enlightenment or Argumentation?», in *Evaluation*, vol. 1, n° 2: 189-216.
- Knoke D., Kublinski J. H. (1991), «Network Analysis: Basic Concepts», in Graham Thompson et al. (Eds.), *Markets, Hierarchies and Networks: The Coordination of Social Life*, Sage, Beverly Hills, pp. 173-182.
- Kooiman J. (Ed.) (1993), *Modern Governance*, Sage, Beverly Hills.
- Kübler D. (2000), *Politique de la drogue dans les villes suisses entre ordre et santé*, l'Harmattan, Paris.
- Kübler D., Malatesta D., Joye D., Hausser D. (1997), *Entre ordre public et santé publique*, IREC-EPFL, Lausanne.
- Kühne A. (1997), *Regimewandel durch Grossprojekte. Auf der Suche nach lokaler Handlungsfähigkeit in Zürich und Wien*, G+B Verlag Fakultas, Amsterdam.
- Korosec-Serfaty P. (1988), «La sociabilité publique et ses territoires», in *Architecture et comportement*, vol. 4, pp. 111-132.
- Korosec-Serfaty P., (1990), «Le public et ses domaines» in *Espaces et sociétés*, pp. 62-63.
- Lamarche H. (1986), «Localisation, délocalisation, relocalisation du milieu rural», pp. 69-99 in Programme d'observation du changement social (ed), *L'esprit des lieux*, Editions du CNRS, Paris.
- Leca J. (1997), «Préface», in Godard F., *Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir*, Descartes & Cie, Paris.
- LeCompte M.D. and Preissle J. (1993), *Ethnography and Qualitative Design in Educational Research*, Academic Press Inc, San Diego.
- Linder Stephen H. and Peters B. Guy (1990), «The Logic of Public Policy Design: Unking Policy Actors and Plausible Instruments», in Stuart S. Nagel (Ed.), *Policy Theory and Policy Evaluation. Concepts, Knowledge, Causes, and Norms*, Greenwood Press, New York, pp. 103-119.
- Lefèvre C. (1997), «Dynamiques institutionnelles et politiques publiques.» in Saez G., Leresche J.-Ph., Bassand M. (Ed.), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière*, l'Harmattan, Paris, pp. 155-171.
- Le Galès P. (1995), «Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine», in *Revue française de science politique*, 45:57.
- Levi M. (1996), «Social and Unsocial Capital: A Review Essay of Robert Putnam's Making Democracy Work», in *Politics & Society*, 24:45-55.
- Le Corbusier (1957), *La Charte d'Athènes*, Editions de Minuit, Paris.
- Lefèbvre H. (1968), *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris
- Leresche J.Ph., Bassand M. (1991), *La métropole lémanique*, IREC, Lausanne.
- Lescaze B., Tahani S.Khalil (1997), *Un opéra sur l'eau ou la révélation d'un*

- lieu. L'usine des Forces Motrices de la Coulouvrenière à Genève*, Ed. S. Hurter, Genève.
- Lévy J.P. (1987), *Centres villes en mutation*, Centre de la recherche scientifique, Paris.
- Lévy J. (1999), *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Belin, Paris.
- Lischner K. (1994), *Leben zwischen den Häusern*, NFP Stadt und Verkehr n° 25, Zurich.
- Lofland L. (1993), «Urbanity, tolerance and public space. The creation of cosmopolitans», in Deben L., Heinemeijer W., Von der Vaart D. (Eds), *Understanding Amsterdam*, Het Spinhuis, Amsterdam.
- Lynch K. (1969), *L'image de la cité*, Dunod, Paris.
- McKay D. (1996), «Urban Development and Civic Community: A Comparative Analysis», in *British Journal of Political Science*, 26:1-24.
- Marti P. (1997), *Prise de position de la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève au sujet de la réfection de la Plaine de Plainpalais*, Service de la Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.
- Matthee R. (1993), *Policy-arrangements: Attraction and Retention of Enterprises in Cities*, EUR., Rotterdam.
- M.A.U.S.S. (1998), *Une seule solution, l'association?*, La Découverte, Paris.
- May N., Landrieu J, Spector T., Veltz P., (Eds.). (1998), *La ville éclatée*, l'Aube, la Tour d'Aigues.
- Mayer H-N., Siebel W., (1998), «Neue Formen politischer Planung: IBA Emscher Park und Expo 2000 Hannover», in *DISP*, 134: 4-11.
- Mennola E. (1998), «The European Integration and the Changing Constitutional Status of the Local and Regional Authorities. A dynamic perspective», in Tore Modeen (ed.), *The Finnish National Reports to the XVth Congress of the International Academy of Comparative Law*, Helsinki.
- Metze M. (1996), *De Staat van Nederland. Op weg naar 2000*, SUN, Nijmegen.
- Newman P., Thomley A. (1996), *Urban Planning in Europe. International Competition, National Systems and Planning Projects*, Routledge, Londres et New York.
- Neue Zurcher Zeitung* 20.1.97: Ambitiöse Gartenausstellung 1998 in Zürich?
- Noschis K. (1998), *Signification affective du quartier*, Librairie des Méridiens, Paris.
- Offner J.-M., Pumain D. (Eds.) (1996), *Réseaux et territoires, significations croisées*, l'Aube, Paris.
- O'Toole, Larry L et al. (1997), «Managing Implementation Processes in Networks», in Kickert W. et al. (Eds.), *Managing Complex Networks. Strategies for the Public Sector*, Thousand Oaks and Sage, Londres/New

- Delhi, 137-151.
- Plan Urbain (1988), *Espaces publics*, La Documentation Française, Paris.
- Pollit K. (1998), «For Whom the Balls Rolls», in *The Long Term View*, 4:14-15.
- Remy J., Voyé L. (1981), *Ville, ordre et violence*, PUF, Paris.
- Ruegg E. (1996), *Urbanität und Stadtentwicklung. Politische Entscheidungsprozesse in Bologna*, G+B Verlag Fakultas, Frankfurt a.M. und Wien, Amsterdam.
- Ruegg J., 1998, *Information, participation et négociation*, Polycopié de cours, Département de Géographie, Université de Genève.
- Saez G., Leresche J.-Ph., Bassand M. (1997), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière*, l'Harmattan, Paris.
- Sassen S. (1996), *La ville globale*, Descartes & Cie, Paris.
- Scharpf F.W. (1993), «Positive und negative Koordination in Verhandlungssystemen», in Héri-tier A. (Ed.), *Policy-Analyse. Kritik und Neuorientierung*, (PVS Sonderheft 24/i 993), Opladen: West deutscher Verlag, pp. 57-83.
- Schellekens J.C.N. (1993), *De cost goet voor de baet uyt*, EUR., Rotterdam.
- Schenkel W., Serdült U. (1999), «Bundesstaatliche Beziehungen», in Klöti U. et al. (eds.), *Handbuch der Schweizer Politik*, NZZ Verlag, pp. 469-507, Zurich.
- Scott J. (1991), *Social Network Analysis. A Handbook*, Sage, Londres/Newbury Park/New Delhi.
- Schnapper D. (1998), *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Gallimard, Paris.
- Sennett R. (1979), *Les tyrannies de l'intimité*, Seuil, Paris.
- Sennett R. (1992), *La ville à vue d'œil: urbanisme et société*, Plon, Paris.
- Simon P. (1997), «Les usages sociaux de la rue dans un quartier cosmopolite», in *Espaces et sociétés*, n° 90/91.
- Smith D.M., Blanc M. (1997), «Grass-roots democracy and participation: a new analytical and practical approach», in *Environment and Planning D: Society and Space* 15:281-303.
- Stoker G. (1998), «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance», in *Revue internationale des sciences sociales*, pp. 19-29.
- Strauch V. (1996), «Zur Entwicklung des Stadtforums», in Heinz Kleger, Andreas Redler, Holger Kuhle (Eds.), *Vom Stadtforum zum Forum der Stadt*, Fakultas, Berlin, pp. 85-104.
- Synergo (3/1999), Task Force ZH West:Kooperative EntwickJungsplanung Zurich West, Synthesebericht.
- Synergo (5/1998), The industrial district of Zurich.
- Thierstejn A., Walser M. (1998), *Raumordnung und nachhaltige Entwicklung: Handlungsansätze für eine nachhaltige Raumentwicklung in der Schweiz*, EDMZ, Berne.

- Tiévant S., (1983), «Les études de communauté et la ville: héritage et problèmes» in *Sociologie du travail*, n°83.
- Touraine A. (1984), *Le retour de l'acteur*, Fayard, Paris.
- Toussaint J.-Y., Zimmermann M., (éd), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2001.
- Transit Morgenthaler J., Schumacher E. (1999), *Ein flüchtiger Sommer in Zurich*. Kontrast, Zurich.
- Umweltnatur- und Umweltsozialwissenschaften, ETH Zurich: UNS-Fallstudie '95: Industriearéal Sulzer-EscherWyss. vdf 1996.
- Ueli Roth., Maag – Entwurf für konieptionelle Richtlinien. Oktober 1998.
- V.A. (1991), «Espaces publics et complexité sociale» in *Espace et Société*, n°62/63, L'Harmattan, Paris.
- V.A. (1992), «Espaces publics en ville», in *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 57-58, Plan Urbain, Paris.
- V.A. (1997), *Lausanne jardins '97*, Anthos n° 2-96, BSLA & Niggli Ltd. Publishers, Sulgen.
- Ville de Genève (1987), *Concours public d'idées pour l'aménagement de la Plaine de Plainpalais*.
- Ville de Genève (1993), *Plan directeur communal, Genève 2001*, Genève.
- VROM-Raad (1998), *Stedenland-Plus. Advies over Nederfand 2030 – Veikening ruimtelijke perspectiven* (Advies 005), La Haye.
- Waarden, Frans van (1992), «Dimensions and Types of Policy Networks», in *European Journal of Political Research, Special issue: Policy Networks*, Vol. 21, n° 1-2, 29-52.
- Waddington D. (1994), «Participant Observation», in Cassel C., Symon Gillian (eds.), *Qualitative Methods in Organizational Research*, Thousands Oaks, Sage, Londres, pp. 107-122.
- Wagner F. W., Joder T. E., Mumphy Jr., Anthony J. (Eds.) (1997), *Urban Revitalization. Policies and Programs* (see: Introduction and Conclusion), Thousands Oaks and Sage, Londres/New Delhi, ix-xiv/203-211.
- Wellman B. (ed) (1999), *Networks in the Global Village*, Westview Press, Boulder.
- Weltwoche* 16.9.1999: Von der Monokultur zur Magerwiese, p. 51.
- Wiel M. (1999), *La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée*, ed Mardaga, Sprimont, 1999.
- Wirz H.M. (1975), *Social Aspects of Planning in New Towns*, Saxon House, Farnborough.
- Zepf M. (1999), *Concevoir l'espace public*, EPFL, Lausanne.

ANNEXE

QUESTIONS DE MÉTHODE

Nous avons utilisé plusieurs méthodes pour rendre compte de la dynamique des espaces publics genevois. Nous présentons dans cette annexe les aspects méthodologiques les plus importants.

A.1 TROIS PLACES DANS UN RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS

Nous nous sommes centrés sur trois espaces publics, relativement proches les uns des autres, et qui tout à la fois forment un réseau dans la mesure où ils communiquent les uns avec les autres mais sont également fort diversifiés. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'ils formaient les lieux essentiels de la célébration du 31 décembre 1999 où ils accueillirent près de 200 000 personnes dans une nuit glacée. Nous les décrivons en détail au chapitre 4 (fig. 4.10), mais présentons-les rapidement:

- 1 La *Place Neuve*, ensemble prestigieux au pied de la vieille-ville et comprenant le Grand Théâtre de Genève, le Conservatoire de musique, un musée sur ses bords et un parc public prestigieux, le parc des Bastions;
- 2 La *Plaine de Plainpalais*, vaste étendue herbeuse, située au centre de Genève, et utilisée tout aussi bien comme espace de quartier que comme lieu d'accueil de forains, de marchés et de cirques;
- 3 La *Place des Volontaires* caractérisée par l'Usine, haut-lieu de la culture alternative, par une salle de concert sise dans une usine transformée et un barrage sur le Rhône qui sert certes à réguler le niveau du lac mais aussi à relier les deux rives.

A.2 UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS

La première question de recherche porte sur l'importance qu'ont les espaces publics et leurs usages pour les habitants en général de l'agglomération. La méthodologie qui correspond est un sondage représentatif réalisé, par téléphone, auprès de 900 habitants, répartis en 6 quartiers contrastés aussi bien en termes de composition sociale et de morphologie que d'accessibilité du centre-ville (voir ci-joint le questionnaire «Habitants»).

A.3 UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES USAGERS

La question de la mixité et de qui fréquente les espaces publics, à quel moment, ne saurait cependant être résolue sur les seules déclarations des habitants. Dans ce sens, nous avons non seulement mené des observations sur les trois places retenues, mais aussi préparé un court questionnaire soumis à près de 600 personnes, visant à connaître leur position sociale, les raisons de leur passage et leurs représentations des lieux (voir ci-joint le questionnaire «Usagers»).

A.4 UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES ACTEURS

La problématique que nous avons élaborée jusqu'ici ne se basait pas seulement sur l'appréciation des habitants et usagers mais aussi sur la manière dont les espaces publics sont conçus et la place qu'ils peuvent occuper dans leur imaginaire. C'est pourquoi une démarche plus qualitative a été entreprise auprès d'une cinquantaine de politiques, de décideurs, de professionnels, mais aussi d'opposants pour essayer de cerner au mieux comment se fait la conception de ces espaces, quelles en sont les représentations, mais aussi de savoir jusqu'où ces espaces publics peuvent aussi être espaces de participation (voir ci-joint le guide d'entretien «Acteurs»).

A.5 UN CONTREPOINT ZURICHOIS

Nous avons confronté la réalité genevoise à une opération de reconversion industrielle zurichoise. C'est pour nous une manière de comprendre l'importance des espaces publics dans l'urbain contemporain.

A.6 QUESTIONNAIRE «USAGERS»:

Lieu: Neuve Plainpalais Volontaires
 Zone: A B
 Date: 9.1998
 Heure: 1 2 3 4
 Météo: 1 Beau, 2 Pluie, 3 Gris et sec
 Enquêteur: 1 2 3 4 5 6

1. En ce moment, passez-vous juste par ici, ou êtes-vous venu pour une raison précise?

- a) Je passe juste par ici pour me rendre ailleurs.
- b) Je suis venu ici pour une(les) raison(s) précise(s)

(Si a) **Pour vous rendre dans quel quartier?**

(Si b) **Pourriez-vous me dire laquelle (lesquelles)?**

- Voir un spectacle, exposition, participer à une fête.
- Travailler, suivre des cours.
- Boire un verre ou prendre un repas.
- Faire des achats.
- Accompagner des enfants.
- Lire (journal, livre, etc.).
- Me reposer un moment.
- Flâner, me promener.
- Jouer, faire du sport.
- Rencontrer des gens (inconnus).
- Discuter, voir des connaissances.
- Visiter les lieux.
- Promener mon chien.
- Autres.

2. Pouvez-vous me dire de quel quartier (commune) vous êtes arrivé?

3. Combien de temps pensez-vous rester ici en ce moment? (temps global)

- Le temps de répondre au questionnaire (5 min.)
- Entre 5 et 15 minutes
- Entre 16 et 30 minutes
- Entre 31 minutes et 1 heure
- Plus d'une heure
- Ne sait pas

4. A quelle fréquence venez-vous ici?

- Une ou plusieurs fois par jour
- Plus d'une fois par semaine

- Entre une fois/semaine et une fois/mois
- Quelquefois par an
- A de rares occasions

5. Venez-vous ici plutôt pour des raisons pratiques, ou plutôt parce que cet endroit vous plaît?

- a) Pour des raisons pratiques
- b) Cet endroit me plaît particulièrement
- c) Pour les deux

(Si a ou c): Lesquelles?

(Si b ou c): Qu'est-ce qui vous plaît particulièrement?

6. Aujourd'hui, avez-vous ici un rendez-vous fixé avec une connaissance?

Oui / Non

(Si non): Etes-vous venu plutôt en espérant rester seul ou en espérant rencontrer des gens?

- En espérant rester seul
- En espérant rencontrer des gens

7. Qu'est-ce qui, selon vous, caractérise le mieux cette place, lui donne une ambiance particulière? (2 réponses possibles)

- a) Les bâtiments, l'aménagement
- b) Les gens qui la fréquentent
- c) Les activités
- d) Le trafic, la circulation
- e) Les éléments naturels
- f) Rien de particulier
- g) Autre
- h) Ne sait pas

Diriez-vous que cette place est... ou...? (valeurs de a, b, c, d, e)

- Belle / Laide
- Morte / Vivante
- Attachante / Repoussante
- Sûre / Inquiétante (soir)
- Moderne / Ancienne
- Ordonnée / Désordonnée
- Banale / Originale
- Aménagée / Naturelle
- Accessible / Inaccessible

8. Diriez-vous que cette place est importante ou pas importante pour Genève? (valeurs de a, b, c, d, e)

Très importante / Pas du tout

9. Trouvez-vous que l'aménagement de cet endroit a changé ces dernières années ou pas? (valeurs de a, b, c, d, e)

Beaucoup / Pas du tout

10. Et les gens qui y viennent, ont-ils changé ou pas? (valeurs de a, b, c, d, e)

Beaucoup / Pas du tout

11. Sur les places publiques, il y a parfois des éléments auxquels on tient. Ici, y a-t-il des éléments qui ne devraient pas disparaître?

Oui / Non

(Si oui): **Lesquels?**

12. Et y a-t-il des éléments qui devraient au contraire disparaître?

Oui / Non

(Si oui): **Lesquels?**

13. En pensant à cet endroit, diriez-vous qu'il est utilisé plutôt par certains groupes spécifiques ou par tout le monde?

- a) Plutôt par des groupes spécifiques
- b) Plutôt par tout le monde
- c) Ne sait pas

(Si a) **De quel(s) groupe(s) s'agit-il?**

A quelle fréquence allez-vous à la place:

Neuve **41** Plain. **42** Volont. **43**

- Une ou plus. fois par jour
- Plus d'une fois par semaine
- Entre 1x / sem. et 1x / mois
- Quelquefois par an
- A de rares occasions
- Jamais allé, ou connaît pas

14. Dans quel quartier ou commune habitez-vous?

- Quartier / commune:
- En France voisine ou dans un autre canton romand
- Ailleurs en Suisse
- A l'étranger

15. Quelle est actuellement votre activité ou votre profession principale?

(Non-actifs passer qu. 17.)

16. Si vous exercez actuellement votre profession, êtes-vous employé ou indépendant?

- Employé
- Indépendant

17. Si vous exercez actuellement une activité professionnelle ou suivez une formation, travaillez-vous ou étudiez-vous au centre-ville?

Oui / Non

18. Quelle est la dernière école ou formation que vous avez suivie (ou que vous suivez)?

- Ecole primaire
- Ecole secondaire
- Bac ou maturité
- Apprentissage, école prof.
- Ecole prof. supérieure
- Université ou haute école

19. Pouvez-vous m'indiquer votre nationalité?

- Suisse
- Française
- Autres

20. Combien d'enfants de moins de 15 ans habitent votre foyer?

- Aucun
- 1 ou 2
- Plus de 2

21. Sexe:

Homme / Femme

22. Age:

- 15-20
- 21-25
- 26-35
- 36-45
- 46-55
- 56-65
- 66-75
- plus de 75

23. Situation:

- en couple
- avec autre(s) adulte(s)
- avec enfant(s)
- Seul

Zones d'enquête

Place Neuve:

- Parc des Bastions
(Allée centrale jusqu'à la hauteur du mur des réformateurs)
- Place Neuve

Plaine de Plainpalais:

- Plainpalais sud (incluant l'espace pour enfants et le marché aux puces)
- Plainpalais nord
(incluant le petit parc à la pointe nord, le skatepark et le boulodrome)

Place des Volontaires:

- Barrage du Seujet
- Place des Volontaires

A.7 QUESTIONNAIRE «HABITANTS»:

Nous réalisons une étude pour le compte de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) auprès de la population genevoise pour savoir comment les gens vivent à Genève. Cette étude scientifique vise à savoir ce que les personnes pensent de la vie en ville et si elles sont satisfaites des conditions de vie et d'habitation dans leur quartier. Ce que vous en pensez, ce qui vous semble important et pas important dans ce domaine nous intéresse. Etes-vous d'accord de participer à l'étude? L'entretien ne dure pas plus de 15 minutes.

homme / femme

Nous allons commencer, si vous le voulez bien, par parler de votre quartier. Mais puis-je tout d'abord vous demander votre âge? (Minimum 15 ans)

**1. Depuis combien de temps vivez-vous dans votre quartier?
(Moins d'une année = 0)**

**2. Concernant votre quartier, seriez-vous prêt à participer
à une action (pétition, manifestation par exemple)**

«Pour la création d'un espace vert»

oui / non

**3. Concernant votre quartier, seriez-vous prêt à participer
à une action (pétition, manifestation par exemple)**

«Contre la construction d'un centre commercial»

oui / non

**4. Concernant votre quartier, seriez-vous prêt à participer
à une action (pétition, manifestation par exemple)**

«Contre des mesures de limitation du trafic, par exemple 30 km/h»

oui / non

Pour une moitié de l'échantillon

Pour l'autre moitié de l'échantillon

**5. Concernant votre quartier, seriez-vous prêt à participer
à une action (pétition, manifestation par exemple)**

«Pour la création d'une maison de quartier»

oui / non

**6. Concernant votre quartier, seriez-vous prêt à participer
à une action (pétition, manifestation par exemple)**

«Pour la création d'une zone piétonne»

oui / non

**7. Concernant votre quartier, seriez-vous prêt à participer
à une action (pétition, manifestation par exemple)**

«Contre la démolition d'un édifice historique»

oui / non

8. Admettons que votre quartier subisse des nuisances importantes (bruit, vandalisme, parking sauvage, etc.). Savez-vous ce que vous feriez ou pourriez faire pour changer ou améliorer la situation?

- oui certainement
- oui probablement
- plutôt non
- non absolument pas

Si oui, que feriez-vous? (ouvert précodé)

- s'adresser aux autorités ou administration (commune ou canton)
- organiser une manifestation
- s'adresser directement aux personnes qui suscitent ces nuisances (tel, lettres, interpellations, etc.)
- se faire comprendre indirectement par les personnes concernées (tel ou lettres anonymes, déprédations sur des biens des personnes, etc.)
- s'adresser à la police
- s'adresser à un parti politique
- s'adresser à l'association de quartier
- s'adresser à une autre association
- distribuer une lettre dans les boîtes aux lettres du quartier, mettre des affiches
- s'adresser aux institutrices, enseignants de l'école
- s'adresser à un journal, une radio
- autre

9. Par rapport à la ville ou à d'autres quartiers, dites-moi si vous pensez que les aspects que je vais vous citer sont caractéristiques de votre quartier? (max 2)

- les bâtiments et le site? oui / non
- l'ambiance? oui / non
- les habitants? oui / non
- les activités (commerce, artisanat)? oui / non

10. Lorsque vous pensez aux habitants de votre quartier, vous sentez-vous très solidaire, plutôt solidaire, peu solidaire ou pas du tout solidaire de ces personnes?

- Très solidaire
- Plutôt solidaire
- Plutôt peu solidaire
- Pas du tout solidaire
- Et maintenant, parlons de Genève.

11. Imaginez que vous deviez quitter Genève. Quels sont les deux lieux que vous regretteriez le plus?

12. Quels sont à Genève et parmi les cinq bâtiments suivants celui ou ceux dont vous accepteriez la démolition?

- Le Grand-Théâtre (place Neuve)
- Les Bains des Pâquis

- UNI II
- Le goulet de Chêne-Bougeries
- L'Alhambra
- Aucun
- Tous

13. Pensez-vous qu'il y a à Genève des groupes de personnes qui n'obtiennent pas ce qu'ils méritent, ni même le minimum de ce qu'ils sont en droit d'attendre?

Oui / non

14. Pensez-vous, au contraire, qu'il y a à Genève des groupes de personnes qui obtiennent plus que ce qu'ils méritent, plus que ce qu'ils sont en droit d'attendre?

Oui / non

15. Estimez-vous qu'il y a des groupes à Genève qui ne respectent pas les autres ou les biens d'autrui?

Oui / non

(Et si oui): lesquels?

16. Dans toutes les sociétés, il peut y avoir des divergences, voire même des conflits entre divers groupes. Quelle intensité ont ces divergences d'après vous à Genève aujourd'hui?

- très forte, assez forte, assez faible ou pas de divergence 1,2,3,4
- entre employeurs et employés 1,2,3,4
- entre étrangers et suisses 1,2,3,4
- entre les partis de gauche et de droite 1,2,3,4
- entre hommes et femmes 1,2,3,4
- entre riches et pauvres 1,2,3,4
- entre jeunes et vieux 1,2,3,4

17. On dit beaucoup de choses au sujet des buts que Genève devrait s'efforcer d'atteindre au cours des dix prochaines années. Pour chaque objectif que je vais vous citer, pourriez-vous me dire si cela devrait être une priorité pour Genève?

- Conserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel
oui / non
- Améliorer les conditions de vie des habitants (les logements par ex.)
oui / non
- Entreprendre de grands travaux de construction
oui / non
- Attirer de nouvelles organisations internationales
oui / non

18. Concernant la construction à Genève, préférez-vous que l'on construise surtout à la campagne pour ne pas rendre la ville plus dense, ou au contraire préférez-vous que l'on construise surtout en ville pour préserver la campagne?

- Rendre la ville plus dense

- Etendre la ville à la campagne
- Ni l'un ni l'autre
- Les deux
- Nsp

Parlons maintenant du centre-ville. Par centre-ville, nous entendons la zone qui comprend les Rues Basses, la Vieille-Ville et la Place Neuve, mais aussi Plainpalais, La Coulouvrenière et la Jonction ainsi que la Gare, Chantepoulet et le quartier de St-Gervais.

19. A quelle fréquence allez-vous au centre-ville pour les activités suivantes?

Se rend au centre pour travail, mais profite d'y faire cette activité:

1 ou plus fois par jour, 1 ou plus fois par semaine, 2 ou 3 fois par mois, quelquefois par an, jamais, travaille au centre-ville

- Achats, shopping
- Loisirs
- Pour des raisons administratives (banque, guichet d'administration par exemple.)

20. Quel(s) moyen(s) de transport employez-vous habituellement pour vous rendre au centre-ville? (Ouvert, précodé)

- l'automobile
- les transports publics
- le taxi
- la moto, le vélomoteur, le scooter
- le vélo
- la marche à pied
- je ne me rends presque jamais au centre-ville

21. Pour le temps libre, trouvez-vous très agréable, plutôt agréable ou plutôt désagréable ou tout à fait désagréable de passer un moment au centre-ville?

- très agréable
- plutôt agréable
- plutôt désagréable
- tout à fait désagréable

22. Je vais vous citer un certain nombre d'aspects. Pour chacun d'entre eux, dites-moi si vous jugez que c'est plutôt un avantage ou un inconvénient du centre-ville?

Avantages, Inconvénients, Ca n'a pas d'importance, Ca n'existe pas

- La vie culturelle 1,2,3,4
- L'anonymat 1,2,3,4
- La diversité des gens qu'on y côtoie 1,2,3,4
- L'animation 1,2,3,4
- Un grand nombre de services (banques, magasins, administration) 1,2,3,4
- Les réseaux de transport publics 1,2,3,4
- La densité des bâtiments 1,2,3,4

23. Estimez-vous qu'au centre-ville...

- la pollution de l'air
- les tags et graffitis
- le bruit
- la présence de toxicomanes
- le vandalisme
- les planches à roulettes ou roller
- le manque d'espace vert
- les crottes de chiens

...est un aspect très dérangeant, assez dérangeant ou pas dérangeant?

- Très dérangeant
- Assez dérangeant
- Peu dérangeant
- Ça n'existe pas (ne pas lire)
- Ça n'a pas d'importance

24. Lorsque vous vous trouvez seul après 22h au centre-ville, évitez-vous consciemment certaines rues et places peu sûres?

Oui / Non

- Je ne vais jamais au centre-ville à ces heures, car j'estime que c'est trop risqué
- Je ne vais jamais au centre-ville à ces heures pour d'autres raisons

Nous allons maintenant vous poser quelques questions concernant des lieux précis à Genève.

- La place Neuve
- La plaine de Plainpalais
- La place des Volontaires
(Pour l'enquêteur: bâtiment des Forces Motrices, l'Usine et Artamis)

Pour une moitié de l'échantillon:

- Bastions
- Rues Basses
- Gare Cornavin

Seconde moitié de l'échantillon:

- Quais et jet d'eau
- Bout-du-Monde
- Aéroport de Cointrin

25. Pour chacun d'eux, pourriez-vous nous dire à quelle fréquence vous vous y rendez pour y rester un moment (15 min. ou plus)?

- 1 ou plus fois par jour
- Entre 1 fois par jour et 1 fois par semaine
- Entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois
- Quelques fois par an
- A des rares occasions
- Jamais allé, connaît pas

26. Diriez-vous que... est un lieu que vous aimez beaucoup, assez, plutôt pas ou pas du tout?

- Beaucoup
- Assez
- Plutôt pas
- Pas du tout
- Indifférent / m'est égal

27. Concernant les trois lieux que je vais vous citer, diriez-vous que c'est un lieu utilisé par des groupes particuliers ou par tout le monde?

Diriez-vous que «La place Neuve» est un lieu utilisé par des groupes particuliers ou par tout le monde?

Diriez-vous que «La plaine de Plainpalais» est un lieu utilisé par des groupes particuliers ou par tout le monde?

Diriez-vous que «La place des Volontaires (Pour l'enquêteur: bâtiment des Forces Motrices, l'Usine et Artamis)» est un lieu utilisé par des groupes particuliers ou par tout le monde?

- par des groupes particuliers
- par tout le monde
- Nsp

Pour la première moitié de l'échantillon:

Pour les lieux suivants:

- Le Parc des Bastions
- Les rues Basses
- La gare Cornavin

28. Parmi tous les lieux dont nous venons de parler, lequel vous semble le plus important pour Genève?

Ouvert / précodé

Pour première moitié:

- La place Neuve
- La plaine de Plainpalais
- La place des Volontaires à la Jonction
- Le Parc des Bastions
- Les rues Basses
- La gare Cornavin

Pour la deuxième moitié:

- La place Neuve
- La plaine de Plainpalais
- La place des Volontaires à la Jonction
- Les quais et le jet d'eau
- Le Bout du Monde
- L'Aéroport

29. A Genève et dans les lieux publics en général (places, parcs, rues), appréciez-vous de côtoyer plutôt des personnes qui vous ressemblent ou au contraire des gens très différents de vous?

- Personnes qui me ressemblent
- Personnes très différentes de moi
- Les deux
- Aucune des deux

30. Est-ce que vous diriez que, comparée à d'autres villes suisses, la qualité de vie en général est meilleure, égale ou moins bonne à Genève?

- Meilleure
- Egale
- Moins bonne

31. Et est-ce que vous pensez que les espaces publics de Genève (places, rues, parcs) sont un aspect très important, assez important, peu important ou pas du tout important pour la qualité de vie?

- Très important
- Assez important
- Peu important
- Pas important du tout
- Parlons maintenant de vos occupations

32. Concernant vos loisirs, pourriez-vous me dire à quelle fréquence vous menez les activités suivantes?

1 ou plus. fois par jour, 1 ou plus. fois par semaine, 1 ou plus. fois par mois, quelquefois par an, jamais

- Avoir des activités manuelles chez soi (bricolage, réparations, jardinage, musique, peinture)
- Lire, regarder la télévision ou jouer aux cartes et à des jeux de société
- Sortir au café ou au restaurant
- Rendre visite ou recevoir des visites
- Faire du sport ou assister à un événement sportif
- Aller au spectacle, au cinéma, au musée, en discothèque
- Faire du bénévolat au sein d'associations ou de clubs

33. On peut avoir des amis dans différents endroits. Pour vous, personnellement, est-ce que vous diriez que vous avez des amis...

oui / non

- Dans votre rue, votre immeuble 1,2
- Dans votre quartier 1,2
- Ailleurs dans le canton 1,2
- Ailleurs en Suisse ou à l'étranger 1,2

34. On peut se sentir appartenir à différents lieux ou territoires, plus ou moins larges. Vous-même, vous sentez-vous appartenir...

oui / non

- À votre quartier
- À la ville de Genève
- Au canton de Genève
- À la Suisse ou à votre pays d'origine
- À l'Europe

35. D'une manière générale, diriez vous que la plupart des gens sont plutôt mal-honnêtes et qu'il faut s'en méfier, ou au contraire pensez-vous qu'ils sont plutôt honnêtes et que vous pouvez leur faire confiance?

- La plupart des gens sont plutôt malhonnêtes et il faut s'en méfier
- La plupart des gens sont plutôt honnêtes et on peut leur faire confiance

Nous allons maintenant parler de la gestion de la ville et des dernières votations.

36. Tout d'abord, pouvez-vous m'indiquer quelle est votre nationalité?

- Suisse
- Double national (suisse et autre)
- Allemand, autrichien
- Anglais, irlandais
- Belge, hollandais
- Espagnol
- Français
- Italien
- Portugais
- Yougoslave et ex-yougoslavie
- Europe du Sud (Grèce, Turquie, Albanie)
- Europe du Nord (Danemark, Norvège, Suède, etc)
- Afrique
- Amérique du Nord, Canada
- Amérique du Sud
- Asie, Arabie, Orient
- Australie
- Autre
- Refus

37. Avez-vous le droit de vote (en Suisse)?

Oui / non

38. Pour suisses et plus 18 ans: Si vous pensez aux 10 dernières occasions de voter (élections, votations), combien de fois êtes-vous effectivement allé voter?

- Pour rassemblements de secteurs sur Ville de Genève

39. Lors du référendum sur la place des Nations, pourriez-vous me dire ce que vous avez voté?

- A voté Oui / A voté Non
- Ne se rappelle plus ce qu'il/elle a voté
- Ne se rappelle plus si il/elle a voté
- Refuse de dire ce qu'il/elle a voté
- N'a pas voté (pas pu, pas voulu, pas eu connaissance de cette votation)

40. Et lors de la votation concernant le référendum de la place Neuve, pourriez-vous me dire ce que vous avez voté?

- A voté Oui / A voté Non

- Ne se rappelle plus ce qu'il/elle a voté
- Ne se rappelle plus si il/elle a voté
- Refuse de dire ce qu'il/elle a voté
- N'a pas voté (pas pu, pas voulu, pas eu connaissance de cette votation)
- Pour rassemblements de secteurs hors de Ville de Genève

41. La ville de Genève a connu cette année deux votations concernant l'aménagement de deux places importantes la place des Nations et la place Neuve. Si vous aviez pu voter lors de ces deux votations (référendums), pouvez-vous me dire ce que vous auriez voté lors du référendum concernant la place des Nations?

- Aurait voté Oui / Aurait voté Non
- Ne pourrait pas dire ce qu'il/elle aurait voté car ne connaît pas le sujet
- N'aurait pas voté (pas voulu, ça ne sert à rien, etc.)
- Refuse de dire ce qu'il/elle aurait voté

42. Et qu'auriez-vous voté lors du référendum concernant la place Neuve?

- Aurait voté Oui / Aurait voté Non
- Ne pourrait pas dire ce qu'il/elle aurait voté car ne connaît pas le sujet
- N'aurait pas voté (pas voulu, ça ne sert à rien, etc.)
- Refuse de dire ce qu'il/elle aurait voté

43. Qui doit, selon vous, participer avec les autorités aux décisions importantes concernant des lieux publics situés en ville, comme la Place Neuve? (2 max)

Oui / non

- Usagers du lieu
- Habitants des quartiers environnants
- Habitants de la Ville de Genève (commune)
- Tous les habitants du canton
- Les associations, groupements d'intérêts et partis

44. Vous sentez-vous proche d'un parti politique?

Oui / non

45. Pouvez-vous me dire lequel? (plusieurs réponses possibles)

- Parti démocrate-chrétien (PDC)
- Parti radical (PRD)
- Parti libéral
- Parti socialiste (PS)
- Les verts (parti écologiste)
- Alliance de gauche
(parti du travail + Solidarités + parti des indépendants)
- Union démocratique du centre (UDC)
- Démocrates suisses (DS)
- Parti suisse de la Liberté
- Autre
- Se situe plutôt au centre
- Se situe plutôt à gauche
- Se situe plutôt à droite

46. Je vais vous citer un certain nombre de slogans. Dites-moi, si vous vous sentez proche, opposé ou indifférent à chacun d'entre eux

plutôt proche, plutôt opposé, indifférent.

- non aux logements vides 1,2,3
- pour un réseau routier performant 1,2,3
- moins de béton plus de verdure 1,2,3
- pour des impôts communaux identiques en Suisse 1,2,3
- halte aux recours abusifs contre les nouvelles constructions 1,2,3

47. Dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations que je vais vous citer

- Ceux qui ne votent pas sont largement responsables si les choses ne marchent pas mieux dans la politique genevoise.
- De toute façon, une voix ne compte pas beaucoup, aussi voter ne sert pas à grand-chose.
- A Genève, je pense que tout le monde a les moyens de se faire entendre et de défendre ses intérêts.

48. D'une manière générale, faites-vous tout à fait confiance, plutôt confiance, plutôt pas confiance ou pas du tout confiance aux autorités genevoises?

- Tout à fait confiance
- Plutôt confiance
- Plutôt pas confiance
- Pas du tout confiance

49. Êtes-vous membre d'une ou de plusieurs associations?

Oui / non

50. De quel genre d'associations s'agit-il?

Ouvert / précodé

- | | |
|--|---|
| - Organisations charitables ou humanitaires | 1 |
| - Sociétés folkloriques ou patriotiques | 1 |
| - Organisations religieuses ou paroissiales | 1 |
| - Groupes regroupant des gens de même origine | 1 |
| - Parents d'élèves | 1 |
| - Clubs sportifs | 1 |
| - Clubs de loisirs (bricolage, intérêts scientifiques) | 1 |
| - Ensemble de musiques, fanfares, chorales | 1 |
| - Organisation pour la jeunesse | 1 |
| - Association de quartier | 1 |
| - Groupes militants | |
| (association de consommateurs, écologiste, locataire...) | 1 |
| - Parti politique | 1 |

- Associations professionnelles 1
- Sociétés philanthropiques ou d'entraide (Rotary, Kiwanis) 1
- Autre 1

Et maintenant, terminons avec quelques renseignements sur vous-même

51. Quelle est la situation de votre ménage? Actuellement vous vivez:

Lire les réponses

- Chez vos parents
- Seul(e)
- Seul(e) avec enfant(s)
- En couple sans enfant
- En couple avec enfant(s)
- En communauté d'habitation
- Autres

**52. Combien d'enfants vivent dans votre ménage?
Et combien de ces enfants ont moins de 15 ans?**

53. Combien de pièces compte votre logement (cuisine y compris)?

54. Quelle est la dernière école ou formation que vous avez suivie ou que vous êtes en train de suivre?

- Ecole primaire 1
- Ecole secondaire 2
- Apprentissage 3
- Maturité ou bac 4
- Ecole professionnelle supérieure
(Technicum, institut d'étude sociale etc...) 5
- Université 6

55. Avez-vous actuellement une activité professionnelle régulière?

Oui / non

Si sans activité professionnelle régulière

56. Actuellement vous êtes:

Lire

- Retraité
- En formation (étudiant)
- Au foyer
- A la recherche d'un emploi
- Au chômage
- Autre

57. Quelle est actuellement votre profession principale?

58. Diriez-vous que l'emploi que vous occupez est plutôt:

Un emploi stable (que vous pouvez garder aussi longtemps que vous le voulez), un emploi plutôt précaire ou un emploi temporaire (à durée limitée)?

- Emploi plutôt stable
- Emploi plutôt précaire
- Emploi temporaire

59. Dans votre emploi êtes-vous employé ou indépendant?

- Employé, salarié
- Indépendant
- Aide bénévole dans entreprise familiale
- Autre

60. Où travaillez-vous?

Lire

- Dans votre quartier d'habitation (commune) ou à domicile
- Au centre-ville sur la rive gauche (si n'y habite pas)
- Au centre-ville sur la rive droite (si n'y habite pas)
- Ailleurs en ville
- Dans une autre commune du canton
- Ailleurs
- Autre

Si Indépendant:

61. En tant qu'indépendant, combien de personnes employez-vous de manière régulière?

- 0 (travaille seul)
- 1 à 9
- 10 à 24
- 25 à 50
- 51 à 99
- 100 et plus

62. A combien estimez-vous approximativement le revenu mensuel brut de votre ménage?

- Moins de 2000.-
- Entre 2000 et 4000.-
- Entre 4001 et 6000.-
- Entre 6001 et 8000.-
- Entre 8000 et 10'000.-
- Entre 10'000 et 12'000.-
- Plus de 12'000.-
- Refuse de répondre

Nous sommes maintenant arrivés au bout de l'interview. Je vous remercie vivement d'avoir répondu à toutes ces questions!

A.8 GUIDE D'ENTRETIEN «ACTEURS»:

- Pourriez-vous nous préciser votre travail (ou tâche, fonction) lié à la gestion/production des espaces publics centraux genevois? Dans quel projet avez-vous été (ou êtes-vous actuellement) impliqués?

1. Place Neuve

- Comment présenter en deux mots la place Neuve à un étranger?
- A quoi et à qui vous semble destinée la place Neuve? Cette situation vous satisfait-elle?
- Et concernant les transports, comment décririez-vous la situation de la place Neuve? Cette situation vous satisfait-elle?
- Que pensez-vous de l'accès à la place Neuve par les différents modes de transport? Cette place vous semble-t-elle suffisamment, trop, pas assez accessible à pied, en transports publics, en automobile?
- Selon vous, qu'est-ce qui explique le lancement du référendum (début 1998) contre le projet de parking et d'aménagement de la place?
- Selon vous, pourquoi le projet de parking et d'aménagement a-t-il été refusé en votation?

2. Plaine de Plainpalais

- Pouvez-vous nous rappeler en quelques mots l'état actuel des planifications et négociations concernant la Plaine de Plainpalais?
- Pour la Plaine de Plainpalais: à quoi et à qui vous semble destiné ce lieu? A quoi sert-il et à quoi devrait-il être dédié?
- Depuis 20 ans, les motions pour un réaménagement de la Plaine se sont succédé. Pourquoi aucun projet n'a-t-il abouti?
- Est-ce qu'à votre avis certains acteurs (et lesquels) se désintéressent de l'aménagement de la Plaine (aujourd'hui et suite à la non-réalisation du projet primé au concours de 1986)?
- Est-ce qu'il y a un exemple auquel vous vous référez pour l'aménagement de la Plaine de Plainpalais? Si oui, lequel?

3. Place des Volontaires et son périmètre

- On dit du périmètre de la place des Volontaires que c'est un secteur en transformation. Comment décririez-vous ces transformations? (Changements exprimés essentiellement en termes architecturaux, structure, population.)
- Au niveau international, pensez-vous que cet espace joue un rôle? Qu'il puisse par exemple être, d'une certaine façon, un atout supplémentaire pour Genève dans sa concurrence avec les autres villes?
- Pensez-vous que ce périmètre doit être dédié à la culture alternative (type Artamis/Usine)?

4. Participation des habitants

- Estimez-vous qu'il soit nécessaire, ou au contraire accessoire, d'intégrer les habitants/usagers à ces projets d'aménagement? De quelle(s) manière(s)?
- Pensez-vous que les habitants/usagers ont, les moyens, l'envie, de participer d'une façon ou d'une autre au processus de gestion de cet espace public? Si oui, de quelle façon (à quel moment du processus, fréquence, intensité, façons, etc)?

- Y a-t-il selon vous, des problèmes, obstacles à une telle participation?
- Pensez-vous que les associations d'habitants-usagers soient de «bons» représentants des désirs/besoins des usagers?
- Pensez-vous que les habitants/usagers aient leur mot à dire sur le choix ou la sélection des objets patrimoniaux à préserver ainsi que sur leurs utilisations futures?

5. Questions générales

- Quels sont les rôles qu'un espace public central devrait jouer, idéalement et selon vous, pour la population? Lequel des rôles est prioritaire pour vous? (Par ex.: atout pour une meilleure qualité de vie des habitants/usagers; en vue d'une image de marque améliorée; centre d'activités culturelles, de rencontres, lieu identitaire; noyau de vitalité économique, etc).
- Si les espaces publics constituent pour vous des lieux de vie importants au sein du quartier/de Genève, quelle(s) en sont les principales raison(s)?
- Lors des planifications actuelles à Genève, quels groupes en particulier cherche-t-on, selon vous, à satisfaire avant tout? (Qui et en fonction de quels besoins?). Comment évaluez-vous la situation que vous venez de décrire? Vous paraît-elle regrettable ou au contraire satisfaisante?
- Parmi les espaces publics du centre-ville genevois, lesquels vous semblent les plus importants?
- Au niveau international, quels sont éléments qui peuvent, selon vous, amener un atout supplémentaire à Genève dans sa concurrence avec les autres villes?
- Quels sont pour vous les villes, régions, pays qui sont des modèles de référence? Et pourquoi, quels sont les aspects qui vous frappent en particulier? Décrivez ce qui vous plaît dans ces lieux. Ou encore: Y a-t-il selon vous des réalisations exemplaires effectuées dans d'autres villes? Si oui, lesquelles?
- Qu'est-ce qui fait, selon vous, le succès d'un espace public central genevois?
- Que faut-il, à votre avis, pour «faire vivre» un espace public? Sur quoi doit-on travailler avant tout?
- Quelles sont selon vous, les attentes des usagers/habitants par rapport à l'aménagement des espaces publics centraux? Comment décririez-vous ce qui manque, actuellement et du point de vue des usagers, dans l'aménagement des espaces publics centraux genevois?

6. Partie biographique

- Fiche à remplir avec âge, carrière, formation, résidence et emploi dans d'autres villes, parti ou tendance politique, etc.

Les espaces publics sont l'épine dorsale des villes contemporaines, faite du réseau des rues, places parcs, établissements publics, etc. qui innervent et quadrillent le phénomène urbain.

C'est par l'intermédiaire des espaces publics que se déploient de nombreux autres réseaux essentiels comme ceux des eaux potables et usées, des énergies, des divers modes de transports, des télécommunications, etc., mais aussi et surtout ce sont les espaces publics qui rendent possible la rencontre entre tous les citoyens et qui permettent l'accès à tous les lieux urbains. Bref, sans les espaces publics, les villes ne peuvent tout simplement pas fonctionner.

Quels usages manifestes et latents les citoyens font-ils des espaces publics? Quelles représentations en ont-ils? Existe-t-il des usagers plus importants que d'autres? Qui sont les créateurs des espaces publics et quelles images en ont-ils? Comment les différents acteurs des espaces publics procèdent-ils à leur création?

Ces idées et questions font l'objet d'une analyse très fouillée par des spécialistes en sciences sociales et à partir de diverses enquêtes menées à Genève. Ce livre fait la synthèse de l'ensemble de ces réflexions et recherches.

ISBN 2-88074-486-5



PRESSES POLYTECHNIQUES
ET UNIVERSITAIRES ROMANDES